TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 345

— MERCREDI 22 JUILLET 1981

Quatorze délégués nommés auprès des groupes nationalisables

LIRE PAGE 23



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 F ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 5

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Telex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

La crise du Proche-Orient

Israël s'inquiète de la décision américaine de suspendre la livraison d'avions F-16

La punition

Israël ne recevra jusqu'à nouvel ordre ni les six chasseurs-bombardiers F-16 qui devaient lui être livrés le 21 juillet ni les quatre autres appareils de même type qui avaient été retenus aux Etats-Unis le mois dernier, après la destruction du réacteur irakien de Tamuz. Cette décision, annoncée lundi 20 juillet à Ottawa par M. Haig, est la réponse américaine aux raids israéliens contre Beyrouth et le Sud-Liban.

D'un point de vue militaire, la privation temporaire de dix avions n'affaiblira guère le potentiel d'Israël. Sur les soixante-quinze F-16 commandés par l'Etat juif, cinquante-trois avaient déjà été livrés avant juin, sans parler de vingt-cinq F-15 encore plus puissants sur les quarante commandés. Toutes les autres commandes en cours, notamment celles de missiles sol-air et sol-sol, seront honorées normalement. Les dirigeants de Jérusalem ont donc largement de quoi non seulement se défendre contre n'importe quelle armée arabe, mais aussi poursuivre leurs actions offensives contre le Liban et les Palestiniens.

Sur le plan politique, l'ambiguïté apparaît dans l'absence de lien formel entre cette sanction et « toute action spécifique du gouvernement israélien », comme l'a dit M. Haig. En outre, en se bornant à indiquer que la livraison des avions dépendra du « degré de violence dans la région », le secrétaire d'Etat lève le préalable qu'aurait pu être, par exemple, l'instauration d'un cessez-le-feu au Sud-Liban. Il soutient par là la position de M. Begin, qui rejette ce cessez-le-feu au profit d'un accord plus large.

Enfin on relèvera qu'Israël est « puni » sans être condamné : ni les Etats-Unis ni leurs six partenaires réunis à Ottawa n'ont formulé autre chose que les habituels appels à la « pondération » réciproque, sans faire aucune distinction entre les cinq morts israéliens et les centaines de victimes civiles du Liban. M. Cheysson a regretté que le caractère « excessif » des représailles israéliennes n'ait pas été « mieux souligné ». Mais ni le Quai d'Orsay ni l'Elysée n'étaient allés au-delà, vendredi et samedi derniers, des exhortations contre l'« escalade ».

Les dirigeants américains n'en sont pas moins humiliés et embarrassés par la dernière initiative israélienne. M. Begin fait visiblement tout son possible pour torpiller le fameux « consensus stratégique » qui, dans l'esprit de M. Reagan, devait mobiliser Israël, l'Egypte, l'Arabie Saoudite et d'autres Etats arabes modérés contre le danger soviétique. Le premier ministre israélien veut au contraire être reconnu comme le seul véritable ami de Washington dans la région : tout ce qui fait apparaître les Etats-Unis comme ses complices et détruit leur image auprès de l'opinion arabe sert ses desseins.

Le moins qu'on puisse dire est que les timides réactions de M. Reagan et du monde occidental dans son ensemble ne devraient pas le gêner beaucoup.

Alors que les échanges de tir se sont poursuivis toute la nuit entre Israéliens et Palestiniens de part et d'autre de la frontière israélo-libanaise, les participants au sommet d'Ottawa ont demandé « aux Etats et parties en cause de faire preuve de pondération afin d'éviter les représailles qui conduisent à l'escalade ». A Jérusalem, le gouvernement de M. Begin a accueilli avec irritation et inquiétude la décision américaine de prolonger la suspension des livraisons d'avions F 16 à Israël.

De notre correspondant

Jérusalem. — La décision américaine de prolonger la suspension des livraisons d'avions F-16 à Israël a été accueillie à Jérusalem avec irritation et inquiétude. Dans les milieux gouvernementaux, on s'attendait à une telle mesure mais pas si tôt. Pas avant, en tout cas, que le cabinet de M. Begin, qui devait se réunir ce mardi matin, n'ait fourni une réponse à la demande d'un cessez-le-feu présenté par l'envoyé spécial américain, M. Habib. Cette anticipation a été interprétée comme un signe supplémentaire de la volonté de l'administration Reagan de souligner fermement sa désapprobation de l'attitude israélienne.

Dans l'entourage de M. Begin, immédiatement après le raid sur Beyrouth, on ne prévoyait pas autant de fermeté de la part de l'allié américain ; mais, depuis l'arrivée dimanche à Jérusalem de M. Habib, qui aura attendu patiemment plus de deux jours la décision du gouvernement israélien, on a compris que les Etats-Unis entendaient montrer que c'était d'abord à Israël de faire un geste et d'entamer une désescalade, ce qui a été très mal reçu par le cabinet de M. Begin.

Les informations en provenance de Washington selon lesquelles la majorité des membres du Congrès, y compris la plupart des amis traditionnels d'Israël et certains représentants de la communauté juive américaine, critiquaient vivement la politique de M. Begin, ont renforcé le sentiment qu'Israël était soumis à de fortes pressions. Comme souvent en pareil cas, une telle situation paraît devoir provoquer un raidissement de la part de M. Begin. Quelques informations de bonne source, diffusées notamment par la radio ce mardi, laissaient entendre que plusieurs ministres et M. Begin s'apprêtaient à répondre par la négative à la proposition d'un cessez-le-feu transmise par M. Habib.

FRANCIS CORNU.

(Lire la suite page 4.)

En Argentine

LES SYNDICATS PÉRONISTES LANCENT UN ORDRE DE GRÈVE GÉNÉRALE

(Lire page 4.)

Désaccord entre les Sept à Ottawa

M. Mitterrand avertit M. Reagan que la politique monétaire des États-Unis pourrait entraîner des mesures protectionnistes

Les sept chefs d'Etat et de gouvernement des grandes démocraties industrialisées quittent ce mardi 21 juillet le château de Montebello pour Ottawa. Avant de se séparer dans la soirée, ils devaient publier une déclaration sur la situation économique. Des désaccords importants subsistent dans ce domaine. M. Mitterrand a averti M. Reagan que sa politique monétaire et financière pourrait contraindre certains pays européens à prendre des mesures protectionnistes.

Les sept ont, d'autre part, « confirmé » leur « unité de vues » sur les problèmes de la politique internationale, notamment sur l'« accroissement permanent de la puissance militaire soviétique » et la situation au Proche-Orient.

M. Mitterrand a invité les autres participants à se réunir l'année prochaine en France.

La dernière journée du sommet devait être aussi l'occasion, pour les cinq pays du « groupe de contact » sur la Namibie (Etats-Unis, Canada, France, Grande-Bretagne et R.F.A.), de tenir une réunion. Dans un message adressé à Ottawa de Salisbury, à l'issue de la conférence pour le développement et la coordination de l'Afrique australe, les chefs d'Etat et de gouvernement de neuf pays africains disent s'opposer au contrôle de la Namibie par Pretoria.

Ils s'inquiètent de l'« accroissement des tensions Est-Ouest » qui risquent de « s'étendre à nos régions » et avertissent les « pays riches du Nord » qu'ils ne pourront venir à bout de la récession économique « s'ils n'acceptent pas une participation totale du tiers-monde ».

De nos envoyés spéciaux

Ottawa. — Les Sept n'ont eu aucun mal à se mettre d'accord lundi sur les problèmes politiques, et plus précisément sur une ligne de fermeté à l'égard de l'U.R.S.S. Ils ont dénoncé *« l'accroissement permanent de la puissance militaire soviétique »*, qui les oblige eux-mêmes à entretenir une défense forte. S'ils prônent toujours *« une modération politique »*, c'est après avoir insisté sur *« la nécessité de l'équilibre militaire*. Les Sept condamnent à nouveau l'*« occupation »* de l'Afghanistan par l'U.R.S.S. et proclament encore le droit du peuple afghan à l'autodétermination ; mais, comme les Dix de la C.E.E., ils ont jugé inopportun de mentionner la Pologne pour ne pas prêter le flanc *aux accusations d'ingérence*.

Une des questions les plus âprement discutées a été celle du commerce avec l'Est. M. Reagan a été très insistant sur ce point, notamment envers M. Schmidt, les deux Allemagnes se livrant à un commerce important. Le président américain a évoqué à plusieurs reprises le projet géant de gazoduc soviétique destiné à l'Europe occidentale qui risque, estime-t-il, d'accroître la dépendance à l'égard de Moscou (voir encadré page 7). Si l'on en croit ce que M. Schmidt a déclaré à la télévision canadienne, le chancelier lui aurait fait remarquer que la meilleure façon de réduire cette dépendance serait d'offrir à la R.F.A. et aux autres Européens du pétrole américain.

Il se confirme en tout cas — M. Donald Regan, le secrétaire américain du Trésor l'a annoncé au cours d'une conférence de presse — qu'il *y a* accord pour réactiver le COCOM, l'organisme occidental officiellement secret mais bien connu qui contrôle, depuis le temps de la guerre froide, le commerce est-ouest.

Au cours du dîner de dimanche et du déjeuner de lundi, c'est surtout la situation au Proche-Orient qui a été discutée. La quasi-totalité des partenaires de M. Reagan étaient choqués, pour ne pas dire plus, des interventions israéliennes au Liban. Le président américain était dans une position délicate, puisqu'il avait décidé en principe de reprendre les livraisons d'avions F-16 à Israël suspendues après le raid contre le centre de recherche nucléaire irakienne.

Dès lundi matin, les journalistes avaient commencé à bombarder de questions les ministres et autres porte-parole américains qui donnent des conférences de presse quatre ou cinq fois par jour. Le président allait-il suspen*dre les livraisons de F-16 ?*

MAURICE DELARUE, PHILIPPE LEMAITRE et BERTRAND DE LA GRANGE.

(Lire la suite page 7.)

IRAN : révolution et contre-révolution

A l'approche des élections présidentielles du vendredi 24 juillet, la campagne de harcèlement lancée par des groupes d'opposition armée s'intensifie. L'un des quatre candidats, M. Habibollah Ashgar-Oladi, député du P.R.I., a été légèrement blessé lundi à la suite d'un attentat.

Cet attentat s'ajoute à une longue série d'attaques de petite envergure qui ont suivi l'explosion meurtrière au siège du P.R.I., le 28 juin. Ces actions visent principalement les « comités » (forces islamiques de sécurité), les bureaux du P.R.I. et les points de vente de livres et journaux de propagande islamique. Ces derniers jours, des attentats à la grenade et au cocktail Molotov ont touché également l'agence Pars et le ministère de l'orientation islamique.

Ce déroulement sans surprise de la campagne électorale annonce la victoire certaine de M. Ali Radjaï, premier ministre, qui a reçu l'investiture du P.R.I. La seule question qui demeure est le taux de participation aux élections que les autorités souhaitent très élevé. Il s'agit d'assurer l'élection de M. Radjaï avec un nombre de voix supérieur aux onze millions de voix qu'avait obtenues M. Bani Sadr. L'abaissement de l'âge des électeurs de seize à quinze ans, décidé la semaine dernière, devait rendre cet objectif plus facile à atteindre.

I. — LE SIÈGE

De notre envoyé spécial ERIC ROULEAU

Téhéran. — Les paradoxes foisonnent dans l'Iran de l'imam Khomeiny. Un pays envahi, livré à une guerre civile larvée ? Une population vivant dans l'angoisse des attentats et des pelotons d'exécution ? Une économie chancelante sur le point de s'effondrer ? Oui et non, selon le champ de vision dont on dispose. L'image catastrophique que se font la plupart des voyageurs étrangers — hommes d'affaires, techniciens, journalistes — commence à s'estomper à l'aéroport de Mehrabad. Tout leur paraît alors d'une banale normalité.

Après neuf mois d'interruption, due à la guerre, trois grandes compagnies aériennes, Air France, *Lufthansa et Iranair, desservent* à nouveau la capitale. Celle-ci n'a pas subi, en effet, un seul bombardement depuis l'automne. Des policiers strictement vêtus — chemise bleue claire, cravate et pantalon noirs — ont remplacé à l'aéroport les pasdarans (gardiens de la révolution) débraillés qui montaient naguère la garde. Les douaniers sont courtois, bien que d'une vigilance redoutable.

L'essence est rationnée, mais la circulation automobile est aussi dense qu'avant la guerre. On se « débrouille » pour acheter des coupons supplémentaires, ce qui tend à démontrer que la pénurie est factice. Tout autant que celle des produits de consommation courante, eux aussi rationnés, que l'on peut acheter, au choix, à des prix subventionnés — en se résignant éventuellement à faire la queue, — ou aux tarifs d'un marché, non pas « noir », mais « parallèle », puisqu'il est licite. Rien ne manque à Téhéran pour ceux qui sont disposés à y mettre le prix. Les étalages du bazar ou de l'avenue Mossadegh regorgent de marchandises, de tee-shirts en provenance de Hongkong, sur lesquels s'étale le nom de Bobby Sands, de parfums français.

(Lire la suite page 5.)

POINT

Racisme et commerce

La morale devrait à l'avenir marquer davantage les relations commerciales de la France. Le gouvernement vient en effet de décider de renoncer à l'évocation de motifs économiques pour éviter l'application de la loi du 7 juin 1977 contre le boycottage. Une circulaire de M. Mauroy annule, conformément à la demande de M. Mitterrand, un texte de M. Barre, qui vidait cette loi de l'essentiel de sa portée.

Ainsi, les pratiques discriminatoires fondées sur l'origine nationale, raciale ou religieuse dans le domaine des relations économiques pourront être sanctionnées pénalement. Les entreprises françaises et les organismes publics intéressés devront s'abstenir de signer des contrats à clauses restrictives, afin de se mettre à l'abri d'éventuelles poursuites. Il s'agit, en clair, de lutter contre le boycottage par les pays de la Ligue arabe des firmes ayant des liens avec Israël.

Le souci des affaires avec les pays pétroliers avait conduit le gouvernement précédent à prévoir, comme le texte législatif le permettait d'ailleurs, des exceptions qui ne justifiaient plus la règle. « Soucieux de marquer sans équivoque le caractère intolérable des pratiques racistes », *l'actuel gouvernement renonce à faire usage d'alibis.*

« Il n'est pas dans l'intérêt national de céder au chantage », *avait déclaré M. Foyer, ancien garde des sceaux, au moment de la discussion de cette loi — ou plutôt de son article 32 — qui émanait d'une initiative de M. Krieg, député de la majorité d'alors, soutenue par M. Cot. De fait, les pays qui appliquaient déjà des législations contre le boycottage n'en commerçaient pas moins avec des Etats arabes conscients, eux aussi, de leurs intérêts.*

Même si le gouvernement conserve la faculté de ne pas appliquer les sanctions pénales en raison de ses « engagements internationaux », *et si les tribunaux auront à préciser certains points comme la signification du terme* « origine nationale », *toute forme de coopération aux pratiques de boycottage devrait désormais être réprimée.*

Le Conseil représentatif des institutions juives de France vient d'exprimer « sa très vive satisfaction », *suite à une décision conforme* « aux plus hautes traditions françaises d'équité et de lutte contre toutes les formes de discrimination ».

(Lire page 23.)

LA BANQUE DE FRANCE RÉDUIT SON TAUX D'INTERVENTION A UN MOIS

(Lire page 26.)

AU JOUR LE JOUR

Pyrénées

Un touriste marseillais qui tentait de franchir la frontière au Pays basque a été refoulé hier par la douane espagnole. Un examen attentif de sa voiture a permis d'établir que notre compatriote — qui se présentait comme un idéaliste — tentait de passer clandestinement en Espagne une denrée typiquement française : de la terre d'asile.

HENRI MONTANT.

EXPOSITIONS A RATILLY ET A ANCY-LE-FRANC

Au hasard des paysages

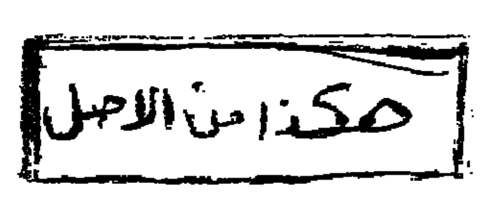
Avec ses grosses tours un peu rustiques, ses douves, ses moellons de grès assemblés à la diable, Ratilly ne fait pas royale figure parmi les châteaux de Bourgogne. Pourtant, et même par une de ces journées de pluie torrentielle comme juin 1981, de maudite mémoire nous en a abreuvés, Ratilly, au milieu de ses champs et de son petit bois, est le charme, la bienveillance, la courtoisie même. Ferme ou manoir, lieu d'asile, où un magistrat parisien abrita au début du dix-huitième siècle quelques jansénistes fuyant la persécution, le château est devenu, il y a quelques années, par les soins de Norbert Pierlot, atelier de poterie et centre culturel.

Norbert Pierlot est mort. Mais la famille n'a pas abandonné, et, grâce au fils aîné, Martin, on peut voir cette année encore à Ratilly une exposition qui réunit autour de Balthus deux anciens pensionnaires de la Villa Médicis, André Barelier et François Rouan, qui ont fait depuis Rome large et beau chemin.

Balthus est ici en voisin, puisque, à l'époque où les Pierlot achètent Ratilly, lui-même s'installe à Chassy, dans le Morvan.

ANDRÉ FERMIGIER.

(Lire la suite page 13.)



Le Monde

idées

BIBLIOTHÈQUES

Le nouveau gouvernement paraît disposé à s'intéresser au problème des bibliothèques. André Tuilier et Laurent Theis avaient attiré l'attention des lecteurs du *Monde*, le 6 juin, sur la situation très difficile de celles de la Sorbonne et de Sainte-Geneviève. Jeannine Muzet rappelle que c'est tout un réseau qui se trouve en péril. Marc Chauveinc souligne la nécessité absolue de l'informatisation et Jean Meyriat celle d'un catalogue collectif national.

S'informatiser ou périr

par MARC CHAUVEINC (*)

COMME beaucoup d'autres organismes, les bibliothèques et centres de documentation sont appelés à subir les effets de la *révolution informatique ; et sans doute* beaucoup plus que d'autres, car ils sont au cœur du *circuit de l'information* qui part de l'auteur et, après être passé par l'imprimeur, l'éditeur, le libraire et la bibliothèque, revient au lecteur, qui est souvent lui-*même un auteur. Les bibliothèques*, depuis Ptolémée, sont ce qu'on a fait de mieux pour acquérir, stocker et diffuser l'information enregistrée sur un support papier.

Or il faut bien constater que le circuit traditionnel est en train d'être *bouleversé par deux mouvements parallèles* : d'une part, une explosion exponentielle (la documentation double tous les vingt ans), et, d'autre part, l'arrivée de nouvelles techniques. Celles-ci ont d'ailleurs été sinon inventées, du moins utilisées pour combattre cette explosion et permettre son traitement, devenu impossible avec les moyens jusqu'à présent connus. La société, qui crée ses poisons, crée aussi ses anti-*dotes*.

L'imprimerie et la machine à écrire sont venues, en leur temps, remplacer le calame et la plume d'oie ; aujourd'hui, l'ordinateur, car c'est de lui qu'il *s'agit, prend le pas sur ces* deux techniques. Sans lui, le circuit *documentaire serait, depuis plusieurs* années, bloqué.

S'il existe, en effet, de nouvelles techniques d'impression, comme l'offset, qui permettent de publier des *textes à moindre coût, ou des techniques* de diffusion, comme l'édition à la demande, qui permettent la publication économique de textes difficiles, l'essentiel du progrès vient de l'*informatique*, et plus spécialement de la télé-informatique, des systèmes *en mode dialogué*.

Par rapport aux anciennes méthodes, celle-ci modifie radicalement et l'accès à l'information et les capacités de traitement : la vitesse per-*met de manipuler une masse documentaire* sans commune mesure avec l'ancienne ; la télématique permet un accès à distance immédiat (interroger un fichier situé en Californie), donc une convivialité dans le partage des ressources informationnelles ; les logiciels permettent un accès multiforme et combinatoire à chaque élé-*ment d'information (les fichiers manuels* n'offrent qu'un accès linéaire), *et surtout la mémorisation permet une* accumulation sans limite des données dans un même fichier et une réutilisation indéfinie.

C'est pourquoi l'informatique offre à la documentation des possibilités insoupçonnées. De la production à la diffusion, en passant par le stoc-*kage, elle intervient à tous les stades* du circuit documentaire et devient *le support privilégié de l'information.*

La production des documents est surtout modifiée par la machine de traitement de texte, micro-ordinateur doté d'un écran, d'un clavier, d'une *mémoire et d'un logiciel éditeur, qui* permet au créateur de préparer et d'enregistrer lui-même son texte sur un support magnétique (cassette ou disquette).

Cet enregistrement permet tout : produire soi-même des copies offset, envoyer l'article à un collègue possédant la *même machine*, l'envoyer par la poste ou par ligne *téléphonique à un éditeur qui se* trouve à son tour, *sans recomposition*, devant toute une gamme de produits possibles : édition photocomposée, microfiche COM (Compu-*ter Output Microfilm*), et surtout création d'une base de données *textuelles* qui pourra *être interrogée* en mode dialogué par d'éventuels lecteurs. Demander un seul article sur son terminal peut être plus économique que de s'abonner à toute *une revue. On peut aussi l'enregistrer* sur vidéodisque, dont le faible coût et la capacité de stockage (quarante-cinq mille images) permettent de constituer une énorme bibliothèque individuelle.

L'informatique assure aussi une meilleure conservation des documents, soit par recopie de bandes magnétiques, soit par le *vidéodisque dont la matrice en* nickel a une durée de vie estimée à dix *mille* ans. On pourra ainsi sauver de nombreux textes ou images dont le support papier s'effrite à tout jamais (cf. le plan sauvegarde de la Bibliothèque nationale).

La *diffusion de l'information sera*, elle aussi, totalement transformée *par la télé-informatique* — qui peut intervenir aux trois étapes de son circuit : la recherche bibliographique, l'accès au document et la découverte de la donnée.

Depuis dix ans déjà, nous voyons partout fleurir, comme jonquilles au printemps, des bases de données bibliographiques offrant *les références* de tous les documents parus sur un sujet. Commencées avec la *médecine*, la chimie, la technique, elles s'étendent maintenant à d'autres *domaines*. Les *serveurs internationaux* qui les commercialisent (Lockheed, Télésystèmes, Agence spatiale européenne...) permettant un accès immédiat et complet à toutes *les notices* bibliographiques enregistrées depuis dix ans, accès qui *exigeait autrefois de longues recherches* dans les répertoires imprimés.

Une deuxième étape

On s'aperçoit cependant très vite que ces bases sont insuffisantes, et même qu'elles sont frustrantes pour le chercheur puisqu'il n'y trouve qu'un titre, et que l'accès au *document va exiger une seconde* étape.

Pour améliorer celle-ci, il faut construire, à côté des bases documentaires, un catalogue collectif « *en ligne* » donnant la localisation des documents dans toutes les *bibliothèques. Ces catalogues*, appelés réseaux, existent aux Etats-Unis (OCLC, 7 000 000 de notices et 3 000 bibliothèques) et constituent un partage des ressources inégalé.

Elle sera améliorée encore davantage par les bases de données textuelles, *constituées* par enregistrement magnétique des livres (traitement de texte ou lecture optique) qui permettront de sauter la première étape en obtenant directement *l'article demandé. Celui-ci peut* être alors stocké dans un micro-ordinateur individuel qui remplacera les dossiers du chercheur.

Cette méthode n'est pourtant pas *encore totalement satisfaisante*, surtout dans le domaine scientifique, *car elle noie l'information* dans un flot de littérature qui n'est pas toujours pertinente. C'est pourquoi une nouvelle technique informatique apparaît qui décortique livres et arti-*cles pour en extraire les faits*, les chiffres, les données brutes et pour les proposer dans une banque de données. On obtient alors, directement, l'information. Déjà, de nom-*breuses banques de données ont vu* le jour dans le domaine scientifique (Thermodata, Toxicology Data Bank...), économique (Predicast, Bi-Data Imports...) ou même pour l'information *quotidienne (Télétel, Agora...). Elles* ne peuvent que se développer et seront les grandes triomphatrices du vingt et unième siècle.

Ces progrès techniques, néces-*saires et inéluctables, font courir* aux bibliothèques, encore adaptées *au transfert d'une information sur* papier, un danger certain dont les bibliothécaires et documentalistes sont parfaitement conscients. La question est donc : faut-il supprimer *les bibliothèques et recréer autre* chose, ou faut-il adapter (et comment ?) les instruments documentaires actuels à ces nouvelles techniques pour obtenir l'objectif *essentiel : une meilleure information* du lecteur ?

Choisissant la deuxième solution pour assurer la continuité, on peut proposer les démarches suivantes : d'abord s'informer et connaître ces techniques ; ensuite les utiliser cha-*que fois que cela est possible.* L'interrogation documentaire s'effectue actuellement dans les bibliothèques qui possèdent les terminaux et connaissent les logiciels. La mise *en place d'un réseau des bibliothèques* est maintenant une action urgente que les pouvoirs publics doivent entreprendre pour assurer une utilisation plus rationnelle des collections éparpillées. Ce premier contact avec l'informatique permet-tra ensuite d'envisager d'autres appli-*cations comme le mini-ordinateur* pour une gestion intégrée ou le vidéodisque pour un stockage économique et un accès rapide aux documents. Les bibliothèques pour-*ront alors participer à la digitalisation* des textes en jouant le rôle *de serveur ou de récepteur. Leur* capital documentaire, leur expérience des bases de données, celle des méthodes bibliothéconomiques permettent de les installer au centre *d'un réseau de réseaux, au cœur du* circuit de l'information. Les chercheurs *n'ont ni le temps ni la* compétence pour dialoguer avec les bases de données et poursuivre l'in-*formation*. Chacun son *métier*. Le coût de certains équipements (antenne pour *satellite*) *nécessitera sans* doute leur installation dans un organisme documentaire central.

De plus, l'avenir ne sera ni si simple ni si manichéen ; les nouveaux procédés ne vont pas subitement remplacer les anciens, ils vont s'y ajouter, *offrant* à de nouveaux be-*soins une nouvelle gamme de services*. L'imprimé gardera sa place pour la lecture de grande diffusion, la microfiche permettra le stockage et la conservation économiques de *documents peu lus, l'informatique* offrira enfin toute une gamme de *produits, peut-être plus chers, mais* combien plus rapides, précis et adaptés, du *listing* à l'interrogation.

Les prévisions doivent aussi être prudentes, car les contraintes éco-*nomiques, sociologiques, ergonomiques*, psychologiques, vont perturber, sinon freiner, le progrès technique. Tout ce qui est techniquement possible n'est pas toujours réalisé.

Il est toutefois certain que le paysage documentaire va changer et que, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, le résultat du changement sera une accélération du transfert de l'*information*. Aux bibliothécaires, aux documentalistes, *d'avoir assez de volonté*, de dynamisme et d'imagination pour conserver leur fonction d'intermédiaires obligés. *Leur mot d'ordre doit être : s'informatiser ou périr !*

(*) Conservateur en chef à la Bibliothèque nationale.

Des livres qu'on ne peut pas lire

par JEAN MEYRIAT (*)

ENTRE les bibliothèques et leurs lecteurs, les griefs ne manquent pas. Tous ne sont *pas également justifiés* ; beaucoup relèvent du malentendu et pourront être dissipés par un dialogue actif entre les deux parties, qui doivent être des partenaires : les lecteurs ne sont pas de simples clients ; les bibliothèques ne sont *pas des distributeurs anonymes*.

Mais la compréhension réciproque n'apporte pas la richesse, et le *dialogue tourne court* lorsque le candidat à la lecture ne trouve pas un livre dans une bibliothèque et que celle-ci ne peut rien pour l'aider. Situation fréquente, et qui frustre également le bibliothécaire et celui qui *s'adresse à lui. Cette situation est*-elle normale ?

Le bon sens fournit la réponse : chaque bibliothèque ne peut satisfaire qu'une partie des demandes qu'elle reçoit, mais il faut que l'ensemble des bibliothèques puisse satisfaire à la totalité des demandes. Celui qui veut lire *s'adresse normalement à « sa »* bibliothèque, celle qui se trouve *sur son lieu de travail*, ou *la plus* proche de son domicile, ou encore celle dont il a l'habitude. Peu lui importe que le livre demandé s'y trouve et l'y attende, ou qu'il faille le *faire venir d'ailleurs* : il lui suffit de savoir qu'on le mettra à *sa disposition soit sur-le-champ*, soit après un délai aussi bref que possible. Il suffit donc que les bibliothèques soient reliées entre elles par un mécanisme qui per-*mette à chacune de savoir où se* trouve chaque livre qu'elle ne possède pas, de pouvoir l'emprunter et de le recevoir par les voies les plus rapides.

Goulots d'étranglement

Il suffit ; « il n'y a qu'à... », ce n'est pas si simple. Le système qui vient d'être évoqué existe depuis longtemps : on l'appelle le *prêt interbibliothèques* ; force est de constater qu'il fonctionne, en *France du moins, de façon imparfaites*. Les bibliothèques manquent cruellement de moyens et sont obligées de limiter leurs services ; toute la force de travail de leur personnel est à peine suffisante pour traiter, gérer et communiquer les *fonds* qu'elles conservent. Elles manquent d'informations précises et fiables sur la composition et la constante évolution des fonds détenus par d'autres bibliothèques : quand elles veulent y recourir, elles doivent *agir au jugé. Les bibliothèques* ne manquent pas de se transmettre l'une à l'autre les demandes qu'elles reçoivent et ne peuvent pas satisfaire elles-*mêmes, mais la construction de* cette chaîne prend du temps et reste aléatoire.

De *tels goulots d'étranglement* expliquent le débit relativement faible du système. On estime à deux cent mille par an le nombre de documents ainsi prêtés d'une *bibliothèque à l'autre*, à s'en tenir à celles qui sont contrôlées par l'Etat : ce sont les seules pour lesquelles on dispose de statistiques homogènes. Le chiffre *n'est pas négligeable*, mais il marque le retard de la France. Dans le même temps, en effet, ce sont trois millions de documents qui sont fournis par une seule bibliothèque britannique, la division du prêt de la British Library (Bibliothèque nationale britannique). Il est vrai *que cet établissement a été* conçu pour assurer cette fonction de prêt et a reçu dès sa création, en 1973, les moyens nécessaires. Construite dans la campagne, au centre géographique du pays, bien desservie par les *moyens de communication*, disposant de toute la place nécessaire *(150 kilomètres de rayonnages !)*, dotée d'un personnel de près de huit cents membres (quatre cent quarante pour la seule section du prêt proprement dit), elle est en *mesure de rendre des services* qui débordent largement les frontières des îles britanniques : elle traite annuellement quatre cent quarante mille demandes de *l'étranger*, la *moitié du flux des* échanges internationaux.

A quoi bon citer d'autres *chiffres ? Ils sont toujours sans* commune mesure avec les nôtres, bien que dans des pays comme le Canada, les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale, les mécanismes *utilisés soient radicalement* différents de la centralisation britannique. Tous soulignent notre retard, et la situation peu enviable du lecteur français. Il est vrai que *nous disposons aussi d'un* organisme à vocation nationale, le Centre de documentation scientifique et technique du C.N.R.S., qui, à défaut de prêter les ouvrages ou articles originaux, en *fournit aussi rapidement* que possible des photocopies ou des microcopies. Mais il ne traite que moins de quatre cent mille demandes par an, et ni ses effectifs, ni son budget, ni ses locaux ne lui permettent de faire beau-*coup mieux*.

Bien entendu, les bibliothécaires français n'acceptent pas volontiers cette situation de pénurie. Mais ils se heurtent depuis long-*temps à des obstacles qui* auraient pu les décourager, et dont l'absence persistante de moyens décents n'est pas le plus grave. Pis sans doute est l'absence résolue de volonté politique à cet égard au niveau gouvernemental.

Il y a quelques mois seulement que l'on a commencé à travailler sérieusement. Le service ministériel des bibliothèques, qui contrôle le système des biblio-*thèques d'Etat*, s'est *enfin décidé* à réserver à l'amélioration du prêt (ou plus généralement à la fourniture des livres et documents, éventuellement sous la forme de photocopies) des crédits spécifiques. Il a reconnu qu'il était trop tard, dans la conjoncture économique des années 80, pour créer un grand *organisme centralisé sur* le modèle anglais. Il a choisi de mettre en place un réseau décentralisé d'une vingtaine de centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique, un pour la chimie, un pour l'économie, un autre pour les sciences de la terre, etc. Chacun de ces centres s'appuie en principe sur la bibliothèque la mieux pourvue en la matière, qui est aidée *à valoriser ses fonds* et à les enrichir. L'opération a tout récemment démarré : elle peut réussir si des crédits suffisants lui sont bientôt affectés — et si *quelques conditions nécessaires* sont également remplies.

Ces conditions ont été définies par les professionnels concernés. Dès le début de 1980, en effet, sous l'impulsion de l'Association des bibliothécaires français (A.B.F.) et de l'Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés (A.D.B.S.), cinq associations de bibliothécaires ont décidé d'agir ensemble et ont créé une commission commune. Cette commission a élaboré une déclaration, largement diffusée dans la presse professionnelle et des recommandations aux pouvoirs publics ; des démarches sont en cours pour forcer l'attention des autorités responsables, et aussi pour sensi-*biliser aux données actuelles des* problèmes tous les intéressés, c'est-à-dire tous les candidats à la lecture. Une des conditions du succès est en effet entre les mains des lecteurs, rendus passifs par des décennies de brimades, qui ne savent *pas utiliser ce qui est déjà* à leur disposition ni demander les outils qui leur permettraient de mieux travailler.

Nous demandons qu'un catalogue *collectif national* soit immédiatement entrepris pour permettre à chaque bibliothèque de savoir où se trouve tout livre ou revue qu'elle ne possède pas. Nous demandons *que ce catalogue* ait la forme moderne d'une base de données informatisée, accessible en ligne par les établissements prêteurs et emprunteurs. Nous demandons que toutes les bibliothèques acceptant de jouer leur rôle dans un système national du prêt soient reliées entre elles par un réseau *télématique de façon* à pouvoir échanger sans délai les demandes et les réponses. Nous demandons que les fonctions de chacun des membres de ce réseau soient bien définies, locales ou nationales, spécialisées par disciplines ou par type de document (les brevets par exemple). *Nous demandons* que chacun reçoive les crédits et autres moyens indispensables pour remplir la fonction ainsi définie. Et pour assurer la cohérence de ces diverses mesures, *nous demandons* avant tout qu'une politique nationale d'accès aux documents soit clairement définie, après consultation des parties intéressées, et rendue largement *publique*, formulant à la fois les objectifs, les moyens nécessaires pour les atteindre, et les échéances à respecter. Les instruments techniques existent ; les crédits nécessaires sont peu élevés (quelques dizaines de millions) ; la bonne volonté des professionnels compétents est acquise dès lors qu'ils sentiront une volonté politique cohérente : *ils ne* comprendraient pas qu'elle ne se manifeste pas maintenant.

(*) Président de l'Association française des documentalistes et bibliothécaires spécialisés.

Répliques à... André Tuillier et Laurent Theis

Un réseau à restaurer

par JEANNINE MUZET (*)

LES articles d'André Tuilier et de Laurent *Theis* étaient nécessaires : il est bon que les responsables des bibliothèques lourdes de passé, et que leur situation au cœur du Paris universitaire désigne avec *plus d'éclat* que d'autres à l'attention, soient *accueillis* dans vos colonnes pour dire la pénurie dont elles souffrent. Mais il faudrait aussitôt ajouter que bien des bibliothèques de Paris ou de province, universitaires *ou municipales sont*, comme Sainte-Geneviève ou la Sorbonne, gardiennes du patrimoine, riches de trésors bibliophiliques qu'elles voient se dégrader ; et que si elles n'ont pas grandi sur la montagne Sainte-Geneviève ni abrité la *drague de Gabriel Matzneff*, elles n'en sont pas moins en grand *péril*, elles aussi.

Il faudrait aussitôt ajouter que non seulement la plus modeste des bibliothèques acquiert aujourd'hui le patrimoine de demain, mais encore — surtout ? — qu'elle doit *apporter* à l'*étudiant*, à l'enseignant et au chercheur d'au-*jourd'hui la documentation* nécessaire à l'examen ou à la publication de demain. Si elle est bibliothèque « publique », elle doit répondre à l'appétit de lecture et d'étude de tout un *chacun, enfant* ou adulte ; c'est en particulier le *rôle des bibliothèques municipales*, ainsi que des bibliothèques centrales de prêt qui, *sous tutelle du* ministère de la culture, desservent par bibliobus les communes de *moins de vingt mille habitants*. Or la plupart des bibliothèques ne peuvent pas assurer correctement ces *fonctions*, car l'Etat ne subventionne que de façon très in-*suffisante ce qui est pourtant* un service public au sens plein du terme. Il est totalement responsable du budget des bibliothèques centrales de prêt et des bibliothèques universitaires. Pour ce qui concerne ces dernières, il y va non seulement de l'avenir de la recherche, *mais* également de l'avenir immédiat de nombreux jeunes dont les études sont compromises. Il n'est pas sûr que les vides déjà creusés puissent être comblés : livres et périodiques s'épuisent de plus en plus vite ; or, depuis des années, les B.U. ont dû renoncer à des acquisitions importantes et supprimer des abonnements faute de crédits. Depuis des années règne pour les étudiants l'inégalité des chances dans l'accès à la documentation : achète en librairie qui peut.

Et que dire de certains locaux, des conditions de travail, des besoins en personnel... *air connu*, mais carences qui concourent à mettre le service public des bibliothèques en état de dégradation constante — sans parler du développement de nouvelles *techniques* documentaires, de catalogues et services *communs*, de coopération entre établissements, etc. qui fait *défaut* ?

C'est aussi depuis des années que le Syndicat national des bibliothèques (FEN) lutte contre cette dégradation, crie trop souvent dans le *désert*, invite à des *conférences de presse* — ou, cette année, à ses Assises des bibliothèques — des gens qui ne viennent pas, et se heurte à la politique de pénurie et de démantèlement des bibliothèques menée par l'ex-majorité, servie, — sinon inspirée — avec assez de *zèle* par le chef du service des bibliothèques au ministère des universités. Pour nous, ce sont *toutes* les bibliothèques qui sont en péril et qui ont besoin *de toute* urgence d'un ballon d'oxygène. Elles forment en-*semble* un réseau national de lecture et de documentation auquel appartiennent aussi la Bibliothèque *Nationale et la bibliothèque* publique d'information du Centre Pompidou. Ce réseau, que la droite a laissé se détériorer gravement, est à restaurer et à restructurer sous la *tutelle d'une direction* ministérielle unique. Nous attendons beaucoup de la nouvelle majorité à cet égard. Puissent les médias y aider par une information *complète, et en particulier le Monde*, qui vient de faire un premier pas dans cette voie !

(*) Membre du bureau national, Syndicat national des bibliothèques (FEN).



Le Monde

étranger

ASIE

Malaisie

Après la formation du nouveau gouvernement

Les investisseurs étrangers pourraient participer davantage au développement du pays

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Après sa nomination (« le Monde » du 16 juillet), le nouveau premier ministre malaisien, M. Mahathir Mohamad, a sensiblement modifié, samedi 18 juillet, l'ancienne équipe gouvernementale. Il n'écarte pas, d'autre part, l'hypothèse d'une participation accrue des investissements étrangers au développement du pays.

Bangkok. — Candidat malheureux au poste de vice-premier ministre, le prince Razaleigh Hamzah, ministre des finances dans la précédente équipe, avait annoncé son intention d'abandonner son portefeuille s'il n'accédait pas à ce poste. Sous la pression de M. Mahathir notamment, soucieux de conserver à ses côtés un homme très apprécié par les milieux d'affaires, il a accepté de conserver ses fonctions. Le premier ministre, qui vient de rappeler que son objectif pour les années 90 était de porter à 30 % la part des intérêts des membres de l'ethnie malaise dans l'économie, n'écarte pas la possibilité de libéraliser, dans certains cas, les conditions de participation des investisseurs étrangers au développement du pays.

Découverte d'un réseau d'espionnage

Son rival, M. Musa Hitam qui, compte tenu de sa position au sein du parti dominant la coalition gouvernementale (l'UMNO), a été automatiquement promu vice-premier ministre, s'est vu également confier le portefeuille de l'intérieur. M. Ghazali Shafie, qui détenait ce poste, remplace au ministère des affaires étrangères M. Ahmad Rithauddeen, nommé ministre du commerce et de l'industrie.

Pour l'heure, la découverte d'un réseau d'espionnage, qui a abouti à l'expulsion de trois diplomates soviétiques et à l'arrestation de leur « correspondant » malaisien, M. Siddiq Bin Mohamad, ancien secrétaire politique de M. Mahathir, avait soulevé quelque émoi à la veille de l'investiture du chef de gouvernement. C'est la première fois qu'une affaire de ce genre est rendue publique en Malaisie et le premier ministre s'est empressé de dire que son ancien collaborateur avait agi pour des raisons financières, et non idéologiques.

Beaucoup plus préoccupante, cependant, semble être la situation à la frontière de la Malaisie et de la Thaïlande, où guérilleros communistes, séparatistes musulmans et bandits entretiennent une insécurité croissante.

L'affaire s'est compliquée avec l'arrivée en Malaisie, en avril, de plusieurs centaines d'immigrants musulmans de Thaïlande fuyant le mauvais sort qui, à les en croire, leur est réservé dans ce pays à majorité bouddhiste (*le Monde* du 22 avril). La Thaïlande reproche *mezzo voce* à la Malaisie de ne pas lui faciliter la tâche, la soupçonne d'encourager en sous-main cette agitation et de nourrir quelque sympathie à l'égard du mouvement séparatiste musulman, l'organisation unifiée de libération de Pattani (PULO).

Apparente inquiétude à Bangkok

L'arrivée au pouvoir de M. Mahathir, que l'on présente à Bangkok comme un musulman de stricte obédience et qui a exprimé le souhait de renforcer les relations de la Malaisie avec les pays islamiques, paraît aviver l'inquiétude des Thaïlandais. Le quotidien gouvernemental, *The Bangkok Post* se fait l'écho de leurs appréhensions : *« Nous ne mettons pas en cause la philosophie personelle* (du premier ministre) *ni sa ferveur religieuse. C'est une affaire qui le concerne,* écrit-il. *Cependant, nous voudrions être sûrs que cela n'aboutisse, en aucun cas, à une quelconque ingérence dans nos propres affaires. »*

« Le nouveau premier ministre malaisien doit comprendre, ajoute le journal, *que le mouvement séparatiste est petit, bien que les actes de violence qu'il commette, lui donne une importance qu'il n'a pas. Les musulmans thaïlandais de nos quatre provinces du Sud sont loyaux vis-à-vis de leur pays et ont prouvé sans réserves leur allégeance au roi. Les autorités malaisiennes doivent savoir que le gouvernement central ne les opprime en aucune façon. »*

JACQUES DE BARRIN.

Cambodge

LES KHMERS ROUGES ACCENTUENT LEURS ATTAQUES CONTRE LES FORCES VIETNAMIENNES

Les forces khmères rouges ont repris leurs attaques contre les troupes vietnamiennes au Cambodge et les voies de communications conduisant à Phnom-Penh, selon des informations parvenues à Bangkok et rapportées par le *Times* du 20 juillet. Des combats ont été signalés en plusieurs points le long de la frontière de la Thaïlande et notamment dans la région d'Aranyaprathet.

Forte de quarante mille hommes, estime-t-on, la guérilla khmère rouge a reçu des armes *de la Chine,* et *semble avoir été* encouragée par les conclusions de la récente conférence de New-York, que Hanoï a rejetées, pour sa part, *« énergiquement »*, lundi *20 juillet. Dans un communiqué,* le ministère vietnamien des affaires étrangères a réaffirmé que les résolutions de cette conférence étaient *« illégales et totalement sans valeur »*.

● *Le vice-ministre des produits maritimes du Vietnam,* M. Huynh Cong Hoa, impliqué dans une affaire de pots-de-vin alors qu'il était directeur du service des fournitures d'une pêcherie d'Etat à Ho-Chi-Minh-Ville, a été suspendu de ses fonctions, a annoncé, mardi 21 juillet, l'organe du P.C. *Nhan Dan.* — *(A.F.P.)*

Selon le « Washington Post »

PLUSIEURS ENGAGEMENTS ENTRE AMÉRICAINS ET CHINOIS ONT EU LIEU PENDANT LA GUERRE DU VIETNAM

Plusieurs engagements ont eu lieu entre Américains et Chinois, durant la guerre du Vietnam révèle le *Washington Post*, dans un articles sur « La guerre secrète sino-américaine » au Vietnam publié par l'*International Herald Tribune* du 16 juillet. S'appuyant sur différents travaux de recherche et des documents officiels « déclassés », l'article précise que les Etats-Unis et la Chine ont été engagés dans les années 60, dans des combats aériens au-dessus du Vietnam du Nord et le long de la frontière avec la Chine. Les bombardiers américains pilonnaient les installations utilisées, en territoire vietnamien, par les forces aériennes chinoises. Plusieurs appareils américains furent abattus. Une bataille terrestre a également eu lieu autour de la base de Son-Tay, à une quarantaine de kilomètres de Hanoï, où un commando américain voulant libérer des prisonniers trouva les cellules vides.

Selon l'article, près de cinquante mille soldats de l'armée chinoise se trouvaient stationnés entre 1965 et 1968, au Vietnam du Nord, soutenant directement les opérations militaires. Des avions nord-vietnamiens utilisaient fréquemment des terrains spécialement construits en territoire chinois.

La stratégie américaine, indique *encore le Washington Post*, était d'éviter un conflit ouvert avec la Chine, Pékin craignant, d'autre part, qu'à de nombreuses occasions la guerre ne s'étende à *la Chine. Les Etats-Unis* avaient institué une « zone-tampon » d'étendue variable dans les régions frontalières, que ne devaient pas franchir leurs avions afin d'éviter, en principe, ces engagements. Mais ceci permit à la Chine de consolider son assistance au Vietnam du Nord et sa présence militaire dans ce corridor.

Chine

LES DIVISIONS AU SEIN DE L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

La remise à l'honneur de textes de Mao Zédong viserait à rassurer certains éléments du parti et de l'armée

Pékin. — La Chine est-elle en train de se remaoïser ? Si tel *était le cas, la situation* ne manquerait pas de sel : la troïka qui commande à Pékin (M. Hu Yaobang, président du parti, M. Zhao Ziyang, chef du gouvernement, *M. Deng Xiaoping, président de* la commission militaire) n'est-elle pas la direction la moins maoïste que la Chine ait eue depuis longtemps ? En réalité, la *situation* est *un peu plus* complexe que les simples apparences pourraient le laisser croire.

Le 7 juillet, une semaine après la *fin* du sixième plénum du comité central, *le Quotidien du peuple* publie sur toute la largeur de sa première page cinq télégrammes inédits envoyés par Mao, en *septembre* 1937, à différents responsables de l'armée. Parmi ceux-ci figure le nom de *Lin Biao,* qui apparaît ainsi, pour la première fois depuis sa mort en 1971, dans un contexte qui ne soit pas accusateur. Thème central de ces télégrammes : comment mener une guerre de partisans dans l'indépendance et l'autonomie ? Il s'agit, pense-t-on, de réaffirmer les principes traditionnels de la guerre populaire propres à l'armée de libération et de rassurer ceux parmi les militaires qu'inquiéteraient

De notre correspondant

les appels en faveur de la promotion de cadres jeunes et experts *lancés* par le nouveau chef du parti, M. Hu Yaobang, dans son discours du 1er juillet.

Le lendemain, nouvelle manchette de une du *Quotidien du peuple :* ce sont, cette fois, quatre courts rapports sur la situation militaire rédigés par Mao pour Chine nouvelle entre octobre 1948 et avril 1949 qui *sont remis d'actualité. Ces textes* couvrent la période de l'offensive générale de l'armée rouge contre les troupes du Kuomintang. En avril 1949, le gouver*nement nationaliste quitte Nan*kin, sa capitale. Le rôle de Mao en tant que grand chef militaire est ainsi une fois de plus réaffirmé. Trois jours plus tard, une lettre de Mao *datée de 1937* a les honneurs de la presse. Mao insiste sur la nécessité d'imposer aux membres du parti et de l'armée une discipline encore plus *stricte* qu'au *commun* des mortels.

Faire de bons choix

Les implications d'une telle recommandation dans la situation présente sont claires. Celles du quatrième texte de Mao publié jeudi 16 juillet par *le Quotidien du peuple* le sont encore plus. Intitulé « Les principes de travail du septième congrès », ce discours fut prononcé par Mao le 21 avril 1945 au cours de la réunion préparatoire qui précéda le congrès. Que trouve-t-on dans ce document ? La nécessité de renforcer l'unité *du parti et celle de* bien évaluer les erreurs et les mérites du passé ; l'affirmation que seul le socialisme peut sauver la Chine, mais qu'il faut faire les bons *choix stratégiques, la ligne* dogmatique *« de gauche »* étant désignée comme le danger principal. Se faisant très humble, Mao admet que nul n'est infaillible et qu'il a *commis des erreurs,* même si le parti, par prudence, évite de le souligner. Il va jusqu'à se défendre contre les accusations lancées par un obscur trotskyste selon lesquelles ses théories n'auraient rien en commun avec le marxisme et seraient l'expression d'une doctrine petite-bourgeoisie, le *« maozédonguisme » !*

Vis-à-vis de ceux qui ont commis des erreurs, Mao recommande de *« guérir la maladie pour sauver l'homme »*. Parmi ceux à s'être égarés sur la voie tortueuse qui mène au communisme, *Mao cite Chen Duxiu et* Li Lisan, deux personnages historiques du parti auxquels il reconnaît — surtout au premier — des mérites dans la naissance du *mouvement marxiste en Chine* au début des années 1920, malgré les divergences qui le séparèrent d'eux par la suite. Quelles conclusions tirer de tout cela ? La première et, semble-*t-il,* la plus importante est qu'il s'agit avant tout, pour la direction, de rassurer.

Non, il n'est pas vrai que Mao a *été mis définitivement* au *musée*. Non, il n'est pas vrai que la critique, parfois très dure, des fautes de Mao dans la dernière période de sa vie est une *démarche non maoïste.* La preuve, Mao lui-même, il y a trente-cinq ans, adoptait une attitude analogue à l'égard de sa propre personne et d'autres dirigeants révolutionnaires. En même temps, une menace est implicitement formulée à l'égard de ceux qui estimeraient qu'on est allé trop loin : le fait, ainsi que Mao le soulignait en 1945, que des fautes ne soient pas mentionnées ne signifie pas qu'elles n'ont pas été commises. La prudence observée par le comité central sur certains points pourrait donc à l'occasion disparaître si le besoin s'en faisait sentir.

Troisième constatation : tous les textes exhumés depuis quinze *jours se situent* dans la période allant de 1937 à 1949. Or, dans l'histoire mouvementée du P.C., cette période est celle où la direction de Mao fut la moins contestée. *Enfin, rien dans ce qui a été* publié ces derniers jours n'est en contradiction avec la résolution sur l'histoire du parti adoptée par le dernier plénum du comité central. *Au contraire. En réalité,* tout se passe comme si le Mao d'hier était utilisé pour justifier les remises en cause du présent. Reste à savoir si cette perpétuelle *référence au grand homme* est un signe de force ou de faiblesse et si elle suffira à effacer les divisions qui continuent, malgré les proclamations d'unité et les intentions conciliantes, de déchirer la direction du parti.

MANUEL LUCBERT.

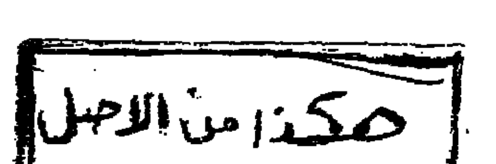
● *Mme Simone Veil,* présidente du Parlement européen, en visite officielle en Chine, a rencontré, lundi 20 juillet, M. Li Xiannian, l'un des vice-présidents du P.C. Mme Veil précède en Chine une délégation du Parlement européen, attendue à Pékin, dans la première semaine de septembre. — *(Corresp.).*

● *Le ministre indien des affaires étrangères,* M. Narasimha Rao, a achevé, le vendredi 17 juillet, une *brève visite de travail* en U.R.S.S. Il a eu, avec M. Gromyko, un entretien qui n'a donné lieu à aucune déclaration. On estime que M. Rao a tenu à rassurer les Soviétiques sur les intentions du gouvernement indien à la suite de la récente visite à New-Delhi du ministre chinois des affaires étrangères, M. Huang Hua. La volonté de normaliser les relations avec Pékin n'est pas contraire à la poursuite de l'amitié soviéto-indienne, a-t-il affirmé. — *(Corresp.)*

Le Monde

publiera demain

- **IDÉES** : Les radios libres.
- **IRAN** : « Révolution et contre-révolution » (II), par Eric Rouleau.
- « **LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES** » : La Chine et son patrimoine : Sauver Pékin.



هكذا من الاصل

AMÉRIQUES

Argentine

Les syndicats péronistes lancent un ordre de grève générale

La *Confédération générale du travail argentine* (C.G.T.), de tendance péroniste, a lancé un mot d'ordre de grève générale pour *le mercredi 22 juillet. La C.G.T. entend poser la question* des salaires et réclamer de plus grandes libertés politiques. C'est le premier ordre de grève de cette ampleur depuis la prise du pouvoir par les militaires en 1976. D'autre part, cinq organisations importantes ont constitué une « junte politique » qui est un défi lancé au gouvernement du général Viola.

Les partis reprennent l'initiative

Correspondance

Buenos-Aires. — Après l'accord intervenu, le 14 juillet, entre cinq organisations politiques argentines parmi les plus importantes, le gouvernement du général Viola semble avoir perdu l'initiative face aux civils. Les représentants de l'Union civile radicale, du Parti justicialiste, de la Fédération démocrate-chrétienne, du Mouvement d'intégration et de développement (le *MID* de l'ex-président Frondizi) et du Parti intransigeant (*de centre gauche*) ont formé une junte politique qui *s'adresse à « toute la communauté argentine par-delà les différences politiques, religieuses, économiques, sociales et culturelles »* afin de résoudre la grave crise du pays.

Cette décision, qui couronne une série de contacts amorcés par les radicaux avec les autres forces politiques, il y a un mois, débloque la vie politique et donne un sens à une effervescence grandissante qui tenait plus de l'agitation que de l'action. Elle porte également un rude coup aux projets de « libéralisation » et d'ouverture politique préparés sans grande conviction par les militaires. La deuxième étape du « dialogue politique », dont le démarrage est prévu dans les jours qui viennent, entre le ministre de l'intérieur, le général Liendo, et les représentants des différents secteurs de la société se trouve pratiquement vidée de sa substance et devrait se limiter à une discussion technique sur les dispositions de la nouvelle loi concernant les partis politiques.

Quant au projet prêté aux forces armées de créer un « Mouvement d'opinion nationale », qui serait le prolongement politique du gouvernement militaire, il est peu probable qu'il voie jamais le jour. L'accord signé entre les cinq formations ne manquera pas d'accélérer le processus de restructuration des partis. Le radicalisme semble être pour l'instant le principal bénéficiaire de l'opération non seulement *parce que* c'est lui qui en a pris l'initiative, *mais parce que son* traditionnel concurrent, le justicialisme, est gravement affaibli.

Sans âme, sans organisation ni véritables chefs, le mouvement péroniste peut en effet difficilement jouer un rôle prépondérant au sein du front qui vient de se constituer. Les promoteurs de ce rassemblement ont eu le souci de ne prononcer aucune exclusive, y compris à l'égard des militaires, sans doute pour bien marquer la différence entre l'union qu'ils viennent de réaliser et « la hora del pueblo » (l'heure du peuple) (1) de 1972. Ils ont proposé la levée de l'état de siège, l'élaboration d'un nouveau programme économique et des élections générales en 1984.

Mais de nombreux dirigeants ne cachent pas qu'ils sont disposés à *faire des concessions sur le* problème des « disparus » en échange d'une *ouverture politique* plus rapide et plus large. Les « mères de la place de Mai » ont compris ce danger. Conscientes qu'aucune démocratie véritable ne pourra se construire tant que la situation de ceux qui ne sont « *ni vivants ni morts* » n'aura pas été éclaircie, elles ont demandé dans un document remis à la suite de la réunion du mardi 14 juillet, à être invitées aux négociations.

JACQUES DESPRÉS.

(1) *La Hora del Pueblo*, alliance conclue en 1972 entre les péronistes et les radicaux, joua un rôle décisif dans le processus conduisant aux élections de mars 1973.

PROCHE-ORIENT

Les échanges de tirs continuent à la frontière israélo-libanaise

Au cours d'une conférence de presse tenue à Beyrouth, M. Yasser Arafat, a déclaré, lundi 20 juillet, que l'O.L.P. se considérait « en état de guerre » contre Israël et que les Palestiniens n'avaient « rien à perdre » dans ce combat. Le chef de l'O.L.P. a, par ailleurs, qualifié M. Begin de « terroriste notoire » et a critiqué le *gouvernement* américain pour son soutien à l'offensive israélienne contre les *Palestiniens*. « *Nous sommes*, comme vous le savez, au neuvième jour de la guerre palestino-israélienne », a-t-il dit expliquant que les Palestiniens avaient retenu leurs armes lors des deux premiers jours de l'offensive israélienne, avant de « riposter ». Il a ajouté que les Palestiniens cherchaient à obtenir une « paix juste », fondée sur la création d'un Etat *palestinien et le droit* des Palestiniens à retourner dans leur patrie.

Aux Nations unies, le conseil de sécurité procédera à des *consultations* à huis clos ce mardi soir sur la « situation au Proche-Orient ». Il s'agira *sans doute* de la reprise des travaux du conseil sur le recours du Liban au sujet des attaques israéliennes du 14 juillet et des jours suivants.

Sur le *terrain*, les échanges *de tirs* à la frontière israélo-libanaise ont continué dans la nuit de lundi à mardi. Un communiqué israélien a confirmé, mardi matin, que pendant toute la durée de la nuit précédente des rafales de roquettes katiouchas avaient été tirées à plusieurs reprises *sur le « doigt de la Galilée »* (pointe nord-est d'Israël) et la Galilée occidentale, à partir des positions des fedayin au Liban, sans faire cependant de victimes. L'agence palestinienne Wafa annonce que des *vedettes israéliennes et* l'artillerie à longue portée ont pilonné durant la nuit plusieurs positions sur la côte *et* à l'intérieur des terres, notamment dans la région de Zahrani.

Jérusalem s'inquiète de la décision américaine de suspendre la livraison d'avions F-16

(Suite de la première page.)

Les rumeurs indiquant que l'O.L.P. pourrait, sous certaines conditions, accepter cette proposition, avec une préoccupation tactique, estime-t-on à Jérusalem, n'auraient fait que renforcer la détermination des Israéliens.

Le premier ministre a déjà fait savoir à M. Habib, lors de leur rencontre du 19 juillet, qu'un cessez-le-feu aurait pour effet de permettre à l'O.L.P. de se réorganiser et de se réarmer au Sud-Liban, pour ensuite reprendre les bombardements. D'autre part, l'état-major estime que le dispositif militaire des fedayin n'est pas encore suffisamment réduit par les raids des derniers jours, puisque les tirs en direction de la Galilée n'ont pas diminué, bien au contraire. Selon des officiers de l'ONU, le nombre des projectiles lancés depuis le Sud-Liban était en augmentation, les *19 et 20 juillet*. Des militaires israéliens admettent que l'offensive déclenchée le 10 juillet n'a, pour le moment, pas encore donné de résultats décisifs, bien qu'ils soient persuadés d'y parvenir à plus ou moins bref délai.

Un mouvement d'exode

A un cessez-le-feu, Israël préférerait un accord de longue durée, d'un caractère plus *global*, sous l'égide, par exemple, du gouvernement libanais, c'est-à-dire, avec l'assentiment indirect des Syriens, ce qui, de l'avis de M. Begin, pourrait obliger les Palestiniens à *mettre un terme* aux hostilités contre Israël. Le premier ministre *souhaiterait* que les Etats-Unis s'engagent, avant la conclusion d'un cessez-le-feu, à obtenir un retrait palestinien des *positions occupées* par les fedayin au Sud-Liban, au sud *du fleuve Litani et*, peut-être, au sud du Zahrani.

La première réunion du Parlement *élu le 30 juin a été marquée* par le conflit. Dans son discours inaugural le 20 *juillet*, le président Navon a mis l'accent sur la gravité des *événements* mais, malgré les protestations isolées *de quelques députés de gauche*, il n'y a pas eu de débat. M. Navon a rendu *hommage* au *courage* de la population du nord du pays. Il a dénoncé les « *terroristes* », qui n'ont « *pour seul but* » que de s'attaquer aux civils. « *Cependant*, a-t-il ajouté, *nous ne ressentons dans nos cœurs aucune satisfaction pour les pertes subies par les civils libanais au voisinage desquels les terroristes ont installé leurs quartiers généraux.* »

En Galilé, le moral des habitant qui, depuis près d'une semaine, vivent la plupart du temps dans les abris, est de plus en plus gravement atteint. On parle avec angoisse de « *guerre d'usure* » et chez certains, la volonté de « *tenir bon* » coûte que coûte, constatée durant les premiers jours (*le Monde* du 18 juillet) s'est considérablement émoussée. Cette fois, un mouvement d'exode a commencé, notam*ment dans la région de* Kyriat-Shmoneh, la plus touchée, où de *nombreuses familles ont* décidé de partir en déclarant qu'elles ne *reviendraient* pas. Beaucoup d'exploitations agricoles et d'usines *sont* fermées *dans* les secteurs les plus proches de la frontière. Un industriel a protesté lundi contre de telles mesures, qu'il juge « *intolérables* » parce que, à son avis, « *il faut continuer de vivre avec cette situation* ». Mais son exemple paraît ne susciter que peu d'écho. A Nahariya, les touristes ont évacué la station balnéaire. Les hôtels et le village du Club Méditerranée (à cinq kilomètres au nord de Nahariya) ont été fermés. Les autorités ont organisé une vaste opération de secours et d'aide aux habitants de Galilée. La télévision diffuse des programmes spéciaux pour les enfants condamnés à rester *enfermés toute* la journée. Mais cet effort n'empêche pas le *mécontentement* de s'exprimer à propos de l'insuffisance des mesures *de protection dans* certaines localités où les abris sont trop peu nombreux *ou* mal *installés*, voire insalubres.

Dans son allocution à la Knesset, M. Navon, qui est tenu d'observer une stricte neutralité politique, a laissé plus d'un auditeur perplexe en tenant ces propos : « *Il y a urgence, et les événements nécessitent de la part du gouvernement et de l'opposition un sérieux effort pour tenter d'arriver à un accord sur les principes de notre politique, à propos des sujets essentiels concernant notre sécurité et notre défense, avec ce que cela implique pour notre politique générale dans la région et dans le monde.* » S'agissait-il d'un appel à la formation d'un gouvernement d'union, à laquelle les travaillistes restent *opposés*, malgré les propositions de M. Begin, d'une critique à l'égard *du gouvernement*, qui n'a pas consulté l'opposition avant de lancer *l'offensive* au *Liban*, ou bien d'un souhait pour une modération de l'attitude de M. Begin, ce qui pourrait être obtenu avec la participation des travaillistes dans la prochaine coalition gouvernementale, ceux-ci s'étant montrés critiques à l'égard de la décision de bombarder Beyrouth ?

Lors de cette première réunion de la Knesset, avant même l'achèvement des négociations entreprises par M. Begin pour la constitution d'une coalition, ce dernier a pu constater qu'elle se traduisait déjà dans la réalité puisque le candidat du Likoud à la présidence de l'Assemblée, M. Menahem Savidor, a été élu par 61 voix contre 56 et 3 abstentions. Cette majorité, réduite au strict minimum nécessaire, correspond exactement à celle qu'entend constituer M. Begin d'ici à la semaine prochaine.

FRANCIS CORNU.

M. RAYMOND EDDÉ : le Conseil de sécurité doit prendre des mesures coercitives contre Israël.

M. Raymond Eddé, ancien premier ministre libanais et député de Jbeil, actuellement en exil volontaire en France, nous a adressé une déclaration dont nous publions ci-dessous des extraits :

« *Bien avant l'attaque palestinienne de Nahariya, qui a fait trois morts, l'aviation israélienne avait mis au point une escalade de la violence, bombardant des villages au sud et au nord du fleuve Litani — constituant la fameuse ligne rouge que ni Israël ni la Syrie ne doivent franchir — pour finalement bombarder sauvagement Beyrouth-Ouest, faisant des centaines de morts et de blessés en grande majorité Libanais.*

» *Cela dit, on ne peut pas ne pas distinguer entre les actions d'un commando palestinien qui ne relève pas de l'autorité libanaise et les bombardements intensifs d'une armée régulière d'un Etat, Israël, membre de l'ONU, qui, de surcroît, refuse d'exécuter ses résolutions et se trouve en état d'armistice avec l'Etat libanais.*

» *Il incombe donc au Conseil de sécurité de prendre à l'égard d'Israël des mesures coercitives prévues par les articles 41 et 42 de la charte de l'ONU. Il faut aussi espérer que, en raison des circonstaces graves et des menaces contre la paix internationale, aucun des cinq grands ne se permettra d'opposer son veto.*

» *Il incombe d'autre part à la Ligue arabe de se réunir immédiatement pour examiner un éventuel retrait des Etats arabes de l'ONU au cas où le Conseil de sécurité se refuserait à condamner Israël et à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme aux attaques d'Israël contre le Liban.* »

AFRIQUE

Tunisie

Tous les dirigeants du Mouvement de la tendance islamique ont été interpellés

De notre correspondant

Tunis. — Une quarantaine de personnes appartenant au courant islamique ont été interpellées dans la nuit du samedi 18 au dimanche 19 juillet par les services de police, apprend-on de leurs proches. Parmi elles figurent tous les dirigeants du Mouvement de la tendance islamique, qui défend des thèses radicales, dont le président et le secrétaire général, MM. Rached Ghannouchi et Abdelfattah Mourou, et deux membres du Mouvement islamique progressiste qui se situe plus à gauche.

Etant donné le mutisme officiel, *on ignore encore si* ces interpellations ont eu lieu aux seules fins d'interrogatoires qui peuvent se prolonger pendant une période indéterminée, le délai de garde à vue n'étant pas limité par un texte, ou si elles font suite à des accusations précises.

Les intégristes, qui se sont souvent distingués depuis plus d'un *an*, y compris par des actes de violence, ont redoublé d'activité *pendant cette première* partie du mois de ramadan qui a débuté *le 4 juillet. C'est ainsi*, semble-t-il, que certains d'entre eux — ou se *proclamant tels* — ne sont pas étrangers à la destruction du bar du village du Club Méditerranée de Korba, dans le cap Bon (1), à divers incidents sur les plages, à la diffusion de tracts menaçant de plastiquer les salles de spectacles fonctionnant pendant les heures de jeûne et à la destitution au sein même des mosquées des imams désignés par le gouvernement qui ne leur agréaient pas.

Un communiqué du Mouvement de la tendance islamique critiquait sévèrement l'attitude des autorités à l'égard de la religion et dénonçait les « *obstacles* » qu'elles dressaient devant le « *processus de la prise de conscience* » des Tunisiens.

Ces interpellations, intervenues quelques heures après la reconnaissance du parti communiste (*le Monde* du 21 juillet), risquent, si le silence officiel subsiste, de venir tempérer la satisfaction qu'affichaient depuis quarante-huit heures la plupart des autres mouvements d'opposition qui — même à contre-cœur — ne pourront faire autrement que de se solidariser avec les religieux.

MICHEL DEURÉ.

(1) *Aussi maladroits* qu'ils aient pu être, les chants israéliens entonnés le 14 juillet au club paraissant n'avoir été qu'un prétexte à l'envahissement du village par de jeunes Tunisiens dont une vingtaine sont inculpés (le Monde du 18 juillet).

● *M. Lionel Jospin*, premier secrétaire du P.S., a reçu, lundi 20 juillet, au siège du parti socialiste, M. Mongi Kooli, directeur du parti socialiste destourien. L'entretien, selon le P.S., a porté sur l'évolution de la situation politique en Tunisie. Les deux parties sont convenues « *de poursuivre les contacts qui ont été ainsi renoués* ».

Centrafrique

LA FRANCE SE DÉCLARE « SURPRISE » DES RÉCENTES DÉCISIONS DE M. DACKO

A Paris, dans les milieux autorisés, on se déclare « *surpris* », lundi 20 juillet, des décisions prises samedi dernier par le gouvernement centrafricain prévoyant notamment la dissolution de deux partis d'opposition, l'arrestation de leurs dirigeants et la *création* d'un tribunal d'exception (*le Monde* du 21 juillet).

« *Nous nous interrogeons*, précise-t-on dans les mêmes milieux, *sur la portée de ces mesures et nous rappelons à cette occasion que lors de sa venue à Paris, la semaine dernière, le premier ministre centrafricain, M. Simon Narcisse Bozanga, avait insisté sur le caractère démocratique de l'expérience actuellement menée en République Centrafricaine (R.C.A.), et exprimé le désir de son gouvernement de poursuivre l'expérience du multipartisme.* »

Le porte-parole du ministère des relations extérieures a déclaré, en réponse à une question : « *Nous condamnons le lâche attentat du 14 juillet, qui ne peut que compromettre le redressement économique et politique déjà difficile de la République Centrafricaine.* » Puis il a ajouté : « *Nous nous interrogeons sur la portée des décisions prises par le gouvernement centrafricain.* »

A TRAVERS LE MONDE

El Salvador

● L'ARMEE SALVADORIENNE a attaqué, le lundi 20 juillet, des poches de résistance de la guérilla, situées de part et d'autre de la frontière avec le Honduras, confirment les membres de plusieurs organismes internationaux d'aide aux réfugiés salvadoriens (*le Monde* du 21 juillet). L'armée hondurienne n'a pas pris part aux combats. — *(U.P.I.)*

● PLUSIEURS DIRIGEANTS CONSERVATEURS des milieux d'affaires salvadoriens *font pression pour changer* la composition de la junte dirigée *par M. Duarte, rapporte* le *New York Times* du 21 juillet. M. Juan Vincente Maldano, responsable d'une association de chefs d'entreprise estime, après les déclarations de M. Thomas Enders, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires interaméricaines, que « *Washington ne soutient plus de manière inconditionnelle M. Duarte* ». Les hommes d'affaires souhaitent un retour à une politique économique plus conservatrice, ce qui correspondrait, *selon eux*, aux vœux des Etats-Unis. M. Duarte avait déclaré, au début de juillet, que « *le principal danger ne venait pas de la gauche, mais des milieux conservateurs* ».

Haïti

● *LE GOUVERNEMENT DE* M. JEAN-CLAUDE DUVALIER *s'apprête à céder aux* Etats-Unis, contre 600 millions de dollars, la *région* du môle Saint-Nicolas, située en face de Cuba, dans le nord-ouest du pays, affirment les milieux haïtiens de New-York. Le projet de construction d'une base militaire dans cette région d'Haïti resurgit périodiquement, mais, selon les mêmes sources, la signature de l'accord entre les deux gouvernements est imminente.

Italie

● LE FINANCIER ROBERTO CALVI, compromis dans le scandale de la loge P2 et em*prisonné* pour exportation illicite de capitaux (*le Monde* des 22 mai et 4 juin), a été condamné, lundi 20 juillet, par le tribunal de Milan, à quatre ans de réclusion et à une amende de 15 milliards de lires (environ 75 millions de francs). Trois autres inculpés, également banquiers, ont été condamnés à des peines de prison ferme accompagnées de très lourdes amendes, et trois ont été relaxés pour insuffisance de preuve. Mais les quatre condamnés ont pu bénéficier de la liberté provisoire. — *(A.F.P., Reuter.)*

Nicaragua

● *QUATORZE IMPORTANTES* ENTREPRISES NICARAGUAYENNES *seront* saisies par le gouvernement, ainsi qu'une partie des terres *non exploitées*, a annoncé le 19 juillet M. Daniel Ortega. *Le* dirigeant sandiniste a également indiqué que les entreprises ou les propriétés de toute personne qui quitterait le pays pendant plus de six mois seraient nationalisées. Cette mesure a un effet rétroactif, ce qui vise les partisans en exil de l'ancien dictateur Somoza. — *(U.P.I.)*

Sénégal

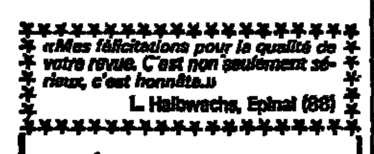
● L'UNION POUR LA DEMOCRATIE POPULAIRE (U.D.P.-marxiste) a été autorisée au Sénégal, où elle devient le dixième parti politique, annonce-t-on officiellement, lundi 20 juillet, à Dakar. Cette reconnaissance résulte de l'application du multipartisme sans limitation institué le 24 avril au Sénégal. — *(A.F.P.)*

Suisse

● CINQ PERSONNES ont été légèrement blessées, lundi après-midi 20 juillet, par l'explosion d'une bombe, qui a provoqué d'importants dégâts matériels, et qui avait été placée dans un parking près du hall d'entrée de l'aéroport de Zurich. Une Organisation du 9 juin, jusqu'alors inconnue des services de police, et qui avait déjà assuré être responsable de l'attentat commis contre le Parlement helvétique la veille (*le Monde* du 21 juillet), a également revendiqué la responsabilité de l'opération. Le nom de cette organisation, qui regroupe des nationalistes arméniens, fait référence à la date de l'arrestation à Genève d'un jeune *Arménien qui avait tué un* employé du consulat de Turquie. — *(A.F.P., A.P.)*

Tchad

● LE PROGRAMME MONDIAL ONU-FAO (PAM) a annoncé, jeudi 16 juillet, l'octroi d'une aide alimentaire d'urgence d'un montant de 2,2 millions de dollars aux populations du Tchad affectées par la guerre civile. L'envoi de cette aide, 3 450 tonnes de céréales, de *lait* en poudre et d'huile comestible pour cinquante mille *personnes, s'effectuera sur* une période de cinq mois. — *(A.F.P.)*







IRAN : révolution et contre-révolution

(Suite de la première page.)

Des cigarettes américaines — portant estampille irakienne ! — sont vendues à la criée pour l'équivalent de 10 à 15 francs le paquet. La contrebande est florissante entre les deux pays en conflit. Et pourquoi pas ? Puisque Téhéran et Bagdad ne se sont pas formellement déclaré la guerre et continuent, théoriquement, il est vrai, à entretenir des relations diplomatiques. En revanche, pour des raisons tout autant incompréhensibles, l'Iran a rompu avec l'Arabie Saoudite, la Jordanie, le Maroc, accusés de soutenir l'« *agresseur irakien* »...

Mais, au fait, où est cette guerre que l'on qualifie, à Téhéran, d'« *introuvable* » ? Si l'opinion internationale s'en désintéresse, les Iraniens la ressentent dans leur chair. Même quand la ville est, les jours de fête, brillamment illuminée par des guirlandes multicolores, on remarque au seuil de modestes demeures, les « hejles », les chapelles mortuaires, elles aussi décorées de lampions pour célébrer le *sacrifice des « martyrs »* : quelque trente mille personnes, hommes, femmes et enfants, ont été tuées ou blessées, sur les champs de bataille ou au cours de bombardements. Plus d'un million (on cite aussi le chiffre *de deux millions) ont dû fuir* les zones de guerre pour vivre, le plus souvent, dans des camps de toile, de la charité de l'Etat ou de leurs concitoyens.

Pourtant, les combats ne sont ni étendus ni spectaculaires. La ligne du front est, à quelques courbes près, la même que celle qui s'était stabilisée en novembre. Malgré un flux et un reflux constants des armées, l'équilibre des forces n'a pas été rompu. Sur une frontière d'un millier de kilomètres, quelque huit divisions irakiennes sont implantées sur une bande de territoire large de 5 à 30 kilomètres. Des unités continuent à guerroyer contre des francs-tireurs aux abords de Khouninshahr (ex-Khorramchahr) ; d'autres piétinent depuis la mi-octobre, à quelques kilomètres d'Abadan, qu'elles assiègent de trois côtés. Les assauts lancés contre la base stratégique de Dezfoul ont été brisés. Plus au nord, Qasr-El-Chirine, localité frontalière, qui commande la route conduisant à Bagdad, a été *transformée en forteresse*, que les Iraniens ne pourront pas, en revanche, reconquérir dans un avenir prévisible.

La guerre sur plusieurs fronts

De toute évidence, les forces iraniennes sont capables de résister aux envahisseurs mais non de les expulser du territoire de la République islamique. Insuffisamment équipées, elles sont trop éparpillées pour être en mesure de lancer une offensive de taille. Elles se battent, en effet, sur plusieurs fronts : au sud et à l'ouest contre l'armée *irakienne*, plus au *nord contre* les guérilleros kurdes de M. Abdel Rahman Ghassemlou, qui bénéficient de l'aide multiforme de Bagdad. Malgré le très net affaiblissement, politique et militaire, de la formation de M. Ghassemlou, en particulier dans les provinces de Kermanchah et du Kurdistan, les maquisards tiennent la dragée haute aux forces de Téhéran quand ils ne sont pas relayés par les soldats irakiens.

A l'autre extrémité du pays, au Sistan-Baloutchistan, une guérilla *analogue à celle du* Kurdistan paraît se développer. Des groupes armés, sous la direction d'ancien khans et sirdars (chefs *féodaux ou tribaux*), multiplient les coups de main, incendient les récoltes sur des terres fraîchement occupées par des paysans pauvres, tuent des pasdarans et des gendarmes. Des unités de l'armée régulière ont dû être dépêchées en mai à la suite d'une attaque qui a coûté la vie à trente-trois membres des forces de l'ordre. Le nombre des maquisards, d'un millier actuellement, devrait atteindre sept mille avant la fin de cette année, selon les autorités. Ces dernières *indiquent encore que les recrues* sont en voie d'entraînement dans un camp situé de l'autre côté de la frontière, au Pakistan, sous la *supervision d'instructeurs* américains.

Quoi qu'il en soit, la situation paraît menaçante. Les Baloutchs *se sentent triplement étrangers* dans leur propre pays, aux plans ethnique, religieux (ils sont en majorité sunnites) et politique. Le Sistan-Baloutchistan, réputé être « la Vendée de la République islamique », demeure l'un des fiefs du mouvement royaliste, qui, sous le couvert du Front de libération du Baloutchistan, a pris les armes pour revendiquer l'autonomie de la province.

Les pressions financières

L'armement lourd — avions de combat, chars, fusées, notamment — manque cruellement à l'armée iranienne. Ses fournisseurs traditionnels, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, refusent de lui livrer du matériel acheté *et payé* par l'ancien régime. La France, sollicitée après la libération des otages américains et la levée de l'embargo européen, préfère traiter exclusivement avec l'Irak, l'un de ses clients privilégiés. L'U.R.S.S. ne peut se substituer aux puissances occidentales, à moins que Téhéran *ne décide*, ce qui paraît exclu en pleine guerre, de restructurer ses armées sur le modèle soviétique. L'Iran est dès lors contraint à *acquérir*, au marché noir international les pièces de rechange nécessaires à son matériel américain, à acheter des armes légères à des pays tels que la République démocratique d'Allemagne et la Corée du Nord. Or *l'Iran n'a plus en réserve que* moitié moins d'avions de combat et d'hélicoptères, cinq fois moins encore de chars que ne possède l'Irak. D'où le ralentissement, voire l'arrêt virtuel, des opérations offensives aériennes et, sur le terrain, la guerre de position le plus souvent conduite non pas par l'armée régulière mais par les pasdarans, dont les tâches sont désormais partagées entre le maintien de l'ordre à l'intérieur *et la défense des frontières.*

S'il était vrai que l'argent est le nerf de la guerre, la défaite de la République islamique serait *inéluctable*. Ses réserves internationales fondent comme beurre au soleil : de 6 milliards de dollars en janvier, elles s'élèvent à 4 milliards, le niveau le plus bas depuis la révolution. Et cela malgré l'accord conclu avec les Etats-Unis au sujet des otages qui n'a restitué à l'Etat *iranien qu'environ* 3 milliards de dollars (sur les 24 milliards que revendiquait Téhéran). Malgré encore l'exportation de 1,4 million de barils/jour de pétrole qui rapportent annuellement 16 à 18 milliards de dollars. L'Irak, pour sa part, exporte *moitié moins* de carburant, mais l'Arabie Saoudite commercialise une partie de sa propre production pour le compte du gouvernement de Bagdad, ce qui laisse à celui-ci une aisance de trésorerie évaluée entre 20 et 25 milliards de dollars en devises.

Le gouvernement de Téhéran, qui n'a pas d'amis aussi généreux, a calculé qu'il lui fallait doubler ses exportations de naphte pour équilibrer son budget. Il dispose pour cela de moyens techniques et matériels. A l'exception de celles d'Abadan et de Kermanchah, détruites par l'aviation irakienne, ses raffineries sont intactes tout autant que ses champs pétrolifères, la quasi-totalité de ses stations de pompage et ses oléoducs. *Mais le cartel pétrolier international* boude la République islamique. Il n'aura pas besoin d'elle aussi longtemps que l'Arabie Saoudite continuera à inonder le marché international de sa production, que les réserves mondiales seront aussi abondantes. A moins, bien entendu, que l'Iran ne consente de sérieux rabais...

Le problème des revenus est crucial pour la République de Khomeiny. Non seulement pour financer la guerre, mais aussi et surtout pour assurer la survie du régime en redressant une économie chancelante. L'industrie ne tourne plus qu'à 40 % de sa capacité prérévolutionnaire. L'agriculture, après un essor éphémère, *périclite suite* à l'effondrement des structures du secteur moderne. Le taux de croissance du P.N.B. a baissé de 30 % depuis la chute de la monarchie. Le chômage a atteint, selon des estimations divergentes, de 2,5 à 4 millions de personnes, sans compter les réfugiés de guerre. Officiellement, le taux d'inflation est de 30 %, mais les prix de certaines denrées essentielles ont doublé, parfois triplé, en quelques mois. Le mécontentement social se répand dangereusement. Force est donc de conclure que la « normalité » qu'affiche la ville de Téhéran *n'est qu'une facette* d'une complexe réalité.

Les dirigeants ont développé une mentalité d'assiégés. Ils sont persuadés que les puissances étrangères ont tout mis en œuvre pour étouffer la République islamique de l'extérieur, mais aussi de la *miner de l'intérieur. Ainsi* les rébellions kurde et baloutch, la guérilla des Moudjahidin du peuple et des « gauchistes » marxistes, l'agitation entretenue par les bourgeois « libéraux », couronnées par la « dissidence » de l'ancien président de la République, M. Bani Sadr, sont-elles mises au compte du « *complot rampant* » de l'impérialisme. La République islamique s'est dès lors lancée, la conscience en paix, dans l'ère de la « *terreur révolutionnaire* ».

ERIC ROULEAU.

Prochain article :

LA TERREUR

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Etude de la S.C.P. « Régis ODIER et Claude MILLIAND, Notaires associés » à TOULON, 8 avenue Vauban.
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES, en l'Etude, le lundi 27 juillet 1981, à 15 heures :

PROPRIÉTÉ A SANARY-SUR-MER

Quartier Prats, compr. MAISON d'un ét. sur rez-chauss. (149 m2), garage, dépend. Terrain de 830 m2.

Mise à prix : 280.000 F.

Pr ts rens. s'adr. à l'Etude Me ODIER.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	256 F	417 F	579 F	740 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	466 F	837 F	1 209 F	1 580 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	296 F	497 F	699 F	900 F
II. — SUISSE, TUNISIE	368 F	642 F	916 F	1 190 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Publication par extrait de la demande des sociétés WALT DISNEY PRO-*DUCTIONS* et *ARTISTES ASSOCIES* (L.A.A., L.P.A.A. et U.A.C.).

...Attendu que BITTON Martine, ép. HEUKEM, a régulièrement formé opposition à l'exécution d'un jugement rendu le 25 juin 1979 par cette Chambre qui, statuant par défaut, l'a condamnée à la peine de six mois d'emprisonnement et à 30 000 francs d'amende pour avoir : à Paris, courant 1976, d'une manière habituelle, commis le délit de contrefaçon par édition, reproduction, représentation ou diffusion sous forme de vidéo-*cassettes d'œuvres cinématographiques* et notamment du film « Bambi » en violation des droits des Sociétés WALT DISNEY ; d'avoir à Paris, courant 1976, d'une manière habituelle, *commis le délit de contrefaçon* par édition, reproduction, représentation ou diffusion sous forme de vidéo-cassettes d'œuvres cinématographiques et notamment des films : « Il était *une fois la Révolution* », « Music Lovers », « Une homme de trop », « l'Homme de Rio », « Alfredo-Alfredo »... en violation des droits des auteurs ou de leurs cessionnaires...

AU FOND, attendu qu'il résulte de l'information et des débats que la dame BITTON, épouse HEUKEM, offrait à toute personne désirant utiliser des vidéo-cassettes des reproductions de films qu'elle avait enregistrés sans autorisation des auteurs ou de leurs ayants-droits ; qu'elle avait créé pour cette diffusion le Club Vidéo International Productions (V I P), 2 bis, rue Jules-Breton, à Paris (treizième arrondissement) ; que la mise à la disposition des films ainsi reproduits sur vidéo-cassettes était effectué moyennant le paiement par l'adhérent d'une cotisation annuelle d'un montant de 1 000 F et d'un droit de location de 50 F par film ;

Attendu que ces faits sont constitutifs du délit de contrefaçon par reproduction et diffusion par l'article 426 du Code Pénal ; qu'il ne saurait être éventuellement objecté que les adhérents du Club n'avaient le droit, aux termes de leur contrat d'adhésion, que de projeter les films devant un cercle privé et familial, alors que le caractère lucratif de l'opération effectuée sous le couvert du Club Vidéo International Productions est démontré...

PAR CES MOTIFS, ... Déclare BITTON Martine, épouse HEUKEM, coupable *du délit de contrefaçon* qui lui est reproché, prévu et puni par les articles 43-1 à 43-5, 425, 426, 427, 428, 429 du Code Pénal ; En répression, Vu l'article 738 du C.P.P.

CONDAMNE BITTON Martine, épouse HEUKEM à la peine de TREIZE MOIS d'emprisonnement avec SURSIS et MISE A L'EPREUVE, pendant TROIS ANS, avec obligations particulières de l'article R 58, 1er, 2e, *5e du Code de* Procédure Pénale et à 10 000 francs d'amende...

SUR L'ACTION CIVILE : ... Condamne BITTON, épouse HEUKEM, à payer ... à la Société *WALT DISNEY* PRODUCTIONS BURBANK, la somme de 20 000 F à titre de dommages-intérêts ; ... à la Société WALT DISNEY PRODUCTIONS FRANCE, la somme de 10 000 F à titre de dommages-intérêts ; ... - à la Société LES ARTISTES ASSOCIES, la somme de 40 000 F à titre de dommages-intérêts ;... - à l'UNITED ARTISTS CORPORATION, la somme de 65 000 F à titre de dommages-intérêts : - à la Société PRODUCTIONS DES ARTISTES ASSOCIES, la somme de 45 000 F à titre de dommages-intérêts ; ...

Ordonne la confiscation des vidéo-cassettes ; Condamne BITTON Martine, épouse HEUKEM, aux frais et dépens liquidés.

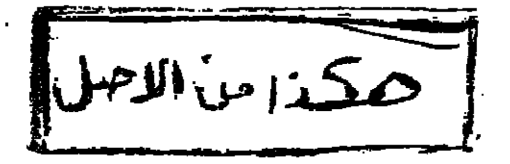
Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, *directeur de la publication*,
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1980

Commission paritaire n° 57 437.





هكذا من الاجل

EUROPE

Irlande du Nord

LE DÉBAT SUR LA RÉPRESSION DES ÉMEUTES AU ROYAUME-UNI

Le Royal Ulster Constabulary se veut un modèle d'efficacité policière

De nombreux accrochages assez violents entre manifestants nationalistes et forces de l'ordre ont eu lieu à Belfast et dans plusieurs autres villes d'Irlande du Nord, lundi 20 juillet. Un poste de police a été attaqué, des vitrines de magasins brisées et un bus incendié. D'autre part, l'état de santé de Kieran Doherty et Kevin Lynch, les deux grévistes de la faim qui jeûnent à la prison de Maze (depuis environ deux mois), s'est encore détérioré.

Le Northern Ireland Office a envoyé deux émissaires, ce mardi à l'aube, au chevet des grévistes de la faim. Cette visite-surprise était due au fait que des parents de l'un des grévistes avaient indiqué qu'une telle initiative pourrait contribuer « à sortir de l'impasse des blocs H », *selon la formule d'un officiel. Mais les grévistes n'ont accepté de s'entretenir avec les envoyés du Northern Ireland Office qu'en présence du chef militaire des détenus de l'IRA à Maze, M. McFarlane. Ce dernier aurait refusé tout entretien s'il ne portait pas sur les demandes des grévistes, et la mission des envoyés officiels aurait échoué.*

De notre envoyé spécial

Belfast. — Le Royal Ulster Constabulary est placé depuis douze ans dans une situation exceptionnelle. D'autres polices se sont trouvées aux prises avec l'action clandestine et violente d'organisations armées — en Allemagne fédérale, en Italie, en Espagne, par exemple. Mais le RUC doit faire face en permanence, depuis plus de deux lustres, à la fois aux offensives de l'IRA provisoire et de l'INLA, aux manifestations souvent très dures d'une partie au moins de la minorité catholique, aux surenchères non moins violentes des ultras du loyalisme (poursuivis eux aussi avec acharnement) et aux critiques étrangères. Tout en étant tenu de respecter, autant que faire se peut, les traditions qui avaient fait jusqu'alors la bonne réputation de la police britannique, et tout simplement une législation respectueuse des droits civiques.

Il est vrai que le RUC, dès que la situation s'est dramatiquement tendue en été 1969, a reçu le concours de l'armée. Celle-ci, prend-on toujours bien soin de souligner à Belfast, ne peut jamais intervenir qu'en appui des forces de police, et à la réquisition des autorités civiles. C'est le 5 octobre 1969 que le premier soldat britannique a été tué en Ulster (du moins depuis la fin de la guerre d'Irlande). Les forces furent, à cette époque, portées de trois mille à huit mille hommes. La constitution d'un régiment de supplétifs le 1er janvier suivant, l'Ulster Defence Regiment, fit d'abord baisser le nombre de militaires venus de Grande-Bretagne, mais, très vite, l'appui militaire au RUC augmenta de nouveau.

Les émeutes du « dimanche sanglant » de Londonderry, le 30 janvier 1972, où treize manifestants furent tués, firent porter les effectifs militaires à treize mille sept cents hommes. Le 31 juillet de la même année, pour la grande opération destinée à instaurer des zones interdites à la circulation dans le centre de Belfast et de Derry (dite « Motorman »), ces effectifs furent portés à plus de vingt et un mille hommes. Ils devaient redescendre, par paliers, jusqu'à leur niveau actuel, de l'ordre de onze mille.

Si le nombre des soldats a ainsi pu être sensiblement abaissé, ce n'est pas que la situation politique se soit réellement détendue. C'est surtout qu'entre-temps, le RUC a considérablement augmenté ses effectifs, et s'est doté d'un matériel approprié à la lutte anti-guérilla.

Criminalité ordinaire et « Special Branch »

Le Royal Ulster Constabulary compte sept mille cinq cents agents, dont environ sept cents femmes. Il comprend seize divisions, ayant chacune à sa tête un « chief superintendant », et regroupées en trois grandes régions : Belfast (six divisions), Nord et Sud (cinq chacune). L'action des différents corps est coordonnée par un *chief constable*, actuellement M. Jack Hermon, qui dispose d'un assistant pour chaque région. Le RUC est divisé en huit départements. L'un d'entre eux traite uniquement de ce qu'un responsable appelle, en une formule involontairement éloquente, les *ordinary decent criminals*, et que l'on nommerait ailleurs les « *droit-commun* » — mais, contrairement aux demandes de l'IRA, il n'y a plus depuis la fin du statut spécial des prisonniers politiques, en 1976, que des « droit-commun »... La délinquance et la criminalité « *ordinaires et décentes* » — c'est bien la seule conséquence heureuse de la situation — sont devenues extrêmement faibles en Irlande du Nord.

Un autre département ne s'occupe que de la lutte contre la « subversion » : la « *Special Branch* », particulièrement honnie des militants et combattants nationalistes des deux camps. Il est composé d'hommes sélectionnés, entraînés et protégés et qui disposent de bons équipements informatiques, circulent en civil dans des voitures banalisées et appliquent des consignes de sécurité qui ne sont pas sans rappeler celles des personnages de films ou de romans d'espionnage : les noms propres apparaissent le moins possible, les itinéraires varient constamment et ne sont de toute façon jamais directs, l'usage du téléphone ou des liaisons radio « en clair » est très limité...

« *Croyez-moi si vous voulez, mais nous n'avons aucun problème de recrutement local,* assur le chief constable Hermon dans son bureau des environs de Belfast. *Au contraire, nous ne pouvons accepter qu'une candidature sur sept ou huit. Il est vrai,* reconnait-il, *que c'est aussi, sans doute, une conséquence du chômage. Mais beaucoup de gens, dans la situation que nous connaissons, veulent faire quelque chose, veulent s'engager pour aider à faire respecter la loi démocratique.* » Attitude qui est évidemment beaucoup plus répandue dans la majorité protestante que dans la minorité catholique, qui fournissait pourtant, à l'époque déjà lointaine où le RUC n'était qu'une police comme les autres, quelque 80 % des effectifs. Aujourd'hui, on ne compte plus guère que 9 % à 10 % de policiers issus de la communauté catholique.

Le RUC ne s'est pas contenté d'augmenter et de former ses effectifs. Il les a équipés d'un matériel nouveau. L'objectif était de permettre aux forces de l'ordre de contenir des manifestations même très violentes sans avoir recours aux solutions extrêmes. Les policiers ne peuvent ainsi tirer à balles réelles que si l'on ouvre le feu sur eux.

Voitures blindées et balles en caoutchouc

Ce matériel comprend notamment des véhicules dotés d'un blindage en général léger, qui résisterait mal à un véritable assaut à l'arme lourde, mais permet d'essuyer sans dommage des tirs légers ou éloignés, et bien entendu les jets de projectiles divers, y compris incendiaires. Ces camionnettes, équipées de meurtrières et d'un dispositif d'ouverture qui permet à tous les occupants d'en sortir en un instant, comportent souvent, à l'avant, comme celles de l'armée, une grosse plaque métallique verticale qui les transforme, en cas de besoin, en véritables bulldozers. Il faut avoir vu ces véhicules foncer sur des barricades, des voitures renversées et incendiées, reprendre leur élan et foncer encore jusqu'à forcer le passage, dans un rideau de flammes et sous une grêle de cocktails Molotov et de briques, pour se rendre compte de leur efficacité.

Autre équipement caractéristique : les fusils tirant des balles en caoutchouc. L'expression ne doit pas faire illusion : ces projectiles sont redoutables et ont déjà tué plusieurs personnes, en particulier des adolescents atteints à la tête. Il s'agit d'un cylindre d'une matière relativement dure, tiré à faible vitesse initiale par des fusils spéciaux à très gros calibres. L'usage de ces armes est controversé : si elles sont infiniment moins meurtrières que les autres armes à feu, elles peuvent causer des lésions très graves et même mortelles. Un débat aux Communes sur l'opportunité d'en équiper aussi les brigades anti-émeutes en Grande-Bretagne a montré que, même du côté britannique, on n'était pas sûr qu'il ne s'agissait pas là d'une réponse disproportionnée à l'action de manifestants même violents.

20 20 20 20

Quant aux interrogatoires « musclés » que les nationalistes accusent la police de pratiquer, on en dément bien entendu l'existence du côté officiel, où l'on fait valoir, en particulier, qu'un examen médical a lieu à l'occasion de tout passage au commissariat, tout transfert de prévenu ou de prisonnier, et que, si des faits précis avaient été relevés, le témoignage des médecins n'aurait pas manqué d'être publié.

Pourtant, certains manquements à ces règles avaient été dénoncés voilà quelques années par des organismes indépendants. On se souvient à Belfast d'un rapport d'Amnesty International qui avait fait quelque bruit... Mais, à la direction du RUC, on assure que ces bavures sont aujourd'hui impossibles : « *Entre le contrôle médical et les droits reconnus aux avocats, qui ont constamment accès à l'ensemble du dossier, notre système de protection des personnes arrêtées est unique au monde* », estime un de ses responsables.

C'est bien davantage pour son efficacité technique que les experts d'autres polices sont venus récemment, dit-on à Belfast, consulter leurs collègues nord-irlandais du RUC. Ce serait le cas, en particulier, de représentants d ela police de Berlin-Ouest, qui redoutent de ne pouvoir faire face à de nouvelles flambées de violences des jeunes squatters, et aussi de policiers suisses après les émeutes de Zurich.

BERNARD BRIGOULEIX.

Belgique

● L'AGE DE LA MAJORITE ELECTORALE pour les législatives a été abaissé à dix-huit ans en Belgique, le Sénat ayant adopté à l'unanimité, après la Chambre des députés, une proposition de révision constitutionnelle à cet effet. Cet âge était auparavant de vingt et un ans pour ce type de scrutin, mais il avait déjà été abaissé à dix-huit ans pour les élections municipales et européennes. Cette mesure intéresse environ quatre cent mille jeunes électeurs. — (A.F.P.)

LA FIN DU CONGRÈS DE VARSOVIE

M. KANIA : nous devons être le parti du renouveau socialiste

M. Kania a clos les travaux du neuvième congrès extraordinaire du parti ouvrier unifié polonais dans l'après-midi du lundi 20 juillet. « L'alliance » et « l'amitié » avec l'U.R.S.S. sont la «pierre angulaire» de la politique étrangère de la Pologne qui « restera un maillon infaillible de la communauté socialiste », a dit le premier secrétaire. « Nous devons être toujours le parti du renouveau socialiste, le parti de la lutte contre les adversaires du socialisme et la contre-révolution. » Il a préconisé enfin l' « entente sociale » qui pourrait se fonder sur une « large alliance » de « citoyens responsables » indépendamment de leurs convictions et de leurs croyances.

Le congrès s'est séparé après avoir adopté les divers documents préparés par les commissions, dont un projet de nouveaux statuts du parti, qui doivent en démocratiser le fonctionnement. La rédaction finale de ce projet sera faite ultérieurement par le comité central : il sera alors soumis à nouveau aux délégués au cours d'une conférence nationale.

D'autre part, des négociations devaient s'ouvrir ce mardi à Szczecin entre le gouvernement et les dockers, qui ont lancé un ordre de grève pour jeudi. Les dockers revendiquent l'application par le gouvernement de l'accord social et salarial conclu le 5 mai.

Pour Moscou, le pire semble avoir été évité

De notre correspondant

Moscou. — Le lendemain de la clôture du congrès du POUP, la presse soviétique publie de larges extraits du discours du général Jaruzelski et de la dernière intervention de M. Kania, mais ne fait aucun commentaire sur le fond. Il est probable qu'il faudra attendre le retour de la délégation soviétique et une analyse approfondie des discussions et des résolutions avant que les dirigeants ne se fassent un jugement définitif.

Le sentiment prévaut cependant que si le pire a été évité, le congrès n'a rien réglé. A l'origine, les incertitudes précédant le congrès avaient suscité d'abord l'hostilité ouverte puis, malgré les assurances reçues par M. Gromyko, la suspicion. La manifestation la plus spectaculaire en a été l'absence de messages de salutation au congrès que les Soviétiques ne manquent pas d'adresser d'habitude à chaque forum des partis frères.

Selon Moscou, le congrès devait « *élaborer un programme qui renforce le parti et lui garantisse le retour aux normes léninistes et un programme de stabilisation économique et sociale qui permette de surmonter la crise dans les délais les plus brefs possibles avec les pertes minimales pour la société* ».

Sur le premier point au moins, les résultats semblent avoir satisfait les Soviétiques puisque Tass note : « *S'orientant sur la théorie marxiste-léniniste, se fondant sur les principes léninistes de la démocratie et de la discipline, poursuivant les traditions du mouvement ouvrier révolutionnaire polonais, le projet de statuts demeure fidèle aux idées de patriotisme et d'internationalisme, il tient compte de l'expérience du mouvement ouvrier international, il reflète les conditions actuelles et les besoins de l'édification socialiste en Pologne.* » Tass ajoute même que les amendements présentés par les délégués insitent surtout « *sur la nécessité de respecter dans la pratique le centralisme démocratique comme le parti, garantissant son unité idéologique et politique* ».

Certes le congrès a-t-il eu bien des aspects choquants pour les Soviétiques. Les discussions ouvertes, les manœuvres de couloirs, les coups de théâtre, les motions de la direction rejetées par la base, ces pratiques avaient totalement disparu des congrès des partis communistes au pouvoir qui, à l'instar des congrès soviétiques, ne sont le plus souvent que de simples chambres d'enregistrement des décisions prises au sommet. Mais, malgré des débats qualifiés de « *houleux* » par Tass, malgré certaines interventions auxquelles les *Izvestia* ont trouvé un « *caractère révisionniste* », le dérapage redouté n'a pas eu lieu. Le congrès n'a pas altéré la nature marxiste-léniniste et communiste du POUP pour le transformer en simple parti social-démocrate comme le craignaient les dirigeants soviétiques dans leur lettre du 5 juin au comité central du parti polonais.

Le triomphe de la modération et de M. Kania n'a pas que des aspects agréables pour le Kremlin, mais il représente un moindre mal par rapport au « risque » couru par la Pologne. Il semble préserver l'essentiel, c'est-à-dire pour Moscou la cohésion du pacte de Varsovie et l'alliance avec l'U.R.R.S., à laquelle les dirigeants polonais ont ostensiblement fait allégeance à plusieurs reprises.

Toutefois, le Kremlin aurait sans doute été plus rassuré si les conservateurs « prosoviétiques » n'avaient pas été exclus de la direction. Le maintien de M. Olszowski ne suffit pas à compenser l'élimination de M. Grabski, qui avait mené l'offensive contre M. Kania au plénum de juin, au lendemain de la lettre du comité central soviétique au POUP. La direction polonaise n'a pas été en mesure de respecter les promesses qui paraissent avoir été faites dans ce sens à M. Gromyko au début du mois.

C'est pourquoi les dirigeants de Moscou ne peuvent manquer de s'interroger. Le congrès marque-t-il un coup d'arrêt dans l'évolution de la crise polonaise ? Dans l'affirmative, ses résultats seraient positifs pour l'U.R.S.S. En revanche, s'il ne constitue qu'une étape dans un processus continu de démocratisation de la société polonaise, alors, dans l'esprit des Soviétiques, toutes les craintes seraient permises.

DANIEL VERNET.

● RECTIFICATIF. — Dans la liste du secrétariat du parti ouvrier unifié polonais (*le Monde* du 21 juillet, page 6), une ligne qui a sauté prête à confusion. En réalité, M. Zbigniew Michalek, directeur d'une ferme d'Etat, est chargé de l'agriculture, et c'est M. Milewski, membre du bureau politique qui est chargé de l'administration, dont l'armée, la milice, les tribunaux, la santé et l'Eglise.

DIPLOMATIE

U.R.S.S.

Les étrangers non diplomates n'ont plus accès à certains magasins spéciaux

(De notre correspondant.)

Moscou. — Au moment même où le Soviet suprême adoptait une loi supposée consacrer les larges droits et libertés dont les ressortissants étrangers jouissent en U.R.S.S. (*le Monde* du 26 juin), les autorités soviétiques ont décidé de priver les hommes d'affaires, les correspondants accrédités à Moscou et le personnel non diplomatique des ambassades, des « roubles-coupons » qui leur permettaient de faire leurs achats quotidiens dans un magasin spécial. Il leur a fallu quinze ans pour s'apercevoir que tous ces « privilégiés » n'avaient pas droit à certaines détaxes réservées aux diplomates... Cette décision, appliquée sans notification préalable à partir du 1er juillet, fait suite à toute une série de mesures dont la conséquence — sinon le but — est d'aggraver les conditions de vie des étrangers en U.R.S.S.

Les exemples sont multiples. Il y a quelques années, l'administration qui gère les immeubles réservés aux étrangers, a décidé des augmentations des loyers allant de 50 % à 200 %. Les hausses ont été encore plus fortes pour les bureaux des *représentations commerciales ou* bancaires, invités de manière pressante à s'installer dans le nouveau centre international de Moscou, construit avec le concours de la firme Petroleum, et où le prix du mètre carré dépasse largement celui pratiqué au World Trade Center de New-York.

Pour « protéger le patrimoine »

Ensuite, les autorités ont doublé le prix des hôtels pour les étrangers. Ceux-ci payent un minimum de 40 roubles, soit plus de 300 francs la nuit dans une chambre au confort médiocre; pour la même chambre, un Soviétique ne paye pas plus de 4 à 5 roubles...

A partir du 1er juin, le coût des conversations téléphoniques avec l'étranger a été doublé.

Des mesures restrictives ont été décidées il y a quelques mois par le ministère de la culture sous prétexte de protéger le patrimoine national. Elles reviennent à interdire toute exportation d'objets artisanaux ou de livres qui n'auraient pas été *payés en monnaie forte. Ainsi* doit-on acquitter des taxes représentant 200 % du prix d'achat pour importer d'U.R.S.S. des livres soviétiques antérieurs à 1975. Cela pour « *compenser la hausse des prix intervenue depuis* », une hausse dont on nie *officiellement* l'existence. Il faut ajouter que, dans les magasins en devises, les livres sont de 13 % à 20 % plus chers que dans les magasins ordinaires.

Ces dispositions sont en contradiction non seulement avec les déclarations officielles *sur les facilités accordées aux* étrangers en U.R.S.S., mais aussi avec la volonté proclamée d'attirer les hommes d'affaires occidentaux, de développer la coopération internationale et d'améliorer l'image de Moscou comme centre d'affaires international. Elles *ont toutes les caractéristiques* d'un rançonnement des étrangers, qui apportent des devises à un pays où même les autorités n'ont pas confiance dans la monnaie nationale.

D. V.

LE SOMMET D'OTTAWA

LES « DIX CONCLUSIONS » SUR LA SITUATION INTERNATIONALE

Un appel aux États et parties en cause au Proche-Orient à « éviter les représailles qui conduisent à l'escalade »

Les dix « conclusions » d'Ottawa *sur la* situation internationale ne se présentent pas sous la forme d'un communiqué mais, selon la *formule* adoptée par le conseil européen, d'un texte du président du sommet, le premier ministre *canadien*, M. Trudeau, agréé par ses collègues :

« 1) *Nos discussions sur les affaires internationales ont confirmé notre unité de vue sur les principales difficultés que nous éprouvons. Nous sommes déterminés à y faire face ensemble, dans un esprit de solidarité, de collaboration et de sens de nos responsabilités.* »

» 2) *Nous sommes tous préoccupés par les menaces incessantes dont font l'objet la sécurité et la stabilité internationales. Une paix durable ne peut se construire que dans le respect de la liberté et de la dignité des nations et des individus. Nous en appelons à tous les gouvernements, leur demandant de faire preuve de retenue et de sens des responsabilités dans les affaires internationales et de s'abstenir d'exploiter les crises et les tensions.*

» 3) Au Moyen-Orient, nous restons convaincus qu'il faut trouver une solution au désaccord entre Israël et les Etats arabes. Nous déplorons *tous* l'accroissement de la tension et l'escalade. Etant donnée la tenviolence dans cette région. Nous sommes préoccupés par l'ampleur des destructions, en particulier au Liban, et les lourdes pertes en vies humaines de part et d'autre. Nous demandons aux Etats et parties en cause de faire preuve de pondération, en particulier afin d'éviter les représailles qui conduisent à l'escalade. Etant donné la tension qui existe actuellement dans cette région, nous les prions de s'interdire tout *acte* qui conduirait à de nouveaux bains de *sang* et à la guerre.

» 4) Nous sommes à cet égard particulièrement préoccupés du sort tragique du peuple libanais. Nous appuierons les efforts en cours pour permettre le retour au Liban d'une réconciliation authentique, de la sécurité intérieure et de la paix avec ses voisins.

» 5) *En ce qui* concerne les relations Est-Ouest, nous sommes très inquiets de l'accroissement permanent de la puissance soviétique. Cette inquiétude est renforcée par les agissements soviétiques, qui sont incompatibles avec la retenue et le sens des responsabilités convenant aux affaires internationales. Cela entraîne pour nous le besoin de fortes capacités de défense. Nous insistons fermement sur la nécessité de l'équilibre militaire et de la modération politique. Nous restons ouverts au dialogue et à la collaboration dans la mesure où le comportement de l'Union soviétique le permettra. Nous sommes convaincus de l'importance de travailler à un contrôle véritable des armements et à la conclusion d'accords de désarmement, avec pour objet une réduction des armements et des dépenses sans diminution de la sécurité.

» 6) *Nous accueillons favorablement le fait qu'à la conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe les pays de l'Ouest viennent de prendre une nouvelle initiative importante, ayant décidé de définir la zone à laquelle s'appliqueraient les mesures qui devraient être négociées lors de la conférence européenne sur le désarmement actuellement envisagée (...).*

» 7) En ce qui concerne l'Afghanistan, problème au sujet duquel nous avons exprimé, l'an dernier au sommet de Venise, une position unanime très ferme, nous constatons que la situation n'a pas changé. C'est pourquoi, d'accord en cela avec l'écrasante majorité des nations, nous continuons à condamner l'occupation de ce pays par l'Union soviétique. Nous appuyons les efforts internationaux en vue du retrait total des troupes soviétiques, de la restauration, en faveur du peuple afghan qui mène une guerre de libération, du droit à déterminer son avenir (...). »

» 8) *Fermement partisans du droit du peuple du Cambodge à l'autodétermination, nous appuyons chaleureusement la déclaration de la conférence internationale des Nations unies sur ce pays.* »

Le point 9 réaffirme l'attachement des Sept à la paix, à la non - intervention, à l'indépendance des nations et au « *non-alignement authentique* ».

Le point 10 renouvelle l'appel formulé l'an dernier par les Sept demandant « *à tous les gouvernements de ne pas se livrer à des actes susceptibles de provoquer des déplacements massifs de réfugiés* ».

Le doublement des livraisons de gaz soviétique à l'Europe

Un projet qui inquiète depuis longtemps les Américains

Ce n'est pas la première fois que les Américains s'inquiètent publiquement du projet étudié par l'Union soviétique et plusieurs pays européens (R.F.A., France, Italie, Belgique, Pays-Bas), rendu public en novembre 1980 et qui prévoit la livraison *de 40 milliards de mètres cubes* de gaz à partir de 1986, ce qui doublerait les fournitures soviétiques.

Des pressions ont été exercées *sur les pays européens, notamment* la R.F.A., pour qu'ils renoncent à ce projet, la dernière tant la proposition des Etats-Unis de se substituer à l'U.R.S.S. en fournissant du charbon à l'Allemagne fédérale. Il y a cependant peu de chances que *les tentatives américaines aboutissent*, tant les intérêts en jeu sont considérables pour l'industrie allemande.

La R.F.A. doit, en effet, rece*voir 12 des 40 milliards de* mètres cubes de gaz soviétique. En contrepartie, son industrie recevrait 10 milliards de deutschemarks de commandes (23,7 milliards de francs), portant essentiellement sur la fourniture de matériel nécessaire à la cons*truction d'un gazoduc de plus de* 5 000 kilomètres.

Pour l'heure, les négociations *entre la R.F.A. et l'Union soviétique* achoppent sur les conditions financières. Un consortium de banques allemandes, dirigé par la Deutsche Bank, doit, en effet, consentir à Moscou un crédit de 10 milliards de deutschemarks. Un premier accord de *principe avait été conclu*, mais les banquiers avaient dû l'annuler en raison de la forte hausse des taux d'intérêt.

Les négociations ont repris cette semaine, le consortium envisageant, dit-on, de fractionner cette ligne de crédits, certains d'entre eux pouvant être considérés comme des crédits fournisseurs. A supposer que ce dossier soit réglé, resterait posée la question du prix de vente du gaz, les propositions soviétiques étant, pour l'heure, fort éloignées de celles de la firme allemande Ruhrgas.

La France est également fort intéressée à ce projet, puisqu'elle *est disposée à acheter 8 mil*liards de mètres cubes par an, les entreprises françaises livrant pour un montant de 10 milliards de francs certains équipements du gazoduc, notamment les installations de contrôle et les stations de compression.

Les négociations avec Moscou ont repris la semaine dernière (*le Monde* du 16 juillet).

Dans une déclaration sur le terrorisme

LES SEPT PRÉCONISENT LE BOYCOTTAGE AÉRIEN DE L'AFGHANISTAN

(De notre correspondant.)

Ottawa. — Dans une déclaration commune sur le terrorisme, les dirigeants des sept pays réunis à Ottawa ont proposé, lundi 20 juillet, « *la suspension de tous les vols à destination et en provenance de l'Afghanistan* ». Cette décision constitue la première application des engagements pris par les Sept lors du sommet de Bonn en 1978 à propos de la lutte contre le terrorisme et vise à punir le gouvernement afghan pour son attitude jugée complaisante à l'égard des auteurs du détournement, en mars, d'un avion de la compagnie pakistanaise International Airlines.

Les Sept constatent que « *la conduite du gouvernement de M. Babrak Karmal constitue une violation flagrante de ses obligations, en vertu d ela convention re La Haye, dont l'Afghanistan est partie* ». Après avoir relevé que cette attitude représente « *une sérieuse menace pour la sécurité aérienne* », ils appellent « *tous les Etats qu ipartagent le même souci en matière de sécurité aérienne à prendre les sanctions voulues pour persuader l'Afghanistan de respecter ses obligations* ».

La portée de l'interdiction reste toutefois symbolique puisque, outre la compagnie afghane Ariana et l'Aéroflot, seuls les avions de Indian Airlines desservent Kaboul.

Les pays industrialisés soulignent d'autre part leur « *profonde préoccupation* » à propos du « *soutien actif dont bénéficie le terrorisme international* » et « *réaffirment vigoureusement leur détermination de combattre les violations flagrantes des lois internationales* ». Confirmant leur engagement de 1980 de « *collaborer en cas d'attaque contre des postes diplomatiques* », ils proposent « *d'étudier des mesures communes pour combattre les axes de terrorisme et rendre plus efficaces les accords anti-terroristes existants.* — B. de la G.

LES ÉCHANGES ENTRE L'U.R.S.S. ET LES ÉTATS-UNIS ONT AUGMENTÉ DE PRÈS DE 60 %

Moscou (*A.F.P.*). — Les échanges commerciaux entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis ont nettement progressé au cours des quatre premiers mois de 1981, augmentant de 59,2 % par rapport à la même période de 1980. Selon les chiffres de l'ambassade des Etats - Unis à Moscou, les échanges entre les deux pays ont représenté 1.1 milliard de dollars. Les exportations américaines ont atteint 943 millions de dollars et les importations 179 millions de dollars.

La levée par M. Reagan de l'embargo, décrété par son prédécesseur, sur les céréales et la technologie avancée à destination de l'U.R.S.S. n'est pas étrangère à cette progression. Les exportations de céréales américaines d'une valeur de 780 millions de dollars ont augmenté de 61,7 %. De leur côté, les ventes à l'U.R.S.S. de produits non agricoles ont progressé de 41 % pour atteindre 162 millions de dollars.

● *Les relations diplomatiques entre le Pérou et le Chili*, interrompues depuis trente mois, ont repris officiellement avec la présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur chilien à Lima, M. José Miguel Barros, au président péruvien Fernando Belaunde. Les relations diplomatiques entre les deux pays avaient été suspendues, début 1980, à la suite de l'expulsion de l'ambassadeur du Chili à Lima, accusé d'espionnage. — (*A.F.P.*)

L'avertissement de M. Mitterrand

(Suite de la première page.)

Il fut dit que la décision serait prise dans la journée, mais il fallait prévenir tous les intéressés, notamment M. Habib, l'émissaire de M. Reagan au Proche-Orient. A 20 heures, M. Haig annonça la nouvelle, non sans ambiguïté : « *Le président a décidé d'ajourner les livraisons de F-16 à Israël. L'affaire reste en examen* », dit-il. M. Haig explique que le président avait conclu « *que l'escalade de la violence au Proche-Orient en ce moment rendait la décision de livrer cet équipement inappropriée* ». Il précisa que les Etats-Unis ne posent pas de « *conditions préalables* » à la reprise des livraisons. Elles pourront donc avoir lieu à tout moment. Tout dépendra de la sagesse d'Israël, selon le jugement de Washington.

Au château Montebello, les Sept se contentèrent de discuter la question du Proche-Orient sur un plan général. M. Cheysson ne cacha pas, au cours d'une conférence de presse, qu'il trouvait le texte des Sept insuffisant. « *Les Sept ont marqué leur émotion*, dit-il, *dénoncé le cycle infernal des représailles et reconnu que cette situation résultait de l'absence d'un règlement pacifique entre Israël et les Arabes. Nous-mêmes, Français aurions été heureux que l'on souligne mieux le caractère excessif et le côté sans précédent dans cette région des attaques massives d'Israël, et nous pensons qu'il aurait été intéressant de rappeler le principe d'un règlement. Malheureusement, et vous n'en serez pas surpris, il n'y a pas eu d'accord, comme celui des Dix de la Communauté européenne, pour évoquer ces principes : la sécurité d'Israël et le droit à l'autodétermination des Palestiniens.* »

L'édifiante unanimité constatée néanmoins sur de nombreux problèmes politiques a été en tous cas totalement absente des entretiens sur les dossiers économiques. Les Européens rentrent chez eux convaincus, comme l'a dit M. Schmidt, que les Etats-Unis, au moins dans le court terme, ne modifieront pas leur politique dans ce domaine. Leur unique espoir est que les mises en garde quasiment dramatiques adressées à M. Reagan — en vérité à la limite de ce qui était pensable dès lors qu'ils souhaitaient éviter un affrontement — auront, la réflexion aidant, un minimum d'impact sur l'attitude américaine.

Chacun à sa manière, MM. Mitterrand, Schmidt, Spadolini, Trudeau (Mme Thatcher, peu présente dans ce débat où elle incline davantage du côté américain, faisant exception) ont littéralement conjuré M. Reagan de bien vouloir prêter un minimum d'attention aux dangers que représente sa politique monétariste pour les pays partenaires. M. Mitterrand a rappelé qu'il avait été élu pour faire reculer le chômage, que si une très large majorité de Français s'était prononcée en sa faveur, c'était précisément, pour une bonne part, parce que, en France, le seuil de tolérance en matière de chômage est pratiquement atteint.

Or la politique anti-chômage engagée par le gouvernement socialiste se trouve d'entrée de jeu contrecarrée par les taux d'intérêt élevés qu'imposent les Etats-Unis et par un dollar si cher qu'il alourdit comme un troisième choc pétrolier la facture énergétique. Les ministres français présents à Ottawa ont tenu à ce sujet des propos particulièrement forts. M. Delors indique dans une interview que la politique américaine a des conséquences économiques et monétaires « *qui peuvent conduire au désastre* ». M. Cheysson, après avoir observé que le caractère erratique du cours du dollar est un élément aussi grave que les taux d'intérêt élevés, a souligné à l'intention des journalistes que l'« *imprévisibilité qui caractérise le jeu des moyens actuellement utilisés par les Etats-Unis dans la lutte contre l'inflation menace nos économies.* »

En conclusion, M. Mitterrand a invité les sept à se concerter, et a mis l'accent — ultime avertissement — sur la nécessité de renverser le cours des choses avant qu'une détérioration insupportable de la situation économique et sociale ne contraigne certains pays de la C.E.E. à un repli sur eux-mêmes, c'est-à-dire, en clair, à l'adoption de mesures protectionnistes. « *Un grand pays comme les Etats-Unis ne change pas du jour au lendemain de politique ; ce qui est important, c'est que M. Reagan voit clairement quelles sont les contreparties de son action* », a commenté M. Cheysson.

M. Schmidt a rappelé, pour sa part, aux Américains que les pays de la C.E.E., en particulier la R.F.A., ainsi que le Japon, avaient consenti des efforts appréciables en 1977 pour contribuer au redressement de l'économie américaine. M. Spadolini a expliqué que la flambée du dollar, liée à la hausse des taux d'intérêt, s'est traduite dans son pays par une inflation supérieure de 4 % à ce qui était initialement prévu. M. Trudeau a trouvé lui aussi que la politique américaine a des conséquences néfastes.

M. Reagan n'a guère paru affecté par ces assauts. Il s'est défendu de tout dogmatisme monétaire. La politique anti-inflationiste menée par les Etats-Unis, a-t-il répété inlassablement, ne va pas tarder à porter ses fruits. Et il a glissé imperturbablement sur le libre échange, « *qui doit être renforcé* », et souligné la nécessité, face au protectionnisme renaissant, d'éliminer les subventions à l'exportation.

Une nouvelle réunion du GATT ?

La politique agricole commune, cible traditionnelle des Etats-Unis, était bien entendu visée. M. Suzuki, le premier ministre japonais, a choisi le même terrain : lui aussi a insisté sur la nécessité de maintenir et de renforcer le libre échange. A l'instar de M. Reagan, il a plaidé en faveur d'une réunion en 1982, au niveau ministériel, des pays signataires du GATT.

Sur le commerce international, l'accord est loin d'être évident entre les Sept. M. Mitterrand, s'il accepte l'idée que les pays industrialisés unissent leurs efforts pour combattre le protectionnisme, estime qu'une telle entreprise ne peut être engagée qu'à partir d'un bilan « *honnête et sérieux* » de ce que fait chacun. Pour lui, une réunion des pays signataires du GATT n'est envisageable que si, auparavant, les Dix du Marché commun, éventuellement à l'occasion d'un conseil européen spécialement consacré aux questions commerciales, ont arrêté une politique commune. « *Il faut savoir peser, comparer les entraves en matière d'échanges. C'est aller un peu vite de dire qu'il faut se précipiter dans une nouvelle conférence type GATT pour encore une fois abaisser les droits de douane* », commente à ce propos M. Cheysson.

Dernier volet du débat économique : le dialogue Nord-Sud. Il semble que le sommet ait permis un certain rapprochement des positions des Sept. Sans doute, diront les plus pessimistes, parce qu'on en est resté à un niveau très général. M. Trudeau a parlé d'un consensus à ce sujet. Le communiqué qui sera publié mardi réaffirmera probablement la nécessité d'accroître l'aide publique aux pays en voie de développement et en particulier aux plus pauvres. Il devrait aussi faire référence à l'utilité d'accorder un rôle actif, dans les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale, à ces nouveaux grands prêteurs que sont les pays de l'OPEP. M. Mitterrand, relayé par le chancelier Schmidt, a fait valoir que la Convention de Lomé conclue entre la C.E.E. et soixante pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, constituait un modèle pour l'établissement de relations plus solidaires entre les pays industrialisés et le tiers-monde.

Enfin, *le cycle des invitations* pour les commets des Sept ayant été bouclé, il appartenait à *M. Mitterrand* d'inviter ses collègues à se réunir l'année prochaine en France, ce qu'il fit. *Cette institution de fait du monde* occidental se trouve ainsi consolidée.

MAURICE DELARUE, PHILIPPE LEMAITRE et BERTRAND DE LA GRANGE.

Le siège de l'Assemblée européenne

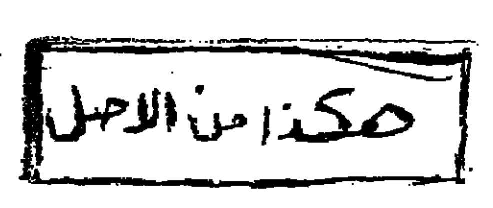
LUXEMBOURG DEMANDERA A LA COUR DE JUSTICE DE SE PRONONCER

Luxembourg (*Reuter*). — Le Luxembourg saisira la Cour européenne de justice de la décision de l'Assemblée européenne de ne plus siéger dans la capitale luxembourgeoise.

La majorité des députés européens a décidé de siéger désormais en permanence à Strasbourg plutôt que de continuer à partager leur temps entre cette ville et Luxembourg (*le Monde* du 9 juillet).

Le gouvernement luxembourgeois estime cette décision contraire aux dispositons du traité de Rome selon lesquelles le choix de l'emplacement des institutions est la compétence exclusive des gouvernements, a ajouté le porte-parole.

Le Conseil européen de Maestricht avait décidé de maintenir le *statu quo*. « *Cela signifie que certaines sessions doivent se tenir à Luxembourg, et nous ferons tout en notre pouvoir pour renverser la décision de l'Assemblée* », a ajouté le porte-parole.



Un entretien avec le président du Congrès juif mondial

Il me semble que votre gouvernement a une politique plus équilibrée

nous déclare M. Bronfman

M. Edgar Bronfman (1) a été élu, au mois de janvier dernier, président du Congrès juif mondial (C. J. M.). Cet organisme, auquel M. Nahum Goldmann, qui le présida pendant vingt-huit ans, a donné un essor considérable, est le plus important et le plus influent de la Diaspora juive mondiale. Instance fédératrice présente dans soixante-six pays sur les cinq continents, le Congrès juif mondial est une puissance intimement attachée au destin de l'Etat d'Israël, mais indépendante de son gouvernement. Nous avons interrogé M. Edgar Bronfman, de passage à Paris, sur ses projets et sa vision du judaïsme mondial.

« L'un des plus grands défis auquel nous devons faire face, nous déclare le président du C.J.M., *est celui de l'assimilation. Pour lui répondre, nous avons un moyen : l'éducation. Contribuer au développement de l'éducation des jeunes juifs est pour moi une tâche prioritaire. »*

Nous objectons au président du C.J.M. que cette tâche prioritaire est déjà, en France, celle du Fonds social juif unifié et de l'Organisation sioniste mondiale.

« Il existe, en effet, un écueil de la vie juive, qui est la duplication, tout le monde s'attelant aux mêmes tâches. Mais nous pouvons avoir un rôle de soutien. Nous n'avons pas l'intention d'entrer en compétition. Dans d'autres cas, nous pouvons et devons intervenir plus directement : quand, par exemple, il n'existe pas d'autres organisations juives sur le terrain. »

M. Bronfman souligne l'accord qui existe entre le C.J.M. et les institutions de la communauté juive de France. Interrogé au sujet de l'antisémitisme, il ne croit pas que l'on puisse discerner une recrudescence de ce mal dans notre pays et se défend de faire de l'alarmisme. *« Ce qui importe,* dit-il, *c'est d'être vigilant, mais il ne faut pas dramatiser inutilement. »*

Après l'éducation et « l'attention » portée à l'antisémitisme, M. Bronfman se soucie essentiellement du sort des juifs d'U.R.S.S. Il a eu dans ce but un grand nombre de conversations avec l'ambassadeur Dobrynine, qui représente l'Union soviétique à Washington.

« Mon sentiment, dit-il, *c'est que les Soviétiques utilisent les juifs comme un appât. Quand les relations sont bonnes entre l'Est et l'Ouest, ils augmentent les possibilités de départ. Quand elles sont mauvaises, l'immigration décroît. »*

Le président du C.J.M. ne s'intéresse pas qu'aux juifs d'U.R.S.S. qui veulent partir. Il voudrait aussi améliorer les conditions de vie de ceux qui veulent rester, et ne désespère pas qu'un jour le Congrès juif mondial ait une représentation en Union soviétique. M. Bronfman nous précise qu'il s'est fixé trois objectifs : « 1) *Obtenir le droit d'émigrer pour les juifs d'U.R.S.S. qui le désirent ;* 2) *Obtenir la libération des prisonniers juifs arrêtés pour « délit d'opinion » ;* 3) *Permettre à ceux qui restent de mener une vie juive, tant sur le plan du culte que de la culture. »*

Nous l'interrogeons enfin sur son sentiment à l'égard de la gauche française après sa victoire électorale.

« Je ne puis porter aucun jugement, nous déclare-t-il. *Mais, en ce qui concerne les rapports de votre nouveau gouvernement avec Israël et les pays arabes, il me semble qu'ils sont plus équilibrés. S'il n'y a pas de grands changements dans le fond, il y en a dans la forme et le style ; l'attitude me semble différente. »*

M. Bronfman insiste : *« Dites bien : me semble. »*

ALAIN GUICHARD.

(1) M. Edgar Bronfman est né le 20 juin 1929 à Ontario (Canada). Il est citoyen des Etats-Unis, membre du comité exécutif de l'« American Jewish committee » et du bureau de « B'Naï Brith International ». Homme d'affaires et financier réputé aux Etats-Unis, il a été qualifié par le « Jérusalem Post » de : « *juif le plus riche du monde* », ce qui ne paraît pas l'émouvoir. « *Je ne pense pas,* a-t-il déclaré à un confrère belge, *qu'être un homme d'affaires me qualifie ou me disqualifie.* »

M. GÉRARD ISRAËL : dans le judaïsme français on se prend à espérer

Les Nouveaux Cahiers, revue trimestrielle de l'Alliance israélite universelle, publient, dans leur livraison de juillet, un éditorial de M. Gérard Israël, dans lequel le directeur de cette publication déclare notamment :

« L'arrivée aux affaires d'hommes et de femmes d'allure nouvelle, un discours novateur sur la justice et la liberté, l'utilisation de symboles renvoyant davantage à l'histoire qu'aux réalités économiques, une atmosphère de liberté et une volonté de fête, marquent peut-être la psychologie collective des Français. L'inquiétude, la crainte de l'avenir, ne semblent affecter que ceux qui ont quelque chose à défendre, des intérêts ou une idée ne pouvant se confondre avec la vision socialiste des choses. (...) La communauté juive, qui fut bousculée par des défis internes et externes, n'échappe pas à cette ambivalence de sentiment. Mais, une évidence s'impose enfin que tout laissait néanmoins prévoir : par rapport aux droits de l'homme, aux très anciennes traditions françaises de liberté, en direction de cette France des comices agricoles, du radicalisme provincial, vers cette France des laïcs, des francs-maçons, des discoureurs de la vérité politique, un pont a été lancé, un pont qui enjambe tout un courant d'où émergeait une France de gestionnaires, de technocrates, de diplomates hautains, en somme une autre France, républicaine certes, mais non populaire. Rien n'est joué, mais, dans le judaïsme français, on se prend à espérer...

» Par rapport à ses sentiments envers Israël et plus généralement au regard de l'histoire récente de la vieille Europe, la communauté juive française a salué, plus intérieurement qu'expressément, l'arrivée à l'Elysée de François Mitterrand, un homme de pensée, d'écriture et de volonté. Il fallait être bien aveugle pour ne pas saisir que, de ce point de vue, le nouveau président de la République améliorerait les choses. Cela est en cours. Cela n'est pas fait et cela ne sera pas fait tant que durera le conflit israélo-arabe. Mais cesse déjà l'encouragement donné jusqu'alors aux plus extrémistes du camp arabe, non pas tellement que la diplomatie française d'avant le 10 mai ait encouragé le terrorisme de l'O.L.P. ou toujours mis de l'huile sur le feu, mais tout simplement parce que Paris refusait de poser les vrais problèmes et organisait un vaste mouvement européen tendant à accréditer M. Arafat et son organisation comme des interlocuteurs obligés. »

La Corse décrispée

II. — Ile, cherche statut à part...

De notre envoyé spécial LAURENT GREILSAMER

La suppression de la Cour de sûreté de l'Etat et une large loi d'amnistie des « prisonniers politiques »... il n'en fallait pas plus pour que la Corse se décrispe. Comme en réponse, le Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.), groupe séparatiste clandestin, a décidé de prolonger sa trêve des attentats commencée le 3 avril 1981 (« le Monde » du 21 juillet).

Ajaccio. — Sur le bureau du haut fonctionnaire, un paquet de dix-sept photocopies est posé sagement à côté des journaux locaux. Un fascicule anodin s'il ne portait l'en-tête *Assemblée nationale*... Signe des temps, le texte est celui de la proposition de loi « *portant statut particulier pour la Corse* » présentée en 1977 par treize députés socialistes, dont M. Gaston Defferre, aujourd'hui ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Surprenant le regard, le haut fonctionnaire sourit : *« Que voulez-vous ! Il faut bien se renseigner. »* Le texte, s'il était vendu en librairie, rencontrerait assurément un honorable succès. Car le doute n'est plus permis. Le président de la République l'a assuré dans son interview au *Monde* : la Corse sera dotée d'un « *statut particulier* ».

Les événements mêmes se précipitent. A ceux qui, par inclination, tablaient sur de longues et lentes discussions, les faits risquent fort d'infliger une surprise. Le 8 juillet, devant vingt-deux présidents de comités économiques et sociaux, M. Defferre n'a-t-il pas indiqué que la mise en place du statut particulier interviendrait plus rapidement que celle de la réforme régionale ? Cette assurance est devenue si indiscutable que toutes les forces politiques sont conduites à se définir par rapport à cette offre de Paris. De la question centrale : doit-on dénoncer la violence des clandestins du F.L.N.C. ou s'indigner de la répression ? le débat est devenu : quel statut devons-nous négocier pour la Corse et jusqu'à quel point doit-il être particulier ?

L'affaire n'est pas simple. Pour un membre de la Ligue des droits de l'homme, la seule perspective de ce statut est « *pour certains, une fin lamentable ; pour d'autres, une fin nécessaire et, pour quelques groupes, une base de départ* ». En fait, l'idée d'un traitement à part de la question corse ne choque aucun insulaire. Quel Corse bouderait, en effet, la reconnaissance de sa différence ? Refuserait qu'elle soit prise en compte institutionnellement ? *« Nous voulons un statut original, nous sommes pour l'originalité »,* précise d'emblée M. Nicolas Alfonsi, député de la Corse-du-Sud (M.R.G.). Alors ? Un autre Corse, modéré, explique ses craintes en style indirect : *« Aujourd'hui, une chose fait peur aux insulaires : l'expression statut particulier. Va pour statut, très bien même, mais particulier... Ils pensent qu'il y a là une amorce de détachement de la métropole. Il aurait fallu : « dispositions particulières », « mesures particulières... ».*

En termes choisis, ce Corse enfourche déjà le thème du « statut antichambre - de - l'indépendance - ou - de - l'autonomie ». M. Valéry Giscard d'Estaing avait, lors de sa visite à Ajaccio, le 16 avril, déclaré : *« Que ceux qui veulent un statut particulier ne votent pas pour moi. »* Il rassurait les « frileux ». M. Jean-Paul de Rocca-Serra, *député de la* Corse-du-sud (R.P.R.) et ancien *président du conseil régional,* ne prédisait-il pas, avec l'arrivée de *M. François Mitterrand* au pouvoir, la remise en cause de la nature *des rapports de l'île « avec la mère patrie »* ? L'actuelle opposition envisage donc avec circonspection et pessimisme le vote d'un « *statut particulier* ».

Avant même que d'avoir le pied sur l'île depuis sa nomination, M. Bastien Leccia, délégué pour les affaires corses auprès de M. Defferre, est considéré comme un « Corse de l'extérieur, de la diaspora ». Beaucoup d'élus craignent aussi que la simple régionalisation, en réduisant le rôle et les attributions du préfet, ne conduise au « *règne des roitelets* », transformant le conseil régional en un super-conseil général s'abandonnant au « campanilisme ».

La fin des tabous

Ces craintes n'oblitèrent pas toutes les perspectives. Un homme comme le président du comité économique et social, qui a soutenu la campagne présidentielle de M. Giscard d'Estaing, M. Emile Arrighi de Casanova, souligne que les « *évolutions politiques récentes permettent de reposer certains problèmes qui paraissaient tabous, car le pouvoir redoutait qu'ils ne réveillent ou ne confortent des forces de désagrégation de l'unité nationale* ». M. Arrighi de Casanova rappelle que le comité, sous son autorité, en 1975, avait approuvé la charte de développement de la Corse de M. Libert Bou. Et il était déjà question de l'élection du conseil régional au suffrage universel à la proportionnelle. On peut être de droite sans être rétrograde... Le président du comité économique et social reste cependant « sage ». Il ne s'agit pas d'accepter n'importe quel « *statut particulier* ». Il faudrait, en fait, selon lui, trouver une formule qui adapterait « *la nouvelle régionalisation au cas particulier de l'insularité* ». Trouver vite, si possible, pour éviter tout clair-obscur.

M. Arrighi de Casanova suggère à la future région de la Corse d'examiner en priorité un bon dossier, bien épais, effectivement déterminant, celui des transports. Cette suggestion, à elle seule, permet de mesurer le fossé entre les préoccupations des élus modérés et des nationalistes. Les uns parlent « *transports* », « *continuité territoriale* », « *question foncière* », les autres revendiquent la reconnaissance de « *leurs droits nationaux* ». Ces clivages ne doivent cependant pas masquer une réelle volonté d'ouverture dans le camp des nationalistes. Le F.L.N.C. lui-même déclare : *« Si l'Etat français octroie un quelconque statut à notre pays, il est évident qu'il créera une situation politique que nous devrons prendre en considération. Mais ce n'est pas pour nous la solution finale. Nous combattrons toute solution de ce type si elle ne prend pas en charge l'intérêt de notre peuple »* (1).

En bref, les nationalistes ne veulent pas transiger sur la question du bilinguisme (enseignement du corse à l'école, utilisation de cette langue dans la vie publique), de la « *corsisation* » des emplois dans l'administration et sur le départ des « *forces de répression* ». Ils appellent à la vigilance. Dans le même temps, ils admettent vouloir éviter les procès d'intention. *« Nous pensons que la gauche française, porteuse d'idées généreuses, peut donner aux Corses le droit de disposer d'eux-mêmes »,* dit un membre des comités nationalistes corses (C.N.C.). En fait, les *nationalistes, dans leur ensemble,* sont un peu pris de court par la victoire de la gauche. Durant des années, ils se sont mobilisés pour « *lutter contre la répression* », délaissant parfois la « *critique interne* » et l'effort de réflexion. Ce handicap est aujourd'hui patent. Les nationalistes en sont conscients.

L'U.P.C. et la « spécificité »

En revanche, l'Union du peuple corse du docteur Edmond Simeoni — qui a l'avantage de l'antériorité dans la lutte — sort avec énergie du « *ghetto giscardien* ». Encore au creux de la vague il y a six mois, l'U.P.C. compte bien se poser en mouvement de dialogue et de concertation, en partenaire « *extrêmement ouvert* ». Il aspire désormais à se présenter à toutes les élections. A propos du changement politique intervenu en France, le docteur Simeoni parle de « *quelque chose de majeur, de révolutionnaire* ».

« Nous avons tant à faire ensemble... », a dit M. Mitterrand à tous les Français au soir de son élection. Le leader de l'U.P.C. est bien d'accord. Il égrène : la refonte des listes électorales pour faire pièce aux fraudes, la lutte contre les clans qui disposent de l'argent public par le canal des chantiers de grands travaux, la libéralisation de l'information, le départ de la légion étrangère, le démantèlement de la centrale thermique du Vazzio, etc. Dans l'immédiat, le docteur Simeoni reconnaît au projet de « *statut particulier* » d'avoir « *l'avantage de prendre en considération la spécificité corse* ». Le promoteur de l'idée d'autonomie interne pour la Corse note tout de même que le projet, sur le plan financier, pèche par manque d'autonomie à la différence de ce qui existe en Sardaigne et en Sicile. Mais tout n'est-il pas à discuter ?

Les socialistes en sont les premiers convaincus. Bien qu'ils n'aient pas de députés sur l'île, ils ont pris un poids qu'ils étaient loin d'avoir il y a quelques années. Pour Mᵉ Jacques-Antoine Martini, qui fut un opposant irréductible de la Cour de sûreté de l'Etat et suppléant du candidat socialiste à Ajaccio, l'heure est au travail. *« Tous ceux qui sont décidés à participer au jeu démocratique doivent pouvoir s'associer aux discussions »,* dit-il. L'idée d'un « *statut particulier* » est l'enfant des socialistes, elle doit aussi devenir celle des autres *(voir encadré).*

Pour trouver un point d'accord entre eux, le M.R.G. (2), le P.C.F. et le P.S. devront également beaucoup discuter. Car les communistes ne furent jamais les partisans d'un « *statut particulier* » pour la Corse, même si des nuances apparaissent dans les propos tenus par les communistes *corses et ceux du « continent ».* De même, les radicaux de gauche préfèrent définitivement le terme de régionalisme à tout autre... Bref, chacun a son idée qui porte parfois plus sur les mots que sur le contenu du futur statut. Chacun devra arrondir les angles.

FIN

(1) *La Corse - Le Provençal* du 3 juillet.

(2) Sur les quatre députés de la Corse, trois sont radicaux de gauche : MM. Jean Zucarelli, Jean-Paul Luisi et Nicolas Alfonsi. En 1978, les quatre *députés élus* l'avaient été sous l'étiquette R.P.R.

M. COINTAT (R.P.R.) DÉNONCE DEUX « DÉCISIONS INCOHÉRENTES DU GOUVERNEMENT »

M. Michel Cointat, député R.P.R. d'Ille-et-Vilaine, ancien ministre du commerce extérieur, estime que la levée de l'embargo pour la livraison à la Libye de patrouilleurs lance-missiles et l'achat par la France de gaz supplémentaire à l'U.R.S.S. constituent « *deux exemples significatifs de mesures gouvernementales dont l'incohérence aura des conséquences graves pour notre pays* ». Il porte ce jugement dans une déclaration non publiée vendredi 17 juillet.

En ce qui concerne la Libye, M. Cointat note que « *la réaction américaine n'a pas tardé* » et il s'inquiète « *des répercussions qu'aura la décision française sur les Etats africains voisins de ce pays* ».

L'achat par la France de 8 *milliards* de mètres cubes supplémentaires de gaz soviétique est, selon lui, encore plus « *préoccupant* ». « *Il suffira,* dit-il, *que l'U.R.S.S., pour des raisons politiques ou économiques, stoppe la livraison de ce gaz, — comme elle l'a fait ces derniers temps, heureusement dans une moindre mesure pour l'anthracite — pour que l'industrie française soit privée brusquement de 30 % de nos besoins en gaz. Notre indépendance énergétique est ainsi remise en cause.* »

● *Mme Nicole Questiaux,* ministre de la solidarité nationale, fera son premier déplacement en province le vendredi 24 juillet à Saint-Brieuc et à Paimpol (Côtes-du-Nord). Dans cette dernière ville, le ministre inaugurera un service pour personnes âgées. Le mercredi 29 juillet, Mme Questiaux rencontrera les directeurs des services extérieurs de la région Rhône-Alpes lors d'une séance de travail sur les créations d'emploi d'intérêt collectif.

● *Les giscardiens du Nord contre l'U.D.F.* — La fédération du Nord du parti républicain a organisé, samedi 19 juillet à Lille, une réunion exceptionnelle de ses militants et dirigeants pour analyser les causes de l'échec de M. Giscard d'Estaing, le 10 mai. A l'unanimité, les participants ont réclamé la disparition de l'U.D.F., qualifiée de « *nébuleuse* », et à laquelle ils ont reproché d'avoir été « *l'ONU de Giscard* », c'est-à-dire « *un lieu où personne ne peut se faire entendre* ». Ils ont demandé une réorganisation du parti républicain assurant un fonctionnement plus démocratique ; ils ont, en particulier, jugé anormal que les membres du bureau politique soient désignés par le secrétaire général et non élus. Le président de la fédération du Nord du P.R. est M. Jean-Paul Bataille. — *(Corresp.)*

● *L'Action ouvrière et professionnelle,* émanation du R.P.R., vient de créer une branche « *fonction publique* ». L'A.O.P. estime que se prépare « *une transformation en profondeur de l'ensemble de la fonction publique, dont le gouvernement entend faire un outil docile entre les mains du nouveau pouvoir* ».

A.O.P., 241, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

● *M. Laurent Cathala,* député du Val-de-Marne, maire de Créteil, a été désigné, le 16 juillet, délégué national du parti socialiste aux DOM-TOM, en remplacement de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat chargé des personnes âgées.

FRANC-MAÇONNERIE ET POUVOIR

Cité dans notre numéro du samedi 27 juin 1981, page 8, sous ce titre, M. Patrick Rigoulet, usant du droit de réponse qu'il tient de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, nous demande de préciser qu'il a bien été reçu par M. Fred Zeller, au domicile de celui-ci, et que M. Fred Zeller, en pleine connaissance, et en présence d'un photographe qui prit les clichés, lui fit connaître son sentiment sur les événements récents et leur suite, en la qualité maçonnique qui fut la sienne et longuement révélée par M. Fred Zeller dans un ouvrage, publié chez l'éditeur Laffont, étant d'évidence que l'intérêt de l'entretien exactement reproduit ne peut porter que sur ce terrain et non point quelque autre.

Dont acte.

La proposition nº 2 218

Le parti communiste avait déposé en décembre 1977 sur le bureau de l'Assemblée nationale une « proposition de loi portant création d'un pouvoir régional ». Le mouvement des radicaux de gauche (M.R.G.), peu après, avait élaboré un projet de « loi-cadre portant organisation régionale »... Des députés socialistes, pour leur part, avaient remis dès 1977 une « proposition de loi portant statut particulier pour la Corse », puis une autre, en 1980, sous le nº 2 218. Nous publions ci-dessous quelques-uns des trente-trois articles de la proposition du P.S. :

« Article premier. — Il est créé une nouvelle collectivité territoriale de la République française, qui prend le nom de région de la Corse. Elle est dotée d'un statut particulier conformément à l'article 72 de la Constitution.

Les dispositions du code de l'administration communale ainsi que les dispositions législatives et réglementaires relatives aux communes et à leurs groupements sont maintenues en vigueur dans la région de la Corse.

Art. 2. — La région de la Corse s'administre librement dans le cadre des lois de la République.

L'Assemblée régionale de la Corse règle par ses délibérations les affaires de la région. Elle vote le budget et approuve chaque année le compte administratif du dernier exercice.

La région de la Corse hérite des biens et obligations de l'établissement public régional antérieur.

Elle exerce :

1. Les compétences précédemment dévolues à l'établissement public régional ;
2. Les compétences précédemment dévolues au préfet de région, aux directeurs et chefs de service régionaux des services extérieurs de l'Etat, à l'exclusion de celles concernant la justice, la politique de défense, la politique étrangère, la politique douanière, la politique monétaire et le Trésor public. (...)

Art. 16. — Il est institué de plein droit dans la région de la Corse :

1. Une Agence régionale de l'emploi ;
2. Une Agence régionale foncière ;
3. Une Caisse régionale de crédit ;
4. Une Société générale de mise en valeur agricole ;
5. Une Société régionale d'équipement industriel, commercial et touristique ;
6. Une Société régionale de transport. (...)

Article 27. — Un enseignement de la langue corse intégré à l'emploi du temps sera proposé durant trois heures par semaine à tous les élèves des écoles préélémentaires et élémentaires. Dans cette perspective, l'étude et la pédagogie de la langue et de la culture corses seront des matières obligatoires pour la formation des maîtres.

Article 28. — Un enseignement de la langue et de la culture corses sera proposé à tous les élèves des deux cycles du second degré. Les différents examens sanctionnant les études (générales, techniques ou agricoles) y seront organisés en conséquence.

Article 33. — L'Office de l'audiovisuel a la responsabilité de la diffusion des émissions d'une chaîne de radio et d'une chaîne de télévision régionales.

Il est, en outre, chargé de promouvoir et de coordonner l'utilisation des autres techniques audiovisuelles dans l'ensemble de la région. »

Le Monde

régions

L'ÉQUIPEMENT HYDROÉLECTRIQUE DES ALPES ET DU MASSIF CENTRAL

E.D.F. met les bouchées doubles et les défenseurs de l'environnement protestent

Les pêcheurs se fâchent. Voilà plus de vingt ans qu'ils défendent les cours d'eau français contre les pollutions en tout genre, les dégradations causées par les gravières, les barrages sans échelle à poissons et aux lâchures intempestives. C'est à leur vigilance que l'on doit le renforcement de la législation protectrice et la reconquête des rivières.

Cette fois, c'est à E.D.F. qu'ils s'en prennent.

L'Association nationale de protection des salmonidés vient d'adresser une lettre à M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement, pour lui demander une enquête « sérieuse » sur les chantiers d'équipement hydro-électriques ouverts en différentes régions de France par l'entreprise nationale. Les pêcheurs souhaitent être associés à cette enquête et à la publication de ses résultats.

Les défenseurs des truites et des *saumons ne s'alarment pas sans* raison. Ils donnent pour exemple l'affaire du barrage de Puylaurent, en Lozère. Les ingénieurs d'E.D.F. veulent barrer la haute vallée du Chassezac par un ouvrage de 68 mètres de haut et de 250 mètres de long qui noierait 67 hectares de *terre et retiendrait 12 millions de* mètres cubes d'eau. Il s'agit d'écrêter des crues éventuelles et de régulariser l'approvisionnement de quatre chutes situées en aval. La retenue permettrait de produire bon an mal an 15 millions de kWh supplémentaires, soit l'équivalent de 3 300 tonnes de *pétrole*.

Cet apport d'énergie justifie-t-il les dégâts que risque de causer l'ouvrage ? Deux cours d'eau vont être noyés sur plusieurs kilomètres. La baisse des eaux en été laissera les berges à découvert sur quarante mètres de haut. En aval du barrage, *le Chassezac sera réduit à un mince* filet d'eau dans lequel il est douteux que les truites puissent survivre. Bref, selon les services de l'environnement, les atteintes au site et *au milieu naturel seraient* sans commune mesure avec l'énergie fournie indirectement par l'ouvrage. Voilà plusieurs mois déjà, ils ont donc émis un avis très défavorable à la demande de concession déposée par E.D.F.

Or les travaux vont bon train dans *la vallée du Chassezac*. Route, terrassements, défrichages, tirs de mine, éventrent le sol. E.D.F. parle de « sondages de reconnaissance ». Mais si l'autorisation lui est finale*ment refusée, qui réparera les* dégâts ? L'Association de protection des salmonidés va plus loin : elle accuse E.D.F. de vouloir mettre le ministère de l'environnement devant le *fait accompli*.

Ce n'est pas non plus une accusation « en l'air ». Craignant que certains de ses projets ne soient modifiés ou remis en cause par le gouvernement, la société nationale accélère partout le rythme de ses travaux. Cela est vrai sur tous les sites nucléaires — à l'exception de celui de Plogoff, définitivement éliminé — dont *l'opportunité devrait être réétudiée*. C'est encore le cas sur de multiples chantiers hydro-électriques, qu'il s'agisse de nouveaux barrages ou de surélévation d'ouvrages anciens.

Dans le souci légitime de réduire les coûts de construction, E.D.F. veut *mener ses travaux avec le maximum* de célérité. Depuis longtemps, ses responsables ont pris l'habitude de *mener parallèlement* les procédures légales et les travaux préliminaires. Mais cette hâte provoque de curieuses situations.

Ainsi les travaux d'édification du barrage d'Eygliers (Hautes-Alpes), sur le Guil, un affluent de la Durance, ont été commencés avant l'enquête *publique et achevés au cours* de l'été dernier, alors que la déclaration d'utilité publique n'avait pas été publiée. Un autre ouvrage situé à Brassac, sur le Tarn, est terminé, *alors que l'instruction administrative* est en cours. Il est vrai que les ingénieurs sont irrités par les lenteurs de l'administration. La procédure d'instruction d'une demande de concession d'aménagement hydro-électrique dure trois ans. Mais cela justifie-t-il, par exemple, que le barrage *de Ferrières, sur l'Ariège, ait* commencé à s'élever en 1980, alors que le décret de concession n'est toujours pas signé ?

Car il semble qu'E.D.F. néglige *délibérément les objections des ser*vices de l'environnement. Un chantier est en pleine activité à Saint-Amandin, dans le Cantal, depuis l'été dernier alors que la concession est loin d'être *accordée* et que le ministère de l'environnement a formulé un avis nettement défavorable. Le *fait accompli ? Un bel exemple en est* celui de l'usine hydro-électrique d'Ag celui de l'usine hydro-électrique d'Age, sur la Creuse, qui vient d'être mise en service, alors que l'instruction n'est pas close.

Les travaux dits « préliminaires » *ont parfois bon dos. Ainsi, on est* en train de forer en Haute-Romanche (Isère) une galerie de 4 000 mètres de long au gabarit définitif. On la baptise galerie de reconnaissance, et on se passe de toute autorisation.

Des barrages très utiles

Lorsqu'il s'agit de surélever un barrage ou de compléter un équipement ancien, E.D.F. agit avec encore plus de liberté. Avec l'aval du ministère de l'industrie, la société nationale se passe de toute enquête publique, alors que les travaux *entraînent le plus souvent une modification* du régime des eaux. On pourrait citer une demi-douzaine d'opération ainsi conduites au mépris des procédures légales, notamment dans le Tarn, en Savoie, en Dordogne et en Ariège.

Ces pratiques suscitent la colère des associations de pêcheurs parce qu'elles conduisent à négliger toute précaution à l'égard du milieu naturel. Elle inquiètent aussi les fonctionnaires de l'environnement qui se *demandent à quoi ils servent*. Elles remettent surtout en cause le contrôle démocratique des opérations d'aménagement.

Personne ne conteste que certains barrages *sont très utiles. Ce n'est* pas une raison pour se passer de toute enquête publique. La crise de l'énergie n'a déjà que trop servi à justifier maintes atteintes aux prin*cipes de la concertation* et de la participation. Qu'elles continuent à se produire et qu'elles soient le fait d'une entreprise nationalisée ne les rend que plus critiquables.

MARC AMBROISE-RENDU.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

ON EN PARLE DEPUIS... 1967

Nice aura sa station d'épuration en 1984

Retardée par la catastrophe du 16 octobre 1979 qui a *détruit en partie les ouvrages aéroportuaires* en cours de réalisation à l'embouchure du Var, la construction de la station d'épuration des eaux usées de Nice sera lancée l'an prochain à proximité de l'emplacement prévu initialement. Les travaux devraient se terminer en 1984, en même temps que ceux de la station d'épuration de Marseille.

De notre correspondant régional

Nice. — Inscrite dans le programme décennal d'assainissement du littoral méditerranéen, mise en chantier en juin 1980 (*le Monde* du 18 juin), la construction de la station d'épuration de l'agglomération *niçoise avait été* approuvée dans son principe dès... 1967 par le Conseil supérieur de *l'hygiène publique de France*. Il aura donc fallu près de quinze ans avant qu'elle ne se concrétise et entre-temps son coût se sera considérablement alourdi.

La participation financière de la ville de Nice ne sera, en définitive, que de 20 % du montant de la dépense, soit, pour un investissement de 297 millions de francs (valeur 1984), environ 60 millions de francs (1). Le dispositif complet d'assainissement de la *baie des Anges* comprend cependant trois autres ouvrages : un émissaire en mer de 1 200 mètres de *longueur, actuellement* achevé, et dont le coût approche 40 millions de francs, ainsi qu'une *station et une conduite de refoulement* de 1 800 mètres en cours de réalisation, qui représenteront *une dépense de plus de 35 millions* de francs, soit au total un investissement de 371 millions de francs.

La future station sera édifiée à l'est de l'aéroport de Nice-Côte d'Azur.

Le dossier a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal, l'opposition de gauche réservant ses critiques aux conditions dans lesquelles ont été passés les marchés relatifs aux ouvrages annexes. A la suite des modifications entraînées par le sinistre du port de commerce et de certains impondérables joints à la réactualisation des dépenses, la note de la station et de la conduite de refoulement a, en effet, augmenté d'un tiers par rapport au devis initial, et celle de l'émissaire en mer de 45 %.

GUY PORTE.

(1) Le financement prévu est le suivant : Etat et région : 59,40 millions de francs chacun (20 %) ; Agence de bassin : 74,25 millions de francs (25 %) ; ville de Nice : 103,95 millions de francs (35 %). Compte tenu du remboursement de la T.V.A. (15 %), la part restant effectivement à la charge de la ville serait de 20 %.

Midi-Pyrénées

Le groupe socialiste du conseil régional demande l'arrêt des travaux de la centrale nucléaire de Golfech

De notre correspondante

Toulouse. — M. Alex Raymond, nouveau président du conseil régional de Midi-Pyrénées, qui succède à M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, est un fervent mitterrandiste à l'écoute de sa région, doublé d'un bon administrateur, maire de Colomiers depuis 1966 et député de la 4e circonscription de Haute-Garonne depuis 1973. Il a rendu hommage le 20 juillet à son prédécesseur qui, *« depuis 1974, a mené le combat pour la région, toujours avec le souci de convaincre plutôt que de contraindre, dans le strict respect des règles de la démocratie »*.

S'adressant *ensuite au ministre*, le nouveau président a évoqué les besoins de Midi-Pyrénées en matière *d'établissements scolaires du* deuxième degré. Puis il a rappelé que l'IRDI (Institut régional de *développement industriel), qui est* une sorte de banque régionale, pourrait venir en aide aux petites et moyennes entreprises dans une région qui compte soixante-cinq mille chômeurs.

Dans l'immédiat, les trois régions (Midi - Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Aquitaine) concernées par le plan du Grand Sud-Ouest, devront s'intéresser de manière plus directe aux procédures financières de ce plan qui, jusque-là, leur échappait complètement. Programme important puisque le montant des contributions accordées par le FEDER (Fonds européen de développement régional), pour les cinq années à venir, atteint 350 millions de francs. M. Raymond se propose de contacter très vite ses deux collègues des régions voisines afin de mettre au point la méthode de répartition des responsabilités entre l'Etat et la région.

Le groupe socialiste du conseil régional a ensuite demandé l'arrêt *immédiat des travaux de la centrale* nucléaire de Golfech (Tarn-et-Garonne) tant que le débat n'a *pas eu lieu sur* le plan national. Les conseillers communistes ont refusé de voter cette motion.

CATHERINE LAURENS.

[M. Alex Raymond est né en *octobre 1916 à Chambéry*. Il devient adjoint au maire — M. Eugène Montel — de Colomiers en 1953, puis maire de Colomiers en 1966 et conseiller général la même année. Il est élu député en 1976. Il est aussi vice-président de la Fédération *nationale des sociétés d'économie* mixte. M. Raymond est président du Syndicat intercommunal des transports de la région toulousaine et président de plusieurs syndicats intercommunaux dans la région. Il est président-directeur général de plusieurs sociétés.]

— *BIBLIOGRAPHIE* —

La mémoire vive des campagnes

« Il me paraît que la mémoire est une faculté merveilleuse et que le don de faire apparaître le passé est aussi étonnant et bien meilleur que le don de voir l'avenir... »

L'observation d'Anatole France s'applique à merveille à la collection « Mémoire vive », dont chacun des titres constitue un lien *étonnamment* vivace avec un hier déjà en grand danger de perdition, et nous invite à un retour aux sources et aux racines qui sont les nôtres, et disent si bien pourquoi nous sommes ce que nous sommes.

En 1920, le fournil du petit village breton d'Yvias (Côtes-du-Nord) s'est éteint à jamais. Sans Jeanne-Marie Kernaonet, aujourd'hui plus que septuagénaire, que saurions-nous encore de la vie *quotidienne du début de ce siècle* dans la région paimpolaise ? Lisons-la : voici des pèlerins en route pour un sanctuaire éloigné, qui font halte dans une auberge *au bord de* la route, *signalée* par une boule de gui pendue au-dessus de la porte d'entrée, et y sollicitent *« la permission de s'attabler avec leurs victuailles »*. Voici les fêtes de Noël, et les villageois se hâtant, lanterne au bout d'un bâton, vers la messe *de minuit, dans leurs sabots « tiédis devant l'âtre pour* conserver *longtemps la chaleur des chaussons fourrés »*. Et puis voici le fournil, le *« ti-forn »*, que le boulanger chauffe avec des ajoncs, *« seul combustible pratique et bon marché en ce pays de landes et de haies épaisses »*... Le four, âme du village, où l'on cause indéfiniment tandis que cuit le pain, la tarte, le plat cuisiné.

***

L'Arbre du mensonge, c'est un saule, superbe, planté droit dans cette terre des Alpes de Provence qui sent si fort le thym et le romarin. *Marcel Scipion, lui*, nous conte les veillées de sa petite enfance, les bergers et leurs troupeaux en transhumance, les figues poisseuses de sucre qui collent aux doigts, *les abeilles*, le vent sous les tuiles rondes de la ferme familiale.

***

En *Ardèche, le « vent feuillaret »*, c'est celui qui, le premier jour du printemps venu, *fait* pousser des feuilles neuves aux branches. Journaliste, Thérèse Bresson a couru la terre en tous sens, mais l'ombre du clo*cher de son village* est la seule qui sache lui donner l'envie de revenir *« têter sa goutte »*, boire l'air du pays si l'on préfère, regarder toujours et encore *« les mares où s'ouvrent les iris jaunes sur leurs hampes vertes »*, pour s'en revenir vers la maison à l'heure de la traite, celle où le lait va cailler *« dans les faisselles et les picodons, parfumé de toutes les herbes de la Saint Jean »*.

***

Marceau Mathé nous convie à emprunter sur sa trace les « sen*tiers » du marais poitevin, « royaume de l'eau et de l'arbre »*, interminable *« labyrinthe de fossés, de canaux, de biefs et de couches »*, où il faut glisser à bord d'une barque à fond plat pour *« percevoir un inoubliable message de calme, de repos, de fraîcheur et de sérénité hors du temps »*. Avec lui, nous allons au marché et y rencontrons sorciers, rebouteux et autres guérisseurs ; nous pêchons la carpe l'été et *l'anguille à l'automne*; nous regardons le forgeron, appliqué à ferrer un baudet haut comme un cheval, et nous sentons sur notre langue la saveur du boudin tout chaud, qui suit de quelques heures la mort du cochon, « cérémonie » que cha*que famille organise à son tour*, et où chacun convie voisins, amis, parents, accourus l'eau à la bouche.

Mémoire vive ! Une mémoire indispensable à rafraîchir la nôtre, en butte à tant de distractions, à *tant de cadences* impitoyables, où le vent, le feu dans l'âtre, l'eau de l'étang et l'arbre du pré, ont de moins en moins leur vraie place, la première. —

J.-M. D.-S.

★ « Mémoire vive », collection éditée par Seghers. Déjà parus : *Les Sentiers d'eau*, par Marceau Mathé ; *le Vent feuillaret*, par Thérèse Brisson ; *Il est mort le fournil*, par Jeanne-Marie Kernaonet ; *l'Arbre du mensonge*, par Marcel Scipion. Chaque volume, environ : 55 F.

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Les enjeux d'une réforme

Un seul hebdomadaire, *LE NOUVEL OBSERVATEUR*, consacre sa couverture, cette semaine, au projet de réforme des collectivités locales adopté, le 15 juillet, par le conseil des ministres. Le sujet n'est pas « vendeur » ; il intéresse peu le grand public, dans la mesure où il apparaît comme une réforme administrative plus que politique. C'est pourtant plus qu'une réforme, selon ce que M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, déclare dans cet hebdomadaire.

« C'est une révolution, dit-il, *et, comme toute révolution, elle suppose la fin de l'exercice de quelques droits : par exemple, les services ministériels parisiens vont voir diminuer leurs compétences. Comment l'accepteront-ils ? Certes, les nouveaux ministres ont soutenu la décentralisation pendant la campagne électorale. La décentralisation s'est même révélée très populaire. Mais au fur et à mesure que le temps passe, que les ministres s'installent dans leurs services, je commence à sentir un début de résistance. Evolution bien normale Les services ont expliqué à leurs ministres : « Vous ne pouvez pas faire cela : on va vous prendre vos crédits ! » Dans ces conditions, si on ne décentralise pas maintenant, il sera plus difficile de le faire dans quelques mois. »*

« La plus grande révolution depuis 1791 », voilà ce que pourrait être le projet du gouvernement, selon Hubert Bocquillon dans *ROYALISTE*, bimensuel de la Nouvelle Action royaliste. Mais, ajoute-t-il, *« la décentralisation ne peut s'opérer si l'Etat demeure inchangé »*. *« (...) Ce n'est pas la peine,* écrit-il, *de créer des régions autonomes si les élus régionaux sont inféodés à des partis politiques parisiens, bureaucratiques et hypercentralisés. (...) La logique des partis pousse à l'accaparement du pouvoir par l'un d'entre eux et, ce pouvoir conquis, à une discipline quasi militaire pour le conserver. »*

« A droite, écrit Sylvie Pierre-Brossolette dans *L'EXPRESS*, *on soupçonne Defferre d'arrière-pensées politiques. Les rescapés de la nouvelle opposition l'accusent de « mitonner l'élection des conseils régionaux à la proportionnelle pour éjecter l'ex-majorité de ses dernières positions ». Jacques Chirac, maire de Paris, est persuadé qu'on lui prépare un mauvais coup. (...) Rien n'est pourtant décidé. Le maire de Marseille laissera au groupe socialiste le soin de trancher la question de la proportionnelle. »*

La droite affirme, aussi, que le projet du gouvernement menace l'unité nationale. Mais, écrit Claude Estier, dans *L'UNITE*, hebdomadaire du P.S., *« quand Olivier Guichard, qui continue à traîner son ennui d'une législature à l'autre, affirme que l'unité française est mise en cause par le projet de décentralisation proposé par Gaston Defferre, il oublie qu'il se présentait, naguère, lui-même, comme un champion de la réforme locale et régionale et qu'il allait même jusqu'à reprocher à Valéry Giscard d'Estaing — c'était notamment dans une intervention au « Club de la presse » d'Europe 1 il y a quelques mois — de ne pas l'avoir suivi dans cette voie ».*

En effet, observe Alain Echegut, dans *TEMOIGNAGE CHRETIEN*, *« avec Valéry Giscard d'Estaing, la tendance à la centralisation s'est accentuée encore plus. Le mot « région » a pratiquement disparu du vocabulaire gouvernemental. Honneur à la commune ! Mais le fameux projet de réforme des collectivités locales n'est jamais arrivé devant les députés. Et si les sénateurs l'ont adopté, le 22 avril 1980, ce n'est qu'au terme d'un très long débat, au cours duquel plus de mille trois cents amendements ont été discutés. Tout reste à entreprendre pour le gouvernement Mauroy ».*

Pour Denis Jeambar, dans *LE POINT*, *« cette entreprise répond à une réelle nécessité : dans l'opposition, les socialistes ont pu mesurer combien Paris corsetait la France »*. Il poursuit : *« Rapprocher le pouvoir de décision des réalités du pays, imbriquer plus étroitement la vie politique et la vie quotidienne, « exciter » le goût des responsabilités et, au bout du compte, mobiliser les énergies, voilà donc l'enjeu. Il est considérable et, de ce fait, à hauts risques. (...) Les socialistes sont conscients des dangers d'une réforme qui renverse des traditions séculaires héritées de Colbert et de Louis XIV. Le signe de leur volonté, jacobine ou girondine, se mesurera aux moyens financiers que l'Etat est prêt à rétrocéder à la commune, au département et à la région. »*

« Dans ce domaine, écrit Frédéric Barrault dans *VALEURS ACTUELLES*, *la France est en Europe la lanterne rouge. L'Etat garde pour lui environ 80 % de la fiscalité, contre 60 % en Allemagne et 50 % dans les pays scandinaves. Le principal verrou à faire sauter, c'est celui des trésoriers-payeurs généraux (T.P.G.), dont les prérogatives excèdent parfois celles des préfets. (...) Le ministre de l'intérieur a songé à doter les T.P.G. d'un nouveau statut. Mais ce n'est pas avant la fin de l'année que sera abordé le problème financier de la décentralisation. »*

Sans attendre, Guy Fichet écrit, dans *LUTTE OUVRIERE* (trotskiste) : *« Tout ce projet, qui multiplie les mots liberté, souveraineté, responsabilité, etc., escamote le problème des finances. (...) D'un côté les collectivités locales se voient attribuer certaines fonctions nouvelles, et ce n'est pas un mal. Mais de l'autre côté, l'Etat se garde tous les moyens pour continuer à faire peser son autorité. »*

A cette accusation près, les commentaires, on le voit, sont réservés. Le sujet n'appelle pas — ou pas encore — la polémique.

P. J.

« L'HUMANITÉ » : renforcement des pouvoirs des préfets.

Robert Crémieux affirme, dans *l'Humanité* du mardi 21 juillet, que, dans le projet de loi relatif aux collectivités locales, le principe de la décentralisation *« se double d'un mouvement de renforcement des pouvoirs des préfets, rebaptisés « commissaires de la République »*. Il écrit : *« L'un des vingt-six articles consacrés au département indique que le commissaire de la République est le représentant de l'Etat et qu'il « dirige » les services de l'Etat, alors qu'auparavant il en assurait la « coordination ». Il y a là d'une part le germe d'un centralisme renforcé puisque le préfet nouveau style sera à lui seul une sorte de mini-gouvernement ; d'autre part existe le risque d'un découpage de fait de la fonction publique nationale au niveau départemental. On sait que les communistes qui se prononcent pour un « Etat unitaire décentralisé » sont partisans d'une fonction publique nationale dont l'action serait coordonnée avec l'exécutif départemental sur la base d'une conférence administrative présidée par un élu et au sein de laquelle le commissaire de la République représenterait l'Etat. »*

Faits et projets

LES BALEINES DE BRIGHTON.

L'assemblée générale de la commission baleinière internationale, qui rassemble trente pays, s'est ouverte lundi 20 juillet à Brighton (Angleterre) par un discours du secrétaire d'Etat britannique pour l'agriculture et la pêche dans lequel il a demandé l'arrêt total de la chasse à la baleine afin de permettre à l'espèce de se reconstituer. La Grande-Bretagne espère au moins obtenir l'interdiction de la chasse aux cétacés dans l'Atlantique nord.

D'autre part, le président Reagan, dans un message adressé à la commission baleinière internationale, a demandé un *moratoire* d'une durée indéfinie sur la chasse industrielle à la baleine. La France, quant à elle, ne demande de moratoire que pour les deux espèces les plus chassées, les cachalots et les petits rorquals.

La proposition de moratoire avait été repoussée l'an dernier à cause de l'hostilité d'une douzaine de pays, notamment des grands pays baleiniers que sont l'U.R.S.S., l'Islande et surtout le Japon qui se montre très intransigeant cette année encore. — *(A.F.P., Reuter.)*

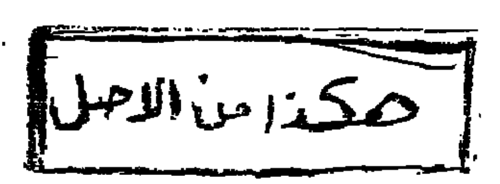
PÊCHE : LE DÉFICIT COMMERCIAL SE CREUSE.

Les importations françaises de produits de la pêche ont dépassé, en 1980, et pour la troisième année consécutive, la production nationale (en valeur), indique le rapport annuel du *Comité central* des pêches maritimes (C.C.P.M.).

L'année dernière, ce déséquilibre (irréversible selon le C.C.P.M.) a coûté à la France quelque 3,5 milliards de francs en devises, soit près d'un vingtième du déficit global de ses échanges commerciaux. Les exportations de produits de la pêche (1,5 milliard de francs) n'ont, en effet, couvert que 30 % des importations.

La production française a atteint un chiffre d'affaires de *4,2 milliards de francs* (+ 10,7 % par rapport à 1979) pour un volume de 469 000 tonnes, tous produits confondus.

Principale responsable du déséquilibre, la pêche en mer, qui accuse un déficit de 2,89 milliards de francs, ou 306 000 tonnes. Par espèces, les *productions* de cabillaud, morue, saumon et crevettes sont particulièrement déficitaires. Seuls le lieu noir et les *huîtres* « rapportent » des devises à la France.



Le Monde

société

Le procès de l'auteur de l'attentat contre le pape

M. Ali Agca réfute la compétence de la justice italienne

De notre correspondant

Rome. — Le visage mangé par une barbe qu'il a laissé pousser en prison, vêtu de gris, M. Mehmet Ali Agca, l'auteur de l'attentat contre le pape (*le Monde* du 21 juillet), est entré le 20 juillet dans la salle d'audience de la première cour d'assises de Rome, menottes aux poignets, entouré de six carabiniers. Mitraillé par les photographes, il restait impassible, les yeux baissés, malgré les cris de « *Ali, Ali* » destinés à le faire se retourner vers l'objectif.

Ne comprenant manifestement pas l'italien, il a écouté indifférent, son avocat commis d'office engager une bataille de procédure. Crut-il le procès terminé quand la cour suspendit momentanément l'audience pour délibérer sur cette question ? Il s'écria en turc : « *Je veux parler, je veux qu'on me donne la parole* ». Elle lui fut donnée à la reprise de la séance. D'une voix gutturale, sur un ton haché, il commença par dénoncer ses conditions de détention et les menaces de mort dont il serait victime. « *Je n'arrive pas à comprendre si je me trouve dans une prison moyenâgeuse ou dans celle d'un Etat démocratique.* »

Il annonça ensuite, traduit par l'interprète, qu'il réfutait la compétence du tribunal italien puisqu'il a tiré sur Jean-Paul II, le chef d'un Etat souverain, à l'intérieur des « frontières » du Vatican. Le désir de M. Ali Agca d'être jugé par le Saint-Siège ne l'empêche pas de réclamer la convocation d'une cour de justice internationale et d'être renvoyé dans son pays. Si ses revendications ne sont pas satisfaites, dit-il, il commencera une grève de la faim dans cinq mois, le 20 décembre. Ayant dit cela, M. Ali Agca conclut : « *En ce qui me concerne, le procès est fini. Je vous remercie.* »

Son désir d'etre renvoyé en Turquie, où il a été condamné à mort par contumace, peut sembler étrange, à moins qu'il ne pense pouvoir disposer dans son pays, comme en novembre 1979, de complicités pour s'évader. Pourquoi avoir choisi ce délai de cinq mois ? Un délai symbolique pour lui ? C'était au bout de ce laps de temps qu'il s'était évadé de la prison d'Istanbul.

M. Ali Agca ayant décidé de se taire, le procès continue pourtant comme manifestement le souhaitait le parquet, uniquement sur les faits qui se sont déroulés le 13 mai place Saint-Pierre. Si la thèse du « complot international » n'a pas été retenue, faute de preuve, celle d'un éventuel déséquilibre psychique de l'accusé ne l'a pas été non plus. Aucune expertise psychiatrique n'a été faite. M. Ali Agca la refusait et le ministère public s'est contenté de citer celle effectuée par la justice turque, qui a condamné le jeune terroriste à mort après l'avoir estimé totalement sain d'esprit.

MARC SEMO.

UNE QUESTION ASSEZ ACADÉMIQUE

Rome. — Le procès de M. Ali Agca pose un délicat problème de procédure, qui a été évoqué le premier jour de l'audience. L'article 8 du Traité du Latran de 1929, définissant les rapports entre l'Italie et le Saint-Siège, affirme que l'Italie considère la personne du souverain pontife comme « sacrée et inviolable » et assimile tout attentat contre lui à un attentat contre un chef de l'Etat. *Si l'Etat italien disposait des pouvoirs de police place Saint-Pierre, celle-ci fait néanmoins partie de* l'Etat souverain de la cité du Vatican. L'article 22 du Traité du Latran affirme que « l'Italie pourvoira sur son territoire à la punition des délits commis dans la cité du Vatican », mais « sur requête du Saint-Siège et par délégation ».

L'avocat du jeune terroriste turc, Mᵉ Pietro d'Ovidio, a expliqué, sans que l'argument soit retenu par la cour, que cette requête, telle qu'elle a été formulée, ne précisait pas que M. Ali Agca devait être jugé selon la procédure italienne. A ses yeux, il devrait donc être jugé selon la loi du Vatican. Mais il s'agit d'une question désormais assez académique, car les deux législations coïncident presque totalement, d'autant que depuis 1969, après une réforme du code pénal voulue par Paul VI, la peine de mort a été abolie au Vatican, comme elle l'est en Italie depuis l'après-guerre. — M. S.

CORRESPONDANCE

M. Séguin et la Cour de sûreté

Nous avons reçu de M. Philippe Séguin, député (R.P.R.) des Vosges, une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

Je ne puis laisser sans réponse le commentaire que M. Le Gendre a fait dans *le Monde*, daté 19-20 juillet, du débat de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de suppression de la Cour de sûreté de l'Etat. Libre, en effet, à l'intéressé de m'infliger le châtiment qu'il juge le plus approprié pour avoir osé prendre la défense de cette juridiction (tout en feignant de s'offusquer que j'aie été le seul à le faire). En revanche, je me dois de réparer deux inexactitudes flagrantes dans sa relation de mon propos.

1) S'agissant des décrets de 1956 — qui, soit dit en passant, n'instituèrent pas des juridictions mais des procédures d'exception, — je ne les ai rappelés que pour montrer — mon texte en fait foi — à quels expédients on peut être contraint, faute d'une juridiction spécialisée et permanente. Contrairement à ce qu'il a été prétendu, je n'en ai pas fait « les cousins germains » de la Cour de sûreté de l'Etat car c'eût été faire injure aux créateurs de cette dernière ; si M. Le Gendre veut, à toute force, trouver des liens de parenté à ces décrets, c'est évidemment avec les textes instituant, sous l'Occupation, les sections spéciales qu'il faut les établir.

2) Ayant, effectivement, largement fait usage des éléments de la solide argumentation que M. Béteille a patiemment édifiée, et qui fait autorité vu son expérience irremplaçable, je ne songerai pas à m'étonner qu'on nomme « pillage » l'utilisation que j'en ai faite. Je me dois, néanmoins, de préciser — qu'on se reporte encore à mon texte — que j'ai bien cité leur auteur, en dépit de l'allégation de M. Le Gendre, dont j'ai peine à croire qu'il ait pu ne pas reconnaître M. Béteille dans « *le procureur général de la Cour de sûreté de l'Etat devenu, par la suite, directeur du ministère de la justice, qui vient de se faire renvoyer comme un vulgaire directeur de chaîne de télévision* » (sauf à faire preuve d'une belle pudeur...).

[M. Séguin s'autorise d'une allusion à l'ancien procureur général pour donner à croire qu'il lui a attribué la paternité de sa démonstration. En réalité, à aucun autre moment de son intervention, riche en emprunts, le député des Vosges n'a cité ses sources. Non seulement M. Séguin n'a pas prononcé le nom de M. Béteille, mais il n'a pas mentionné non plus le réquisitoire prononcé en 1978 par l'ancien procureur général, réquisitoire d'où il a tiré l'essentiel de ses arguments, y compris, comme nous l'avons relevé, une citation sortie de son contexte. — B. L. G.]

APRÈS AVOIR HEURTÉ UNE AUTOMOBILE

Le train Paris-Strasbourg déraille près de Vitry-le-François : un mort, vingt et un blessés

Le train rapide 1009 Paris-Strasbourg a déraillé, lundi 20 juillet peu après 21 h. 30, près de Vitry-le-François (Marne), après avoir heurté une automobile qui franchissait un passage à niveau automatique fermé. Sous le choc, une passagère de l'automobile a été tuée et vingt et une personnes blessées, parmi lesquelles quatre — dont le mécanicien du train — gravement. La motrice est sortie de la voie et trois voitures du train ont déraillé, la première d'entre elles se couchant sur le ballast. La circulation des rames entre Paris et Strasbourg a dû être déviée par Charleville et Troyes jusqu'à la fin de la matinée du 21 juillet.

Le passage à niveau de Marolles (Marne), à quelque 3 kilomètres de Vitry-le-François, est de type « SAL 2 », à signalisation automatique et comportant seulement deux demi-barrières, ce qui, selon certains témoins, autorise régulièrement son franchissement « en chicane » par des automobilistes et des cyclomotoristes inconscients du danger qu'ils courent.

Neuf mille quatre cent vingt-sept passages à niveau sont du type « SAL 2 », certains d'entre eux étant assortis d'îlots sur la chaussée afin de prévenir l'imprudence des automobilistes tentés de les franchir « en chicane ». Cinq cent soixante-quatorze autres passages à niveau automatiques sont du type « SAL 4 » et comportent quatre demi-barrières.

Le nombre de barrières ne suffit d'ailleurs pas à décourager les inconscients : en 1980, la S.N.C.F. a enregistré deux mille cinq cent soixante-huit enfoncements de barrières par des véhicules routiers (neuf cent sept à des passages à niveau gardés, mille six cent soixante et un à des passages automatiques).

DANS UNE CITÉ D'H.L.M., A NICE

Des toxicomanes de dix ans

De notre correspondant régional

Nice. — *Les méfaits de la toxicomanie par inhalation de* colle forte ne cessent de s'étendre en France. Une nouvelle affaire *vient d'éclater à Nice à la suite de l'intervention*, en plein conseil municipal, d'un élu socialiste, M. Maurice Barbaro, qui s'est fait l'écho des inquiétudes exprimées par l'amicale de défense des locataires d'une cité H.L.M. de la périphérie de la ville. Dans ce grand ensemble de quinze mille habitants, le plus important du département, des dizaines d'enfants sont touchés depuis quelques mois par le phénomène, sans qu'une action efficace ait pu jusqu'ici l'enrayer.

La cité H.L.M. des Moulins dans le quartier Saint-Augustin, à l'ouest de Nice. Vingt et un immeubles, dont une dizaine de tours de dix à dix-sept étages. Trois mille logements, quinze mille habitants. Un grand ensemble agréablement aménagé, avec des haies de lauriers-roses, des espaces publics plantés d'eucalyptus, de pins, de palmiers et de mimosas, deux terrains de sport verdoyants, une piscine, des équipements socio-culturels, un centre commercial. Pas ou peu de dégradation. Mais une surdensité de population, la promiscuité, le bruit, la délinquance, la drogue...

« *Il y a un mois*, raconte l'abbé Georges Poyeton, qui anime le centre paroissial de la cité, *une fillette de treize ans fréquentant notre club de l'Action catholique de l'enfance nous a parlé. Grâce à ses déclarations et à celles d'un adolescent de seize ans rentré chez lui à demi-inconscient, nous avons appris qu'une vague de toxicomanie juvénile sévissait dans le quartier. Par la suite, j'ai vu un groupe d'enfants d'une dizaine d'années allongés dans un jardin public avec un sac en plastique collé au visage...* » Ce sac, dans le jargon des enfants, c'est le « ballon ». A l'intérieur, le contenu d'un tube de colle forte qu'ils inhalent jusqu'à éprouver des sensations hallucinatoires. « *Pour rêver...* » Un « jeu » dont l'abbé Poyeton a pu mesurer les ravages en découvrant, quelques jours plus tard, un petit maghrébin d'à peine cinq ans, manipulant, lui aussi, le « ballon » et essayant de vomir, l'écume à la bouche.

Alertés, les habitants des Moulins se sont réunis, il y a quelques jours, dans une salle du groupe scolaire de la cité. Cent cinquante personnes ont participé à cette réunion et ont décidé d'adresser une lettre « *à toutes les autorités* », parmi lesquelles le président de la République, le premier ministre, les ministres de l'intérieur et de la santé, le préfet des Alpes-Maritimes, le maire de Nice... Ils y dénoncent en particulier « *deux jeunes mineurs de la tour 19, dont la mère est souvent absente et qui reçoivent d'autres jeunes pour les initier à la drogue* ».

Le « ballon » ne serait pas, selon eux, la seule expérience à laquelle auraient recours les toxicomanes de la cité. Ils citent encore l'eau écarlate, l'éther, l'aspirine pilé et mélangé à de l'alcool, la peau de banane séchée et brûlée... « *Dans cet appartement*, affirment-ils, *on boit beaucoup. On fait venir les « esprits ». On jette tout par la fenêtre : œufs, bouteilles vides, et même un sommier, envoyé du cinquième étage. Le linge des locataires en-dessous est souillé par des vomissements (...).* » Ils décrivent les intimidations, les menaces dont sont victimes les habitants, le rodéo des motos dans les allées, le déferlement de la stéréo... « *Nous ne voulons pas*, concluent-ils, *que les conditions de vie de nos H.L.M. se dégradent lamentablement, que les locataires en viennent à la violence, poussés par le manque de sommeil, la peur, l'énervement. Nous ne voulons pas que nos enfants soient initiés à la drogue...* »

En vente libre

A l'antenne S.O.S. de police de Nice-Ouest, implantée au cœur de la cité, les plaintes n'ont cessé d'affluer. Sans résultat. « *Nous sommes totalement impuissants*, reconnaissent les gardiens de l'unité de surveillance. *La loi ne nous donne pratiquement aucun moyen à l'égard des mineurs. Ils se savent protégés. Quant au dialogue, il est impossible...* » Le chef de l'antenne, l'inspecteur principal Daniel Bès, n'est pourtant pas resté les bras croisés devant le fléau de la toxicomanie « primaire », qui risque de conduire à une escalade dramatique. A la suite d'une plainte déposée par un père de famille, il est remonté à l'une des sources d'approvisionnement des jeunes toxicomanes, un magasin de cycles des Moulins, qui vendait à lui seul soixante à quatre-vingts tubes de colle pour réparation de pneus par semaine.

« *Il ne fait aucun doute*, a-t-il conclu dans son rapport, *que ce produit est en vente libre et doit avoir des propriétés hallucinogènes. Il paraît donc urgent de prendre un arrêté ministériel le retirant du marché national.* » Un vœu formé également par le comité des locataires, et qui devrait viser toutes les colles à base de solvant et bon nombre d'autres produits en contenant.

« *Lorsque je me suis aperçu de l'usage que l'on en faisait*, déclare le gérant d'une station service des Moulins, *je l'ai mise sous clé.* » A l'école du quartier, on avait constaté aussi, peu avant les vacances, que la colle à papier était elle-même utilisée, et les enseignants avaient décidé de la remplacer par une colle traditionnelle. Le député (apparenté R.P.R.) et maire de Nice, M. Jacques Médecin, estime pour sa part « *que la société n'est pas responsable. Ce que je regrette*, a-t-il répondu à M. Barbaro, qui demandait notamment l'encadrement des jeunes pendant les vacances et l'accès gratuit aux centres aérés de la ville, *c'est qu'on n'ait pas condamné suffisamment les petits trafiquants, qui sont de véritables assassins, et que le gouvernement va amnistier* ».

GUY PORTE.

UN ANNIVERSAIRE

Goutelas suite

De notre envoyé spécial

Boen-sur-Lignon (Loire). — Voilà vingt ans, il était un château *ruiné*, qui n'était pas celui de la Belle au bois dormant, *car il n'y dormait que des ronces* et des vipères. « *Le cher et triste Goutelas* », *comme on le décrivait dans l'Illustration*, paraissait sur le point d'achever son déclin, entre plaine et côte, reste agonisant du règne lointain des comtes du Forez autrefois suzerains de Lyon.

Cette carte DE Tendre, que les manuels continuent d'enseigner *pour perpétuer la mémoire de* Madeleine de Scudéry et de *l'hôtel de Rambouillet*, formait toujours le paysage de Goutelas, sur lequel, dit-on, la carte fut copiée pour parfaire le sentiment géographique de l'amour.

A peine plus loin des yeux, ne cessait de vibrer La Bastie d'Urfé, demeure d'Honoré, qui y écrivit *l'Astrée*, premier roman sentimental après que son frère Anne, par lui dépossédé de sa *femme Diane de Châteaumorand*, se fût contraint à l'exil dans la proche abbaye de Montverdun. Vérenne, déjà, animait La Bastie et comme aujourd'hui servait de sublimes dîners ainsi que d'autres ont proposé la myrrhe.

Les ronces pourtant allaient-elles avoir raison de Goutelas, dont son maître, Jehan Papon, grand juge de Forez à la Renaissance, avait fait un siège de savoir, en y écrivant le droit dans sa langue naturelle, le français ? Le cercle forézien ne devait-il plus avoir de centre ?

Alors commença l'aventure dont on célébrait, à la mi-juillet de cette année, le vingtième anniversaire. Aventure vivement engagée par l'accord du maître de l'époque, Noël Durand, embarrassé de son héritage, et de *cinq imprudents qui voulaient* tenter l'utopie : le professeur Marcel Colin, médecin, Jean Delay, Yves Berger et Jean Bonnard, avocats, et Paul Bouchet à présent bâtonnier de Lyon. L'accord est symbolisé par la remise d'une clef alors que ne subsiste plus une seule *porte... Par la suite*, Yves Berger s'éloigne, Marie Franceschini et *Robert Guillaumond surviennent*. Mais l'entreprise demeure, fortifiée.

Une exigence

Parce que nombre de Foréziens, d'origine ou d'adoption, français ou étrangers, font l'*offrande de leurs sueés*, le château se relève. Les dizaines de *milliers d'heures de travail bénévole* compensent l'argent qui, heureusement, n'est pas en abondance. Goutelas devient le symbole d'une exigence en revenant à l'existence.

Dès qu'il est hors d'eau, le château est le foyer de multiples réunions sur l'avenir de la région, où paysans, ouvriers et intellectuels échangent leurs idées et leurs projets. On se préoccupe notamment de ranimer la fabrication de la fourme *et la culture du côtes-du-Forez*, ce bon V.D.Q.S. On y organise *aussi des débats aux résonances* plus nationales sur le rôle du barreau, sur le rôle du droit. Récemment encore, mais avant le 10 mai, un magistrat de la chancellerie s'évertuait, sans grand succès, à décrire les mérites de la loi « sécurité et liberté »...

De toutes natures, les récompenses commencent à pleuvoir : deux fois le prix des Chefs-d'œuvre en péril (dont un sous André Malraux), l'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, une longue séquence dans *l'émission* de télévision « Cinq colonnes à *la une* » ; la venue, enfin, de Duke Ellington en plein hiver, *un 25 février 1966*, autre date anniversaire. Le Duke, sur le piano installé dans la neige, compose *Goutelas suite*, dédié à ses hôtes, ensuite pressé sur *un disque désormais introuvable*. Marcel Maréchal vient travailler *au château, préfigurant le futur* festival installé non loin, dans le vieux *burg* de Couzan, au-dessus du village de Sail.

A présent, l'œuvre de l'architecte *apparemment achevée*, le relais pris par d'autres ambi*tions, d'encore plus officiels* hommages ont salué le vingtième anniversaire : *le premier* ministre et le ministre de la justice n'ont pas dédaigné de se faire représenter, le premier par M. Louis Joinet, le second par Mme Françoise Toubol-Fischer. M. Raymond Forni, le tout *neuf président de la commission des* lois apportait le salut de l'Assemblée *nationale. La vieille et* vive Mme Boulez symbolisait, quant à elle, l'amitié lycéenne mais intacte de son fils Pierre et du bâtonnier Bouchet, ainsi que leurs communes années au petit séminaire de Montbrisson, l'institut Victor-de-Laprade, dit « *le turbulent Montbrisson* », *pour l'opposer au « sage Oullins »* où avait étudié un autre compère, *Jean* Bonnard.

Tous les villages de la contrée avaient envahi cours et salles du château de Goutelas. Le paysan était châtelain. L'aventure *paraissait accomplie. Illusions* que cela. D'autres utopies sont *en chantier*.

PHILIPPE BOUCHER.

FAITS ET JUGEMENTS

Trois inculpations dans l'affaire de pots-de-vin en Guadeloupe.

Pointe-à-Pitre. — M. Gérard Davergne, juge d'instruction auprès du tribunal de grande instance de Basse-Trerre, a inculpé trois personnes dans l'affaire de détournement de fonds publics qui secoue les milieux d'affaires guadeloupéens (*le Monde* daté 19-20 juillet). M. Maurice Komla, *directeur* général de l'Entreprise antillaise *de travaux et terrassement* (E.A.T.T.), a été inculpé d'« escroquerie » et placé en détention provisoire à la maison d'arrêt de Basse-Terre. M. José Seymour, comptable de la Société d'équipement de la Guadeloupe (SODEG), a été inculpé de « *complicité d'escroquerie* », et M. Philippe Michaux, directeur général de la même société, d'« *abus de biens sociaux* ». Tous deux ont été laissés en liberté et placés sous contrôle judiciaire.

Pour l'heure, les collaborateurs de M. Komla protestent contre la décision du juge d'instruction, M. Davergne, d'incarcérer le directeur d'E.A.T.T. : « *On ferait mieux de s'en prendre à certains messieurs de Paris de la Caisse des dépôts et consignations ou à ceux qui ont approuvé les comptes de la SODEG.* » Créée en 1976, l'Entreprise antillaise de travaux et terrassement emploie en permanence deux cent quarante personnes, auxquelles il faut ajouter plusieurs dizaines d'ouvriers temporaires et environ cent cinquante sous-traitants. Malgré les méthodes très paternalistes de M. Komla et l'absence de syndicat et de comité d'entreprise, les ouvriers d'E.A.T.T. semblent très attachés à leur patron. Jeudi 16 juillet après-midi, ils avaient bloqué les accès à la ville de Pointe-à-Pitre et les environs du commissariat de police, à l'aide de camions et d'engins de terrassement. « *C'est la plus grande entreprise purement guadeloupéenne* », observent-ils avec fierté. La seule en *tout cas capable de rivaliser en* Guadeloupe avec les géants Colas, Quillery ou Ciments Lafarge. — *(Corresp.)*

De jeunes Maghrébins sont à l'origine de nouveaux incidents dans la banlieue de Lyon.

De nouveaux incidents se sont produits dimanche 19 juillet dans la soirée, à Vénissieux, Vaulx-en-Velin et Pierre-Bénite dans la banlieue sud de Lyon (Rhône). A Vénissieux, où des affrontements avaient opposé, le 12 juillet, jeunes gens et policiers (*le Monde* du 14 juillet), un groupe de manifestants, Maghrébins *pour la plupart*, ont incendié une automobile. A Vaulx-en-Velin où, *vendredi après-midi 17 juillet*, un jeune immigré, Daniel Zanouda, dix-neuf ans, avait été tué *par* un habitant de la localité, M. Pierre Normand (*le Monde* daté 19-20 juillet), et à Pierre-Bénite — deux autres véhicules ont été entièrement démontés par des manifestants. Les forces de police pour éviter les incidents avec les manifestants ne sont intervenues qu'après coup.

● *M. Gaston Defferre a reçu son homologue ouest-allemand.* — M. Gerhart Baum, ministre de l'intérieur de la République fédérale d'Allemagne, a été reçu, le lundi 30 juillet, par M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Entourés de leurs principaux collaborateurs, les deux ministres se sont entretenus pendant une heure trente des principaux dossiers de leur ministère respectif, dans le cadre de la coopération entre les deux pays, abordant notamment les problèmes liés au terrorisme et au grand banditisme. Deux des hauts responsables de la police fédérale, MM. Bauge et Ordemann, accompagnaient M. Baum.

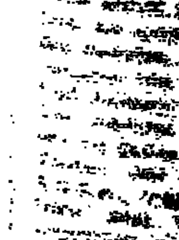
● *Une enquête a été ordonnée à l'I.G.S.* après qu'un ressortissant sénégalais, M. Sow Demba, se soit plaint des mauvais traitements que lui auraient fait subir des policiers parisiens, le soir du 14 juillet (*le Monde* daté *19-20 juillet*). Cette enquête a été ordonnée par le ministère *de l'intérieur, le samedi 18 juillet*, à l'Inspection générale des services de la *préfecture* de police de Paris. Pour l'heure, l'I.G.S. n'est en *possession* que de deux versions totalement contradictoires des *faits* : le rapport du gardien de la paix mis en cause par le plaignant *et* les déclarations de ce dernier.

● *M. Joseph Franceschi*, secrétaire d'Etat auprès *du premier* ministre, chargé des personnes âgées, a visité, lundi *20 juillet*, l'ex-maison de retraite Rocchesani, à Marseille, où l'on a découvert le 13 juillet trente et un pensionnaires laissés seuls sans surveillance. Tous avaient été évacués vers des hôpitaux marseillais, mais l'une des retraitées était morte de déshydratation le lendemain (*le Monde* des 15 et 18 juillet). M. Franceschi a réaffirmé sa volonté de voir disparaître ce type d'établissement *et* rappelé qu'il a réclamé aux préfets des visites d'inspection « *spontanées et inopinées* ».

● *Autodéfense.* — Un cambrioleur, M. Cyriac Petit, âgé de trente et un ans, a été très grièvement blessé, dans la nuit du 19 au 20 juillet, sur un parking, près du centre de Rouen (Seine-Maritime), après avoir tenté de *forcer une voiture* avec un complice. M. Daniel Lemière, vingt-neuf ans, *qui avait entendu* des bruits suspects, a en effet touché d'une balle dans la nuque M. Petit alors qu'il tentait de fuir. M. Lemière, gardé à vue, devait être déféré au parquet du tribunal de Rouen mardi 21 juillet.

● *Grève de la faim d'un anarchiste de droite italien.* — M. Stefano di Cagno, vingt et un ans, détenu à Fleury-Mérogis, a entamé le 9 juillet une grève de la faim pour protester contre une éventuelle extradition, a annoncé lundi 20 juillet son avocat, M. Eric Delcroix. M. Di Cagno est accusé par la justice italienne d'avoir participé au meurtre de M. Traversa, responsable de « Radio Levante », une radio libre de Bari, le 12 mars 1980. La demande italienne a été *acceptée* le 8 juillet par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris et le gouvernement étudie les suites à donner à cet avis favorable.

● *Selon une dépêche de l'Agence France-Presse du 19 juillet*, reprise par *France-Soir* de ce lundi, « *une quinzaine d'ex-détenus et divers spécialistes des questions judicaires et pénitentiaires devaient être reçus ce lundi 20 juillet par le directeur de l'Institut Pasteur, le professeur François Gros* », pour traiter des problèmes de réinsertion. *France-Soir* ajoute que M. Gros, conseiller du premier ministre « *leur proposera des postes d'aides-soignants dans des centres hospitaliers ou des hospices* ». A l'Institut Pasteur, on oppose à l'ensemble de ces *informations un* démenti formel.



Le Monde

SCIENCES ET TECHNIQUES

Une conférence internationale sur le rayonnement cosmique

D'où viennent ces particules errantes ?

Longtemps au service des explorateurs de l'*infiniment petit*, ces particules relativistes (1) extraterrestres que l'on appelle rayons cosmiques ont été supplantées, au rang de « sonde » de la nature ultime de la matière par les particules artificiellement accélérées dans les grandes machines terrestres. Libéré de sa fonction utilitaire, le rayonnement cosmique, étudié pour lui-même, est devenu dès lors une source de connaissance irremplaçable, car il s'agit du seul échantillon de matière qui nous parvienne de régions extérieures du système solaire.

Un millier de chercheurs du monde *entier participent*, jusqu'au 25 juillet à Paris, à la dix-septième conférence internationale sur le rayonnement cosmique. Deux des organisateurs de la conférence font ici le point sur les connaissances, et les hypothèses, sur l'origine de ce rayonnement.

par MICHEL CASSÉ et JACQUES PAUL (*)

EN grande majorité, les particules de l'univers tendent à partager équitablement leur énergie cinétique avec leurs voisines. On parle alors d'équilibre thermique. Ce régime égalitaire s'impose aux structures organisées qui peuplent le cosmos : *hommes, étoiles*...

Cependant, à la faveur d'événements violents, voire cataclysmiques, *quelques rares* particules, dans la proportion de une sur un milliard, reçoivent individuellement une partie importante de l'énergie disponible et sont, de ce fait, exclues de la communauté.

Ces particules *dorénavant* errantes sont porteuses d'une énergie cinétique considérable qui se mesure en GeV (*milliard* d'électrons-volts). Leur vitesse leur impose de se séparer de leur cortège électronique et, de ce fait, elles se présentent sous la forme de noyaux d'atomes nus. Le champ magnétique omniprésent dans la galaxie, aussi ténu soit-il — 1 millionième du champ terrestre — confine ces entités chargées d'électricité positive dans le disque galactique. Seules les plus énergétiques ou les plus chanceuses échappent à cette prison magnétique.

En regard de l'âge de la galaxie, quinze milliards d'années, la durée de vie d'une particule du rayonnement cosmique n'est rien : une dizaine de millions d'années. Mais le flux de rayons cosmiques est *permanent*; ses traces les plus anciennes, inscrites dans la matière météoritique, sont vieilles de plusieurs milliards d'années. Il est donc logique de penser que des sources alimentent continuellement la galaxie en rayons cosmiques. Le concept de source n'est encore qu'un postulat, il appartient aux astrophysiciens de lui donner une réalité cosmique.

Tout a commencé à la pointe de la tour Eiffel. En 1910, Théodore Wulf nota que son électroscope décelait une ionisation plus forte qu'au niveau du sol. Il suggéra la possibilité de l'origine extraterrestre de radiations ionisantes. Le concept de rayons cosmiques était né. Il s'imposa définitivement après que l'expérience fut répétée au cours d'ascensions en ballon. Dans les années 20, il devint clair que, à l'origine de cette ionisation, se trouvait un flux de particules électrisées d'origine extraterrestre dont l'intensité est modulée par le champ géomagnétique.

Dès lors, le rayonnement cosmique allait connaître une période « utilitaire » car, dans les laboratoires terrestres, on était alors bien incapable de produire des faisceaux de particules ultra-rapides. De cet âge d'or auquel restent attachés les noms de Pierre Auger, Louis Leprince-Ringuet et de l'Italien Giuseppe Ochialini, il faut retenir la découverte du positron — qui ne diffère de l'électron que par sa charge électrique — confirmant les théories révolutionnaires de *Paul Dirac sur l'antimatière*, ainsi que les identifications des mésons et des premiers hypérons.

Mais, à partir des années 50, du fait de la mise en service des grands accélérateurs de particules, le rayonnement cosmique allait perdre petit à petit sa clientèle et devenir un objet d'étude à part entière pour toute une frange de physiciens curieux des choses du ciel. Les meilleurs spécialistes du domaine ne se recrutent pas seulement en Europe, en Amérique et en Union soviétique, mais aussi parmi les nations montantes, *tels l'Inde*, le Japon, la Chine. L'Empire céleste lui-même s'ouvre aux rayons *cosmiques*.

Remonter aux sources

Remonter aux sources du rayonnement cosmique ! Mais comment ? Tourbillonnant dans la galaxie, les particules cosmiques ne portent nul témoignage de leur lieu d'origine. Pour continuer l'enquête, il faut se contenter de preuves indirectes. Ainsi les rayons cosmiques jalonnent-ils collectivement leurs parcours dans la galaxie d'une émission de photons particulièrement contrastée aux deux extrémités du spectre électromagnétique. L'étude de ces lumières invisibles, qui relèvent de la radio-astronomie et de l'astronomie gamma, ouvre la perspective de repérer dans le ciel les sites où surgit le rayonnement cosmique.

Mais, jusqu'à présent, c'est une voie toute différente qui a été suivie : le rayonnement cosmique porte l'empreinte matérielle de son histoire. Si les sourciers du rayonnement cosmique sont aveugles, ils exacerbent le sens du goût au point que la teneur en divers éléments leur révèle la nature des sources. Ils s'évertuent à séparer cette matière évanescente en ses divers constituants chimiques : hydrogène, hélium, lithium, carbone, fer, uranium, et chacun de ces éléments en ses divers isotopes.

Le satellite HEAO-3 de la NASA, à bord duquel est embarquée une expérience franco-danoise, est le plus évolué des laboratoires spatiaux ayant pour mission cette spectroscopie chimique et isotopique du rayonnement cosmique. En effet, cette étude se doit d'être pratiquée au-delà de l'atmosphère, écran sur lequel se brisent les noyaux ultra-rapides.

Ce type d'analyse, initié par Bernard Peters, ancien directeur de l'Institut danois de recherche spatiale, dès les années 50, a apporté le résultat paradoxal que cette *matière* venue d'ailleurs, cette matière divisée à l'extrême, si différente dans son apparence physique, est chimiquement fort commune. On y trouve les mêmes éléments que dans *notre environnement* matériel — le système solaire — et la hiérarchie des espèces est *globalement* respectée : 90 % d'hydrogène, 8 % d'hélium, les autres éléments constituant les 2 % restants. Mais tandis que la matière organisée est électriquement neutre, on ne compte parmi les particules ultra-rapides qu'un électron pour cent protons.

A y bien regarder, *cependant*, d'autres différences apparaissent. Les éléments légers, lithium, béryllium, et bore *sont* extrêmements surabondants ; c'est la signature claire d'une altération de la *composition du* rayonnement cosmique au cours de son voyage sinueux depuis ses sources jusqu'à nous. La proportion d'éléments comme le magnésium, le silicium et le fer, rapportés au groupe carbone, azote et oxygène, est de dix fois supérieure à ce qu'elle est dans le système solaire, semblant indiquer que l'accélération du rayonnement cosmique est sélective, discriminatoire : elle favorise les espèces chimiques les plus faciles à *ioniser*.

Cet effet de sélection a été très récemment reconnu dans un autre *échantillon de matière* accélérée : les particules rapides émises lors des éruptions solaires. On en vient à penser que le même mécanisme d'accélération opère lors de ces événements sporadiques. Le soleil serait, dès lors, un prototype de source de rayons cosmiques, un prototype toutefois très affaibli du point de vue énergétique. L'analyse isotopique des particules solaires ne fait apparaître aucune altération des proportions relatives des différents isotopes d'un élément donné, et on se prend à espérer que l'accélération du rayonnement cosmique galactique respecte aussi les proportions isotopiques qui sont l'empreinte la plus nette des processus de fusion thermonucléaire actifs au plus profond des creusets stellaires.

Le débat en cours sur la vraie nature du rayonnement cosmique peut se résumer à l'affrontement de deux thèses.

● La première, dans la lignée des arguments des années 30, postule que les particules cosmiques sont à la fois synthétisées et accélérées dans un type d'événement unique : l'explosion des étoiles. Les détails du processus restent obscurs, car ils relèvent de l'utilisation de codes hydrodynamiques secrets, hérités des études préparatoires aux explosions thermonucléaires à usage militaire.

● La deuxième thèse, chère aux astrophysiciens de Saclay, est plus pragmatique. Au lieu de postuler un site d'origine, nous nous attachons à définir, à la lumière des observations, les caractéristiques générales des processus d'accélération. Puis nous cherchons à localiser les sites correspondants, en faisant usage des acquis les plus récents des astronomies traditionnelles aussi bien que ceux de la toute nouvelle astronomie gamma. Un des derniers produits de l'« école de Saclay » est un modèle dans lequel le réservoir des futurs rayons cosmiques n'est autre que la surface des étoiles massives. Extraites de l'atmosphère stellaire par le biais de phénomènes éruptifs superficiels, les particules sont propulsées à des énergies relatistes sous l'effet de l'onde de choc qui se développe à la zone de contact entre le milieu interstellaire et le « vent » de plasma supersonique éjecté par ces étoiles.

Ce débat est l'un des points chauds de la conférence de Paris. Les autres sujets évoqués ne sont pas moins fondamentaux. Les thèmes abordés durant les dix jours de la conférence sont, outre *l'origine du rayonnement cosmique*, les astronomies X et gamma, l'émission de particules *rapides* par le soleil, les *grandes* gerbes de particules, les interactions nucléaires à haute énergie, les particules élémentaires avec une session spéciale consacrée aux muons et neutrinos, assortis de leurs aspects techniques.

La conférence internationale sur le rayonnement cosmique marie la physique, science de la nature accessible sur laquelle on peut pratiquer des expériences, et l'astronomie, science du regard porté sur l'inaccessible. Cette nouvelle démarche, l'*astrophysique*, née de la fusion du ciel et de la Terre dans la pensée humaine, permet à l'esprit de s'infiltrer au cœur même de la tempête cosmique.

(*) Section d'astrophysique, centre d'études nucléaires de Saclay.

(1) Le mot est à prendre dans l'acception de la relativité restreinte. Une « particule relativiste » est une particule dont la vitesse est proche de celle de la lumière.

EN TOUTE LOGIQUE

TREIZE EXCLUS

PROBLEME N° 202

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21.

Cette suite, dont les 20 premiers termes contiennent les entiers consécutifs à partir de 1 à l'exclusion du nombre 13, peut être définie très simplement.

Saurez-vous écrire une définition du terme général U compatible avec ce qui est écrit ci-dessus et ne contenant pas plus de 12 symboles mathématiques ?

(Solution dans le prochain « Monde des sciences et des techniques ».)

SOLUTION DU PROBLEME N° 201

Appelons L le trajet parcouru par le père. Son temps de parcours est :

$$\frac{L}{6} + \frac{60 - L}{12}$$

Mais le fils a monté à cheval ce que son père a marché et réciproquement, ce qui lui fait *un temps de* :

$$\frac{L}{12} + \frac{60 - L}{8}$$

L'on obtient en égalant :

$$12L + 360 - 6L = 6L + 540 - 9L$$

$$9L = 180$$

$$L = 20$$

Le temps est donc :

6 HEURES 40 MINUTES.

PIERRE BERLOQUIN.

EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

Le forage horizontal se perfectionne

DES essais d'exploitation du petit gisement pétrolier de Lacq Supérieur devraient commencer prochainement grâce au deuxième forage à l'horizontale que la Société nationale Elf-Aquitaine (S.N.E.A.) et l'Institut français du pétrole (I.F.P.) ont réussi récemment.

Un premier forage, progressivement dévié jusqu'à devenir horizontal, avait été réussi en 1980 sur le même gisement (*le Monde* du 21 août 1980). C'était le premier forage de ce type à avoir été pratiqué en Europe occidentale. Le récent succès de la S.N.E.A. et de l'I.F.P., réalisé à quelque 2 kilomètres du forage de 1980, représente un progrès certain par rapport à l'opération de l'année dernière et confirme la possibilité d'utiliser cette technique.

En 1980, le parcours horizontal du forage était long de 170 mètres. Cette année, il est de 370 mètres. Le drain installé en 1980, dans la couche productrice, avait une longueur de 275 mètres. Cette année, il est long de 480 mètres. Au cours du forage de 1981, des mesures, quasiment faites en continu, ont permis de savoir à tout moment où était le trépan. Ces mesures de trajectographie *ont été faites par deux systèmes* : Téléco, mis au point par la S.N.E.A., transmet les informations *sous forme d'impulsions* imprimées au débit des boues qui circulent dans le forage : Azintac, conçu par l'I.F.P., utilise un câble coaxial qui passe dans les boues. En outre, le système Télévigile, dû lui aussi à l'I.F.P., transmettait par câble (le même que pour Azintac) tous les renseignements sur le poids et le couple de torsion appliqués à l'outil de forage.

Enfin, pour la première fois dans un puits horizontal, ont été faites les mesures (les diagraphies) qui permettent de déterminer la nature, la porosité et la perméabilité de la roche-réservoir et la nature des fluides (hydrocarbures ou eau) qui remplissent les pores de la roche-réservoir. Ces diagraphies à l'horizontale ont obligé à résoudre des problèmes particuliers. Dans les puits classiques, verticaux ou obliques, les instruments, suspendus à un câble, descendent par simple effet de gravité dans le puits dont on a enlevé le train de tiges. Là, il a fallu utiliser les tiges pour que les instruments avancent dans le segment horizontal.

Une fois toutes les mesures faites et les carottes nécessaires prélevées, l'intérieur du puits a *été garni sur toute sa longueur* de tubes d'acier, comme le sont presque tous les forages pétroliers. La mise en place du *tubage* dans le segment horizontal n'a posé aucun problème particulier.

Y. R.

DU FAIT DES NATIONALISATIONS

La part de la recherche industrielle sous contrôle public va doubler

La recherche industrielle, en France comme dans bien d'autres pays, est tout entière concentrée sur un certain nombre de *secteurs « stratégiques »*, ou à *technologies avancées : à elles* seules, les industries de l'électronique, de l'aéronautique et de l'automobile représentaient, en 1979, plus de la moitié des dépenses *de recherche industrielle, évaluées au total* à 26,3 milliards de francs.

Certaines des nationalisations que se propose de réaliser le gouvernement *visent précisément ces secteurs « stratégiques »*. Ainsi se renforcera considérablement le poids du secteur public et nationalisé dans la recherche industrielle. Agissant dans des *secteurs jugés prioritaires, les entreprises aujourd'hui « nationalisables »* étaient déjà, comme l'avait montré en 1979 le fameux « rapport Hannoun » sur l'aide de l'Etat à l'industrie, les principales bénéficiaires de l'aide publique à la recherche.

LES nationalisations vont avoir pour effet de doubler pratiquement l'importance de la recherche industrielle sous contrôle public : selon les statistiques de la délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.), le secteur public actuel (1) représente un peu plus du quart (6,87 milliards de francs en 1979, soit 26 %) de la recherche industrielle ; les entreprises nationalisables (2) un tout petit peu plus : 7,18 milliards, soit 27 %. Et l'ensemble « entreprises publiques - groupes *nationalisables* » a reçu en *1979*, 82,8 % des aides publiques directes à la recherche et au *développement : sur 5,8 milliards* de francs d'aides, 3,04 milliards (52,5 %) sont allés au secteur public, 1,76 milliard (30,3 %) à la partie du secteur privé aujourd'hui nationalisable.

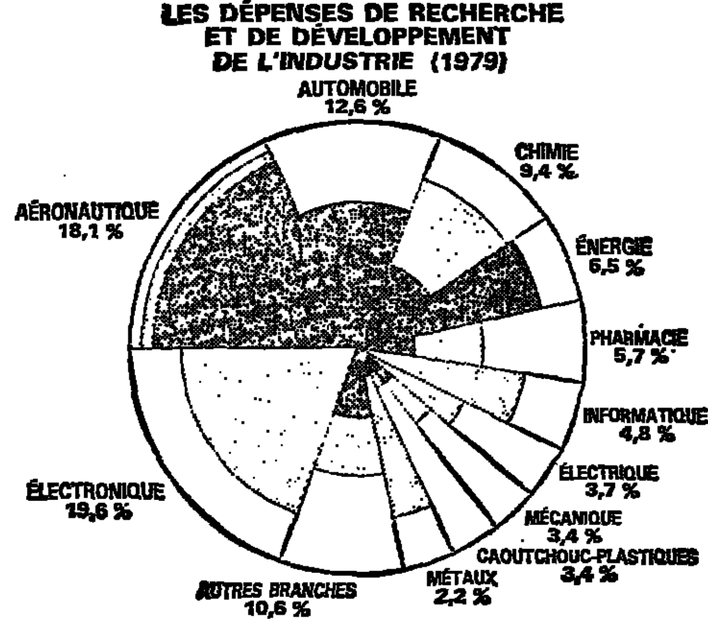
Au total, le « nouveau » secteur public industriel représentera environ le tiers du potentiel national de la recherche. Compte tenu de l'importance du secteur public de recherche, agissant surtout dans les domaines autres que la recherche industrielle (universités, grands organismes), la puissance publique contrôlera, aux termes du processus de nationalisation, 70 à 75 % de l'effort total de recherche et de développement du pays.

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, l'Etat aura sous son contrôle les entreprises accomplissant 93 % des recherches et développement dans l'aéronautique (contre 79 % aujourd'hui), 60 % dans l'électronique (contre 0 %) et 55 % dans l'informatique (contre 0 %), 62 % dans la chimie (contre 15 %) et 29 % dans la pharmacie (contre 5 %).

Ces chiffres, qui illustrent l'impact, sur la recherche industrielle et technologique, des nationalisations, ne doivent cependant pas faire illusion : l'Etat avait déjà un certain contrôle, par le poids de ses aides, sur la recherche de ces groupes aujourd'hui privés et demain publics (c'est évidemment le cas des recherches, en électronique par exemple, intéressant la défense). A l'inverse, les entreprises appartenant déjà au secteur public ont pratiquement toujours conservé, jusqu'à présent, une très large autonomie dans la définition de leurs programmes de recherche et de développement.

A vrai dire, ces données amènent *surtout à se poser* des questions : l'Etat aura bientôt en main les trois quarts du *potentiel de recherche de la* nation, plus de la moitié du potentiel de recherche industrielle. Faudra-t-il, et de quelle manière, restructurer ou au moins fédérer des efforts accomplis d'une part dans des entreprises destinées à demeurer dans un environnement international — et parfois national — ouvert, et d'autre part dans des grands organismes publics de recherche, comme le Commissariat à l'énergie atomique ou le C.N.R.S. ?

X. W.



(1) E.D.F., G.D.F., Charbonnages de France, Elf-Aquitaine, SNIAS, SNECMA, Société européenne de propulsion (SEP), Société française d'équipements pour la navigation aérienne (SFENA), Renault, Société nationale des poudres et explosifs (S.N.P.E.), Entreprises minières et chimiques, S.N.C.F., R.A.T.P., Air France, SEITA.

(2) Dans les évaluations sont pris en considération les groupes — et pas seulement les holdings — et leurs filiales contrôlées à plus de 50 %. La liste, qui comprend les trois groupes à *forte participation* étrangères, est, rappelons-le, la suivante : Thomson, *P.U.K.*, C.G.E., Rhône-Poulenc, Saint Gobain-Pont-à-Mousson, C.I.I. - Honeywell - Bull, Dassault, Matra, Roussel-Uclaf, Usinor, *Sacilor*, *I.T.T.-France*. *Pour* Matra est pris en compte l'ensemble de la recherche du groupe. Pour I.T.T.-France, on n'a considéré que la *seule* C.G.C.T.

DÉFENSE

Libres opinions

GUIBERT, CARNOT, MAO, GALLEY HERNU ET LES AUTRES

par HOPLITES (*)

QUAND on est ministre de la défense, quand on a eu vingt-trois ans ou plus pour réfléchir aux problèmes militaires, que *l'on a rédigé deux ouvrages et de nombreux articles* sur la défense, on ne peut avoir parlé avec légèreté au chroniqueur militaire du *Monde*. M. Hernu nous a donc livré le fond de sa pensée lors de l'entrevue accordée à Jacques Isnard, publiée le 11 juillet 1981. Mais ce qui y manque est aussi intéressant que ce qui y est.

Quand *le ministre de la défense se félicite de la façon dont* s'est déroulée, à son ministère, la passation des pouvoirs, il devrait ajouter qu'il est l'héritier intellectuel de M. Galley. Quand on déclare *« Il faut que faire son temps ce soit vraiment vouloir défendre la France et le socialisme »*, on est dans le droit fil de tous ceux qui, *depuis Guibert, affirment « tout pouvoir sort de la bouche des fusils »* (Mao Tse-tung) ou *« l'armée est le dernier recours de notre société libérale »* (M. Galley) ; *ou du rédacteur du Projet socialiste* (1980, p. 78) : *« Nous voyons que la substance de la France est plus menacée par le capitalisme que par l'U.R.S.S. Nous savons que les chars soviétiques, s'ils peuvent aller à Prague, n'iraient pas aussi facilement à Paris, où un coup de Santiago est davantage à craindre. »*

***

Cette tentation d'utiliser la force armée pour renforcer la cohésion idéologique, le type de société, d'écraser les suppôts intérieurs de *l'adversaire extérieur*, est aussi vieille que la République en France. Carnot déclarait, le 1er août 1792, qu'il fallait *« armer les citoyens contre les ennemis du dedans et du dehors »*. Nul ne tient à être désigné comme l'ennemi du dedans. Nos divisions face à chaque envahisseur, chaque occupant, sont pourtant une constante de notre histoire. Les successeurs des révolutionnaires français sont, dans ce domaine, légions : la droite comme la gauche, l'Est et l'Ouest, *le Nord et le Sud, fourmillent d'exemples. Chez nous*, les lois sur les états de siège et d'urgence manifestent bien la nécessité, en cas de crise exceptionnelle, de recourir à l'ultime réserve, les armées, pour soutenir et défendre les institutions.

Mais est-il nécessaire de revenir sur la mission des armées, *telle que le statut général des militaires la précise : « L'armée de la République est au service de la nation. Sa mission est de préparer et d'assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la nation. »* Même si M. Hernu est persuadé que le socialisme est *« l'intérêt supérieur de la nation »*, en le *proclamant, ne risque-t-il pas d'agrandir une fracture parmi les* descendants des Armagnacs et des Bourguignons ?

***

Quand on examine les déclarations du président de la République et du ministre de la défense depuis le 10 mai, elles proviennent *essentiellement* des idés de Guibert, dans son *Traité de la force publique* de 1790, appliquées par Carnot, reprises en 1911 par *Jaurès. L'idée de défense est, en effet, une idée de gauche, comme* la peur des militaires. Le professeur Robert a souvent rappelé ici-même avec talent ce paradoxe.

Guibert distinguait trois degrés dans l'organisation de la force publique. A la base, la « garde citoyenne », dont les tâches correspondaient à celles des polices urbaines et des pompiers. Ensuite, la maréchaussée, c'est-à-dire notre gendarmerie et nos C.R.S., responsables du maintien de l'ordre. Enfin, la force du dehors, armée *d'intervention formée de troupes permanentes*, et la force du dedans, ou milice nationale. Pour Guibert, cette milice nationale, composée *de citoyens armés, est responsable de la défense territoriale* et garante du régime en place : mais elle n'avait aucun pouvoir de police. Les idées de M. Hernu, sur la gendarmerie — IVe armée — ou la tâche des appelés, défendre le socialisme, s'éclairent dans cette optique.

De même, Guibert pensait que la formidable capacité défensive de la milice nationale de citoyens armés devait rendre impossible l'aventure guerrière, et assurer la paix à l'intérieur. En contrepoint, *M. Hernu soutient « vous avez pour mission de vous préparer tous les jours au combat, pour ne jamais faire la guerre »*.

De 1792 à nos jours, la France a obtenu et conservé le record *du monde des pertes au combat par rapport au nombre d'habitants* : on ne rappellera jamais assez que pour faire la paix, l'accord de tous est *nécessaire, mais qu'un seul suffit à déclencher un conflit*.

Enfin, à propos de l'intervention, M. Hernu assure : *« La menace n'est pas seulement en Europe : il y a sur l'Afrique des menaces qui existent en permanence. La France n'a pas à s'ingérer dans les affaires des autres Etats, mais elle a à assurer la protection de ses coopérants, de ses assistants, de ses travailleurs, de ses ingénieurs, de ses ressortissants. »* Suis-je le seul à noter que ni le Moyen-Orient, ni l'océan Indien, ni la Caraïbe, ni les intérêts et approvisionnements français ne sont mentionnés ?

Il y a quelques années, P. Dabezies constatait dans ce journal que les militaires sont par nature disciplinés. Il a fallu douze ans, devant les incohérences des politiques menées en Extrême-Orient et en Afrique par la IVe République, pour qu'ils se prononcent pour *le retour aux affaires du général* de Gaulle. Aussi longtemps que ne se reproduiront plus de tels exemples de démission, de décadence, *d'anarchie, comme l'a écrit Péguy, les militaires français seront là* pour défendre « la patrie socialiste » — comme ils ont défendu, en d'autres temps, la patrie impériale ou la patrie libérale.

(*) Ce pseudonyme a été adopté par un officier général en activité.

L'armée et la neutralité politique

par JACQUES ISNARD

Entre une partie des cadres des forces françaises — plus spécialement ceux des unités combattantes — et le ministre de la défense, est-ce la fin de l'état de grâce qui a suivi la désignation, à la tête des armées, de M. Hernu, un homme reconnu et apprécié de nombreux militaires d'active lorsque, dans l'opposition, il s'employait à convaincre le parti socialiste de la réalité des problèmes de sécurité nationale ?

Ce n'est pas encore la fronde, mais ce n'est déjà plus la bienveillante *neutralité du début*. Ce n'est pas l'amertume, avec ce *qu'elle pourrait impliquer* de désespérance de la part d'une *institutoin militaire longtemps* choyée par les précédents dirigeants *de la Ve République*, mais c'est déjà un peu de cette froide lucidité, mêlée de découragement, qui fait dire : *« Il y a beaucoup de travail à reprendre »*, à un chef militaire désireux de jouer sincèrement le nouveau jeu de la continuité des pouvoirs avec un gouvernement socialiste.

Pouvait-il, du reste, en aller autrement au sein d'un corps *social — les officiers et, dans une* moindre mesure, les sous-officiers *pour lesquels le changement* peut être plus bénéfique — qui est conservateur ou, *si l'on préfère*, traditionaliste par essence, par raison d'être et qui a, de longue date, été entretenu dans son particularisme parce que, précisément, cette spécificité de l'état militaire fonde la vocation et l'organisation de toute force armée ? Un pouvoir nouveau, c'est-à-dire mal connu et presque inattendu, inquiète dans ces conditions une institution figée dans les certitudes que les responsables d'une majorité persévérante lui ont assénées, durant vingt-trois ans, mise à part la guerre d'Algérie.

Équivoque

Bien des indices témoignent du malentendu et de l'incompréhension qui paraissent s'ériger entre les nouveaux dirigeants de la République et une partie des cadres d'active, issus, pour la plupart, des forces dites de mêlée, celles-là mêmes que le pouvoir précédent avait favorisées en vertu d'une doctrine privilégiant le combat nucléo-classique en Europe. Il ne manque pas d'officiers supérieurs pour rapporter qu'ils ont été, ici et là, sollicités par leurs subordonnés — de jeunes cadres subalternes — confusément inquiets ou mal à l'aise après la victoire de M. François Mitterrand. Au lendemain de la décision d'abandonner l'extension du camp militaire du Larzac, le haut commandement a dû profiter, systématiquement, de sa « *tournée des popotes* » *pour* rappeler aux cadres que la discipline *en tout temps* et *le devoir* de réserve marquaient l'armée de la *République*.

Souvent, l'équivoque naît du vocabulaire utilisé par les autorités socialistes, comme si les cadres militaires, accoutumés à un certain langage depuis des lustres, cherchaient à dépister, à travers de nouvelles expressions officielles, les perspectives d'un aggiornamento de la doctrine. L'institution militaire est, à ce point, si sensible et si persuadée que les mots ont leur importance qu'elle en arrive à être troublée par ce qui relève, peut-être, d'une certaine inexsérience ou d'une maladresse dans le ton du nouveau pouvoir.

Quand le chef de l'Etat qualifie à *TF 1 d'« admirable spectacle »* les cérémonies militaires du *14 juillet* ou qu'il *nomme*, dans son message aux armées, les *appelés avant le personnel* d'encadrement, des officiers s'offusquent. Quand le premier ministre, inventeur de la « nouvelle citoyenneté », *remercie de leur « civisme »* les sous-mariniers nucléaires à l'issue de sa visite au P.C. de la force océanique stratégique, d'autres *cadres militaires*, habitués à être distingués pour leur « loyalisme » ou leur « dévouement » envers la nation, s'interrogent sur le choix d'un terme qui leur paraît, à tort ou à raison, transformer en citoyens-soldats un corps tenu à la neutralité politique par les grandeurs et les servitudes du port de l'uniforme.

Quand le ministre de la défense invoque la « non-guerre » pour définir le rôle des armées et qu'il assure que « *les premiers des non-violents* » en France sont sans doute les militaires eux-mêmes, les cadres, auxquels on a jadis enseigné qu'une organisation militaire est d'abord conçue pour « livrer bataille », regimbent contre ce nouveau visage donné de leur métier. Quand le même ministre de la défense ajoute que *« faire son temps de service, c'est vouloir défendre la France et le socialisme »*, le divorce *s'accroît aussitôt* entre une large partie des militaires — y compris *des cadres proches* du P.S. — et M. Hernu.

Des officiers aiment à rappeler, alors, que, contre un précédent *ministre des armées*, M. Galley, qui avait considéré, en 1973, *l'armée française comme « le dernier recours de notre société libérale »*, s'était heureusement élevé au Palais-Bourbon la voix d'un *député socialiste*, M. Savary, aujourd'hui ministre de l'éducation *nationale, pour* dénoncer le danger de toute conception *assignant à l'armée l'obligation* de protéger un ordre social existant.

D'aucuns estimeront que, décidément, ces *militaires* ont une sensibilité à fleur de peau. Instruits par le précédent de la guerre d'Algérie, de nombreux officiers généraux et supérieurs redoutent, aujourd'hui, la politisation des forces armées.

M. Mitterrand, chef des armées en vertu de la Constitution de 1958, a, de toute évidence, admis implicitement le principe de la nécessaire neutralité politique des armées françaises. N'a-t-il pas, en soulignant *« l'unité indispensable de notre peuple et de son armée »* dans son message du 14 juillet, fait remarquer que les *moyens* de la défense étaient *« le fruit des efforts de toutes les Françaises et de tous les Français »* ?

Sur ce point précis, un consentement national doit pouvoir être aisément obtenu. Parce qu'elles sont l'*ultima ratio* quand tous les autres moyens de la souveraineté nationale sont épuisés, les armées françaises, préservées contre toute idéologie partisane, sont, d'abord celles de la République et elles n'ont d'autre rôle que de défendre le sol national et tous les Français contre une attaque extérieure.

● *Le président de la République* se rendra, vendredi 24 juillet, à la base des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de l'Ile-Longue dans la presqu'île de Crozon, à proximité de Brest, a indiqué, lundi 20 juillet, un communiqué de l'Elysée. M. Mitterrand, accompagné du ministre de la défense, M. Hernu, et du chef d'état-major de la marine, l'amiral Lannuzel, se fera notamment présenter, en fin de matinée, l'équipage d'un sous-marin.

CORRESPONDANCE

Jean Jaurès et les préparatifs de la guerre de 1914

Deux lecteurs, M. Jean Gassiès, de Dax, et M. Louis Monestier, professeur à Prades (Pyrénées-Orientales), nous prient de préciser que, dans son article du 3 juin, Hoplites attribuait à tort à Jean Jaurès les responsabilités de Poincaré et de Joffre.

Hoplites écrivait : *« Avant sa mort* [Jean Jaurès] *obtint du président du conseil un repli de 10 kilomètres de nos forces* [en 1914] *et nous a contraint à engager, en août 1914, le combat dans de désastreuses conditions. »*

M. Monestier précise : *« Tout ceci est faux »*, et il ajoute : « La décision fût prise dans la journée du 30 juillet en conseil des ministres et non par le président du conseil tout seul (lequel était socialiste, il est vrai.) (...)

« Le maréchal Joffre dans ses *Mémoires* nous donne la raison de cette mesure : *« Il s'agissait de ne donner aux Anglais aucun prétexte pour nous dérober leur collaboration. »* Le cabinet britannique était, en effet, partagé et encore hésitant. Toute attitude provocatrice de la France aurait pu se payer par un retard, au moins préjudiciable, de l'intervention britannique.

« De plus, cette fameuse interdiction de ne pas dépasser la limite à 10 kilomètres de la frontière fût assouplie à la demande de Joffre : *« J'obtins de dessiner moi-même la ligne à ne pas dépasser »* (page 218 des *Mémoires* de Joffre, Tome I).

« Mieux encore, le 2 août, avant la déclaration de guerre, un coup de téléphone de Messimy *« rendait au commandement en chef la liberté absolue de mouvement pour l'exécution de ses prévisions, dussent-elles conduire au franchissement de la frontière adverse »* (page 231).

« Donc, quand les opérations se sont réellement engagées, il n'y avait plus aucun retrait en arrière de la frontière, du moins du fait de l'intervention du gouvernement. (...)

« Poincaré dans ses *Mémoires* (Tome IV, page 426), confirme bien qu'il avait donné son accord avant le conseil des ministres, et qu'il avait pesé le pour et le contre avant de donner son avis dans une discussion avec Viviani, Messimy, et Joffre.

« Donc Poincaré, qu'on n'a *jamais accusé de trahison et de* manque de patriotisme, a pris la responsabilité *du retrait de 10 kilomètres.* »

ÉDUCATION

ADMISSIONS AUX AGRÉGATIONS

● HISTOIRE (par ordre alphabétique).

Mmes et MM. Allaire (46 ex.), Angelo (42), Bardot (26 ex), Beauvalet (55 ex.), Bellaïche (54), Michel Bernard (8 ex.), Biscarrat (49), Bonetti (34), *Christian Bonnet (49 ex.)*, Boulouis (30 ex.), Bouvet née Bensimon (44 ex.), Cassagnes née Brouquet (49 ex.), Cesari (24 ex.), Chabaud (32), Gérard Claude (55 ex.), Jean Clément (44 ex.), Coquet (3), Cotinat (25), de Mercoyrlol de Beaulieu (37 ex.), De Nicola (22 ex.), Dezibes (20 ex.), Demuh (19), Devailois (18), Marc Dumont (8 ex.).

Prelaut (40), Gaulin (14), Gausé (49 ex.), Goepp (55 ex.), Gorisse (31), Jean-Yves Grenier (16), Guislin (35 ex.), Jansen (1), Juillet (41), Kalifa (13), Krumenacker (26 ex.), François Lafon (46 ex.), Laneyrie (5), Larre (49 ex.), Jean-François Lecomte (8 ex.), François Lucas (30), Marigeaud (7), Meyniac (28), Laurence Michaud (33), Nadaud (2), Randjbar (17), Raynaud (6), Olivier René (37 ex.), Riche (43), Rossi (22), Saint-Saëns (11 ex.), Touzery (4), Traeger (11 ex.), Vaesnsky (39), Vallée (35 ex.), Veyet (46 ex.), Villard (29), Vondrus-Reissner (15).

● *LETTRES MODERNES* (par ordre alphabétique).

Mmes et MM. Allard (59e), Lucile Arnoux (23e), Arrou Vignod (24e), Barrère (38e ex aequo), Bartoli (72e), Battesti (5e), Anne Berger (9e), Catherine Besson (64e), Philippe Blanc (69e), Boblet (44e), Bouchaud (2e), Bougault (35e), Line Brunet (11e), Calvet (41e), Carlier (56e), Carthe (8e), Chabanne (58e), Chanteloube (30e), Chardon (18e), Charprenet (47e), Cheve (36e), Cintract (60e), Bernard Clément (25e), Dominique Combe (21e), Creac'h (31e) ;

Mmes et MM. Delaporte (13e), Deneys (33e ex aequo), Dessi (50e ex aequo), Detrie (57e), Dieval (27e), Dondanais (54e), Doucet, née Cavallin (65e), Doux (29e), Dussaucy, née Benoit (53e), Ehrsam, née Pochon (65e), Eterstein, née Campo (52e), Eychart, née Siméon (70e), Fandre (14e), Jean-Michel Gauthier (20e), *Gorson-Tanguy*, née Tanguy (67e ex aequo), Régine Guilbert (10e), Guichet (63e), Houdard (22e), Jamet (19e), Jourde (61e), Lambron (1er), Lancrey-Javal (33e ex aequo), Laroulandie (75e ex aequo), Lazes (26e), Lediet (66e), Philippe Lefort (16e), Lemaire-Bernard (4e), Loy (38e ex aequo), Lubeit (67e ex aequo), Mari (17e), Patrick Marot (62e), Montfort (3e), Montier (42e), Morello (40e), Moura (48e ex aequo), Nègre (73e), Nesci (48e ex aequo), Oliver (28e), Rasse (74e), Pieusset (45e), Marc Robert (7e), Scartazzini (12e), Schumacher (50e ex aequo), Sénéchal (71e), Sfez, née Nathan (75e ex aequo), Starkier (46e), Szklinik (32e), *Turiel (15e)*, Vasak (6e), Vicquery (43e), Jean-François Vignes (37e).

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

● *ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES* (H.E.C.) (par ordre alphabétique).

Mmes et MM. Aboudaram (146), *Agogué (163)*, *Amable (114)*, Amyot (165), Anclin (83), Anselmi (91), Antiglio (219), Artigues (180), Arrier (188), Pascal Augé (33), Avril (30), Azerad (38), Azières (72), Babeanu (31), Barrigue de Montvallon (de) (151), Bary (186), François Bayard (162), Benzimra (177), Bergot (75), Berjoan (250), Bernard Mettil (242), *Berthelemy (95)*, Berthet (122), Beurton (28), Beyssade (230), Bidart (231), Blanc-Garin (200), Blaye (116), Blouet (18), Bo (89), Boissinot (183), Stéphane Bonnard (175), Bonnet de Paillerets (65), Bonnières (de) (106), Bossis (238), Bourassin (174), Bourgogne (217), Xavier Buffet (103).

Mmes et MM. Sylvie Calais (216), Calmels (132), *Cao (10)*, Carayol (133), Thierry Carmes (156), Carminati (218), Carrance (58), Jean Carrière (192), Chambadal (34), Philippe Champion (68), Claire Charbonnel (24), Catherine Charrier (249), Edouard Chartier (185), Chérade de Montbron (130), *Cherblanc (251)*, Chouchan (208), Clot (233), Colin de Verdière (119), Collignon (67), Conroy (63), Courlier (56), Courtillat (246), Courty (57), Cutillas (102), Cuvillier (1er), Danon (202), Dargentolle (145), Dastugue (224), *Eric Delannoy (81)*, *Deprez (171)*, Désert (107), Annette Desmoulin (221), Desrosier (199), Devers (186), *Dimopoulos (46)*, Dombre (232), Dossa (169), Fabrice Dreyfus (19), Dufavet (227), Dufloux (70), Dufourcq (16), Dupiot (193), Yannick Durand (39), Dutertre (36).

Mmes et MM. Emprin (118), Eysseric (215), Faujour (27), Favre-Félix (189), Corinne Fernandez (3), Pascal Fernandez (42), Flevet (77), Finidori (168), Flais (66), Flecchia (74), Fontaine-Besset (112), Frédéric *Fougère (163)*, *Fouque (229)*, Fournout (190), Fraudeau (173), Vincent *Gaillard (90)*, *Gallet (54)*, Gandon (237), Garal (39), Gaudry (80), Germa (78), Giordan (212), Jacques Girard (88), Hélène Giraud (209), Giuliani (20), Goetschy (100), Gonzva (195), Gordon (44), de Gourcuff (121), Grall (187), Groven (7), Guignon (140), Elisabeth Guillaume (149), Guilloteau (245), Guiony (29), Jérôme *Guiraud (241)*, Handelsman (6), Hawath (219), Hedouin (128), Danielle *Heraud (196)*, *Herlaut (161)*, Hermann (225), Herouin (141), Heussler (148), Hirtz (88), Homassel (104), Patrick Hubert (108), Iabled (235).

Mmes et MM. Jagu (51), Jaoui (125), Jauffret (48), Jeancolas (197), Pierre Jenny (205), *Joie (78)*, Jouard (194), Karabachian (247), Kermabon (110), Kevorkian (153), Ki-Zerbo (134), Christophe Labarde (207), Labossiere (37), Aude Lagarde (82), Lamare (234), Laniece (85), Larose (223), Larrat (206), Laude (109), Lauras (23), Michèle Laurent (212), Le Boucher d'Herouville (117), Le *Febvre de Saint Germain (69)*, Le Fouest (84), Le Ridant (158), Renaud *Lefebvre (111)*, Lenfant (201), Gilles-Henri Leroux (210), Lescure (12), Lestra (142), Pierre Lévy (131), Litre (64), Lot (97), Charles Madeline (55), Marvaldi (115), Massart (176), Masselin (181), Massoi (49), Yves Masson (152), Matalleh (45), Mathey (158), *Medran (32)*, Merlhou (79), Momal (9), Monkam Mboue (60), Mosser *(87)*, *Mounier (160)*, *Mouterde (124)*, Moutin (240), Mulliez (191), Navellou (182), Noiville (41), Nouchi (137).

Mmes et MM. Osman (21), Pairault (93), Palus (62), Benoît Parisot (2), Pierre-Yves Parisot (96), Penet (26), Perdigues (126), Petrotchenko (94), Pezet (98), Pham Van Phi (71), Pichet (138), Pied (25), Plas (11), Platz (248), Ponte (222), Portebois (73), Potonnier (127), *Pouchet (52)*, *Pouchol (13)*, Pradier (236), Pumir (105), Puyoo (120), Quenet (155), Quinette (144), Quiry (35), Rambaud (8), François Renault (150), Aliette Rerolle (61), Ripart (14), Pascal Roche (170), Rolandez (239), Rouvet (47), Ruty (143), Sabra *(214)*, Sallier (123), Sammut (211), Sauneuf (113), Schuster (92), Sebaoun (184), Seelemann (135), Segalen (50), Sempère (139), Corinne Silvestre (157), Corinne Strauss (5), Henri Strauss (40), Suberbielle (17), Taranto (204), Tarral (228), Teiletcha (26), Tenneroni (147), Dominique Thévenin (167), Tillie (198), *Toche (203)*, *Laurent* Toussaint (4), Tuffet (53), Turcat (252), Unger (99), Utgès (15), Vagliani (43), Valneau (172), Vandycke (178), Patrick Vignaud (129), Virely (243), Visus (136), Vitry d'Avancourt (de) (101), Wallner (179), Warmann (154), Wettly (22), Zukervar (244).

RELIGION

UNE EXPOSITION A L'ÉGLISE SAINT-MERRY

« Les droits de l'homme aujourd'hui »

« Elle est presque incroyable votre église : ouverte sur la rue, de la musique d'orgue, une exposition sur les droits de l'homme... Merci ! »

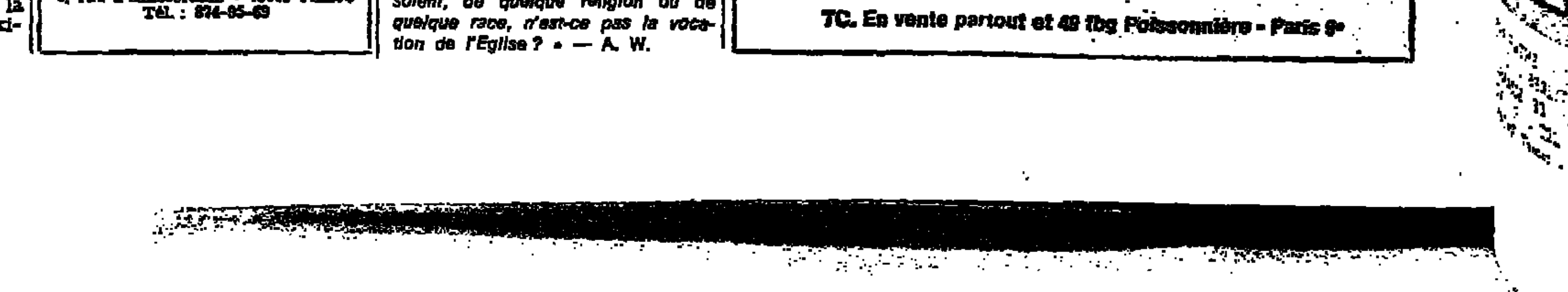
Cette inscription d'un Toulousain de passage à Paris sur le « livre à suggestions » placé en évidence à l'entrée de l'église Saint-Merry, près du Centre Beaubourg, à Paris, donne le ton des réactions enthousiastes suscitées par l'exposition qui y est proposée, et jusqu'au 15 septembre, sur le thème : « Les droits de l'homme aujourd'hui. »

Illustré par des textes variés — *tirés de la Bible, ou écrits par des* hommes d'Eglise, par d'autres auteurs chrétiens ou non — ce thème est retracé à travers l'histoire, notamment depuis la Déclaration universelle des droits de *l'homme* de 1948 et jusqu'aux actions menées *récemment en France contre l'expulsion* de jeunes immigrés.

Parmi les témoignages des figures les plus connues, *citons ceux du* cardinal Koenig au concile, de *Paul VI : « Nous aussi nous avons le culte de l'homme... »*, de Dom Helder Camara, du cardinal Arns, de M. Sean MacBride, fondateur d'Amnesty International, de Tito de Alencar, d'Alfredo Esquivel, de Sakharov, de Lech Walesa, etc.

Quelques inscriptions sauvages sur les panneaux de l'exposition rappellent des combats oubliés, comme celui de l'Afghanistan, critiquent *« le silence de Pie XII devant le génocide des Juifs »* ou s'indignent de certaines attitudes des *chrétiens* de la gauche. *« Quelle tristesse d'oublier l'œuvre de Dieu pour les droits de l'homme ! »* Mais les réactions favorables l'emportent largement, dans le style de celle-ci par exemple : *« Bravo pour votre action et vos témoignages. Rapprocher les hommes, de quelque couleur qu'ils soient, de quelque religion ou de quelque race, n'est-ce pas la vocation de l'Eglise ? »* — A. W.





Le Monde

culture

EXPOSITIONS

De Ratilly à Ancy-le-Franc

(Suite de la première page.)

De cet enracinement rural, de ce *retour aux motifs* qui ont fait la grande peinture du milieu du *dix-neuvième siècle*, celle de Courbet surtout, témoignent quelques paysages dont la réserve paraîtrait presque trop élégante, si elle n'était relevée par deux très beaux tableaux de figures *(les Trois Sœurs, Jeune fille lisant)*, où l'on sent toute la *science* de l'artiste hypercultivé à la Derain, mais maîtrisant mieux que lui ses souvenirs et ses références. A la tradition, Balthus a su, dans ses meilleurs moments, ajouter le mystère, le non-dit, le sens de l'ellipse et du cadrage inquiétant qui *effrite* le discours *prosaïque* des formes.

Bareller est sculpteur et bon sculpteur, même s'il ne paraît pas avoir encore tout à fait trouvé ce point, *ce poids de gravité intérieure autour* duquel s'organise une œuvre. Comme Giacometti (et comme tant d'autres depuis), il croit aux objets, à la cruelle séduction de l'espace, à ce qui est vu, à ce qu'il a, à tout ce que l'environnement quotidien, le *banal aujourd'hui nous offrent* de soudaine nécessité. Ici, c'est un coin de salle de bains, là une cabine téléphonique, un « autoportrait à l'anneau », là encore un personnage assis à une table sur laquelle sont posées des boîtes, une cruche, de *lourdes bouteilles*.

On a l'impression d'un instant, d'un fragment d'espace qui se serait d'un coup ensommeillé, appesanti, englouti au fond des eaux en attendant qu'un archéologue plongeur vienne les retrouver dans un siècle *futur, comme les bronzes de Riace*. Bronze pour bronze, la technique est belle, et il n'y faudrait qu'une forte charge affective pour que l'on sort entièrement convaincu.

Rouan ne nous parle pas du fond des eaux ni, malgré tant de souvenirs *italiens, du fond des âges*. Mais, qu'il s'agisse du tressage des toiles, ou des carreaux irréguliers des dessins, le message, la lettre du roi, l'image ne sont jamais directement délivrés. C'est un va-et-vient entre l'avant et l'après, entre la coquille et *la perle, entre les divers* lieux de la mémoire, et presque un *travail d'analyse et de synthèse qui*, dans une langue toute différente, fait penser à celui des cubistes.

Expressions du sacré

Il n'y a pas de lieu, il n'y a pas de sens. Personnages et pays, jardins et danseuses circulent, disparaissent, *reviennent* à travers une sorte de résille où l'indécis au précis se joint, où le meneur met le doigt sur les lèvres de l'indiscret qui allait dire le mot de l'énigme. Etait-ce *hier, est-ce déjà demain ?* Il n'y a pas de sens. Il n'y a pas de lieu, *le palais est aujourd'hui fermé mais* la grotte et le nymphée nous attendent. Et sur la moire des toiles, sur le miroir des aquarelles et des lavis, il y a comme un frémissement à la Watteau, comme le mouvement d'un manteau vénitien dans la nuit.

Si le hasard des vacances vous conduit à Ratilly, n'oubliez pas tous ces paysages délicieux que vous offre la vallée de l'Yonne, et ne quittez pas la Bourgogne sans infléchir vers l'est votre course. Vous traverserez la Puisaye, gentille et *bourrue, qui fut le pays de Colette*. Au-delà d'Auxerre, les grands horizons calmes du Tonnerrois apaiseront votre cœur lassé de tout, même de l'espérance. Une petite halte revigorante à Chablis, et vous arrivez à Ancy-le-Franc.

Commandé par un Clermont-Tonnerre qui était le beau-frère de Diane *de Poitiers, construit, dit-on*, sur les plans de Serlio, décoré, dit-on encore, par des artistes proches de Primatice et de Nicoolo dell'Abbate, Ancy-le-Franc est un de ces châteaux bourguignons qui font, eux, figure véritablement royale. Louis XIV *y séjourna, Mme de Sévigné* s'en enchanta et Louvois, qui acquit la terre en 1683, demanda à Le Nôtre le dessin du parc, qui fut détruit sous la Restauration, lors du *réaménagement du domaine*.

Ancy-le-Franc n'est plus tout à fait ce qu'il était il n'y a pas si longtemps encore. Récemment vendu, après que le conseil général de l'Yonne eut *hésité à l'acquérir*, le château avait été préalablement vidé de son *mobilier*. C'est aujourd'hui une coquille vide, dont l'avenir posera sans doute quelques problèmes, et dont la visite est passablement mélancolique.

N'importe. La bâtisse en a vu d'autres. Les nouveaux propriétaires, qui ont également recueilli Saint-Fargeau, sont gens de ressource. Et les communs, ces beaux communs qui sont la gloire des châteaux français, sont *encore* là, où Louis Dele*dicq présente avec* sa vaillance coutumière une exposition qui, cette année, s'intitule Formes rituelles.

De quoi s'agit-il ? Comme Louis Deledicq est aussi modeste et discret que vaillant, il n'a pas *voulu* expliquer son propos. Il a préféré *laisser à l'imagination du spectateur* la liberté de son chemin à travers diverses expressions du sacré, où quelques œuvres contemporaines sont confrontées à des objets primitifs presque tous de la plus haute qualité.

Marionnettes bambara, statues ashanti, poteaux de case, terres cuites du Ghana, masques sacrificiels de Guinée, fétiches et crânes de singes venus du Zaïre, toute la *forêt des songes et des usages de l'Afrique* est là. Mais ce n'est *pas seulement l'Afrique qui est présente* au rendez-vous d'Ancy-le-Franc.

L'Océanie, Bornéo, l'Amérique précolombienne, l'Asie des mandaras japonais et des mithilas de l'Inde. Une veste de chasseur senoufo est présentée non loin d'un manteau de *perles sioux, d'un reliquaire* d'art populaire européen, et une *page* du Coran voisine de façon toute naturelle et bienveillante avec un spécimen de l'inimitable écriture de Réquichot.

C'est un des moments heureux de *l'exposition et l'on y verra aussi de* belles œuvres de Louis Pons, d'Alicia Penalba, de Cardenas, de Yolande Fièvre et de ce curieux M. Blanc qui, avec des petits bouts de papier crayonnés, compose de gentils trophées d'estimable délire. *Il faut pourtant avouer que l'on* trouve rarement chez les contemporains cette expressivité, ce pouvoir de sortilèges que manifestent spontanément les artistes primitifs. Les rites sont morts avec les dieux et l'avare Archéron ne lâche point sa *proie*.

ANDRÉ FERMIGIER.

FESTIVALS

AIX-EN-PROVENCE

Entre hier et demain

Déjà les premières d'opéra sont passées (*elles n'étaient que deux* cette année), mais le Festival d'Aix ne fait que commencer et dure jusqu'au 4 août. Les concerts symphoniques et spirituels tournent dans un cadre quelque peu restreint : Vivaldi, Bach, Haendel, Haydn et Mozart, même si c'est *avec d'excellents chanteurs et solistes*, tel Rostropovitch (le 25 juillet), et la présence de la fameuse académie St.-Martin-in-the-Fields, généreusement octroyée au Festival grâce à une marque de cigarettes française...

Le 19 juillet, un concert permettait de réentendre la voix merveilleusement flexible et jubilante de Valérie Masterson, en *robe de sirène verte, blonde et* belle comme un Botticelli, à qui Mozart semblait avoir pensé en écrivant ses *Vêpres du Dimanche* K 321, où le soprano rayonne presque seul et multiplie les roulades. Musique religieuse au kilomètre, étincelante de talent bien sûr, où le musicien de Salzbourg varie en un tournemain ses formules sans rien qui trouble son *optimisme ; il fallait surtout faire* passer un bon moment au prince-archevêque.

Plus contrastée, la Messe du couronnement a été également expédiée dans un minimum de temps. Masterson y était davantage soutenue par les beaux timbres *d'Ann Murray et de Malcolm* King, la jolie voix un peu blafarde de Georges Gautier, le Scottish *Chambers Orchestra, plus lumi*neux que de coutume dans l'acoustique flatteuse de la cathédrale, et le London Oriana Choir, d'une qualité vocale encore assez brute malgré son impeccable *discipline*. Ce brillant ensemble était mené d'une baguette robuste, sans *nuances excessives*, par *John Prit*chard, satisfait par la cohésion de ses troupes.

Teresa Berganza avait tiré, le 18 juillet, un superbe feu d'artifice auquel répondront, en fin de festival, ceux des deux héroïnes de *Tancrède*, Marilyn Horne (le 29 juillet) et Katia Ricciarelli (le 2 août).

*Déjà, on s'interroge sur les pro*jets de Louis Erlo, qui prendra la direction du Festival d'Aix-en-Provence, après l'intérim confié cette année à Jean-Louis Pujol, *qui a fait la programmation* des concerts, Bernard Lefort s'étant réservé celle des opéras. Erlo n'a pas encore *dévoilé ses intentions* ; on sait seulement que le Festival 1982 s'ouvrira avec un opéra quasi inconnu de Rameau, *les Boréades*, dirigé par un admirable chef anglais, John-Eliot Gardiner, accompagné, naturellement, par un Mozart — sans doute *la Flûte enchantée — et un opéra-comique* sur la place des Quatre-Dauphins.

Au répertoire un peu trop orienté vers le passé, le centre Acanthes donne un certain contrepoint du côté de l'avenir, encore que Mauricio Kagel soit plutôt à cheval sur le présent... Cent vingt stagiaires viennent s'initier à ces œuvres souvent machiavéliques avec des maîtres *tels qu'Aloys Kontarsky, Siegfried* Balm, Silvio Gualda, Jean-Pierre Drouet et Xavier Darasse, dans le beau cadre de l'hôtel Caumont devenu le conservatoire Darius-Milhaud. Et Kagel fait chaque jour une analyse magistrale de ses partitions.

Des auditions publiques ont lieu tous les deux ou trois jours et, le 1er août, au cloître Saint-*Louis, Kagel présentera*, en création mondiale, *le Tribun*, œuvre qu'il a écrite pour l'harmonie municipale d'Aix-en-Provence, sur le discours absurde et dérisoire d'un homme politique, avec accompagnement de marches militaires.

Les prochains invités du centre Acanthes seront Maurice Béjart et Pierre Henry, en 1982, Luciano Berio, en 1983, et Olivier Messiaen, en 1984.

JACQUES LONCHAMPT.

AVIGNON

« MARIE WOYZECK », par Karge et Langhoff

Affaire de goût

Les acteurs du Théâtre de Bochum, de la République fédé*rale d'Allemagne, présentent*, au Cloître des Carmes, la pièce de Georges Buchner, *Woyzeck*, rebaptisée *Marie Woyzeck*, dans la mise en scène de Manfred *Karge et Mathias Langhoff*. Ils la jouent en allemand, et c'est néanmoins, pour des spectateurs qui ne comprennent pas l'allemand, la soirée peut-être la plus accessible d'Avignon tant il se passe sur scène, sans répit *aucun, de gags, accidents*, danses, clowneries, musique, bruits de toutes substances.

Le public se voit offrir un super *burlesque* bourré à ras bords d'hyper-expression. Chaque visage, costume, accessoire, chaque déplacement dans l'espace, chaque son produit se « *font remarquer* », *parce qu'ils* sont tous affectés d'un signe pittoresque, qui est toujours un signe « *plus* ». Les alluvions culturelles de cette parade *tutti-frutti* sont innombrables, par exemple, les Marx Brothers, les *clowns musicaux, Jerry Lewis*, le music-hall, Frankenstein et Dracula, ainsi de suite, sans compter des *références* particulièrement allemandes qui ne nous *sont pas connues*.

Les acteurs savent tout faire, chant, acrobatie, violon, même. Les ruptures de ton, de rythme, *se chevauchent : la salle n'a pas* le temps de souffler. Elle se trouve sans conteste devant un rare accomplissement de performances théâtrales, plus populistes que *populaires*, marquées de laideur et de monstruosité comme le veut le goût allemand d'aujourd'hui, mais continuellement distrayantes.

Ce que ce *Woyzeck* exprime, malgré cela, c'est l'angoisse. De *même que toute boulimie. Et il* y a là un phénomène de boulimie dramaturgique. Comme si les metteurs en scène avaient peur de ne pas en faire assez, de ne *pas en dire assez*.

Songeons à Georges Buchner, *puisqu'on joue là une pièce de* lui, après tout. Imaginons-le dans un costume modeste, assis simplement sur une chaise, imaginons ses mains, ses yeux. Ecoutons son filet de voix. Rêvons d'écouter aussi bien la voix du metteur en scène, d'un acteur, de n'importe qui, qui aurait, à propos de Buchner, quelque chose à dire, mais simplement, sans ce déluge étour*dissant de numéros, d'attrac*tions.

C'est *beau de faire tout avec* rien. Ce n'est pas que *Woyzeck*, superbe, fasse rien avec tout. Mais il y a tout de même de ça. C'est une affaire de goût. La richesse, sur scène comme ailleurs, ce serait bien, si elle s'ouvrait sans cesse sur une poésie, une pensée, et si elle n'était l'envers éblouissant et triste de plusieurs pauvretés.

MICHEL COURNOT.

LETTRES

Mort du poète et romancier espagnol José Maria Peman

Le poète, linguiste, romancier et auteur dramatique espagnol José Maria Peman est mort à Cadix dimanche 19 juillet. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

[Né en 1897 à Cadix, dans une famille noble et aisée, ardent catholique, José Maria Peman a été une éminente personnalité des lettres espagnoles. Auteur d'une quinzaine de recueils de poèmes et de vingt-six romans, il a aussi écrit plus de soixante pièces de théâtre. On retiendra en particulier ses *Chroniques, Essais* et sa *Méditation espagnole (1964)*. Il est l'auteur de plusieurs adaptations, notamment du *Chemin de la Croix*, de Claudel et *du Dialogue des carmélites*, de Bernanos. Mais ce sont surtout ses chroniques à la télévision et dans la presse qui en firent une célébrité.

José Maria Peman, monarchiste convaincu, a eu un rôle politique influent, en particulier au cours des années pendant lesquelles il exerça les fonctions de conseiller auprès du comte de Barcelone, père du roi Juan Carlos.]

■ **L'écrivain grec Dimitris Hatzis, âgé de soixante-sept ans, est mort lundi 20 juillet dans la station balnéaire de Saronida, au sud-est *d'Athènes, des suites d'un cancer du* poumon.**

Dimitris Hatzis a longtemps vécu à l'étranger, vingt-sept années au total, notamment en Hongrie et en Allemagne de l'Est.

Son premier roman intitulé « le Feu » relate la résistance grecque à laquelle il avait participé dans les *rangs du Mouvement de libération* nationale (communisant). Il avait dû fuir son pays au moment où les communistes étaient pourchassés par la droite au pouvoir. Ce réaliste souvent cru, teinté cependant de romantisme, a écrit plusieurs autres ouvrages dont « la Fin de notre petite *ville* », *narrations sur* la vie dans une ville de la Grèce du Nord (en 1954), et le « Livre double » (1976).

CINÉMA

« SPECTRE », d'Ulli Lommel
« LA DÉSOBÉISSANCE », d'Aldo Lado

Libertés et contraintes du film de genre

A l'époque de la gloire, au cour des années 1920-1960, le cinéma améri*cain sut s'imposer comme cinéma de* genres, trouvant son bien dans le mélodrame, le western, le policier, la comédie musicale... L'énumération n'en finirait pas. Aujourd'hui, les studios ne possèdent plus cette possibilité de planifier leur production, *ils procèdent au coup par coup*. Il revient alors à des étrangers de s'amuser à faire comme si, comme autrefois. Les Allemands sont passés maîtres en la matière.

L'originalité du petit film d'Ulli Lommel, ancien protégé de Fassbinder, réalisateur de films corsés aux arrière-plans multiples (*le Tendresse des loups*, 1973 ; *Adolf et Marlène*, 1976), est de jouer à fond *l'horreur : son Spectre a toutes les* apparences d'un film B, d'un film pour s'amuser à faire peur. Un mort revient hanter les vivants quelque part sur les rives du Potomac. Il s'échappe d'un miroir où *il* était retenu prisonnier depuis son assas*sinat par un petit garçon furieux de* le voir débaucher sa mère. Le miroir éclaté n'en finit pas, vingt ans plus tard, de jeter ses feux obliques, de reproduire la malédiction, jusque sur la tombe du malheureux censé repo*ser en paix*.

Ulli Lommel, avec sa coscénariste (*également interprète principale et* épouse), Suzanna Love, charge trop, visiblement, pour atteindre l'exigence dans l'horreur, la logique impitoyable du jeune Canadien, aujourd'hui spécialiste du genre, David Cronenberg (*Scanners*). Il sauve son film par le *réalisme minutieux du* tournage, sa peinture au couteau *d'une Amérique aussi éloignée des* stéréotypes hollywoodiens, anciens ou nouveaux, que le cinéma de Godard l'est de celui d'Henri Verneuil. Ulli Lommel travaille dans la décontraction, ce qui n'exclut pas la précision.

Qualité italienne

La Désobéissance, d'Aldo Lado, d'après *Moravia*, nous *ramène, lui*, loin en arrière, on ne sait pas trop où, dans une sorte de « qualité italienne », avec psychologie fine, Venise embrumée. Un garçon de quatorze nas découvre, presque en même temps, le facisme, la Résistance comme par défi, l(a lâcheté pa*ternelle, une libération qui ne l'inté*resse plus, la langueur de vivre, l'amour. L'histoire balance à pas compté ses menues audaces, flatte le voyeurisme du spectateur. Plus qu'au cinéma italien, on pense au cinéma anglais de l'immédiat après-*guerre, à la manière du Septième Voile*, ces fuites bien tempérées dans le romanesque où la bonne éducation sauve tout.

Un soupçon de Moravia transparaît, un commencement d'ambiguïté qu'il aurait fallu développer au-delà des beaux décors, de la belle musique, des beaux sentiments. Aldo Lado *exploite un genre en soi, un peu* court : le film d'après Moravia. Nous n'avons pas oublié Godard (*le Mépris*). Il ne pouvait y avoir de suite. On ne dépasse les conventions d'un genre, film d'horreur, adaptation d'un écrivain connu, qu'en jouant *avec elles, en se jouant d'elles*. Aldo Lado plonge tête la première dans le cliché.

LOUIS MARCORELLES.

• Voir les films nouveaux.

هكذا من الاجل

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie Française (296-10-20), 20 h. 30 : On ne saurait penser à tout ; le Malade imaginaire.

Les autres salles

Astelle-Théâtre (202-34-31), 20 h. 30 : les Bonnes.
Athénée (742-67-27), 21 h. : Faisons un rêve.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme.
Carreau du Temple (274-43-11), 18 h. : les Bottes de sept lieues ; 19 h. : Chand'habits ; 20 h. 30 : Mime Cotillard.
Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h. 30 : Prévert Jacques, Breton André.
Comédie-Caumartin (742-43-31), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie de Paris (281-00-11), 21 h. 30 : le Bouc.
Daunou (261-69-14), 21 h. : Et ta sœur.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h. 30 : D. Lavanant ; 21 h. 45 : Ivres pour vivre.
Espace Marais (271-10-19), 21 h. : Ka.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 15 : Piège de Méduse ; 21 h. 45 : Du bout du monde au cœur de Blaise.
Fontaine (874-74-40), 21 h. : les Trois Jeanne.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h. : Tranches de vie.
Hôtel de Gouthière (240-10-10), 21 h. 30 : le Barbier de Séville.
La Bruyère (874-76-99), 20 h. 30 : Popeck.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre rouge, 18 h. 30 : Quelqu'un ; 20 h. 30 : les Amis ; 22 h. 45 : Clodo de Dieu. — Théâtre noir, 18 h. 30 : Dialogues d'immigrés ; 20 h. 30 : Marie la louve. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Arsenic et vieilles dentelles.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercices de style.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Pauvre France.
Petit Palais (265-12-73), 21 h. 45 : la Célestine.
Poche Montparnasse (548-92-97), 20 h. 30 : Accordez vos violons.
Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : San Antonio ; 22 h. 15 : le Fétichiste.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
TAI. Théâtre d'Essai (278-10-79), 18 h. 30 : l'Objet aimé.
Théâtre en Rond (387-88-14), 21 h. 30 : la Liaison mathématique.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : Essayez... c'est pas sorcier ; 22 h. : Nous on fait où on nous dit de faire.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : le Roman de Renart.
Théâtre de l'Union (770-90-94), 21 h. : Festival Molière (les Fourberies de Scapin).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Mardi 21 juillet

Les cafés-théâtres

Au Bec-fin (296-29-35), 20 h. 30 : Jamais deux sans moi ; 21 h. 30 : Woody folies ; 22 h. 45 : le Vampire de Perrault Bad.
Blancs-Manteaux (887-17-84), 20 h. 15 : Areuh=MC2 ; 21 h. 30 : A. Didier ; 22 h. 30 : les Bulles dans l'encrier. — II, 20 h. 15 : Pip et Rik ; 21 h. 30 : Attachez vos ceintures... ; 22 h. 30 : Tempête sous deux bérets basques.
Café d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h. 30 : la Jacassière.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : M. Jolivet ; 22 h. : Carnaval policier.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Bagdad Connection.
Le Fanal (233-91-17), 20 h. : Pourquoi ?
Parenthèse (887-11-33), 21 h. 45 : Je suis con, mais j'en ris.
Petit Casino (278-36-50), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. : T'as pas vu mes bananes. — II, 20 h. : Trois Filles d'Eve.
Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : J. Charby ; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 45 : Du ronron sur les blinis.
Splendid (887-33-82), 20 h. 15 : Enfin seul ; 22 h. : le Troisième Jumeau.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Lionel Rocheman ; 21 h. 30 : la Grande Shirley ; 23 h. 30 : Moi, mes monstres sacrés et moi.
Tremplin de Paris (281-56-79), 20 h. 15 : 30 centimètres à l'ombre.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sept ans de bail... bye bye.

La danse

Théâtre de la Porte-St-Martin (607-37-53), 20 h. 45 : Ballet royal de Wallonie (« la Dame aux camélias »).

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Adama.
Forum des Halles (297-53-47), 20 h. 30 : Arlette Mirapeu.
Espace Gaîté (327-95-94), 21 h. 45 : Ph. Val.
F.I.A.P. (589-89-15), 20 h. 30 : Soirée kurde, avec le groupe Zozan.
Lucernaire Forum (222-26-50), 22 h. 15 : Sylvie Joly.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Hellzapoppin au pays du rock.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. : E. Pia Manceau, J. L. Soyer (Berlioz, Gounod, Satie, Franck) ; 21 h. : M. Delavie, J. Skippen (Strauss, Donizetti, Beethoven).
Eglise St-Séverin, 21 h. : Orchestre P. Kuentz (Mozart).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : P. Sellin, Benny Vasseur Sextet.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 20 h. 30 : Magic Slim.
Dunois (584-72-00), 21 h. : String trio of New-York.
New Morning (523-51-41), 21 h. : Pharoah Sanders Quartet.
Olympia (742-25-49), 20 h. : The Basic Alumni all star big band et Mayor Molley's Tribute to Louis Jordan.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h. : Erica Norimar.

En région parisienne

Vincennes, théâtre D.-Sorano (374-73-74), 21 h. : Festival Courteline.

XVIe FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS (633-61-77)

Saint-Merri, 18 h. 30 et 20 h. 30 : King's Musick of London (Humfrey, Purcell).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)
15 h. : 20 ans de cinéma français (1937-1957) : Boule de suif, de Christian-Jaque ; 19 h. : Films d'auteurs et films rares : Angoisse dans la nuit, de M. Shane ; 21 h. : Angel in exile, de A. Dwan.

BEAUBOURG (278-35-57)
Relâche.

Les exclusivités

LES AILES DE LA COLOMBE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'ANNEE DES 13 LUNES (All., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71), 14 Juillet-Bastille (357-90-81).
LES ANNEES LUMIERE (Suis., v. angl.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE BAHUT VA CRAQUER (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LA BOUM (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Impérial, 2e (742-72-52).
CAVE MAN (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
CHAMBRE D'HOTEL (It., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; V.o. et v.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
CHASSE A MORT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Wepler, 18e (522-46-01).
LE CHOC DES TITANS (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).
LA CONQUETE DE LA TERRE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
LES CONTES DES CHRYSANTHEMES TARDIFS (Jap., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).
DES GENS COMME LES AUTRES (A., v.o.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DIE KINDER AUS No 67 (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99), Panthéon, 5e (354-15-04).
DON GIOVANNI (Fr.-It., v. ital.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82), Parnassiens, 14e (329-83-11). - V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
L'EQUIPEE DU CANNON BALL (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22), Biarritz, 8e (723-69-23). - V.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Normandie, 8e (359-41-18), Helder, 9e (770-11-24), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Montparnos, 14e (327-52-37), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67). - V.f. : Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Wepler, 18e (522-46-01), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LES FRUITS DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02). — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).
LE GUEPIOT (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
IN GIRUM NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), Athéna, 12e (343-00-65).
LABYRINTHE (Fr.) (F. Expér.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
MALEVIL (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie, 8e (359-41-18), 14 Juillet ; Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
MAUDITS JE VOUS AIMERAI (It., v.o.) : Forum Cinéma, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).
MESSALINE IMPERATRICE ET PUTAIN (It., v.o.) (**) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
NEIGE (Fr.) (*) : Rio, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
NEW-YORK 1997 (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Vf. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
L'ŒIL DU TEMOIN (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
PETROLE, PETROLE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LES FILMS NOUVEAUX

CONTAMINATION, film italo-américain de L. Coates. — V.o. : Quintette, 5e (354-35-40). — V.F. : Richelieu, 2e (233-56-70) Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LE COULOIR DE LA MORT (*), film américain de G. Trikonis — V.o. ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LA DESOBEISSANCE, film italien d'A. Lado. — V.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
SPECTRE (**), film américain de U. Lommel. — V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)
UNE LANGOUSTE AU PETIT DEJEUNER, film italien de G. Capitani — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75).

RADIO-TÉLÉVISION

LE POLICEMAN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; V.f. : Cinac-Italiens, 2e (296-80-27) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LA PORTE DU PARADIS (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; France-Elysées, 8e (723-71-11).

POSSESSION (Fr.-All., v.o.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

QUARTET (Angl.-Fr., vers. angl.) : Quintette, 5e (354-35-40).

QUELQUE PART DANS LE TEMPS (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

SAN MAO, LE PETIT VAGABOND (Chin., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

SPHINX (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

TEHERAN 43 (Sov., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-92) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01).

THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

TROIS FRERES (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

UN COSMONAUTE CHEZ LE ROI ARTHUR (A. v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-71-08) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-City, 8e (362-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (340-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

Les grandes reprises

AFRICAN QUEEN (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

L'AGE DOR (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15).

L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Théâtre Présent, 19e (203-02-55).

LA BATAILLE D'ALGER (It.-Alg v.o.) : St-Séverin, 5e (354-50-91).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LE CUIRASSE POTEMKINE (sov.) : Templiers, 3e (272-94-56).

2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; St-Michel, 5e (326-79-17) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

GUERRE ET PAIX (Sov., v.o.) (1re et 2e époq.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).

LOLITA (A., v.o.) (*) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

LA VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Athéna, 12e (343-00-65).

VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34), V., L.

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

A VOIR

Le naufrage quotidien du temps

« Les bruits arrivent feutrés... Ça n'a pas d'importance. Rien n'a d'importance. On vit, c'est tout... »

Celle qui parle, cheveux coupés, grosses lunettes, cotte de mailles de laine vierge, est une Ilienne. Son port d'attache : Sein, cette île minuscule battue par la mer, balayée par le vent, sans un arbre pour arrêter le regard.

L'épreuve que se propose Jeanne Labrune, auteur et réalisatrice de *L'île à ma dérive*, c'est de plonger *dans la « banalité extrême »* d'une vie uniforme où chaque matin ressemble au précédent. Un *monde où rien* n'arrive. Ou si peu de choses. Rendre compte du *« naufrage quotidien dans le temps »*. Saisir l'imperceptible mouvement que l'on appelle la vie dans ce monde où le temps semble suspendu, où les relations sont figées en attitudes, où des gens se croisent, se côtoient, se rencontrent sans communiquer.

Horizon infini ou clôture extrême, entre ces deux pôles le regard se promènes. Espace du dedans, espace du dehors. L'île est un lieu pour rentrer en soi-même. Et c'est ce qu'ils disent tous, les vieilles qui dévident sur des aiguilles les *interminables bandes qu'elles* tricotent pour les lépreux ; les jeunes au regard perdu, libres de la pesanteur d'un activisme social. Ici, on a le temps de *« réussir sa mort »* parce qu'on a un but : *« mourir dans la piété et être sauvé par les péchés qu'on n'a pas faits »*. Dans le tic tac des horloges s'écouel l'éternité de l'attente. Femmes noires sur le gris des murailles ou contre le blanc des murs, hommes bleus entre mer et ciel, ils sont là, élémentaires, comme une présence obsédante, une insistante question au mode de vie des autres, si loin de leur conscience, là bas sur le continent.

Jeanne Labrune les interroge, *cherche à briser le rempart de* silence. Ils n'ont rien à prouver. N'étouffent-ils pas de se trouver *ainsi*, toujours exposés au regard de l'autre, sans échappatoire possible ? Sans doute un peu. Face à l'énigme, Jeanne Labrune reste indécise. *« Je me demande si j'ai bien compris les gens et je ne crois pas »*, dit-elle dans le film.

Pourtant, à travers la splendide *gravité* des images, quelque chose passe, qui joue conte le désarroi de la réalisatrice et contre son angoisse. Un presque rien qui nous rend, comme les îliens, pensifs aussi devant la mer. — D. W.

Mercredi 22 juillet, TF 1, 22 heures.

DEUX LETTRES A PROPOS DES RADIOS LIBRES

M. Patrick Meyer conteste les déclarations de Radio-7

Après les récentes déclarations de l'équipe de Radio-7, qui se déclarait « très inquiète » de la détérioration de la réception de ses émissions, M. Patrick Mayer, ancien chef des programmes de cette chaîne destinée aux jeunes, aujourd'hui animateur de la radio libre, semble-t-il mise en cause (R.F.M.) (le Monde *du 18 juillet*), *nous écrit :*

Il ne faut pas craindre le ridicule pour prétendre que R.F.M., dont la fréquence est de 100,3 MHz, puisse détériorer d'une façon ou d'une autre la réception de Radio-7 (99,8 MHz), soit à plus de 500 KHz de différence. Aux Etats-Unis, où plusieurs centaines de stations de radios sont en compétition, le décalage entre celles-ci est de 100 KHz. Tout le monde sait que le confort d'écoute de Radio-7 est insuffisant, et des centaines de lettres depuis son démarrage peuvent en témoigner. Un an après le lancement de cette station, T.D.F. n'a toujours pas trouvé de solution à son grave problème de propagation, plus préoccupé de brouiller que d'améliorer le confort d'écoute des stations du service public.

Nous assistons donc à un grotesque « remake » de l'arroseur arrosé, l'émetteur de brouillage dirigé sur R.F.M. n'étant pas stable, il excursionne régulièrement sur les fréquences avoisinantes, dont celle de Radio-7. Je n'accepte donc pas de porter le chapeau d'un nouvel épisode des farces courtelinesques qui régissent les rapports entre T.D.F. et Radio-France.

Par ailleurs, je suis étonné que mon ancienne équipe de collaborateurs soit effrayée par la compétition qui s'engage. Manqueraient-ils de confiance en eux ? Ils ne se sont pourtant guère émus quand celui qui avait constitué leur équipe s'est vu licencié, sans préavis ni indemnités, pour s'être opposé à la censure qui discréditait notre jeune station. Je suis donc étonné qu'ils s'émeuvent aujourd'hui de la saine émulation qui va enfin pouvoir s'instaurer.

Nous ne sommes plus au royaume des aveugles : que les meilleurs gagnent pour la plus grande satisfaction des auditeurs.

Les limites de la bande F.M.

Après la publication d'un encadré intitulé « La bande FM n'est pas extensible » dans notre ensemble sur les radios libres parisiennes (le Monde *du 7 juillet*), *M. H. Berthod, directeur adjoint de Télédiffusion de France (T.D.F.), nous écrit :*

La bande FM n'est pas extensible est une affirmation parfaitement exacte. Malheureusement, le texte contient quelques inexactitudes qui peuvent conduire à des conclusions fausses.

Dire que, en supposant que soixante-huit radios portent à 60 kilomètres, on pourra en mettre soixante-huit autres 60 kilomètres plus loin résulte d'un raisonnement faux. Déjà, s'il était vrai qu'en limite de portée supposée égale à 60 kilomètres dans votre exemple le signal reçu est brusquement réduit à zéro, il faudrait que le second émetteur sur la même fréquence soit à 60 kilomètres de la limite de zone de service du premier, soit à 120 kilomètres du premier émetteur. Mais, de plus, le signal ne s'évanouit pas brusquement à limite de portée ; si l'on peut dire en première approximation que les ondes se propagent en ligne droite, ceci n'est pas vrai en toute rigueur : ce n'est déjà pas vrai pour la lumière, ce l'est encore moins pour les longueurs d'onde beaucoup plus grandes utilisées en radiodiffusion ; les phénomènes de réfraction, de diffraction et de diffusion (sans parler de réflexions possibles) font qu'un signal important peut encore être reçu au-delà de l'horizon ou derrière certains obstacles. De plus, pour ne pas ressentir de brouillage, il faut que le signal brouilleur soit d'un niveau nettement plus faible que le signal désiré, dans un rapport qui dépend de beaucoup de facteurs : contenu (image ou son monophonique ou son stéréophonique) du message, procédé de modulation (amplitude, fréquence...), caractéristiques des récepteurs ; degré de qualité qu'on exige, proportion de temps pendant laquelle on accepte les brouillages.

En conséquence, on estime dans les organismes de radiodiffusion qu'une fréquence ne peut être réutilisée qu'à une distance égale à environ cinq fois le rayon de sa zone de service. Il en résulte que le nombre d'émetteurs que l'on peut placer en un même endroit, si l'on désire que le nombre de programmes offert soit à peu près le même pour les habitants des campagnes que pour les citadins, est bien plus réduit que ne le laisseraient supposer les conclusions qu'on peut tirer de votre encadré. C'est ainsi qu'il est exclu que puissent être installés, comme on a pu le lire dans certaines publications, trois mille émetteurs locaux ayant chacun une portée moyenne de 20 kilomètres.

M. Guy Thomas à la Martinique : faire leur place aux spécificités antillaises

De notre correspondant

Fort-de-France. — M. Guy Thomas, le nouveau P.-D.G. de FR 3, est arrivé à la Martinique le dimanche 19 juillet. Il devait y rester une journée avant de se rendre en Guadeloupe, d'où il regagnera la métropole. C'est la première visite qu'effectue M. Guy Thomas dans une station régionale depuis sa nomination.

Après avoir exposé à nouveau les trois orientations qu'il avait *définies le 9 juillet* devant les directeurs et les rédacteurs en chef régionaux — sécurité et maintien de l'emploi, concertation à tous les niveaux, indépendance des journalistes — M. Guy Thomas s'est déclaré prêt à *faire toute leur place sur les ondes* de FR 3 aux spécificités antillaises et notamment au créole, qu'il a qualifié de langue et non plus de patois ou de dialecte, comme le faisaient les responsables sous les gouvernements précédents. M. Guy Thomas a, d'autre part, déclaré que, s'il n'était pas question de régionaliser trop vite les stations — *« l'absence de moyens aurait pour résultat de dégoûter les populations des stations régionales »*, — il importe cependant, et notamment aux Antilles, de permettre aux Antillais d'avoir la radio et la télévision qu'ils souhaitent. A cet égard, la nomination, pour la première fois dans ce département, d'un directeur antillais, M. Marcel Botza, prend valeur de symbole, d'autant qu'elle annonce, selon M. Thomas, une « antillanisation » *des effectifs de la station. « Il est symbolique également,* a-t-il déclaré, *que cette nomination se soit faite en dehors de toute instance politique, contrairement à ce qui se pratiquait dans le passé. »*

Outre l'insuffisance de matériel, sans cesse dénoncée par les syndicats, le nouveau président *de FR 3 devra se pencher* notamment sur le problème des personnels non journalistes, employés dans la station. Il s'agit en général de personnes exerçant par ailleurs des métiers bien rémunérés, certains sont fonctionnaires, et qui effectuent carrément des tâches de journalistes (reportages télévisés, journaux d'information). Une pétition, qui dénonçait ces « cumulards » dans un pays où sévit un chômage endémique est récemment parvenue à la direction de FR 3 et a été publiée dans la presse.

FIRMIN RENÉVILLE.

● L'INA, avec le concours de la Documentation française, lance un périodique bimestriel *Problèmes audiovisuels*. La revue emprunte ses textes à des revues françaises et étrangères, aux publications des organismes internationaux et à des documents de provenances diverses administratives ou non. Chaque numéro est consacré à un thème (le premier concerne la télématique et ses applications). En outre, il comporte une rubrique d'actualité.

TRIBUNES ET DEBATS

MERCREDI 22 JUILLET

— *M. André Bergeron*, secrétaire général de Force ouvrière, est l'invité du journal de 13 heures sur *TF1*.

Mardi 21 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Série : Anthelme Collet.
Le brigand gentilhomme, réal. J.-P. Carrère, avec B. Crommbe, E. Huppert, J. Jouanneau, L. Tyczka...
Anthelme Collet troque son uniforme de général contre une soutane.

21 h 35 Téléfilm : l'Heure exquise.
de R. Allio.

22 h 35 Hommes et sociétés.
Jeux de vertige et de peur, réal. B.-M. Latour.

23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Les dossiers de l'écran : l'Echiquier de la passion.
Film allemand de W. Petersen (1978), avec B. Ganz, G. von Weithershausen, E. Deltgen, L. Tadic, J. Wichmann.
Passionné par le jeu d'échecs depuis son enfance, un informaticien entreprend de vaincre un champion du monde qui s'est montré plus fort qu'un ordinateur.
Les parties d'échecs entretiennent une tension qui tient le spectateur en haleine. Bruno Ganz est prodigieux.

22 h Débat : Les échecs et les loisirs de l'esprit.
Avec MM. V. Korchnoï (vice-champion du monde), d'échecs), P. Gonneau (directeur des jeunes de la Fédération française d'échecs), J Lambert (président de la F.F.E.), M. Roos (professeur d'histologie médicale à Strasbourg) et de nombreux joueurs d'échecs (Guy Béart), de bridge (Omar Sharif), de Go...

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Cinéma : Minuit sur le grand canal.
Film américain de J. Thorpe (1966) avec R. Vaughn, E. Sommer, L. Paluzi, K. Boehm, B. Karloff, E. Asner.
A la suite d'un attentat commis pendant une conférence sur le désarmement nucléaire, une agence de presse américaine enquête à Venise et découvre une sombre affaire d'espionnage.
Les charmes de la « perle de l'Adriatique » ne suffisent pas à sauver ce film de l'ennui. Scénario confus, réalisation indigente.

22 h Journal.

22 h 20 Prélude à la nuit : Boris Godounov.
Léonard Mroz chante le monologue de Boris.

FRANCE-CULTURE

20 h, Dialogues : Culture et souffrances ouvrières, avec C. Dejours et J. Frémontier.
21 h 15, Musiques de notre temps.
22 h 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (Festival Estival de Paris) : « My Song shall be always », « Sonate n° 3 », « Saul and the witch and Endor », « Sonate n° 10 », « Ode pour le jour de la sainte Cécile », de H. Purcell, par The King's Music, avec R. Skeaping, violon baroque, J. Ryan, basse de viole et violoncelle baroque, Mc Gegan, clavecin, orgue, flûte baroque, I. Gammie, basse de viole, luth et guitare baroque, et le concours des solistes L. Dawson, soprano, Ch. Robson, contre-ténor, R. Covey-Crump, ténor, J. Morgan, basse ; 22 h, **Cycle acousmatique :** M. Chion (grand Auditorium, 25 mai 1981).
23 h, Ouvert la nuit : les grands orchestres américains, « L'orchestre de Philadelphie », par M. Auzépy (Chostakovitch, Ravel, Beethoven, Ives).

Mercredi 22 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 25 Série : Au nom de la loi.
13 h Journal.
13 h 35 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
14 h 25 Histoire de la musique populaire américaine.
La comédie musicale.
15 h 20 L'été en plus.
16 h 45 Croque vacances.
Spiderman, bricolage, Isidore le lapin, variétés, *Poly à Venise.*
17 h 50 Génération 1 : Manuelle Graveline, championne de planche à voile.
18 h 5 Caméra au poing.
Les fourmis dans la jungle de Trinidad.
18 h 20 Histoire de la marine.
L'aventure de la voile. Réal. : D. Costelle.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Suspens : Un rat sur un harmonium.
19 h 55 Tirage de la Loterie nationale.
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du Loto.
20 h 35 Téléfilm : Fini de rire, fillette.
Réal. E. Tyborowski, avec H. Genès, J. Herviale, G. Grosso, M. Valmer...
Une fiction à partir d'un roman de Charles Exbrayat.
22 h 5 Documentaire : L'île à ma dérive.
L'île de Sein et sa population, renfermée sur elle-même, vue par J. Labrune.
22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 30 Série : La vie des autres.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Kim et compagnie.
14 h Les mercredis d'Aujourd'hui madame.
Chansons et poèmes pour rêver.
15 h 5 Série : La légende d'Adams et de l'ours Benjamin.
15 h 55 Sports été.
Basket-ball : Boston-Houston.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 L'Escargot.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Ce soir à Athènes.
Réal. A. Flederick.
Gilbert Bécaud, Guy Béart, Olga Karlatos, Yiorgos Mitsakis...
21 h 35 Des compagnons pour vos songes.
22 h 50 Magazine : Première.
de P. Boegner et J.-M. Damian.
Heinz Holliger, hautboïste, interprète des œuvres de Bach, Marin-Marais et Holliger.
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 55 Tribune libre.
Mouvement national vie libre.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Oum le dauphin ; Le passe-carte.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : Voici le temps des assassins.
Film français de J. Duvivier (1955), avec J. Gabin, D. Delorme, L. Bogaert, G. Blain, G. Kerjean, C. Fontan (*N. Rediffusion*).
Un restaurateur des Halles est séduit et dupé par la fille — créature intrigante et perverse sous un aspect angélique — de son ancienne femme qu'il croit morte, mais qui, bien vivante et déchue par la drogue, participe à la machination. Admirable mise en scène d'une étude de mœurs naturaliste d'une noirceur intégrale. Danièle Delorme est saisissante dans un personnage abominable, décidé à aller jusqu'au crime. Et Gabin mûrissant tient là un de ses plus grands rôles.
22 h 20 Journal.
22 h 40 Prélude à la nuit : Boris Godounov.
Léonard Mroz chante le rôle de Pimène.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Végétales : Le blé.
8 h, Les chemins de la connaissance : *Le temps et la vie* ; 8 h 32, Permanence de la pensée arménienne.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des sciences et des techniques : L'anthropologie de notre société ; Dynamique érosive et structure des paysages.
10 h 45, Le livre, ouverture sur la vie : La barque à la voile rouge, de A.-M. Chapouton.
11 h 2, De François Villon aux symbolistes.
12 h 5, Agora : Arcole ou la terre promise.
12 h 45, Panorama : Actualité de littérature étrangère.
13 h 30, 33 tours et demi tout compris, en direct d'Avignon.
14 h, Sons : Voyages (Avignon).
14 h 5, Un livre, des voix : Dame suisse sur un canapé de reps vert, de Catherine Paysan.
14 h 47, L'école des parents et des éducateurs : Helen Keller racontée aux enfants.
15 h 2, Emission spéciale Paris-Paris 1937/57 (à propos de l'exposition du Musée national d'art moderne).
16 h 20, Actualité : Les femmes peintres dans l'histoire de l'art.
16 h 50, Départementale à Namur, en Belgique.
17 h 32, Loft.
18 h 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : Les odeurs de la plaine, de M.-P. Fouchet, lu par Michel Bouquet (Redif.).
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche : Un exemple de la théorie de l'action, l'émission que vous entendez.
20 h, Veillée chez Mario Prassinos, en direct d'Avignon.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Entrée des artistes : « Pro cantione antiqua », par J.-P. Derrien (Palestrina, Morales, Bach, Gombert, Willaert, Bore) ; 7 h 30, **Anthologie du mois :** *les concertos de Mozart (n° 25, dir. J. Krips)* ; 8 h 10, **Kiosque.**
9 h 30, Les grands de ce monde : « Ockeghem », par J. de Solliers ; 11 h 30, **Récital d'orgue,** J.-P. Leguay : *œuvres de Mendelssohn, Amy, Leguay et Bach* (église Saint-Germain-des-Prés à Paris, 19 décembre 1980) ; 13 h, **Jazz vivant estival :** en direct de Juan-les-Pins.
14 h, Musique légère : œuvres de Flotow, Schmeltich, Kalman, Pogorcloff, Lehar et folklore russe ; 14 h 30, **Le génie du lieu :** « 1485 » par Ph. Le Corf, œuvres de Josquin des Prés, Ockeghem, Binchois, Dufay, H. Purcell, Janequin, Bayle, Ligeti, Sweelinck ; 18 h 2, **Repères contemporains :** Alain Louvier, « Etudes pour agresseur » avec C. Ivaldi au piano et A. Louvier au clavecin.
18 h 30, Concert (avec « Mai de Versailles » 13 mai 1980 à la chapelle royale de Versailles) : « Symphonie n° 100 », de Haydn, « Concerto no 2 », et « Symphonie no 39 », de Mozart, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. V. Negri, avec P. Minck, cor ; 20 h 5, **Les chants de la terre :** musique traditionnelle.
20 h 30, Récital R. Albin, violoncelle, et C. Helfer, piano (Festival du Marais, Hôtel Carnavalet, Paris, 29 juin 1981) : « Sonate en ré mineur », de Debussy, « Suite italienne », de Stravinski, « Variations sur un air de la flûte enchantée » de Beethoven, « Sonate no 2 », de Brahms.
22 h 30, Ouvert la nuit : les grands orchestres américains, « L'Orchestre de Philadelphie », par M. Auzépy (Sarasate, Thomson, Chopin, Françaix, Cherubini, Holborne, Reiche).

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.	Le mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32,93
AGENDA	28,00	32,93



emplois internationaux
(et departements d'Outre Mer)

emplois internationaux
(et departements d'Outre Mer)

Universiteit van Amsterdam

L'Université d'Amsterdam demande pour le Département de la Littérature Générale un

professeur titulaire (m/f)

Sa chaire comprendra: „la littérature générale, en particulier la littérature comparée."

Tâches:
- professer la littérature desciptive-historique et la littérature comparative
- faire des recherches sur ce terrain, les animer et les coördonner
- coördonner et stimuler les activités sur ce terrain dans la faculté des lettres
- participer à l'administration et à l'organisation du département et de la faculté.

Exigences:
- bonnes qualités didactiques et large expérience de l'enseignement universitaire
- large expérience de la recherche scientifique, notamment de l'analyse de textes dans leur contexte littéraire, socio-historique et de l'histoire de la civilisation; de la description de phénomènes littéraires, tant diachronique que synchronique, le tout d'un point de vue supranational
- connaissances approfondies de la littérature générale et bonnes connaissances de la littérature occidentale.

Au cas où le titulaire à nommer ne saurait pas le néerlandais, il/elle devra posséder passablement cette langue dans un délai de deux ans.

Il sera nommé à l'échelon 154 BBRA, qui va de fl. 6959.- jusqu'a fl. 10.525.- par mois.

Vu les rapports numériques les femmes sont priées avec instance de postuler. Lettres de candidature avec curriculum vitae, liste de publications et de références, doivent être adressées - dans un délai de quatre semaines - au président de la commission,

Prof. Dr. P. W. M. de Meijer,
Spuistraat 210, 1012 VT Amsterdam, Pays-Bas.
Préciser le numero de vacature 4719.

Ceux qui veulent signaler des candidats possibles sont également priés d'envoyer leur lettre à l'adresse susmentionnée.

Importante Société d'Ingénierie (5000 personnes), réalisant d'importants ensembles industriels, clé en mains, en France et à l'étranger (plusieurs milliards de francs), recherche, pour un contrat en Extrême Orient, un

Cost Controller

ayant au minimum 5 ans d'expérience de grands projets (pétrochimie - sidérurgie-énergie...), à l'étranger.

Rattaché à l'équipe projet, intervenant sur place en assistance au client, il mettra en place et sera responsable de :
- la planification, l'estimation des dépenses, les révisions de prix et modifications.
- le résumé de l'avancement des travaux en rapport avec les dépenses engagées.
- la liaison pour le Cost Control entre le client, l'antenne locale de la Société et son siège parisien.

Le poste, basé à **Séoul**, nécessite, bien sûr, une bonne pratique de la langue anglaise.

Envoyez votre dossier de candidature sous référence 6360 M à rscg carrières 48 rue St Ferdinand 75017 PARIS qui transmettra.

rscg carrières

THE EUROPEAN CENTRE FOR MEDIUM RANGE WEATHER FORECASTS

Has the following vacancies :

HEAD OF OPERATING SYSTEMS SECTION
SENIOR ANALYST

The European Centre for Medium Range Weather Forecasts is an Inter-Governmental Organisation, established by 17 European countries and located at Reading, Berkshire, United Kingdom.

The Centre prepares weather forecasts up to ten days ahead and carries out related research activities for the Member States. The computer complex consists of a CRAY-1, a CDC CYBER-175 and special purpose sub-systems for telecommunications and graphics.

HEAD OF OPERATING SYSTEMS SECTION (A4)

The Head of the Operating Systems section will be working in the Computer Division of the Computer Departement. He will be participating in the general planning of the computer services. He will be responsible for the implementation, maintenance and development of the basic software of the computer complex. He will be drawing up works programmes and distributing projects to analysts.

Applicants should have a university education, or equivalent, completed by training in programming and analysis. Thorough knowledge of operating systems evaluation and implementation. About nine years practical experience of analysis and programming with at least two years as head of a team of analysts and programmers.

SENIOR ANALYST (A3/A4)

The Senior Analyst will be working in the Communications and Graphics Section. He will be directing and taking part in projects regarding design, development, implementation and maintenance of basic software, with emphasis on graphics software, supporting the operational process and research facilities. He will be responsible for the operation of an AYDIN meteorological work station.

Applicants should have a university education, or equivalent, completed by training in programming and analysis. A solid background in software engineering is required. Graphics experience is highly desirable. The applicants should have at least five years' relevant working experience.

Languages : A fluency in at least one of the Centre's working languages, i.e. English, French or German, and a good knowledge of one of the others, is required.

Remuneration : Basic salary : 1431.13 £ to 1897.42 £ for Grade A4 ; 1251.28 £ to 1897.42 £ for Grade A3/A4, per month net of taxes. The Centre has a range of allowances and operates a pension scheme.

Applications : Application forms should be obtained from the Centre or from National Meteorological Services and should be sent, together with C.V., before 15 th september 1981 to :

The Director
European Centre for Medium Range Weather Forecasts
Shinfield-Park
Reading (Berkshire), RG2 9AX
United Kingdom
Telephone : (...44) 734-85411
Telex : 847 908.

DIRECTEUR DE TRAVAUX
BAGDAD 220000 + (net)

La filiale internationale d'une importante société française de second oeuvre (peintures, revêtement de sols, faux plafonds) recherche le Directeur des Travaux, responsable de son agence pour l'IRAK.

Il a la responsabilité de plusieurs chantiers: technique, planning, approvisionnement, budget. 200 ouvriers encadrés par des chefs d'équipe européens.
Il est aussi pour nous détecteur d'affaires et notre représentant auprès des clients actuels et potentiels.

Cette offre s'adresse à un ingénieur ayant au moins une expérience de grand chantier de préférence à l'étranger, et y ayant pris goût.

Anglais indispensable.

Le départ se fera le plus tôt possible, en famille ou célibataire. La rémunération est base France plus une prime d'expatriation de 5000F mensuels versée en monnaie locale. Maison, voiture fournies.

Les premiers interviews auront lieu de Paris avant le 4 août ou après le 24 août auprès de Catherine Rozès qui nous assiste dans ce recrutement.

Si vous avez un CV sous la main adressez le nous. Sinon, une carte postale avec les informations essentielles fera l'affaire à



plein emploi
10, rue du Mail - 75002 Paris.
Conseils en ressources humaines depuis 1959.

POUR ALGÉRIE
(120 km d'ALGER)
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
recherche

UN (E) DACTYLO-FACTURIER (E)
Expérimenté (e) ayant eu poste similaire

Env. C.V. + lettre manuscrite + photo et prétentions à :
F.L. Smidth et Compagnie France
55, rue Ampère, 75017 PARIS.

IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS
recherche
pour Filiale AFRIQUE ANGLOPHONE

JEUNES INGÉNIEURS ÉLECTROMÉCANICIENS
ou
ÉLECTRICIENS
et
TECHNICIENS SUPÉRIEURS
B.T.S. - D.U.T. ou équivalent
Courte expérience souhaitée

Avantages habituels expatriement

Adr. C.V. et prétentions sous n° 4466 à :
Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra
75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

POUR ALGÉRIE
(120 km d'ALGER)
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
recherche

UN COMPTABLE QUALIFIÉ

Expérimenté, ayant eu poste similaire, possédant bonnes connaissances du plan comptable français, de la législation et de la fiscalité algériennes.

Env. C.V. + lettre manuscrite + photo et prétentions à :
F.L. Smidth et Compagnie France
55, rue Ampère, 75017 PARIS.

---

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.



emplois régionaux

ingénieurs informaticiens votre avenir en Rhône-Alpes

Sopra, l'un des premiers groupes français d'ingénierie et de services informatiques, poursuit son expansion rapide dans la région Rhône-Alpes (Annecy, Grenoble, Lyon, Marseille).

Notre métier : concevoir et réaliser les systèmes informatiques de nos clients en nous appuyant sur la maîtrise des techniques avancées de l'informatique.

Vous êtes un jeune ingénieur avec une formation informatique.

Vous souhaitez travailler dans un groupe de taille nationale jeune et dynamique privilégiant l'initiative et l'évolution.

Vous voulez être à la pointe des techniques informatiques et participer à des projets alliant minis, réseaux, bases de données, langages de haut niveau.

Votre avenir est chez nous, écrivez-nous en joignant photo, CV et prétentions sous référence 2107 M à Sopra Recrutement 90 rue de Flandre - 75019 Paris.

SOPRA
ingénierie des systèmes d'information

média-system

La filiale d'un puissant Groupe multinational - 2000 personnes, 5 établissements, 350 millions de F de C.A. - recherche pour son usine de Saint-Etienne - 170 personnes - un

CHEF DU PERSONNEL ET DU SERVICE ADMINISTRATIF

Rattaché au Directeur de l'établissement, il assure l'ensemble de la gestion du personnel, en relation avec la Direction des Relations Humaines basée au Siège, et il supervise le Service Administratif.

Ce POSTE EVOLUTIF ne peut convenir qu'à un candidat ayant déjà une première expérience de la fonction acquise, de préférence, en usine et, par exemple, en qualité d'adjoint - Anglais apprécié.

Les candidats ayant prévu leurs vacances en août pourront être reçus au début du mois de septembre.

Nous vous remercions d'écrire, sous réf. M3804, à Hélène REFREGIER qui étudiera confidentiellement votre candidature.



SERTI SELECTION
49, avenue de l'Opéra
75002 PARIS

I.J.M.

COMEX
leader mondial des travaux sous-marins

Responsable des services comptables du groupe

Basé à Marseille (déplacements à l'étranger à prévoir)
38 ans mini, formation supérieure de gestion + expertise, bilingue anglais, espagnol apprécié.

Ayant une solide pratique de la comptabilité française et anglosaxonne en cabinet et en entreprise industrielle dans un groupe international.

Animant les équipes du groupe et participant à ses travaux, il veillera particulièrement à la mise en place d'un nouvel outil informatique.

Merci d'adresser dossier de candidature, réf. M 341, à **SVP RESSOURCES HUMAINES**
48 rue Grignan 13001 Marseille.

MATERIEL T.P. ***BOURGOGNE***

Dans le cadre de son important développement, la filiale d'un puissant Groupe de T.P., recherche un

ingénieur d'études
DÉBUTANT

Diplômé Grandes Ecoles : CENTRALE, A et M, MINES...
Sa mission consistera à effectuer des projets d'études avancées sur du matériel T.P., qu'il devra défendre, tant sur le plan technique, que sur le plan économique. Un esprit imaginatif, mais concret et persévérant lui permettra de faire aboutir des solutions industrielles compétitives. ANGLAIS souhaité.
Envoyer CV détaillé, photo et prétentions sous réf. RA 114 M au :



Cabinet J.C.M. Rhône-Alpes
"La Belle Cordière"
63, rue Baraban - 69003 LYON

emplois régionaux

Le Groupe École Supérieure de Commerce de Lyon

recherche son

directeur

Le Directeur actuel nous quittant pour occuper une fonction de PDG en entreprise, nous recherchons son successeur.

L'homme que nous retiendrons sera nécessairement un leader.

Doté d'un fort coefficient personnel, il est passionné par la formation des jeunes et des adultes. Homme de communication, il est capable de se faire admettre par une équipe exigeante. Son niveau intellectuel et ses compétences lui permettent de négocier avec aisance, avec des interlocuteurs au plus haut niveau, dans le monde des affaires et avec les pouvoirs publics en France et à l'étranger.

Il satisfait impérativement aux critères suivants:

- *Formation: GRANDE ECOLE DE GESTION et, si possible, MBA ou PH.D. américain;*
- *Anglais parfaitement maîtrisé;*
- *Expérience professionnelle de plusieurs années dans un poste de responsabilité hiérarchique dans une entreprise ou un cabinet conseil;*
- *Expérience internationale en entreprise ou en école;*
- *Expérience réussie en pédagogie de la gestion au niveau étudiants et/ou adultes.*

Envoyer CV avec photographie d'identité et rémunération souhaitée à:
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE DE LYON, Monsieur le Directeur Général de la CCIL, 20, rue de la Bourse, 69289 LYON CEDEX 1.

INGENIEURS INFORMATICIENS

Vous avez une formation universitaire ou vous êtes ingénieur (option informatique).

Vous avez de bonnes connaissances en anglais.

Vous voulez travailler dans les domaines suivants : logiciel de base, théorie des langages, télétraitement, définition synthèse et développement d'applications (bancaires en particulier).

La société Burroughs vous offre la possibilité de participer au sein de la division logiciel du centre d'études de Villers Ecalles (près de Rouen) au développement d'équipements péri-informatiques.

Possibilité de logement.

Plusieurs postes d'ingénieurs débutants et d'ingénieurs expérimentés sont à pourvoir.

Envoyer C.V., photo et prétentions de salaire ainsi qu'une description détaillée de l'expérience et des stages se rapportant aux domaines cités ci-dessus à

Mme B. LAHON
S.A. BURROUGHS
B.P. 5
76360 BARENTIN.

Burroughs



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE SAINT-ÉTIENNE

recrute un

PROFESSEUR

pour la direction de son département

INFORMATIQUE APPLIQUÉE

Il aura la responsabilité de l'enseignement de l'informatique, de la gestion des moyens de calcul et de la recherche (4 équipes actuellement).
Le département comprend 30 personnes.
Ce poste conviendrait à un ingénieur de l'industrie ou à un universitaire ayant exercé des fonctions de direction d'équipe ou de laboratoire.
Pour tous renseignements : M. le directeur, ÉCOLE DES MINES 158, cours Fauriel, 42023 Saint-Étienne Cedex.
Tél. : (77) 25.20.23 - Télex : 300 923

Les candidatures doivent parvenir à l'École avant le 10 OCTOBRE 1981
La date de prise de fonctions est le 1er JANVIER 1982

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BORDEAUX
recrute
POUR L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE BORDEAUX

LE RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT

MISSION :
- Fonctionnement et développement installations terminales ;
- Coordination et promotion actions commerciales et de relations publiques ;
- Contrôle et qualité des prestations.

PROFIL :
- E.S.C.A.E. ou équivalent - dominante marketing ;
- 5 à 10 ans d'expérience professionnelle.

Les C.V., photo et prétentions sont à adresser à :
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BORDEAUX, service du personnel - 12, pl. de la Bourse, 33076 Bordeaux Cedex.

GASQUET S.A. RECRUTE

POUR FAIRE FACE A SON DÉVELOPPEMENT dans les activités INGÉNIERIE VINICOLE & SPIRITUEUX

- UN INGÉNIEUR D'AFFAIRES
  Expérience dans cette fonction nécessaire.
  Age 35 ans environ.
  Anglais nécessaire.
- UN DESSINATEUR-PROJETEUR
  Niveau BTS pour études installation tuyauteries, 5 à 10 ans expérience.
- UN DESSINATEUR-PROJETEUR
  Niveau BTS pour conception schémas électrique et pneumatique.
  Expérience en automatisme souhaitée.

Adresser C.V. avec photo et prétentions sous référence ING 07, à :
GASQUET S.A.
service du personnel,
221, avenue Emile-Counord,
B.P. n° 2,
33027 BORDEAUX CEDEX.

VILLE DE PONTARLIER (25300). 19.000 habitants, recrute

UN GESTIONNAIRE

pour son restaurant municipal, comprenant :
- un self,
- un restaurant du 3e âge,
- cantines scolaires.

Possibilité de logement à titre onéreux.
Candidature à adresser avec curriculum vitae et références pour le 20 août 1981, dernier délai.

LA MAIRIE DE POITIERS
recherche
un agent contractuel
ayant une formation de maquettiste, concepteur graphique et possédant des connaissances en audio-visuel, soit par possession des diplômes adéquats, soit par expérience professionnelle.
Tout candidat aura à effectuer, préalablement aux délibérations du jury, un test pratique dont les modalités lui seront communiquées.
Les candidatures devront être adressées à l'Hôtel-de-Ville bureau du personnel.
(Tél. : 88-82-07 - poste 3611) avant le 8 septembre 1981 inclus dernier délai.

POUR VALENCE
IMPORTANT CABINET DE CONSEILS
recherche

UN JURISTE

ayant bonne pratique du droit des sociétés.
Expérience notariale appréciée.
Discrétion absolue garantie.

Ecrire avec C.V. + photo s/réf. SSV, à M. HAYEZ, 8, résidence de la Diamanterie, 78000 VERSAILLES, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS MARITIMES
recherche

JEUNE COMMERCIAL

pour son siège social à Marseille diplômé Ecole supérieure de commerce, anglais courant, allemand souhaité, dégagé O.M.
Adresser C.V., photo et prétentions s/n° T 028.277 M à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

T.I.T.N. Filiale THOMSON CSF INFORMATIQUE recherche pour son agence de Rennes

INGÉNIEURS LOGICIEL

de formation grande école, ayant une expérience de 2 à 5 ans sur micro-ordinateur pour application temps réel : assembleur Z 80-6809 et PASCAL (Réf. L1).

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

Ayant une bonne connaissance de la programmation en assembleur de la famille 6800 (Réf. L2).

INGÉNIEURS ELECTRONICIENS

De formation grande école, ayant de 2 à 5 ans d'expérience dans la conception et l'intégration de systèmes à base de microprocesseurs.
Débutants acceptés si bonnes références (Réf. M1).

ATP ELECTRONICIENS
(Réf. M2)

AT2 ELECTRONICIENS
(Réf. M3)

Postes à pourvoir le plus tôt possible.

Envoyer C.V., photo et prétentions en précisant la référence choisie
22, rue de la Retardais, Z.I. de Lorient, 35000 RENNES.

Importante industrie en expansion.
Produits modernes pour le bâtiment à STRASBOURG recherche

JEUNE CADRE EXPORT

E.S.C. - E.S.C.E. ou similaire

1 à 2 ans expérience exportation, parlant bien l'anglais, 2e langue souhaitée : allemand, italien ou espagnol.

MISSION :
- assistance au responsable de l'exportation pour développer des marchés d'exportation déjà actifs ;
- études de débouchés, de canaux de distribution ;
- organisation de réseaux.

Adr. C.V. dét. s./réf. 953 à
SELETEC CONSEIL
67009 Strasbourg Cedex

ORGANISATEUR CONFIRMÉ

Le Service Organisation d'une Banque Mutualiste de la région Auvergne, recherche un candidat, possédant une solide formation en informatique appliquée à la gestion (Miag, maîtrise Sciences Economiques avec U.V. informatique...)

Il sera chargé de suivre des projets importants dans le cadre de groupes de travail.

Il assurera notamment les liaisons entre informaticiens et utilisateurs et rédigera les procédures.

Envoyer lettre manuscrite + C.V. + photo sous n° T 028.278 M, à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

ANGERS
« ASSOCIATION CENTRE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF JEAN VILAR - 1.500 adhérents, 7 permanents, 30 vacataires, activités multiples, salles de spectacles et cinéma. Recherche :

DIRECTEUR

pour prendre en charge la responsabilité, animation et gestion de l'équipement.
Expérience exigée. Dossier candidature (C.V., expériences, références) à retourner au Centre avant le 1er septembre 1981.
C.S.C.S. Jean Vilar, Place Jean Vilar, 49000 Angers.

OFFRES D'EMPLOIS

SODERN

SOCIETE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT DE MATERIELS DE HAUTE TECHNICITE NUCLEAIRE-ESPACE-AUTOMATISME

Banlieue SUD-EST, recherche

INGENIEURS

mécaniciens

(ENSAM - ECAM - ENSM - ICAM)
pour conception mécanique, thermique et études technologiques de matériels embarqués.

opticiens

pour conception équipements embarqués.

électroniciens analogiciens

(ESE - ENSI - ISEP)
Ayant expérience des mesures en laboratoire)

systèmes

(Télécom., ESE, Sup Aéro)
pour conception équipements embarqués.

électroniciens

ayant de solides connaissances en circuits électriques HT pour mesures physiques.

électroniciens logiciens

(ESE, ENSI, ISEP)
ayant quelques années d'expérience dans le développement de matériels informatiques et de logiciels sur microprocesseurs.

La pratique courante de la langue Anglaise est indispensable.
Adresser C.V. manuscrit et photo au Service du Personnel - 1, avenue Descartes 94450 LIMEIL BREVANNES.

Filiale d'une multinationale, nous sommes un groupe industriel de 8 000 personnes, implanté dans la banlieue Nord Est de Paris, et disposant en France de 4 unités de production.

L'informatique est confiée à une société de services interne qui conçoit, développe, et gère les applications de gestion spécifiques à chacune de nos filiales.
Une très nette évolution des moyens mis en œuvre tant sur le plan technique qu'humain, nous situe dans une perspective de décentralisation et de télétraitement. Nous recherchons :

Ingénieur de Projet Finances/Comptabilité

Ingénieur expérimenté auquel nous confierons la direction d'une équipe de conception et de réalisation, dans le cadre du développement d'un important système d'information finances et comptabilité.
Son rôle nécessite une expérience d'environ 5 années acquise de préférence dans un environnement IBM (DOS/VSE-CICS/DL1) et pourra être facilité par des connaissances financières et comptables.
Il devra également mettre en œuvre des qualités d'organisateur, de manager et de négociateur. (réf. LV.M 1)

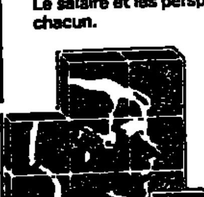
Chef de Projet Technique

Possédant une expérience d'environ 3/4 ans et connaissant l'environnement IBM (DOS, CICS, DL1, COBOL, Assembleur).
A partir du cahier des charges, il sera responsable de la mise en place technique et du suivi des applications dans le cadre d'un planning. Il encadrera une équipe de plusieurs programmeurs et analystes - programmeurs. (réf. LV.M 2)

Analyste

Homme fonctionnel, il sera chargé de l'analyse des prévisions de vente et des statistiques commerciales. Il aura acquis une expérience au sein d'une équipe dans un environnement technique similaire. (réf. LV.M 3)

Le salaire et les perspectives d'évolution tiennent compte de l'expérience précédemment acquise et des centres d'intérêt de chacun.



Merci de transmettre votre dossier à notre conseil, en précisant la référence. Il sera étudié avec attention et en toute confidentialité.

INFRAPLAN Conseil en Recrutement
83, Bld Raspail - 75006 PARIS
MEMBRE DE SYNTEC

MEDIA PA

IMPORTANT GROUPE INGENIERIE

recherche
pour ses chantiers pétroliers on et off-shore et dans les spécialités suivantes :
- Structures • Piping • Electricité
- Instrumentation • Levage

INGENIEURS DIPLOMES

possédant plusieurs années d'expérience
réf. 7740/A

AGENTS TECHNIQUES EXPERIMENTES (BTS)

réf. 7740/B

Tous ces postes nécessitent une bonne connaissance de l'anglais.

Adresser c.v., photo et prétentions en précisant la référence du poste qui vous intéresse à AXIAL Publicité, 27, rue Taitbout 75009 Paris, qui transmettra.

Il sera répondu à toutes les candidatures qui seront traitées confidentiellement.

responsables des études informatiques

180/200 000 F

C'est à un véritable animateur que nous souhaitons confier la responsabilité de nos études informatiques.

En effet, après vous être bien imprégné de nos structures et acquis une parfaite connaissance des applications en vigueur dans l'entreprise, vous aurez à prendre en charge l'animation de notre équipe d'analystes programmeurs et le développement de nos bases de données et de télétraitement.

Il vous faudra donc savoir vendre vos idées et les faire accepter sans les imposer.

Vous êtes ingénieur d'une grande école et vous bénéficiez d'une première expérience réussie dans une position de chef de projet par exemple, dans un service études de taille à peu près similaire ou dans une S.S.C.I.

De notre côté, nous vous apporterons la garantie d'un important groupe de mécanique automobile.

Profitons de cette période estivale pour organiser un entretien simple et détendu.

Merci d'envoyer votre C.V. sous référence 5101 à Michel MONIER.

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, avenue de Messine
75008 PARIS
à qui nous avons confié cette recherche.

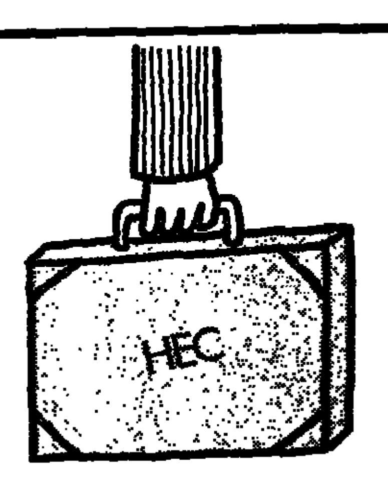
média-system

CSBUR

مكذا من الأصل







VOTRE BAGAGE NOUS INTERESSE.
FAITES ROUTE AVEC NOUS.

Nous sommes un important groupe industriel et commercial.
Nous recrutons pour Paris et la Province de jeunes

CADRES COMMERCIAUX

Responsabilité d'un secteur de vente (2/3 ans)

Evolution vers les activités du groupe en France et à l'étranger selon motivations.

Salaire annuel brut : 100.000 F à 120.000 F + accessoires
+ frais professionnels + voiture

Adressez votre candidature sous le n° 4260 à CONTESSE Publicité
20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

MINISTERE DE LA DEFENSE
GROUPEMENT INDUSTRIEL
DES ARMEMENTS TERRESTRES
pour son établissement région VERSAILLES
recherche

INGENIEUR
Système numérique embarqué

Ingénieur de haut niveau (ESE - ENSAe - ENSIMAG...), pour une technologie de pointe.

Son rôle :
- assurer la définition et la réalisation de travaux sur les systèmes numériques pour conduite de tir.
- travailler en équipe et coordonner les actions.
- de nombreux contacts à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Envoyer lettre, C.V., photo et prétentions sous référence TA à :

Etablissement AMX-APX Service du personnel
Route de la Minière - SATORY - RP 1342
78013 VERSAILLES

CONSTRUCTEUR MATERIEL AERAULIQUE
recherche urgent

ingénieur

CENTRALE, A. & M., ou équivalent
30 ans minimum
expérimenté pour service technico-commercial
(études et vente sur devis de matériel thermique)

Connaissance de langues étrangères
(dont Anglais) obligatoire.

Déplacements de courte durée en France et à l'étranger

technicien supérieur

pour service technico-commercial
(vente de matériel standard).

Déplacements de courte durée en France.

Adresser C.V. et prétentions sous référence 2741, à :
PIERRE MULOT PUBLICITE
39, rue de l'Arcade 75008 PARIS, qui transmettra.

SMITHKLINE
DIVISION GEOMETRIC DATA
Leader mondial des appareils à formules leucocytaires
recrute pour PARIS
centre de ses activités internationales

biologiste HF

SPECIALISTE PRODUIT HEMATOLOGIE

PROFIL :
- Biologiste titulaire d'un C.E.S. d'hématologie
- Expérience pratique en laboratoires d'analyses médicales
- Disponibilité pour déplacements courts mais fréquents.

POSTE :
- Assure les évaluations, le contrôle et le suivi de tous les aspects techniques liés à l'utilisation des appareils.
- Responsable de la formation des clients et des collaborateurs de la Société.

Cette activité internationale offre des éventualités de carrière non négligeables pour un candidat dynamique qui saura mettre en place et faire évoluer au sein de l'entreprise cette fonction nouvellement créée.

Ecrire avec CV détaillé, photo, desiderata à Direction du Personnel, réf. JB - SMITH KLINE & FRENCH, 15, rue Jean Jaurès, 92807 Puteaux Cedex, ou tél. 22/23 juillet - 16 (1) 775.20.13 - p. 328

CGEE ALSTHOM

Société française leader européen du marché de l'entreprise électrique.

Nous construisons et installons en France et dans le monde entier des centrales électriques des réseaux de transports d'énergie, des métros, des équipements électroniques et industriels divers.

Nous recherchons pour participer au développement rapide et continu de nos activités à l'exportation des

jeunes ingénieurs électrotechniciens
jeunes ingénieurs électroniciens
jeunes ingénieurs en génie civil



Nous demandons aux candidats retenus d'être mobiles et si possible de connaître une ou plusieurs langues étrangères.

Ecrire avec CV aux Services des Travaux Extérieurs 13, rue Antonin Raynaud - 92309 Levallois Perret Cedex.

LE CREDIT NATIONAL

IMPORTANT ORGANISME SPECIALISE
dans le financement des investissements des entreprises

recherche pour
SES SERVICES JURIDIQUES

SIX JURISTES CONFIRMES

— 1 spécialiste du contentieux ayant des connaissances financières
— 1 spécialiste des problèmes fiscaux
— 4 spécialistes - de préférence notaires ou clercs – connaissant bien les contrats de prêts aux entreprises ou le crédit-bail immobilier.

Les juristes devront posséder obligatoirement :
- une maîtrise de droit au minimum
- 5 à 7 années d'expérience professionnelle dans leur domaine.

Il leur est offert :
- une rémunération compétitive
- des possibilités de progression
- de nombreux avantages sociaux.

Prière d'envoyer le C.V. avec photo au
CREDIT NATIONAL - Service du Personnel et des Relations Sociales
45, rue Saint-Dominique - 75700 PARIS

Une importante banque française
recherche pour son

SERVICE FORMATION
UN JEUNE CADRE

Il participera aux actions de conception et d'animation des stages sous la direction du responsable de la formation.
De formation supérieure financière et Sciences Humaines, il aura une première expérience concrète d'actions de formation en entreprise (notamment au niveau des stages d'animation commerciale).
Basé à Paris, il doit être disponible pour de fréquents déplacements en Province.

Si ces perspectives vous rejoignent, adressez lettre manuscrite, c.v., photo et prétentions sous réf. 7247 à PLAIN CHAMPS, 5, rue du Helder, 75009 PARIS, qui transmettra.

Plain Champs

Sogex est un groupe multinational de sociétés d'engeneering et de construction, opérant en Europe, au Moyen-Orient et aux Etats-Unis.

Le développement très rapide de notre quartier général installé à Paris, nous amène à recruter un

PERSONNEL OFFICER

Il sera principalement chargé du recrutement local, depuis l'analyse des besoins jusqu'à la sélection finale, pour une gamme très variée de postes à pourvoir.
Il devra également assurer certaines taches administratives liées à la fonction.
Vous êtes un professionnel de la fonction Personnel, justifiant d'une expérience de 2/3 ans dans le domaine du recrutement. Parfaitement bilingue anglais, vous avez en outre le désir de faire carrière dans un environnement international.

Envoyer votre CV + lettre en anglais à Sogex, Personnel Manager 15-25 boulevard de l'Amiral Bruix 75116 Paris. Discrétion assurée.

SOGEX

média system

---

informatique

Sema Metra - Groupe européen de conseil, études et ingénièrie, recherche dans le cadre du développement de ses activités des

jeunes ingénieurs

diplômés d'une Grande Ecole qui après formation seront intégrés dans des équipes concevant et réalisant des systèmes techniques ou de gestion en France et éventuellement à l'étranger.

Les stages de formation commenceront le 1er septembre et le 1er octobre.

Une possibilité de carrière rapide est offerte aux ingénieurs performants.

Adresser votre CV avec une courte lettre manuscrite, sous la référence 10290/M à J. Hajage. Sema-Sélection: Centre Metra, 16/18, rue Barbès 92126 MONTROUGE

MEMBRE DE SYNTEC

sema selection Paris - Lille - Lyon Marseille - Toulouse

SOCIÉTÉ D'INSTRUMENTATION SCIENTIFIQUE
LEADER DANS SA SPÉCIALITÉ
Banlieue Ouest de Paris (RER)
recherche

RESPONSABLE DE PRODUITS
Analyses de surfaces

Son rôle sera :
- d'analyser d'une maniere permanente le marche international de ce type d'instruments
- de definir les produits les mieux adaptes aux besoins actuels et futurs de ce marche.
- de detecter de nouveaux domaines d'application. Il participera également a la conception, à l'industrialisation et à la commercialisation de ces produits.

Ce poste conviendrait a un ingenieur ou physicien spécialisé en science des materiaux (metallurgie, semi-conducteur...).

INGÉNIEUR-PHYSICIEN

Au sein d'une équipe il participera :
- au contrôle et a la mise au point des appareils en plate-forme.
- a l'assistance technique de la clientele.

Ce poste conviendrait a un ingenieur debutant Genie-Physique, materiaux.

AGENT TECHNIQUE

pour essais et mesure en plate-forme, connaissances en electronique appreciees.
Ce poste conviendrait a un DUT Mesure-Physique.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous référence 21565 M a
BLEU Publicité - 17, rue du Docteur Lebel - 94300 VINCENNES
(qui transmettra)

CEMCO Industries
16, Avenue Raspail – 94100 SAINT-MAUR
recherche

INGENIEURS ELECTRONICIENS diplômés

Connaissances techniques analogiques, numériques et micro-processeurs. Expérience appréciée.

Envoyer CV détaillé et prétentions
à l'attention du Service du Personnel

pmp

SOCIETE INFORMATIQUE TRES DYNAMIQUE
faisant partie d'un GROUPE INTERNATIONAL, recherche son

PROGRAMMEUR D'APPLICATION

(ASSEMBLEUR - COBOL - R.P.G.)

Il sera l'adjoint du Chef du Département Analyse-Programmation.

Il aura pour mission la mise en place et le perfectionnement de tous les programmes de paies et de comptabilité servant au traitement des problèmes administratifs des différentes sociétés du groupe, tant en France qu'à l'étranger.

Ce poste, basé au Siège Social près de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78), débouchera sur des responsabilités plus étendues.

La rémunération sera fonction de l'expérience du candidat.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, et photo, sous la référence 9566 à PIERRE MULOT PUBLICITE – 39, rue de l'Arcade – 75008 PARIS qui transmettra.

Applicon

a fait ses preuves en CAO

APPLICON conçoit, fabrique et commercialise des systèmes graphiques interactifs CAO/FAO. Ses marchés : l'architecture et l'ingénierie, la micro-électronique, les industries mécaniques et électriques. Les performances d'APPLICON (70% d'expansion en moyenne sur les deux derniers exercices) lui permettent d'intégrer aujourd'hui un

Responsable support avant vente

Il sera chargé d'assister les commerciaux dans toutes les phases d'avant vente (présentation des produits, démonstrations et benchmarks, réponse aux cahiers des charges techniques etc...). Il aura également à encadrer une équipe de 2/3 ingénieurs et techniciens. Réf.531.

Ingénieur d'applications

Spécialiste dans sa branche (Mécanique, Electronique, Circuits Intégrés, Architecture et Ingénierie), il intervient en support technique pour le développement d'applications spéciales, réalise des benchmarks complexes, participe à l'élaboration des clauses techniques des contrats d'achats spéciaux et prend en charge de nouveaux produits. Réf.532.

Techniciens (BTS ou DUT ou équivalent)

Spécialistes dans un domaine industriel dans lequel nous intervenons, ils assistent le Responsable Support Avant Vente dans ses interventions chez les clients, participe à des démonstrations, des benchmarks... Réf.533.

Pour tous ces postes, il faut : une expérience similaire, une connaissance informatique (R.S.X 11M, FORTRAN, ASSEMBLEUR), l'anglais indispensable, être disponible pour des déplacements de courte durée, un goût pour les contacts clients, être intéressé par le développement d'une société comme la nôtre sur un marché porteur.

Si vous lisez cette annonce en vacances, contactez-nous dès votre retour. Tél. au 704.32.00 ou adressez CV, photo et lettre manuscrite sous réf. correspondante à Joëlle DUJOUR

ALPHA CDI
59, rue St Didier - 75116 PARIS.

Société, leader dans sa profession

installée dans la région de CORBEIL (91) et ayant poussé l'automatisme à base électromécanique dans ses processus de transport, de manutention et de fabrication à un haut degré d'intégration

recherche son nouveau

RESPONSABLE

ÉVOLUTION AUTOMATISMES ET ENTRETIEN

Ayant pris en main l'entretien général de l'existant, il assurera l'introduction des automates programmables et celle d'une gestion de production en temps réel, en vue de préparer l'unité de production intégrée et automatisée à mettre en œuvre à terme.

La responsabilité d'ensemble (DIRECTION) de la nouvelle unité est son devenir probable s'il sait commander et prendre l'ascendant sur son personnel.

Tranche d'âge souhaitée : 28 ans à 36 ans environ.

Adr. curric. vitae précisant expérience et prét. sous le nº 8.817 à *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris, qui transm. Une disponibilité avant le 1er septembre 1981 est très vivement souhaitée.

Important groupe situé à Paris recherche pour son Bureau d'Etudes spécialisé en off-shore

Ingénieurs débutants
grandes écoles

pour les intégrer à des équipes chargées de la conception et de l'étude de structures de plates-formes off-shore. réf. 6893 A

Ingénieurs confirmés
grandes écoles

Ces postes s'adressent à des Ingénieurs de haut niveau possédant quelques années d'expérience dans l'étude et le calcul de structures métalliques industrielles ou off-shore. réf. 6893 B

Pour l'ensemble de ces postes une bonne connaissance de l'anglais est indispensable.

Adressez votre dossier de candidature avec C.V., photo et prétentions en précisant la référence du poste à SCS Jonction 9, rue des Halles 75001 PARIS qui transmettra.

MINISTERE DE LA DEFENSE
GROUPEMENT INDUSTRIEL
DES ARMEMENTS TERRESTRES
pour son établissement région VERSAILLES
recherche

JEUNE INGENIEUR ELECTRONICIEN

pour le développement et la mise au point de systèmes électroniques.
Intérêt souhaité pour la technologie des équipements embarqués (packaging, maintenabilité, test automatique et standardisation...).
Activité variée à responsabilités, nécessitant le goût de l'initiative dans les relations humaines et le domaine technique.
Rémunération : salaire minimum de départ 7200F net mensuel.

Envoyer lettre, C.V. et photo s/réf. TA1 - TA2 à :

Etablissement AMX-APX Service du personnel
Route de la Minière - SATORY - RP 1342
78013 VERSAILLES

THOMSON-CSF COOPERATION

recherche
pour la formation des clients étrangers
du GROUPE THOMSON

ingénieurs ou maîtrise électronique

SPECIALISES dans :
- *microprocesseurs, techniques digitales, téléinformatique*
- techniques nouvelles radars
- télécommunications

DEBUTANTS ou CONFIRMES :
- aptitude pédagogique
- anglais indispensable.

Lieu de travail : VERSAILLES et/ou étranger

Adresser C.V., photo et prétentions au Service du Personnel
147, rue Yves Le Coz 78000 VERSAILLES.

SOCIÉTÉ ÉLECTRONIQUE
Banlieue SUD-EST

recherche pour encadrer son service
d'ÉTUDES MÉCANIQUES

CHEF DE SERVICE

Formation Grande Ecole (Ecole Centrale ou A.M.)
ayant 10 ans d'expérience

Adresser curriculum vitae et photo, sous le nº 4.472, à CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra, Paris (1er), qui tr.

Entraide internationale

Responsable administratif et financier

La CIMADE est un service œcuménique d'entraide internationale (réfugiés, immigrés, développement du tiers-monde) qui travaille en liaison avec les Églises protestantes et orthodoxes du monde entier.

Le Responsable Administratif et Financier, rattaché au Secrétaire Général, a la charge de la comptabilité et de l'ensemble des questions financières et de trésorerie (organisation et gestion), de la gestion du personnel et de l'administration générale.

Il apporte son assistance et sa compétence aux Directions des Services Opérationnels (élaboration des budgets, préparation des *dossiers techniques, subventions...*) et assure par ailleurs avec une petite équipe le bon fonctionnement administratif d'une maison de 50 personnes et de ses antennes à Paris et en Province.

Sa rémunération annuelle est de 90 000 F.

Ce poste doit être tenu par un professionnel très qualifié dans les fonctions concernées, et qui partage les options de service aux étrangers et de promotion des droits de l'homme de la CIMADE.

Merci d'adresser votre dossier sous réf. E-IM à SEFOP. (L'ensemble de cette recherche est traité bénévolement par LE MONDE, SOURCES et SEFOP).

SEFOP *11 Rue des Pyramides, 75001 Paris.*

MEMBRE DE SYNTEC

SOURCES

THOMSON-CSF

INGENIEURS D'ETUDES

(ENSAE - ENST - ESE - ENSI - ISEP - ISEN ...)

En expansion, en proche banlieue sud,

La Division Avionique

souhaite renforcer le potentiel de ses équipes techniques en y intégrant des

ELECTRONICIENS DEBUTANTS

pour leur confier des travaux de
Conception et Réalisation d'Equipements Aéroportés.

A - PLUSIEURS postes sont offerts dans des secteurs variés de technologies avancées

I - *traitement du signal* (algorithmes, numérique, analogique)

II - MICRO-ONDES
- antennes : d'intéressantes contributions, sur le plan *théorique* accompagnent des réalisations concrètes, dans ce secteur en plein développement.
- circuits : conception et réalisation en microélectronique performante

B - ENSEMBLES RADARS
conception et essais de systèmes, coordination et suivi de projets complexes, évolution vers des responsabilités de maitrise d'œuvre impliquant le goût des contacts et le *sens de l'organisation.*

Envoyer C.V. et photo à THOMSON CSF - Service du Personnel 68, avenue Pierre Brossolette 92242 Malakoff Cedex.



propose un poste de

RESPONSABLE REALISATIONS
CLEFS EN MAIN

pour prendre en charge la conduite de chantiers utilisant l'énergie solaire (maisons individuelles, *locaux industriels et commerciaux, petites collectivités...*).

Cette fonction comprend : la direction d'un bureau d'études, des négociations avec les partenaires du bâtiment, des relations avec les ingénieurs thermiciens.

Le poste conviendrait à un homme de terrain, cadre de haut niveau, 30 ans minimum ; de formation supérieure (ETP, AM...) il aura déjà une expérience de plusieurs années des responsabilités dans le bâtiment *ou le génie climatique.* La connaissance de l'anglais est indispensable.

Prière d'adresser votre CV, photo et prétentions sous référence 4226 à CONTESSE Publicité
20, av. de l'Opéra - 75040 Paris Cedex 01,
qui transmettra.

LABORATOIRES INDUSTRIELS
RÉGION PARISIENNE

(Réf. SP/R2)

- Vous avez :
  - une formation de base d'ingénieur,
  - une bonne culture scientifique générale.
- Vous êtes disponible immédiatement.
- Vous êtes intéressé :
  - par recrutement de scientifiques de tout niveau (relations avec les écoles, suivi des stagiaires),
  - *par la participation à la gestion et à l'administration du personnel.*
- Vous avez une expérience dans ce domaine.
- Nous vous proposons un poste d'assistant dans un service du personnel.

Adr. lettre manuscrite + C.V. détaillé + prétentions (en indiquant la référence SP/R2) à nº 98.274, Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

MINISTERE DE LA DEFENSE
GROUPEMENT INDUSTRIEL
DES ARMEMENTS TERRESTRES
pour son établissement région VERSAILLES
recherche

INGENIEUR ELECTROMECANICIEN
ENSI ou équivalent.

Assistant du Directeur de Projets pour l'environnement technique de la vente.
- 1º expérience souhaitée,
- anglais parlé apprécié pour des missions à l'étranger,
- *aptitude au dialogue et sens des contacts* à tous niveaux, (techniciens, clients...),

Rémunération : salaire minimum de départ 7200F net mensuel.

Envoyer lettre, C.V. et photo sous réf. IC30 à :

Etablissement AMX-APX Service du personnel
Route de la Minière - SATORY - RP 1342
78013 VERSAILLES

Dans le cadre de son developpement

SSCI recherche

- De jeunes ingénieurs ayant une formation supérieure et 1 à 2 ans d'expérience en télé-informatique
- Des analystes programmeurs d'étude connaissant la micro-informatique
- Des ingénieurs ayant une bonne expérience sur IBM OS - DOS - VS.

Envoyer C.V. et prétentions à :
I.S.A., 80, avenue Victor-Hugo
75116 PARIS



GLAENZER SPICER

Filiale d'un important groupe international
de MÉCANIQUE AUTOMOBILE
située à POISSY (78)

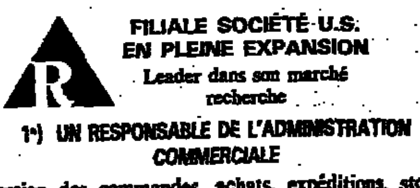
recrute pour son Département
Recherche appliquée - Développement

INGÉNIEURS
GRANDE ÉCOLE (X, Centrale, ENSAE, etc.)

De formation technique et scientifique, intéressés par :
- Calculs de mécanismes (cinématique, dynamisme, résistance, etc.) ;
- Dessin de conception, mise au point, essais.

Le poste est évolutif pour un candidat fortement motivé.

Ecr. avec C.V., photo et prétentions au Chef du Personnel, 10, rue J.-P.-Timbaud, 78301 POISSY.



FILIALE SOCIÉTÉ U.S.
EN PLEINE EXPANSION
Leader dans son marché
recherche

1º) UN RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION COMMERCIALE

(gestion des commandes, achats, expéditions, stock, *prévisions*).
Homme énergique, dynamique, parlant anglais, ayant une bonne formation de base en organisation et en informatique pour diriger un service import-export de 6 personnes.

2º) UN TECHNICIEN SUPÉRIEUR EN INSTRUMENTATION ET AUTOMATISME LOGIQUE

4 à 5 ans *d'expérience* pour étude, démarrage et maintenance d'instruments de mesure électronique et de petits systèmes informatique. Bonnes connaissances de l'anglais. Déplacements à prévoir de courte durée en Europe, Afrique et U.S.A. Disponibilité totale. Expérience en usine type *pétrochimique souhaitée.*

Lieu de travail RUNGIS Zone Silic.

Adresser C.V. manuscrit, prétentions *et photo* à C. Lamoureux, ROSEMOUNT, 1, place des Etats-Unis, Silic 265, 94578 RUNGIS Cedex.

Entreprise TÉLÉCOMMUNICATIONS
proche banlieue Nord-Ouest
recherche

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS
GRANDES ÉCOLES
débutants ou quelques années d'expérience

Ces postes en laboratoires d'études sont offerts dans des secteurs de pointe :
- Antennes ;
- Hyperfréquences ;
- Conception de circuits ;
- Conception de systèmes ;
- Techniques digitales ;
- Liaisons spatiales :

Larges perspectives d'évolution de carrière.

Ecrire avec C.V. détaillé et prétentions à TRENDANCES, sous la réf. 154, 41, avenue Friedland, 75008 PARIS, qui transmettra.

Chef de Projets
Applications

Au sein de notre **DEPARTEMENT MARKETING,** vous aurez la charge des projets de création et *lancement* de nouveaux produits et systèmes.

Nous vous choisirons pour vos **QUALITES PERSONNELLES** : vous êtes un *bon technicien, imaginatif* et *rigoureux,* rompu à la négociation car vous aurez à faire concourir différentes personnes et services à la réalisation des projets.

*Votre formation d'***ingénieur bâtiment** et votre expérience (3 ans minimum) font de vous quelqu'un qui connait bien la mise en oeuvre. La capacité à s'exprimer en anglais serait un atout.

Merci d'écrire à J.J. CRAMPE

Service recrutement
B.P. 316, 92506 Rueil-Malmaison



MEDIA PA

VOUS ÊTES

jeune, dynamique, enthousiaste, vous avez le sens de la communication, quatre à cinq ans d'expérience dans le domaine de l'animation des ventes et des contacts humains, voyages, réunions, séminaires ne vous effraient pas.

NOUS VOUS OFFRONS

le poste de

COORDINATEUR RÉGIONAL

des ventes au sein d'une société en pleine expansion, filiale d'un groupe américain diffusant ses produits à travers un réseau de distributeurs indépendants.

Le lieu de travail est à Choisy-le-Roi, à 15 minutes du centre de Paris par R.E.R.

Anglais exigé.

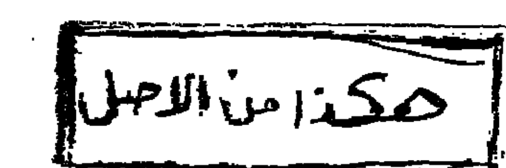
RÉMUNÉRATION PROPOSÉE :

environ 90 000 FF/an plus voiture, selon expérience. Envoyez C.V. plus photo s/nº 8.828, *le Monde* Pub., *5, rue des Italiens,* 75009 PARIS.

REVUE PROFESSIONNELLE
Importante et en expansion
recherche

CHEF DE PUBLICITÉ

confirmé, libre immédiatement.
Envoyer C.V., photo, prétentions s/nº 8.825 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.



OFFRES D'EMPLOIS

AUTOPHON FRANCE TELECOMMUNICATIONS
recherche
ingénieur radio électricien

Pour étude et suivi de projets importants dans le domaine des radiocommunications VHF-UHF.
- Le candidat idéal aura une solide formation technique et devra être à même de conduire à bien de petites applications sur des matériels de séries.
- Son sens des responsabilités lui permettra d'intervenir à tous les niveaux en France et à l'Etranger.
- Si ce profil est le vôtre nous attendons votre C.V. détaillé, photo et indication de votre rémunération actuelle.

Ecrire ou téléphoner à Mme DIVOUX 6, r. Barbès 92301 LEVALLOIS-PERRET Tél. 757.31.01

TRT recherche pour son Centre Technique au PLESSIS-ROBINSON

INGENIEURS ELECTRONICIENS D'ETUDE

Intéressés par la conception de matériels dans les départements :
OPTRONIQUE (Vision nocturne)
FAISCEAUX HERTZIENS (traitement du signal)
ETUDES AVANCEES DETECTION (antennes radars)
RADIOCOMMUNICATIONS (émission réception systèmes numériques complexes)
TRANSMISSION DE DONNEES (mini micro informatique)

Adresser C.V. : T.R.T. 5, avenue Réaumur 92350 LE PLESSIS ROBINSON

IMPORTANT GROUPE DE TRAVAUX PUBLICS
Proche Banlieue Est
recherche pour son siège

CHEF COMPTABLE confirmé
120.000 F+

Il lui sera confié la responsabilité complète de la comptabilité informatisée d'une société du groupe (CA 60 M.F. - 250 pers)

Rattaché au Directeur Financier, il assumera l'animation de l'équipe de comptables de cette filiale et à ce titre une expérience de quelques années dans un poste similaire dans les travaux publics est nécessaire.

Poste à pourvoir d'urgence.

Adresser C.V. manuscrit, photo et prét. à no 04450 CONTESSE PUBLICITE 20, av. Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

GROUPE INDUSTRIEL
recrute pour son Siège Social à PARIS

fiscaliste expérimenté

Cette expérience de l'ordre de 5 à 10 ans peut avoir été acquise au sein d'une entreprise ou dans l'administration.

Poste comportant de nombreux contacts demandant autonomie et initiative.

Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions CONTESSE & Cie 20, av. Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra, sous la référence 4444.

SOCIÉTÉ D'ÉDITION
Filiale d'un groupe international
recherche

un(e) futur responsable de la promotion des ventes de produits/presse

pendant la première année de formation au minimum, ce poste nécessite, à partir de la proche banlieue parisienne, des déplacements très fréquents dans toute la France.

Par la suite, après acquisition de l'expérience nécessaire, les voyages seront moins fréquents et, l'activité du titulaire s'orientera vers une responsabilité de type chef de produit.

- niveau ESCAE ou équivalent;
- anglais souhaité;
- 25 ans minimum;
- dynamique, goût des contacts.

Ecrire avec CV, photo et prétentions à HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 PARIS sous réf. 37948

HAVAS CONTACT

ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE recherche pour
RÉGION ILE-DE-FRANCE, CENTRE, HAUTE-NORMANDIE :
Animateur (trice) socio-culturel (le), agent de développement des activités retraités.
CONDITIONS D'ADMISSION :
- Etre âgé (e) de 21 ans minimum ;
- Etre dégagé des obligations militaires ;
- Avoir été animateur (trice) bénévole ou vacataire ;
- Avoir participé aux activités d'un centre socio-éducatif, M.J.C., bureau d'aide sociale... ;
- Avoir une expérience du monde du travail pouvant se justifier par une année de bulletins de salaires ;
- Avoir deux ans d'expérience dans l'animation sociale ou culturelle.

Envoyer les candidatures avant le 10 septembre 1981 à INSTEP LÉO LAGRANGE, 32, avenue Carnot, 94230 Cachan.

SOCIÉTÉ ÉTUDES ET GESTION MONTREUIL (93) recherche pour GENTILLY (94)
AIDE-COMPTABLE
Expérience paie et travail informatique appréciée.
Tél. 859-28-48.

Ville de GARCHES (92), recrute :
ATTACHÉS COMMUNAUX
(candidatures licenciés en droit public admises). Adresser C.V. et photo à la MAIRIE, 2, av. du Maréch.-Leclerc, 92380 Garches

---

IMPORTANT ORGANISME de recherche
recrute pour son établissement en banlieue PARIS-EST
UN JEUNE INGÉNIEUR PHYSICIEN
ECAM-ECP ou ENSI, de nationalité française, responsable d'un laboratoire de recherche et d'essai de sécurité.
- Le candidat devra avoir de bonnes not. en informatique.
- Poss. d'évolution de carrière.
- Sal. 8.500 à 8.000 F/mois.
Ecr. s/nº 101.669 M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

IMPORTANT ORGANISME DE RECHERCHE
recrute pour son établissement en banlieue PARIS-EST
UN JEUNE
CONDUCTEUR D'APPAREIL
Installation chimique
- C.A.P., B.E.P. ou niveau équivalent ;
- Nationalité française ;
- Dégagé oblig. milit. ;
- Salaire 4.800 F/mois + avantages sociaux.

Écrire avec curr. vitae, photo, s/nº 101670 M, à Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT-BAIL en plein développement située à Paris dans le 9e recherche d'urgence
COMPTABLE 2e éch.
Envoyer C.V., photo, prétentions s/nºT028293M à Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Société d'ÉDITION MÉDICALE cherche
JEUNE CADRE COMMERCIAL
Dynamique pour SERVICE PUBLICITÉ
Niveau d'études supérieures, sens du contact humain et esprit d'initiative indispensables.
Écrire sous nº 40.967 à HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 Paris.

DOCUMENTALISTE
(H. ou F.)
Pratique courante de l'anglais et de l'allemand. Habitué au dépouillement des journaux. Bonne connaissance des problèmes économiques indispensable. Ecrire à S.G.P., 13, avenue de l'Opéra, Paris (1er).

MÉTROLOGIE
recherche pour sa DIVISION TECHNIQUE
TECHNICIENS CONFIRMÉS
(B.T.S. ou D.U.T.)
dans le domaine de la micro-informatique, traitement de l'image et graphiques. Leur rôle sera d'assurer la maintenance et le suivi de différentes gammes de produits. Salaire motivant. Envoyer C.V. à l'attention de Mme Benayon, Tour d'Asnières, 4, avenue Laurent-Cély, 92606 Asnières.

T.I.T.N.
Filiale THOMSON CSF INFORMATIQUE RECHERCHE
INSPECTEURS DE MAINTENANCE
Débutants ou confirmés.
Compétences souhaitées : microprocesseurs 8080 ET 6800, électronique, numérique.
Interventions en région parisienne et province. Nombreux avantages. Voiture société fournie.

Envoyer curriculum vitae, photo et prétentions sous réf. SAV à T.I.T.N., 5, rue Gustave-Eiffel, 91420 Morangis.

INFORMATIS
Robotique - Télécommunications
NANTES - PARIS
Pour d'importants projets de : Robotique, Télécom, Temps Réel.
INGÉNIEURS ROBOTIQUE
3 a. exp. en APL. Connaissances de « Mécanique » appréciées.
INGÉNIEURS SYSTÈMES
1 à 3 ans expér. en logiciel. Temps réel minis et micros.
INGÉNIEURS LOGICIELS
3 ans expér. en logiciel de base (Compilateurs, moniteurs...)
INGÉNIEURS SYSTÈMES
Expér. logiciel et téléphonie pr gros projets de Télécommunications, Téléphonie, Télématique.
INGÉNIEURS MICROS
Logiciel - Motorola - Zilog...
Formation assurée.
26, r. Daubenton, 5e, 337-89-22.

CiTi Centre International de Traitement Informatique
241-83-83 + / 205-24-83 +
propose en PRIORITÉ à
COMMERCIAUX
licenciés économiques
- FORMATION informatique Gratuite
- POSTES de collaborateurs et d'associés.

Ouvert tout l'été.

OFFICE 3e AGE recherche travailleur social mi-temps foyer-club et act. annexes. Env. C.V. à OFFICE 3e AGE MAIRIE DE VILLIERS-SUR-MARNE, à l'attention de Mme NODIN.

BUREAU VÉRITAS recherche
UN INGÉNIEUR
CONSTRUCTION NAVALE
(débutant ou deux à trois années d'expérience).
Formation E.N.S.T.A., E.N.S.M. ou similaire, pour réalisation d'essais et de mesures à bord de navires et installations marines.
Nombreux déplacements à prévoir.
Anglais indispensable.
Emploi à Paris.

Envoyer curriculum vitae, photo et prétentions sous réf. nº 43 à BUREAU VÉRITAS, Service Maritime, Division Recherche et Développement (RD III) 31, rue Henri-Rochefort, 75017 Paris.

secrétaires

GLAENZER SPICER
Filiale d'un important GROUPE INTERNATIONAL de mécanique automobile situé à POISSY (78)
recherche
SECRETAIRE DE DIRECTION
TRILINGUE ALLEMAND - ANGLAIS
de formation supérieure
et connaissant la sténo française.
Le poste exige expérience et stabilité.
Rémunération intéressante.
Ecrire avec C.V., photo et prétentions au Chef du Personnel, 10, rue J.P. Timbaud 78301 POISSY.

SOCIÉTÉ ÉTUDES ET GESTION MONTREUIL (93) recherche pour GENTILLY (94)
STÉNODACTYLO
Poste stable - Libre de suite
Tél. 859-28-48.

représentation offres

URGENT P.M.E. DE ROUEN recherche
JEUNE V.R.P.
avec véhicule
91-94, 77-93, 92-95, 14-27 (moitié), 50-61, 80-60 (moitié)
- Fixe de départ ;
- Période d'essai 3 mois ;
- Formation rapide ;
- Commission de 10 à 22 %.

Ecr. s/nº T028294 M. R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

occasions

Sté en liquid. vend 1 répondeur enregist. agréé P.T.T., 1.600 F. 1 répond. enregist. interrogation à distance, 2.300 F, avril 1981, jamais servi. Tél. 577-00-10.

capitaux propositions commerciales

Si votre société a fait ses preuves
- Soit dans la distribution ou la fabrication de produits
- Soit dans la prestation de services avec, si possible, une technicité originale

Nous vous proposons :
LA DIMENSION NATIONALE DE VOTRE ENTREPRISE
Cette formule originale vous permet
- Sans l'investissement classique
- Sans les risques habituels,

D'avoir une dimension et une notoriété nationale grâce à l'implantation d'un réseau indépendant. Premier contact : écrire sous nº 101.657 M à Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

---

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

MARAIS. Dans immeuble, cours réhabilitation au dernier étage **GD GRENIER** aménagé charme. Living + chambre, cuis., bains. Prix 580.000 F. T. 326-63-00.

6e arrdt

JARDIN LUXEMBOURG GUYNEMER 200 m². Grandes baies, 354-85-10.

RUE MONSIEUR-LE-PRINCE
Dans imm. restauré, beaux appts aménagés, du studio au 3 pces, charme, confort. 261-27-46.

LUXEMBOURG très bel immeuble, 92 m², original, séjour + chambre avec mezzanine, calme, soleil, GARBI, 567-22-88.

PRÈS OBSERVATOIRE VUE sur gd jardin magnifique maison, 450 m², 3 réceptions, 8 chambres + dépendances, garage. DORESSAY. Tél. : 548-43-94.

7e arrdt

Propr. vend chambre de service. 26, RUE DAUTANCOURT. 48.000 F. Tél. 526-92-13.

SUR CHAMP-DE-MARS PLEIN SOLEIL
EXCEPTIONNEL
2e ÉTAGE, ASCENSEUR
130 m² + mezzanine possible à rénover
PRIX : 1.950.000 F
3e et 4e ÉTAGE en DUPLEX
128 m² à rénover
PRIX : 1.800.000 F
Mercredi, jeudi, de 14 h à 18 h.
8, AV. DE LA BOURDONNAIS ou téléph. au : 723-91-53.

8e arrdt

AVENUE MONTAIGNE
Luxueux Pied-à-terre 45 m². Gar. GD STAND. - 720-27-17.

9e arrdt

Près square Berlioz, bel imm. (Mº Blanche), 43, r. de Douai, 4e étage. Pptaire vd 925.000 F appart. 6 pces, 150 m², entrée, cuis., 2 bns, 2 w.-c., 2 services, 2 caves. Voir 14 h/15 h, mercr., jdi, ou tél. matin au 520-13-57.

11e arrdt

RÉPUBLIQUE CANAL SAINT-MARTIN
Anciens entrepôts entièrement rénovés, traités comme neufs, ascenseur, chauffage, etc., belles surfaces et volumes à partir de 48 m², lumineux, calme, grandes terrasses au dernier étage. S.P.E.I., 580-32-92.

OBERKAMPF
60, rue Folie-Méricourt. Je vends beau st. tt confort. Prix : 135.000 F. Possibilité duplex. 557-70-08.

12e arrdt

50 m bois Vincennes, 250 m Mº Charenton, cité protégé rénovation en cours
INVESTISSEMENT de qualité
STU. DUPLEX et 2 P. Locat. ass., paiem. des loy. gar. par comp. d'assurances, net impôts 5 ans. EUROVIM ptaire, 723-41-00.

13e arrdt

PARC MONTSOURIS
près, 2/3 pièces, 2e ét., 50 m², prix 320.000 F. 336-17-36.

14e arrdt

ALÉSIA 5 P. CONFORT 100 m²
Px 890.000 F. 327-28-60.

Porte d'Orléans sur Montrouge, près Facultés, 14, rue Radiguey, studios aménagés ds. bel imm., 6e ét., 28 m² + terr. 165.000 F, pl. sud 23 m² + cave 135.000 F. Voir 18 h/19 h, mercredi, jeudi ou tél. le matin au 224-16-42.

16e arrdt

Mº TROCADÉRO Tout confort
66, AVENUE DE NEW-YORK. SÉJOUR, PETITE CHAMBRE, entrée, cuisine, bains, 80 m². PRIX TRÈS INTÉRESSANT. Mardi, mercredi 15 à 18 h.

RANELAGH, beau 6 p., 180 m², 2e, asc., bel imm. pierre de taille, box. ALGRAIN, 285-00-59.

RUE DES BELLEFEUILLES
Immeuble récent, grand standing, beau 2 pièces, 60 m², rez-de-ch. sur park. Prix 1.200.000 F. Téléphone : 328-58-38.

AVENUE VICTOR-HUGO
Direct propriétaire, plein sud, balcon, bel appartement 180 m², 2 chbres, 2 bains - 727-36-07.

LA MUETTE, dans petit hôtel particul., Duplex 6 p., 140 m², sur verdure. 1.600.000 F. DORESSAY. Tél. : 548-43-94.

17e arrdt

VILLA NIEL
Appartement grand standing, entrée, 5 pces, cuis., s. de bains, w.-c., sur 170 m² + 2 chbres serv. Tél. : 900-72-94, matin.

URGENT CAUSE DÉPART, VD APPT 68 m², TT CFT, 6e ét., ascens., propriétaire, s/pl. lundi, mardi, mercredi, 15 h-19 h. 112, BIS, RUE CARDINET.

Levallois. 100 m Neuilly 17e et Métro stu, dont 1 duplex lux. rénov., idéal plac. ou p.-à-t., locat. assurée, loyers gar., net impôts 5 ans. EURIVIM Propriét., 723-41-00.

TOCQUEVILLE
(près), pet. immeuble, s/cour, à aménager, 140 m² s/3 niv. + grenier. Tél. au 272-40-19.

18e arrdt

MONTMARTRE EXCEPTIONNEL
CALME, VERDURE, SOLEIL
BEL IMMEUBLE BOURGEOIS
2e ÉTAGE, ASCENS. TT CFT.
6 PIÈCES, TRÈS BON ÉTAT GÉNÉRAL
PRIX : 1.275.000 F
Mercredi, jeudi, de 14 h à 18 h, 25, rue DU MONT-CENIS, ou téléph. au 723-95-05.

19e arrdt

FACE PARC BUTTES-CHAUMONT.
Bel immeuble 1930, pierres et briques, ascenseur, chambre service.
5 PIÈCES 110 m².
Luxueusement agencé.
Double living, 3 chbres, 2 cab. toil., cuisine équipée, salle de bains marbre. Possibilité parking.
Prix 960.000 F.
A.B.C., tél. : 208-08-14.
Le spécialiste de l'Est parisien.

20e arrdt

Mº BUZENVAL imm. 74, grand studio, tt cft, excellent état, 2 ét. s/rue, vue dégagée. 234.000 F, Micot, 344-43-67.

Mº MENILMONTANT
22 boul. Belleville, pptaire vend 11e étage, immeuble récent.
AVEC 150.000 F
gd séjour, 3 chbres, chf. cent., gaz ind., lun. et mer. 14 à 19 h.

78 - Yvelines

SAINT-GERMAIN centre, 5 pièces
126 m², cave, garage, calme, près RER, exceptionnel, 880.000 F. Tél. : 954-68-00.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY-PERRONET
(8e ét., asc.) STUDIO tt cft, 40 m² + terrasse double, expo, entièrement rénové, vue. Prix 530.000 F. Le propriétaire, 745-87-25.

CLAMART Très beau 3 P., gde cui. entièr. équip. bains, 72 m², terrasses est-ouest 40 m², cave, double box, immeuble récent. Téléphone : 578-89-08 matin.

HAUT NANTERRE tout cft, appt. 3 P., cuis., s. de bs, 68 m² envir. Prix 400.000 F. - 563-43-72.

appartements achats

ACHÈTE Studio 2 pièces PARIS. Mme LEULIER : 261-39-78 ou le soir : 900-56-51.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, recherche Paris 15e et 7e pour bons clients appts ttes surfaces et immeubl. Paiement comptant.

Recherche 2 à 4 pièces, Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e, 4e, 12e, avec ou sans travaux. PAIEM. CPT CHEZ NOTAIRE Tél. : 873-23-55 même le soir.

boutiques

RUE DES BEAUX-ARTS
A vendre 2 belles boutiques pour GALERIE D'ART, situation sur 2 niv. avec caves voûtées. Téléphone : 281-27-46.

LES HALLES - SENTIER
IDÉAL CONFECTIONNEUR
R. GRENETA, boutique 120 m². Bail à céder. 723-78-11.

MAGNIFIQUE BOUTIQUE Bail à céder, 200 m², idéal confectionneur, r. du Pont-aux-Choux, 3e. Tél. : 723-78-11.

terrains

BANLIEUE DE BRIGNOLES (VAR)
Moins d'une heure des plages de HYÈRES et de TOULON. A 2 km environ des commerces et écoles. livr. fin 81, début 82. Viabilité complète (eau, assainissement, électricité, téléphone). Nbx. lots de 65.000 à 75.000 F, puis de 75.000 à 85.000 F. Nombreux autres lots de surf. et prix différents. Écrire à : S.C.I. SAINTE-CATHERINE, B.P. 608, 83411, HYÈRES CEDEX.

SPLENDIDE TERRAIN
17 km Paris, près termin. R.E.R., particulier vend sans commission 2.605 m² angle 40 et 60 mètr. façades. PRÊT A BATIR
Certificat urbanisme.
Viabilités, jolie vue, calme, verdure. Près centre, marché. Prix 150 F le m². - 742.76.62. 10 h à 13 h du 20 au 25 juillet ou écrire PAC 4, rue de La Michodière, 75002.

bureaux

M. BIZOT dans imm. pierre de t., rénové, burx 238 m² en un ou plusieurs lots + réserve 72 m². Pptaire, tél. : 500-54-00.

GEORGE-V
loue directement 1 bureau ou + dans imm. stand. 563-17-27.

CHAMPS-ÉLYSÉES
loue directement 1 bur. ou + dans imm. stand. 563-17-27.

NEUILLY MÉTRO
loue directement 1 bur. ou + dans imm. neuf. 758-12-40.

CONSTITUTION de SOCIÉTÉS télex-secrétariat tous services
BUR. MEUBLÉS 8e, 9e, 15e
ASPAC PARIS-8e 293-60-50.
votre SIÈGE SOCIAL délais rapides - prix compétitifs

8e ET CHAMPS-ÉLYSÉES
Domiciliation RM RC SARL.
A partir de 150 F.
CONSTITUTION SOCIÉTÉS
Téléph., télex, ttes démarches
C 2 E - 562-42-12.

RUE TOLBIAC GD STANDING
600 à 1.400 m² à vendre ou à louer
Prix exceptionnel. T. 766-49-94

SIÈGES DE STÉS
av. secrétariat, tél., télex
CRÉATIONS D'ENTREPRISES
ACTE S.A. 261-80-88 +

locaux commerciaux

Les Halles, R. Étienne-Marcel, Bail à céder, LOCAL 2.200 m² sur 3 niveaux. Façade 14 m² pour super-marché, drugstore, vidéo, cinéma. 723-78-11.

locations non meublées offres

Paris

Rue SAINT-JACQUES, dans imm. bon stand., avec asc., superbe 5 p., refait neuf, très ensoleillé, tout confort, 5.000 F + chauffage. Tél. : 255-29-04.

Région parisienne

CADRE EXCEPTIONNEL
55 km Paris, maison caractère 4/5 pièces, confort, charme, poutres, jardin, rivière, 3.500/mois. Tél. : 373-60-94 matin ou après 20 heures.

locations non meublées demandes

Région parisienne

Étude cherche pour CADRES villas, pavil. toutes banl. Loyers gar. 5.000 F max. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appartements de stand., 4 pièces et plus. 281-10-20.

propriétés

LOIRET
Luxueuse ferme aménagée sur 25 ha possibilité augmenter superficie jusqu'à 40 ha, étang, possibilité location chasse 160 ha attenant. Ec. Havas Montargis nº 200.279.

SOLOGNE
vend jolie PROPRIÉTÉ 21 ha environ, bordée par belle rivière à truites sur 600 m, étang 3 ha, maison 6 pièces, parfait état, possibilité augmenter superficie. Ecr. HAVAS Orléans nº 200.414.

A vendre
BELLE DEMEURE
dans très beau parc, très bon état, sud Sologne. Ecr. HAVAS Orléans nº 190794.

Près Saint-Rémy-les-Chevreuse BELLE PROPRIÉTÉ
7 pièces, grand confort, garage, dépend. 2.000 m². Vue exceptionnelle sur forêt. 281-33-01.

pavillons

VILLEJUIF pavillon récent avec jardin, 6 pièces refait neuf, cuisine équipée + grenier, garage. Prix 735.000 F. Tél. 588-42-44.

villas

10 KM DE VERSAILLES
belle villa 74, plain-pied, 135 m², séjour 35 m², 3 ch., 2 bains, jardin 800 m², 750.000 F. Tél. : 954-68-00.

viagers

Étude LODEL, 35, boul. Voltaire, Paris 11e, téléphone 355-61-58, spécialiste viager, expérience, discrétion, conseils.

90 KM LA BAULE
300 km par autoroute Paris. domaine agrément 2 ha en bord. riv. poisson., avec parc, verger, prairies, bois, possib. exploit. famil., 3 mais. ancien., plain-pied, confort + commun occupé 1 t. 77 ans. 850.000 F comptant, 3.500 F mensuels. Téléphone : 280-28-29.

ST-LÉGER en Yvelines, près RAMBOUILLET
ravissante maison, liv., 4 chbres tt cft, gar., grand jard., nu-copté, 2 têtes de libre premier décès. SANS RENTE 605-10-08. **420.000 F**

domaines

Achète grand DOMAINE à vocation forestière et chasse préférence départements 45 - 41 - 18 - 89 - 58. Ecr. HAVAS Paris nº 200.280, 146, avenue Charles-de-Gaulle, 92522 Neuilly-sur-Seine.

fermettes

Urgent, particulier à particulier, fermette tourangelle restaurée, 250 km de Paris, 6 pièces, cheminées, poutres, chauffage central, bois, fuel, grange 1.000 m². Téléphone : (47) 24-74-86.

DEMANDES D'EMPLOIS

CADRE COMMERCIAL
37 ans, bon négociateur, 7 ans expérience INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE, étudierait toutes propositions domaine pharmaceutique ou matériel médico-chirurgical. Exclusif ou multicarte pour AFRIQUE NOIRE.
Ecrire sous nº T 027.986 M à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX 34 ANS
Recherche poste à responsabilité dans une entreprise d'électricité en FRANCE ou à l'étranger.
Sept ans expérience dans l'encadrement.
Ecrire à J. MAUGY, 18, rue Galilée, 76000 Rouen.

J.H. 34 ans, Sénégalais, D.E.S.S. contrôle de gestion, TTPES C.N.A.M., 7 ans expérience comptable, étud. ttes propos. même étranger. Libre 1er sept. Tél. 548-97-07 laisser message.

Femme en activité, grande expér. des serv. compt. administ. et du pers. dans bât. et T.P., actuel. chef-compt., aimer. trouver poste de conf. de COLLABOR. proche direct. couvrant serv. compt. et secrét. Libre rapid. Banl. Sud, S.-E. ou S.-O. de préférence. Ecrire s/nº 8.810 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H. 33 ANS
CAMBISTE comptant
Libre de suite
souhaite proposition ou contrat
U.S.A. après délai deux ans sur place de Paris. Réf. intéress. Prendre contact 572-01-19 de préférence en matinée. Ecrire sous nº 1.565 le Monde Pub., 5, rue des Italiens. 75009 Paris.

Secrét. trilingue diplômée B.T.S., anglais, allemand, italien, expér. Italie. CREPALDI Catherine, av. de la Plage, 50290 Bréville/Mer.

J.F. cherche emploi d'assistante dentaire stagiaire pour début septembre.
Tél. 858-35-91 après 20 h.

INGÉNIEUR POLONAIS, électronicien-télécom, expér. 6 ans prod. et market. internat., angl., allem., russe, étud. ttes propos, Ile-de-France. Ecr. ss nº 1.566 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

45 ans, ex-cadre supérieur, commerce international, ex-chef d'entreprise de services, cherche activité commerciale ou polyvalente avec volonté d'expansion. Ecr. sous nº 101.658 M à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

CADRE SUPÉRIEUR, niv. doctorat sciences, biochimie, microbiologie, 15 ans exp. rech. enseign. sup. en biologie cellulaire, enzymologie et métabolisme, spéc. acide folique et dérivés, précurseurs nucléaires direct de gr. de rech. rompu dans l'organ. et techn. de labo. Lang. franc./anglais et allemand, ch. poste à respons. en rech., rech. et développ., en rech. et enseign. Préfér. rég. sud ou Rhône-Alpes, mais étud. toutes propositions. Faire offre à Mme Gombepine, 3, chemin des Fauvettes, 1212 Grand-Lancy, GENÈVE (Suisse).

J.F. ANALYSTE, PROGRAMMEUR D.U.T., 4 ans exp. COBOL, PL1, DL1, cherche poste temps partiel à Nantes. Ec. s/nº T028289M à R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Jeune juriste allemande, 27 ans, langues française, allemande, italienne, expér. profess. auprès des autorités européennes, cherche si possible 1er septembre 1981 activité, pas nécessairement exclusivement d'ordre juridique, dans le domaine droit économique, représentation, relations internat., de longue durée avec possibilité de prendre des initiatives. Bon niveau salarial attendu, de préférence siège à Bruxelles. Ecrire sous nº 1.563 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

INGÉNIEUR DIPLOMÉ, 28 ans, 3 ans exp. diverses de fluides cherche nouvelle orientation de serv. après-ventes, mise en serv. d'installations nouvelles, préf. région parisienne ou ultérieurement Est France. Ec. s/nº T028.313M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur. 75002 Paris.

RESPONSABLE ADMINISTRATIF 45 ans, autodidacte, formation comptable, informatique, 15 ans expérience ENOES. Fonction Personnel rech. poste à responsabilités (600 personnes poste équivalent ou DIRECTION DE PERSONNEL, région EST. Ecr. nº 3.974 Contesse, 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

A VENDRE R5 GTL JUIN 1979 57.000 KM - ARGUS 20.000 F. TÉL. LE SOIR 006-75-91

de 12 à 16 C.V.

604 Peugeot A34, 1979, B.A., toit ouvrant, bordeau, 5 places, radio, ant. électr., 6.000 km, 1re main., vend cause départ E.-U. et voit. secondaire. 42.000 F, à débat. Tél. bur. : 747-11-65, dom. : 747-13-00, le soir.

plus de 16 C.V.

MERCEDES
280 SL Hart-Top BA, DA cuir superbe, 1969.
COUPE 280 SE, 1re main, DA cuir, t. o., exceptionnel. 366-15-22.

divers

NEUBAUER PEUGEOT-TALBOT
PRIX SPÉCIAL !
SUR TALBOT D'EXPOSITION M. Joël, 766-02-44.

SPORTS

RUGBY

LA TOURNÉE DES SPRINGBOKS EN NOUVELLE-ZÉLANDE SUSCITE DES RÉACTIONS D'HOSTILITÉ

L'arrivée de l'équipe sud-africaine de rugby, les Springboks, à Aukland, en Nouvelle-Zélande, dimanche 19 juillet, a donné lieu à plusieurs manifestations d'hostilité provoquées par les mouvements anti-racistes et les syndicats.

Des précautions policières exceptionnelles ont été prises pour que la sécurité des Springboks soit assurée pendant leur tournée en Nouvelle-Zélande.

L'annonce de l'octroi de visas américains pour que les Springboks disputent trois matches en septembre aux Etats-Unis a aussi suscité de nombreuses réactions.

L'African National Congress (A.N.C.) a fait savoir qu'il pourrait appeler au boycottage des Jeux olympiques de Los Angeles, en 1984, si les autorités américaines ne revenaient pas sur leur décision. Pour sa part, l'agence soviétique Tass a qualifié le projet sud-africain et la « complicité » américaine de *« défi lancé à l'opinion publique internationale »*.

OMNISPORTS

Trente-cinq pays ont été représentés à la onzième Maccabiade

JERUSALEM. — Emergeant de la piscine olympique de l'université de Tel-Aviv, l'un des nageurs de l'imposante délégation américaine à la onzième Maccabiade bombe exagérément le torse et lance dans un grand éclat de rire : « Superman est juif... ». Abandonnant la *pose et* l'ironie, reprenant son souffle et son sérieux, il ajoute : « Par ma famille venue d'Europe centrale, *j'ai appris à connaître* l'antisémitisme et ses clichés : celui du juif malingre, par exemple. C'est sans doute à cause de cela que je suis là, en Israël, précisément. »

Voilà énoncée l'une des raisons d'être de ces rencontres sportives communément appelées « olympiades juives » organisées tous les quatre ans — avec une interruption durant la deuxième guerre mondiale — depuis leur création en 1932 à l'aube du nazisme.

De notre correspondant

Pendant dix jours, du 7 au 16 juillet, trois mille cinq cents athlètes ont participé à ces jeux pas tout à fait comme les autres parce qu'ils sont d'abord une vaste réunion de *famille. Neuf* cents israéliens recevaient leurs cousins d'outre-mer. Le plus fort *contingent étranger* — en nombre et en qualité, — celui des Etats-Unis, comptait trois cent quatre-vingts représentants puis venaient ceux d'Argentine, du Brésil, du Mexique, *d'Australie et d'Afrique du Sud*, avec environ deux cents concurrents chacun. La *délégation française, qui* ne comptait qu'une centaine de membres, pouvait faire oublier qu'elle représentait un pays où vit l'une des plus importantes communautés juives. Mais il y eut en revanche des révélations : la participation de Guam et des îles Vierges, très applaudies lors de la cérémonie d'ouverture au *stade Ramat-Gan.*

Dans chaque pays, durant les trois années qui précèdent les Jeux, un comité local de la Maccabiade recrute ou sélectionne les candidats, notamment au sein des associations sportives juives telles que les *clubs maccabi (1) dont les premiers* ont été fondés en Europe dès la fin du siècle dernier et qui ont joué un grand rôle dans le mouvement sioniste.

Au *programme* de cette onzième Maccabiade ont figuré les disciplines les plus traditionnelles dans ce genre de manifestation, comme l'athlétisme ou la natation, mais d'autres qui le *sont moins comme le* « soft-ball » (base-ball des amateurs), le *golf*, les échecs ou le bridge — un « sport » dans lequel l'équipe française vient de s'illustrer en disputant la médaille d'or aux Américains. Ces choix traduisent déjà la volonté *des organisateurs de satisfaire* et d'attirer le plus grand nombre.

Les Maccabiades sont patronnées *en partie par le comité International* olympique (C.I.O.) car elles se présentent comme ces compétitions internationales régionales que sont, par exemple, les Jeux méditerranéens ou asiatiques. *Mais, par définition*, les Maccabiades font excep*tion à l'un des grands principes de* l'idéal olympique dont elles se réclament : celui de la participation sans distinction de race ou de religion. Il s'agit de Jeux juifs. Quelques non-juifs peuvent toutefois être acceptés dans les sports d'équipe *pour compléter les effectifs, dans* la mesure où beaucoup de clubs dans la Diaspora sont mixtes.

Sionisme

Depuis les origines, ce rassemblement a pour but déclaré de contribuer au développement du sionisme, d'inciter les jeunes de la Diaspora et leurs accompagnateurs, parents, amis et supporters (au total près de vingt mille personnes sont ainsi réunies cette année) à *venir s'installer* en Israël. Lors de la première Mac*cabiade, en* 1932, *cet objectif* avait été quelque peu dissimulé à l'attention des autorités mandataires britanniques qui, à l'époque, limitaient l'immigration en Palestine. En effet, l'organisation de ces festivités avait permis de faire entrer légalement *dans le pays cinq mille « touristes »* qui allaient devenir après la cérémonie de clôture autant d'immigrants clandestins. Aujourd'hui, toute une série de manifestations étaient prévues en dehors des épreuves sportives, à l'intention des visiteurs : conférences, expositions, réceptions dans les familles israéliennes, visi*tes de villes nouvelles et d'unités* de l'armée. Alors que l'émigration ne cesse de diminuer, il faut montrer *« le bel Israël »*.

La *politique n'était* donc pas absente de ces Jeux. Tant s'en faut. Elle a marqué leur naissance et, jusqu'ici, leur maintien. Elle en limite aussi la portée — les juifs des pays de l'Est ne peuvent y concourir — et en complique le déroulement. *La venue d'une délégation* sud-africaine fait problème dans certaines disciplines où les athlètes d'autres pays ne veulent pas risquer des ennuis avec leurs fédérations (2).

Dans l'ensemble, les performances sont relativement moyennes. Il y a peu de champions confirmés au plan mondial. Mais, dans le passé, les Maccabiades ont vu le début de grandes « *gloires* », entre autres celle du tennisman néerlandais Stan *Okker* et *surtout celle du nageur* américain Mark Spitz qui devait *remporter* en 1972 sept médailles d'or aux Jeux olympiques de Munich. On espère que, demain, certains des concurrents de cette onzième Maccabiade suivront le même che*min. En athlétisme et en natation* particulièrement, le très bon niveau *des équipes américaines* rehausse l'intérêt et permet à leurs adversaires de s'améliorer. Cette confrontation est avant tout fort utile pour les sportifs israéliens d'ordinaire très isolés. A cause du conflit entre Israël et ses voisins au Pro*che-Orient, les sportifs israéliens ne* peuvent être engagés dans les épreuves internationales régulières de la région, tant sur le continent asiatique qu'en Afrique, et ils sont condamnés à de lointains et nécessairement rares déplacements en *Europe ou en Amérique*.

FRANCIS CORNU.

(1) A l'origine du nom de ces clubs et de celui de la Maccabiade (Maccabiah en hébreu), le surnom de « Maccabée » donné à Judas, fils de Mattathias qui, au deuxième siècle avant notre ère dirigea avec une bravoure devenue légendaire la révolte de la Judée contre le régime séleucide de Syrie, un des hauts fait de l'histoire juive et le symbole d'une fierté retrouvée.

(2) Les relation sportives avec l'Afrique du Sud ayant été mises à l'index par l'ONU et les différentes fédérations internationales, tout athlète ayant eu des contacts avec les Sud-Africains risque d'être écarté des sélections internationales.

PRESSE

CORRESPONDANCE

M. Robert Hersant et l'amnistie

Nous avons reçu de M. Denis Périer-Daville, vice-président de la Fédération française des sociétés de journalistes, la lettre suivante :

M. Robert Hersant bénéficiera-t-il ou non de l'amnistie en préparation ?

Au début de ce mois, la situation était simple : les infractions à l'ordonnance du 26 août 1944 étaient exclues de l'amnistie.

Une semaine plus tard, la situation était tout aussi limpide, mais en sens inverse : ces infractions étaient incluses dans l'amnistie et M. Hersant bénéficiait par conséquent de cette mesure de clémence.

Puis survint une nouvelle explication plus nuancée : M. Hersant est amnistié pour les délits commis avant le 22 mai 1981, mais, comme il est toujours propriétaire et directeur de plusieurs quotidiens — ce que la loi interdit — il commet un nouveau délit depuis cette date et pourrait, s'il ne se met pas en règle, faire l'objets de plaintes et être inculpé.

Le 13 juillet, nouvelle précision du ministre de la justice : *« Aux termes d'une jurisprudence et d'une doctrine constantes, les infractions continues commises avant la date fixée par la loi d'amnistie et se poursuivant après celle-ci ne sont pas susceptibles d'être amnistiées. Si le parlement vote le projet qui lui est soumis, les poursuites en cours à l'encontre des auteurs présumés de telles infractions ne seront pas affectées par la loi d'amnistie »*. Cette thèse a suscité quelque étonnement parmi les juristes qui estiment que cette jurisprudence est en réalité sujette à discussion, la position du garde des sceaux s'appuyant uniquement sur deux arrêts anciens, de 1922 et 1957, portant sur le recel d'objet volé.

De plus, les tribunaux *appelés* à juger cette affaire n'ont nullement à tenir compte d'un communiqué de la chancellerie et sont seuls habilités à se prononcer sur la culpabilité de l'inculpé et à dire s'il peut ou non bénéficier de l'amnistie.

Pourquoi le gouvernement, qui avait exclu ce genre d'infraction de la loi en préparation, a t-il changé d'avis ?

C'est, dit-on, parce qu'on a cherché à réduire au maximum les cas d'exclusions du bénéfice de l'amnistie qui détruisent l'harmonie de la loi.

Cet argument est peu crédible car *toute loi d'amnistie comporte* toujours de nombreuses exclusions, le législateur considérant que certaines fautes, punies pourtant de peines modérées, ne méritent cependant pas d'être effacées.

Aussi le projet actuel prévoit-il quantité d'exclusions allant de l'abandon de famille ou de coups à enfant à la dégradation de monuments élevés à la mémoire de combattants, en passant par la spéculation illicite, les infractions en matière fiscale, douanière, ou de change...

Un alinéa du projet concerne précisément les délits de presse qui sont amnistiés à *l'exception* de diverses infractions (apologie de collaboration avec l'ennemi ou de crime de guerre, appel à la haine raciale, etc.).

La gauche a dénoncé durant des années l'accaparement illicite de titres de journaux réalisé par M. Hersant et s'est indignée qu'il ne comparaisse pas devant le tribunal bien qu'inculpé depuis des années.

En déposant plainte contre *M. Robert Hersant, en poursuivant* leur action contre vents et marées, les syndicats de journalistes n'étaient pas animés par une vindicte particulière contre *un homme. Ils demandaient* simplement à la justice de faire appliquer la loi et de montrer que personne, si puissant soit-il, ne peut se vanter d'échapper à son bras.

Cette affaire est un symbole et pose un cas de morale politique. Il appartient maintenant au Parlement de prendre ses responsabilités.

● *L'équipe de « Hara-Kiri »* est décidée à faire reparaître mercredi 22 juillet — sans autorisation préalable — *Hara Kidi hebdo*, interdit en 1970 par M. Marcellin, ministre de l'intérieur. Interdiction survenue, selon M. Cavanna, animateur de la *publication*, après qu*Hara Kiri* ait titré : « Bal tragique à Colombey : un mort » pour annoncer le décès du général de Gaulle. L'hedomadaire survécut sous le titre *Charlie-Hebdo* puis de *la Semaine de Charlie*.

« Nous sommes entrés en infraction, en risquant l'inculpation pour « tentative de faire reparaître, sous une forme camouflée, un journal interdit », reconnaît François Cavanna, qui poursuit, *« autant y aller à fond, plus de faux nez. Nous demandons que soit rapporté le décret d'interdiction et l'abrogation de loi hypocrite »*.

● *Les 9 et 10 octobre prochain*, l'Institut français de presse et des sciences de l'information (Paris 2) organise au centre Assas, 92, rue d'Assas, Paris-6e, un colloque consacré au passé et au présent de la liberté de la presse en France.

Les débats seront principalement organisés autour de la loi du 29 juillet 1881, en l'année de son centenaire.

Le conflit à « Nice-Matin » semble évoluer vers une solution

De notre correspondant régional

Nice. — Une solution semble sur le point d'être trouvée dans le *conflit qui oppose depuis plus* d'un mois le Syndicat du Livre C.G.T. à la direction de *Nice-Matin* au sujet des modalités d'application d'une réduction du temps de travail *hebdomadaire*. La direction du journal a en effet donné son accord de principe à de nouvelles propositions présentées par le bureau de la Chambre syndicale de la typographie niçoise (C.S.T.N.), en se déclarant *« prête à faire un effort de conciliation »*. Les ouvriers du Livre se sont eux-mêmes prononcés à la quasi-unanimité en faveur de ces dispositions relatives, d'une part, à l'abandon provisoire pendant deux ans des avantages liés au fractionnement des congés (1) et, d'autre part, au maintien de la situation actuelle concernant l'étalement des vacances. Un précédent accord avait *été conclu* entre le Livre et la direction de *Nice-Matin* sur la base de deux jours de congé pour six jours de travail. Trois réunions ont été prévues, *de lundi à mercredi*, entre le bureau de la C.S.T.N. et la direction technique de l'entreprise pour régler tout litige touchant à la législation du travail.

Cette évolution du conflit a incité M. Jacques Médecin, député (apparenté R.P.R.) et maire de Nice, à renoncer à la manifestation de soutien à *Nice-Matin* à *laquelle il avait appelé pour le* lundi 20 juillet, à 18 heures, devant le siège du quotidien. Dans une lettre, en date du 16 juillet, émanant de l'Association des amis du maire *et signée par lui-même*, M. Médecin s'en prenait notamment au *« grand chambardement voulu et organisé par le pouvoir socialiste »* et à *« l'œuvre de collectivisation qui menace notre société. (...) La radio, la télévision, les journaux*, écrivait-il, *tiennent une place considérable dans cette entreprise, et les méthodes employées pour bâillonner la presse libre illustre bien les mœurs politiques d'aujourd'hui »*. Le maire de Nice estimait également que *Nice-Matin* était *« victime des attaques des syndicats politisés qui voudraient l'affaiblir au profit d'une presse partisane »*.

Un certain nombre d'élus de l'ancienne majorité avaient semble-t-il répondu à son exhortation, parmi lesquels M. François Léotard, député U.D.F. et maire de Fréjus. Dans une lettre adressée au préfet des Alpes-Maritimes, la section Côte d'Azur-Corse du S.N.J. (Syndicat national des journalistes) avait vivement réagi de *son côté* à l'initiative de M. Médecin, qui *« apparaît comme une ingérence inadmissible dans la vie de l'entreprise, une provocation susceptible de compromettre l'accord attendu »*. Le S.N.J., qui avait également saisi le ministre de la communication par télégramme, soulignait qu'il *« appartient aux partenaires sociaux — et à eux seuls — d'agir pour trouver une solution rapide et équitable au conflit en cours »*.

GUY PORTE.

(1) Les textes en vigueur prévoient deux jours de congé supplémentaire au-delà de cinq jour de congé pris en dehors de la période légale.

Une lettre de M. Michel Bavastro

M. Michel Bavastro, président-directeur général de Nice-Matin, *nous écrit à propos de l'article de Guy Porte, paru le 12 juillet.*

La direction n'est pas revenue sur ses engagements *en exigeant* le fractionnement obligatoire des congés, pour la simple raison que nous avons toujours précisé que les revendications du personnel *technique imposaient cette* disposition sans laquelle le travail serait complètement désorganisé en été.

Je dois également souligner que nous avions *accepté toutes* les demandes du syndicat du Livre C.G.T. concernant la diminution du temps de travail ramené de 36 heures à 34 h. 07, 32 h. 48 et 31 h. 30 selon les services, tout en ajoutant trente-cinq jours de repos supplémentaires, en plus des trente-cinq jours de congés annuels.

Ceci sans réduction d'un salaire qui s'élève, pour un simple ouvrier du Livre, à 9 319,25 F payé treize mois, auquel s'ajoutent : une participation aux bénéfices d'un *montant de* 1 928 445 F cette année, des primes de vacances et de fin d'année, la couverture maladie à plein tarif pendant onze mois, une assurance sur la vie, une *assurance chirurgicale*, une indemnité de trois mois de salaire au départ à la retraite, etc.

Nous étions également d'accord pour qu'un aménagement de la semaine de travail sur cinq jours, avec deux jours de repos, soit réalisé en janvier 1982.

CARNET

Naissances

— Nadine et Bruno GELAS, et Nicolas, font part de la naissance de

Alexis,

à Lyon, le 8 juillet 1981.
46, *rue F.-de-Pressensé,*
69100 Villeurbanne.

— M. et Mme André HOCHARD de Faye-l'Abesse, ont la joie d'annoncer la naissance de leur premier petit-fils,

Geoffrey,

chez M. et Mme Michel HOCHARD.
Le Blanc-Mesnil.

Décès

— Sainte-Sevère-sur-Indre (36).
Ses proches par le cœur ont la douleur de faire part du décès de

Mme Josèphe CHARBONNEL,
agrégée de l'Université,
docteur ès lettres,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques,

survenu le 20 juillet 1981, munie des sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques seront célébrées le mercredi 22 juillet, à 9 heures, en l'église de Sainte-Sevère-sur-Indre, suivies de son inhumation dans le cimetière local.

Ni fleurs ni couronnes.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Mme Roger Gorse,
son épouse,
Ses enfants :
M. et Mme Etienne Gorse,
Mme *Dominique Gorse*,
M. et Mme Mouniez,
Mlle Laurence Gorse,
Mlle Pascale Gorse,
M. Fabien Gorse,
Et ses petits-enfants,
ont la *douleur* de faire part du décès de

M. Roger GORSE,
conseiller maître
à la Cour des comptes,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre du Mérite,
croix de guerre 1939-1940 (T.O.E.),
médaillé de la Résistance.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le vendredi 17 juillet 1981, à *Saint-Nicolas-d'Attez.*
9, avenue de Bretteville,
92200 Neuilly-sur-Seine.

[Né le 4 décembre 1917 à Rouen (Seine-Maritime), agrégé de l'Université, *licencié en droit et es lettres*, diplômé d'études supérieures de géographie économique et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1949), Roger Gorse a commencé sa carrière administrative comme attaché commercial. Il a été directeur général du Centre français du commerce extérieur. Roger Gorse était conseiller maître à la Cour des comptes depuis 1977.]

— *M. et Mme Etienne Jérôme*, leurs enfants, petits-enfants et arrière-petite-fille,
M. et Mme François Jérôme et leurs enfants,
M. et Mme Marc Jérôme et leurs *enfants*,
Mme Nathalie Couto,
ont la douleur de faire part du *décès de*

M. Claude JEROME,

survenu le 18 juillet 1981.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Videlles, à 9 h. 30, le mercredi 22 juillet 1981.
36, rue des Vignes,
75016 Paris.
32, rue Jouvenet,
75016 Paris.
11, rue Georges-Sand,
35000 Rennes.

— *La société* Tregal *et son* personnel
ont le regret de faire part du *décès de son ancien président-*directeur général,

M. Claude JEROME,

survenu le 18 juillet 1981.
116, rue Saint-Denis,
75002 Paris.

— Le marquis et la marquise de Levis Mirepoix,
Le comte et la comtesse de Levis Mirepoix et leurs enfants,
Mlle de Levis Mirepoix,
S.A.R. la princesse Geneviève d'Orléans, marquise de Chaponay,
La comtesse Florence de La Forest Divonne et ses enfants,
Mlle Marie Aline de La Forest Divonne,
Mlle de Chaponay,
Le marquis et la marquise de Levis,
ont la douleur d'annoncer le décès du

duc de LEVIS MIREPOIX
et SAN FERNANDO LUIS,
de l'Académie française,
commandeur
de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
Grand d'Espagne,

rappelé à Dieu, à Léran (Ariège), dans sa quatre-vingt-dix-septième année, muni des sacrements de l'Eglise, le 16 juillet 1981.

La cérémonie religieuse a été célébrée à Léran, le 18 juillet, à 15 heures.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité.

Ce présent avis tient lieu de faire-part.

Une messe, qui sera annoncée auparavant par voie de presse, sera célébrée ultérieurement à Paris (*le Monde* du 19-20 juillet).

— Les Frères du Ciel et de la Terre,
Frères des Hommes,
Les Petits Frères des Pauvres,
Les Amis de la Banlieue,
Pour que l'Esprit Vive,
Tous ceux et celles qui l'ont aidé pendant tant d'années,
ont la douleur et la joie d'apprendre le rappel à *Dieu* de

Armand MARQUISET,

à Burtonport, le 14 juillet 1981, muni des sacrements de l'Eglise.
La messe à Burtonport, suivie de la mise en terre d'Irlande au cimetière de St. Brigid, Cruit Island, ont eu lieu dans l'intimité le 16 juillet.
Une messe sera célébrée à Notre-Dame de Paris, le 29 septembre 1981, à 19 heures.

— Les docteurs Guy et Lanfranca Puiffoulloux,
Hélène et Catherine, ses enfants et petits-enfants,
Mlle Blanche Bastier,
sa belle-sœur,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès du

colonel Victor PUIFFOULLOUX,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu le 7 juillet 1981, dans sa quatre-vingt-douzième année.
Les obsèques religieuses ont eu lieu le 10 juillet 1981, en la chapelle Saint-Charles de Rochefort.
9, rue Jean-Jaurès,
17300 Rochefort.

— M. Daniel Lecourtois,
son époux,
Mlle Agnès Orkin-Lecourtois,
sa fille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme SCHOSCHANA AVIVITH
Suzanne LECOURTOIS,

survenu à Saint-Julien-en-Genevois, le 15 juillet 1981.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
4, rue Jean-Goujon,
75008 Paris.
17, rue du Bordeau,
01630 Saint-Genis-Pouilly.

— On nous prie d'annoncer le décès, dans sa quarante-huitième année, de

M. Jean Cyprien VIARD,
agent d'assurances
à Dammarie-les-Lys,

survenu accidentellement, le 20 juillet 1981.
De *la part de* :
M. Paul Emile Viard, ancien député, doyen honoraire à la faculté de droit d'Alger,
son père,
MM. et Mmes Alexander Farquhar,
François Maillard,
Lucien Hasboun,
Max Poccard,
Jacques Denis Thomas,
Violaine Ponscarme,
ses sœurs et beaux-frères,
Ses dix-huit neveux et nièces,
Mme Collier,
L'abbé Edmond Viard,
Sœur Jeanne Viard,
ses oncles et tantes,
Des familles Collier, Gollnische-Flourens, Meboursed, Perrin, Debollain, Willig, Viry, Goett,
Et de toute la famille.
Les obsèques auront lieu le jeudi 23 juillet, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-au-Cierge à Epinal (Vosges).
237, avenue Foch,
77190 Dammarie-les-Lys.
276, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris.

— Mme Sylvain Zarka,
M. et Mme Pierre Zarka et leurs enfants,
M. et Mme Guy Karsenti et leurs enfants,
M. et Mme Gilbert Zarka,
M. et Mme Guy Zarka et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Smadja et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Sylvain ZARKA,

leur époux, père, grand-père et beau-père survenu le 19 juillet 1981.
Les obsèques auront lieu le 23 juillet 1981, à 14 h. 30. Rendez-vous à l'entrée principale du cimetière du Montparnasse (3, boulevard Edgar-Quinet), où l'on se réunira.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.
60, rue Boissière,
75116 Paris.

Remerciements

— Argentière (74).
Mme Charles Revel,
Et sa fille Sophie,
remercient très sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages ou envois de fleurs, ont pris part à leur peine, lors du décès de

M. Charles REVEL.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du* Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*



INFORMATIONS « SERVICES »

MODE

Continuité et innovations en haute couture

Alors que les couturiers essaient fébrilement leurs dernières créations sur les silhouettes de rêve de mannequins-échasses en attendant le lever de rideau de la mode d'hiver, *qui nous sera* dévoilée du 26 au 30 juillet, Paris offre aux amateurs de crinolines une superbe *exposition « La mode au parc* Monceau », au *musée* Nissim de Camondo (1).

L'hiver 1981-1982 s'amorce dans la continuité, les vingt-trois membres de la chambre syndicale de la couture parisienne s'appliquant à capter au mieux l'*intérêt* mondial suscité par leurs innombrables activités. Sur le plan de la création, les formes *de l'hiver seront enveloppantes,* un rien asiatiques, à taille plus ou moins marquée, aux ourlets autour *du mollet. Les tissus se*ront moelleux pour les houppelandes, capes et vestes s'ouvrant sur des robes qui mettent le corps en valeur.

C'est ce qu'annonce *Per Spook,* le créateur norvégien qui, en quatre ans, s'est taillé *une belle place au soleil.* Dès septembre, commandité par un groupe international, il va s'installer dans un *immeuble de l'ave*nue George-V, où il regroupera, autour du studio de haute couture, un atelier de prototypes de prêt-à-porter pour une diffusion mondiale de quelque quarante mille pièces, avec un réseau de boutiques correspondant. Il sera *assisté de* Francis Bader, de l'« écurie » *Yves Saint-Laurent,* pour la partie commerciale.

Après avoir annoncé à plusieurs reprises qu'il ne présenterait plus qu'une seule collection annuelle, *Pierre Cardin* revient sur le devant de la scène avec des robes courtes et dansantes pour Maxim's, un parfum « choc » et des collections, à sa *mesure, de montres et de* stylos.

Chez *Chanel,* Jean Cazaubon et Yvonne Dudel font bouger les volumes tout en restant fidèles au style de « Mademoiselle », avec une palette de coloris chauds et seyants.

Marc Bohan chez *Christian Dior* lance le patchwork en haute couture, *surtout en longs man*teaux aux épaules rondes, en pelisses ou vestes.

Emanuel Ungaro joue les effets de manches et de contrastes dans une ligne évasée, mêlant le cuir *et* l'imprimé, le mat et le brillant.

*Givenchy s'inspire de la sim*plicité et du dépouillement des robes chinoises, réservant au soir ses riches imprimés.

Guy Laroche s'attache aussi *au mystère asiatique* et *au sym*bole de l'« Orient express » pour le soir.

Hanae Mori offre, en paires, des manteaux à superposer.

Jean-Louis Scherrer fête son dixième anniversaire avenue Montaigne, avec des tuniques aux *broderies thaï sur pantalons* coolie.

J.-F. Crahay, chez *Lanvin,* capte le courant américain des quakers de Pennsylvanie à *grands coups de jupes-tabliers et* de sarraus paysans.

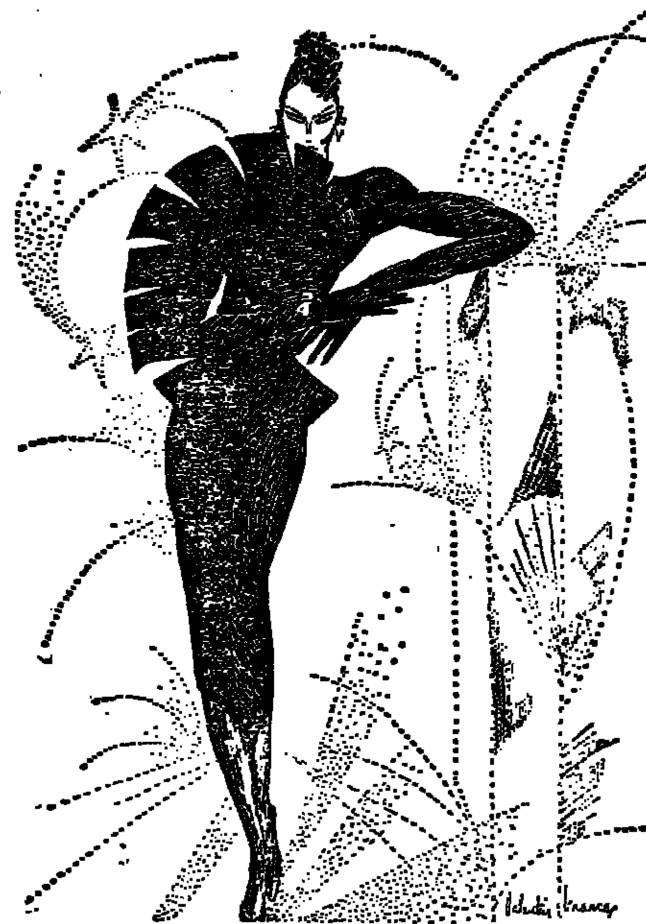
Louis Féraud fait appel aux impressions sur *lainages pour* apporter un aspect inédit à ses tailleurs stricts.

Gérard Pipart, pour *Nina Ricci,* opte pour le raffinement dans la simplicité avec de grandes envolées de taffetas en robes du soir.

Enfin, *Yves Saint-Laurent* élabore de nouveaux volumes en *noir avec des ourlets aux genoux* pour mettre en valeur de grandes bottes à talons.

NATHALIE MONT-SERVAN.

(1) 63, rue Monceau, ouvert de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures, tous les jours, sauf lundi, mardi et jours fériés et ce jusqu'au 13 septembre.




Croquis de MARCQ

PER SPOOK : silhouette de la « longue dame brune » en fourreau de *dîner, à coupe asymétrique décrivant un arc écrêté, taille* marquée, effet de basques aux hanches et jupe moulante s'arrêtant sous le mollet.

TOURISME

LA GENDARMERIE ET LA SÉCURITÉ DES VACANCIERS

Si plus de 3 000 policiers veillent, durant toute la période des vacances d'été, à la sécurité des vacanciers (« le Monde » du 2 juillet), la gendarmerie nationale mobilise pour sa part, dans le même temps, ses effectifs.

Ainsi, les brigades du littoral, des régions de montagne et de l'intérieur ont-elles reçu un renfort de 1 959 hommes, prélevés soit sur des brigades moins directement concernées, *soit sur les effectifs de la* gendarmerie mobile.

En mer, sur les cours et plans d'eau douce pas moins de 5 patrouilleurs, 59 vedettes, 155 Zodiac et 31 canots, dont les équipages comptent souvent des maîtres nageurs et des plongeurs autonomes, se tiennent en permanence prêts à porter secours aux personnes et aux embarcations en détresse. On notera encore que la gendarmerie dispose de 6 avions légers et de 44 hélicoptères, *dont 4 dotés d'un équipe*ment médical d'urgence, de 3 493 motocyclistes et de 12 813 véhicules.

L'an dernier, la gendarmerie est intervenue 1 553 fois en montagne, y assistant 3 294 personnes en dan*ger, et* 1 452 fois sur mer ou eau douce, sauvant ainsi 1 670 personnes.

PARIS EN VISITES

JEUDI 23 JUILLET

« Ecouen : le château-musée de la Renaissance », 13 h. 30, place de la Concorde, côté Tuileries, Mme Meyniel.

« Exposition « Centenaire du Chat-Noir » 1881 », 15 h., 17, rue Saint-Vincent, Mme Bachelier.

« La Renaissance au Marais », 15 h., devant l'église Saint-Gervais, Mme Bouquet des Chaux.

« *La Citée fleurie et les jardins des* Dames Augustines », 15 h., 29, rue de la Santé, Mme Legrégeois (Caisse nationale des monuments historiques).

« La basilique Saint-Denis », 15 h., devant le porche (Approche de l'art).

« L'islam à la mosquée », 15 h., place du Puits-de-l'Ermite (Arcus).

« Union française de l'esperanto », 15 h., 4, rue de la Cerisaie (l'Art pour tous).

« Du canal Saint-Martin à l'hôpital Saint-Louis », 15 h., métro Jacques-Bonsergent, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtels de la rue du Bac », 15 h., devant l'église Saint-Thomas-d'Aquin, *Mme* Ferrand.

« L'hôtel de Brinvilliers et son quartier », 15 h., 12, rue Charles-V, M. Boulo (Histoire et Archéologie).

« La Sainte-Chapelle », 14 h. 45, porche de la Sainte-Chapelle, M. de La Roche.

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h. 30, métro Pont-Marie (Résurrection du passé).

« Crypte archéologique de Notre-Dame », 15 h., *entrée près du parking* (Tourisme culturel).

« Hôtels du Marais illuminés », 21 h., place de l'Hôtel-de-Ville, M. Teurnier (Le Vieux Paris).

« Centenaire de l'Ecole française du Caire », 15 h., palais de Tokyo, (Visages de Paris).

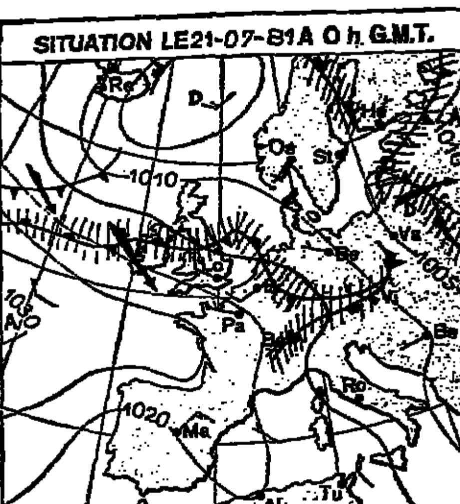
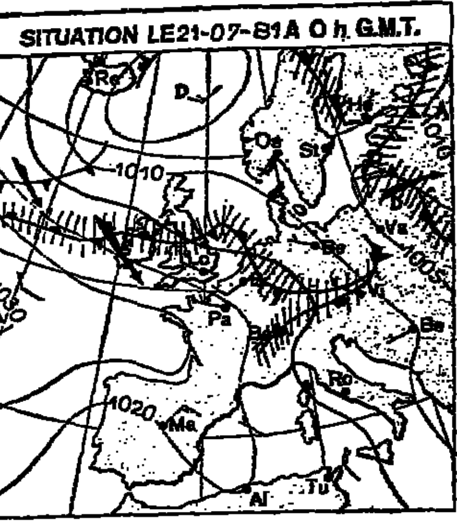
JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* des 20 et 21 juillet 1981 :

UN DECRET

● Portant publication de l'accord *de coopération entre le gou*vernement de la République française et le gouvernement du *Royaume du Maroc en matière de* protection et de sécurité civiles, signé à Paris le 21 avril 1981.

MÉTÉOROLOGIE

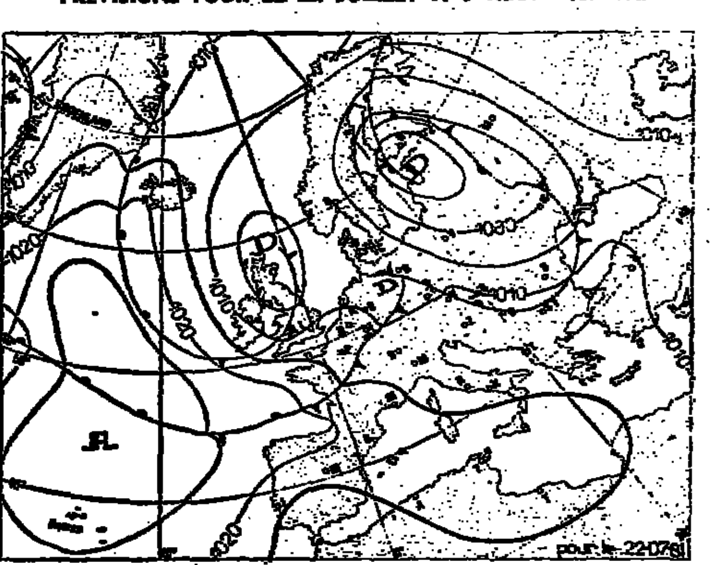
PRÉVISIONS POUR LE 22-VII-81 DÉBUT DE MATINÉE

1015 — 1010 — 1005 — 1020 — 1015

Pa — St — Br — Li — Bo — To — Ma — Aj

Brouillard ~ Verglas dans la région

PRÉVISIONS POUR LE 22 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le mardi 21 juillet *à 0 heure et le mercredi 22 juil*let à 24 heures :

Les hautes pressions qui se maintiennent au nord des Açores continuent de diriger un courant perturbé de l'Atlantique à l'Europe occidentale. Dans ce courant, le *front froid ondulant situé au travers* des îles Britanniques, traversera une grande partie de la France entre mardi et mercredi et prendra un caractère orageux sur les massifs montagneux et le Midi. Il sera suivi par le nord de masses d'air plus *frais et* instable.

Mercredi matin, une zone de temps couvert avec des pluies se situera des Vosges et du nord des Alpes à *la Gironde* et aux *Landes. Le soir,* elle affectera les régions s'étendant du Jura et de la Méditerranée aux Pyrénées en prenant un caractère orageux sur le relief avec des précipitations localement plus marquées. Cette zone sera précédée par quelques éclaircies matinales dans le Midi. Après ce passage sur le reste de la France, les nuages resteront abondants avec quelques précipitations passagères éparses.

Le mardi 21 juillet, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 030,2 millibars, soit 765,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 20 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 20 au 21) : Ajaccio, 23 et 12 degrés ; *Biarritz, 19 et 13* ; Bordeaux, 24 et 15 ; Bourges, 22 et 12 ; Brest, 18 et 14 ; Caen, 21 et 14 ; Cherbourg, 19 et 14 ; Clermont-Ferrand 21 et 15 ; Dijon, 17 et 12 ; Grenoble, 21 et 13 ; Lille, 21 et 15 ; Lyon, 17 et 11 ; Marseille, 25 et 19 ; Nancy, 18 *et 12 ;* Nantes, *26 et* 12 ; Nice, 24 et 18 ; Paris-Le Bourget, 22 et 16 ; Pau, 21 et 15 ; Perpignan, 26 et 20 ; Rennes, 23 et 14 ; Strasbourg, 17 et 14 ; Tours, 24 et 12 ; Toulouse, 23 et 14 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 18.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 27 et 16 degrés ; Amsterdam, 19 et 14 ; Athènes, 31 et 22 ; Berlin, 20 et 13 ; Bonn, 19 et 14 ; Bruxelles, 20 et 15 ; Le Caire, 35 et 21 ; îles Canaries, 25 et 20 ; *Copenhague,* 20 et 12 ; Dakar, 26 et 29 ; Genève, 18 et 13 ; Jérusalem, 29 et 18 ; Lisbonne, 36 et 21 ; Londres, 24 et 16 ; Madrid, 33 et 15 ; Moscou, 31 et 21 ; Nairobi, 18 et 12 ; New-York, 30 et 20 ; Palma-de-Majorque, 27 et 15 ; Rome, 27 et 14 ; Stockholm, 24 et 13.

PREVISIONS POUR LE TEMPS DU JEUDI 23 AU DIMANCHE 26 JUILLET

Jeudi 23 : une aggravation dans le Midi avec le passage d'une zone de pluies et d'orages située le matin *des Pyrénées* aux Alpes et le soir en Méditerranée. Sur toute la France, un temps frais instable se généralise avec des maximums qui ne dépasseront pas 17-18 degrés au nord de la Loire et 22-24 degrés dans le Midi. En fin de journée, le mistral s'établira en Provence. Il neigera en moyenne montagne.

Vendredi 24 : des averses résiduelles orageuses le matin sur la Corse et l'extrême Sud-Est, puis c'est un temps instable toujours sur le Nord et le Nord-Est avec quelques averses, et une amélioration avec éclaircies plus belles des régions atlantiques au golfe du Lion et à la Méditerranée avec toujours du mistral et de la tramontane. Maximums analogues à ceux de la veille ou plutôt en hausse sur le Midi.

Samedi 25 : Nouvelle aggravation approximativement sur la moitié nord du pays. On notera un temps pluvieux le matin près de la Manche qui gagnera dans la journée les régions au nord de la Loire et le Nord-Est. Vents assez forts près des côtes avec des rafales. Maximums 19-20 dgerés dans ces régions. Plus au sud, c'est le beau temps plus chaud avec mistral disparaissant.

Dimanche 26 : la perturbation achève de traverser l'est du pays, suivie d'un temps variable sur les régions de l'Ouest et au nord de la Loire. Par contre, sur la Provence, le Bas-Languedoc et le Midi-Pyrénées, le beau temps devrait persister et assez chaud.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

JEUX

Les « quasi-anagrammes »

QUESTION N° 3

En conservant à chaque fois sept des huit lettres du mot précédent, passer de *hématine* à *gressins* en trouvant les mots intermédiaires grâce aux définitions suivantes.

Afin d'aider les « œdipes », la première lettre de chaque mot à découvrir est indiquée dans la grille.

1	H	É	M	A	T	I	N	E
2	A							
3	T							
4	H							
5	H							
6	C							
7	C							
8	D							
9	N							
10	É							
11	V							
12	A							
13	H							
14	C							
15	T							
16	U							
17	S							
18	I							
19	S							
20	G	R	E	S	S	I	N	S

Définitions :

2. Peut être contenue dans des infusettes. — 3 Faisaient des pas de clerc en parcourant les rues de Rome. — 4. Octante pour des Romands. — 5. Autrefois élevée. — 6. Couleur peu fréquente. — 7. Chemin de crête pour amareyeurs. — 8. Jeannette lui a donné son cœur. — 9. Permet d'appareiller en temps de guerre et de blocus. — 10. Aligne de nombreux traits de caractères. — 11. Timbale appréciée au dessert même par un non-mélomane. — 12. Soutiennent le ciel. — 13. Qualifient les peaux de certains bouquins. — 14. Ne sont pas dédaignées par les élégantes atteintes de la maladie de la pierre. — 15. Porte-plumes qui se range dans une bourse. — 16. Vieux industriels. — 17. Ordre pour les caméléons. — 18. Compagnons pour Jacques Vingtras. — 19. Leurs fleurs pourraient convenir à une Dame aux hortensias.

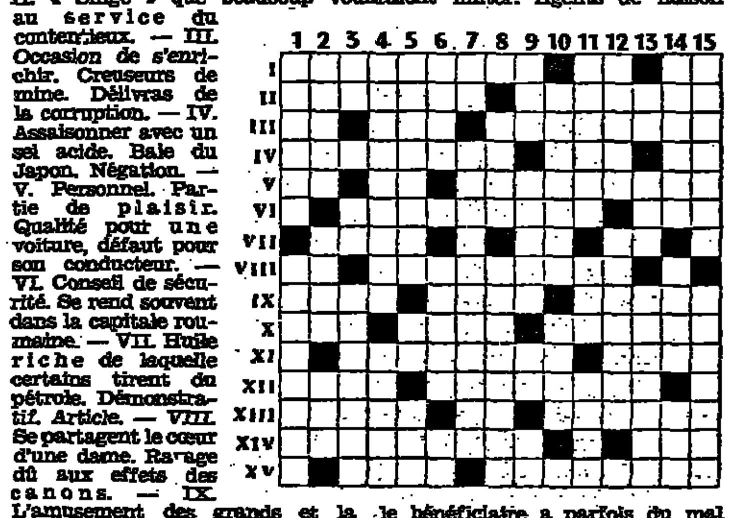
JEAN-PIERRE COLIGNON.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2977

HORIZONTALEMENT

I. S'intéresse autant à la couronne de Suède qu'aux souverains anglais. Base de stratégie. Ses fils étaient atteints de gigantisme. — *II. « Singe » que beaucoup voudraient imiter. Agents de liaison* au service du contentieux. — III. *Occasion de s'enri*chir. Creuseurs de mine. Délivras de la corruption. — IV. Assaisonner avec un sel acide. Baie du Japon. Négation. — V. Personnel. Partie de plaisir. Qualité pour une voiture, défaut pour son conducteur. — VI. Conseil de sécurité. Se rend souvent dans la capitale roumaine. — VII. Huile riche de laquelle certains tirent du pétrole. Démonstratif. *Article.* — VIII. Se partagent le cœur d'une dame. Ravage dû aux effets des canons. — IX. L'amusement des grands et la tranquillité des enfants. Gasconne réputée pour ses pruneaux et son Jasmin. Placé après une arrivée dans un fauteuil. — X. Marque de garantie ou de dépravation. Tels des gens plus riches d'expérience que d'espérance. Ce que fait le parfum de certains bouquets ou le bouquet de certains crus. — XI. Occasion de prendre un bock *rafraîchissant.* Mécontent. — XII. Chimiste belge. Mode d'instruction nécessitant un maître répétiteur. — XIII. C'est essentiellement une affaire d'état. Prise de position de certains mineurs. Portraitiste d'Alexandre le Grand. — XIV. Un tel titre n'a qu'une valeur relative et n'a rien d'une obligation. Toile *que nos grands*-mères portaient en dessous. — XV. Evocateur d'histoires gauloises. Frappèrent l'ennemi ou sollicitèrent l'ami.



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I										■			■		
II								■							
III			■				■								
IV									■				■		
V			■			■									
VI		■										■			
VII	■					■		■			■			■	
VIII			■												■
IX					■					■					
X				■					■						
XI		■									■				
XII					■									■	
XIII						■									
XIV										■		■			
XV		■					■								

VERTICALEMENT

1. Etat de Grâces. Individu d'une humeur massacrante. — 2. Subvient à nos besoins avec beaucoup d'intérêt. Coureur. Poudre pour les soins de la peau. — 3. Note. Période matutinale. Une partie vit sous l'oppression, l'autre à l'EIRE libre. — 4. Régime combattu par la restauration. Instruments d'arrosage transalpin. — 5. Fauteur de trouble couvert par la police. Marche dans le mauvais sens. S'est fait souvent emplier par un grigou. — 6. Où il est toujours question de cadres et parfois de plats d'épinards. Ondules du bassin. Rouge ou noir sur un tapis vert. — 7. Les premières dans l'ordre d'arrivée. Raison d'être de certains bulletins blancs. — 8. *Libéralité* conditionnelle dont le bénéficiaire a parfois du mal à se libérer. Atteindrait dans la personne et dans ses biens. — 9. Se tire au moment où l'on a besoin d'elle. Peut offrir un certain débouché en mettant fin à un embarras. Négation. Note. — 10. Epicé avec un certain piquant. Quand il se réveille, ses voisins ne dorment que d'un œil. — 11. Pied-à-terre pour *monte-en-l'air.* Etape *maritime* entre Liverpool et Belfast. Doué de dispositions pour jouer un rôle. — 12. Trop noirs, ils peuvent occasionner une nuit blanche. Opération qui ne saurait se faire à la légère. — 13. Emission d'une mijaurée. Belle, elle accueille les visiteurs dans son Palais. Manifeste sa fatigue en bâillant. — 14. Femme du grand monde. Menace en mer ou protection sur terre. Souvent à *l'honneur dans les cotil*lons d'autrefois. — 15. Pas très roulants quand ils sont excentriques. Quand *on* le prête, il n'est plus question de le reprendre.

Solution du problème n° 2976

Horizontalement

I. Egalité. — II. Gaminerie. — III. Ore. Front. — IV. Us. Cosses. — V. Reid. — VI. Totem. Vie. — VII. Out. Ete. — VIII. Epte. — IX. Renaître. — X. Otto. Ost. — XI. Ane. Natte.

Verticalement

1. Egouttoir. — 2. Gars. Ou. Eon. — 3. Ame. Attente. — 4. Li. Pat. — 5. Information. — 6. Terse. Et. — 7. Erosive. *Rôt.* — 8. Inédit. Est. — 9. Mets. Ecu. Te.

GUY BROUTY.

BREF

LOISIRS

OFFICE NATIONAL DES FORETS. — L'O.N.F. organise durant l'été des visites dans vingt-sept de ses mas*sifs domaniaux. Ces visites,* commentées par de jeunes guides naturalistes, peuvent durer d'une heure à quatre heures, et elles font découvrir au public la flore, la faune et les techniques forestières, ainsi que les métiers de la forêt.

★ Les explications sur ces visites, *qui ont concerné l'an dernier* quelque douze mille personnes, peuvent être obtenues en téléphonant à Allô forêt, au 331-61-71.

STAGES

PHOTO. — Le Collège d'échanges contemporains organise cette année un stage photo qui sera consacré au travail de la diapositive couleur sur le thème d'un monument gothique : la basilique et l'ancien couvent royal de Saint-Maximin. Du 26 juillet au 1er août : ouvert aux débutants et aux autres.

★ *83470 Saint-Maximin. Tél. :* (94) 78-01-93 et 78-02-93.




Le Monde

économie

AFFAIRES

Le gouvernement va nommer quatorze délégués auprès des entreprises nationalisables

La nomination des délégués du gouvernement auprès des entreprises nationalisées devrait intervenir dans les prochaines heures et être approuvée par le conseil des ministres du jeudi 23 juillet. Ils seraient au total quatorze. Six seront chargés des banques : Paribas, Suez, C.C.F., C.I.C., Crédit du Nord et un délégué s'occupera de tous les autres établissements. Cinq seront attachés aux groupes industriels (C.G.E., Thomson-Brandt, Saint-Gobain, P.U.K. et Rhône-Poulenc). Enfin, un délégué s'occupera de la sidérurgie, un de Dassault et un de Matra.

Les hommes choisis sont pour la plupart des hauts fonctionnaires des grands corps de l'Etat (Conseil d'Etat, Cour des comptes) ayant déjà été amenés, dans leur carrière, à s'intéresser de près aux questions industrielles ou bancaires. Ces délégués auront surtout *une tâche d'information*, le gouvernement tenant beaucoup à ce qu'ils n'apparaissent pas comme



(Dessin de PLANTU.)

des « *agents d'inspection, des inquisiteurs* ». En principe ils ne disposereront pas de « *structures* » et rendront compte aux ministres intéressés.

Sous le premier gouvernement de M. Mauroy, la « *mission Piette* » avait déjà songé à nommer des « *commissaires du gouvernement* » auprès des nationalisables. Toutefois, ceux-ci auraient *été dotés de moyens* et auraient eu un rôle de surveillance et d'investigation. On pensait alors étaler dans le temp le programme des nationalisations et ce scommissaires auraient été chargés, par exemple, de déceler ou de dissuader les *transferts* d'actifs suspects. « *A partir du moment où on a décidé d'aller vite, la fonction même de ces délégués changeait de nature* », explique-t-on.

Reste que l'on peut s'interroger sur leurs pouvoirs réels, leur rôle et, par-là, l'intérêt d'une mission qui risque d'être fort brève puisqu'elle prendra fin lors du vote de la loi de nationalisation.

Pour le moment, personne n'a été désigné pour les trois sociétés — C.I.I.-Honeywell-Bull, I.T.T.-France, Roussel-Uclaf — où des groupes étrangers possèdent des parts importantes du capital. Dans le cas de C.I.I.-H.-B., M. Roger Fauroux, P.-D.G. de Saint-Gobain (le principal actionnaire français de C.I.I.-H.B.) s'est rendu en ce début de samine rendu en ce début de semaine aux Etats-Unis pour y rencontrer les responsables du groupe américain Honeywell. Le ministre de l'industrie a chargé M. Fauroux d'ouvrir des négociations sur le fond afin d'examiner les modalités du maintien de Honeywell dans C.I.I.-Honeywell-Bull, et la redéfinition des accords.

Un comité interministériel, présidé par M. Mauroy, se réunit tous les jeudi en fin d'après-midi pour examiner le dossier des nationalisations. Il comprend, outre M. Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public, les ministres de l'économie, du budget, de l'industrie et de la défense. Il sera élargi en fonction des sujets traités : ainsi les ministres du plan, du travail et des P.T.T. y participeront au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le rôle de M. Le Garrec sera de coordonner et d'organiser le travail. Comme les ministres de tutelle, il prendra des contacts multiples avec les parties intéressées. Dans chaque ministère concerné, un homme ou un groupe d'hommes, a été chargé de suivre spécialement le dossier « *nationalisation* » et de faire des propositions qui seront soumise au fur et à mesure au comité *interministériel*.

En principe, la loi de nationalisations devrait être déposée sur le bureau de l'Assemblée en octobre (sauf pour les trois « étrangères »). Mais l'ampleur de la tâche et sa complexité aidant, il est vraisemblable que certains textes ne seront présentés aux parlementaires qu'en fin de session. — J.M. Q.

M. ROLAND PIGNOL EST NOMMÉ DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'UNION NATIONALE DES H.L.M.

M. Roland Pignol vient d'être nommé, à l'unanimité, délégué général de l'Union nationale des H.L.M. par le bureau de cet organisme. Il succède à ce poste à M. Robert Lion, aux côtés de qui il fut délégué général adjoint depuis 1975.

[M. Pignol, né le 23 juillet 1928 à Paris, est devenu en 1950 avocat à la cour d'appel de Paris. En 1956 et 1957, il est chef adjoint de cabinet de M. Bernard Chauchoy, d'abord ministre de l'industrie et du commerce, puis ministre de la construction dans le gouvernement Guy Mollet. En 1958, il est secrétaire général de la caisse auxiliaire de la Caisse nationale des marchés de l'Etat et en 1961 directeur général de la société d'*économie mixte* de rénovation du secteur Plaisance. Depuis janvier 1970, il est à l'Union nationale des H.L.M. d'abord comme *directeur, puis comme* directeur général adjoint (en 1974), puis comme délégué général adjoint (en 1975).]

LE *MARCHÉ* INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	5,8090	5,8130	— 75	— 25	— 180	— 110	— 435	— 290
$ can.	4,7920	4,7970	— 90	— 30	— 200	— 125	— 510	— 355
Yen (100)	2,4865	2,4905	+ 220	+ 260	+ 415	+ 465	+1140	+1230
DM	2,3710	2,3740	+ 115	+ 135	+ 200	+ 225	+ 510	+ 575
Florin	2,1290	2,1320	+ 90	+ 120	+ 160	200	+450	+ 520
F.B. (100)	N. C.		N. C.		N. C.		N. C.	
F.S.	2,7655	2,7690	+ 230	+ 265	+ 400	+ 450	+ 985	+1095
L (1 000)	4,7650	4,7685	— 500	— 380	— 970	— 800	—2340	—2250
£	10,7980	10,8035	+ 320	+ 480	+ 545	+ 735	+1130	+1760

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	11 11/16	12 1/16	12 3/16	12 1/2	12 3/16	12 9/16	12 5/16	12 11/16
$ E.-U.	18 1/2	18 7/8	18 3/16	19 1/16	18 5/8	19	18 5/16	18 11/16
Florin	11 5/8	12 3/8	11 7/8	12 5/8	12	12 3/4	12 1/8	12 7/8
F.B. (100)	N. C.		8 1/4	8 5/8	N. C.		N. C.	
F.S.	1 3/16	1 9/16	N. C.		8 13/16	9 5/16	9 5/8	10 1/8
L (1 000)	23	27	27	28	27	28 1/4	26 3/4	28 1/4
£	12	13	21 1/2	22 1/2	13 7/8	14 9/16	14	14 7/8
F. français	19	21	12 3/4	14 5/16	21 1/2	22 1/2	20 1/2	21 1/2

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

L'encadrement du crédit est à nouveau assoupli

Pour la seconde fois en deux mois, la Banque de France a assoupli les normes d'encadrement du crédit, qui vont être relevées de 1 % aux échéances de fin juillet et fin août 1981, après une première majoration de 0,50 % à fin juin. Ce faisant, les banques pourront accorder 10 milliards de francs de prêts supplémentaires sans avoir à payer de pénalités sous forme de réserves supplémentaires à constituer.

Cet assouplissement, que nous avions laissé prévoir (*le Monde* daté 19-20 juillet 1981), était devenu indispensable : le corset rigide de l'encadrement, encore resserré en 1981 par rapport à 1980 afin de réduire la croissance de la *masse monétaire*, « craque » de toutes parts. C'est que les « soupapes » prévues pour atténuer la rigueur de l'encadrement, et permettre une progression des crédits de plus de 14 % en 1980 (au lieu de 2,5 % en principe pour les *grandes banques*), *sont*, en partie, bloquées. L'émission d'emprunts obligataires par les banques, qui leur permet d'accorder des crédits hors encadrement à hauteur des capitaux ainsi collectés, a pris un sérieux retard sur l'année dernière.

Par ailleurs, les emprunts en devises effectués par les entreprises, totalement désencadrés, dans le but de faire rentrer des devises, se sont raréfiés : la hausse rapide du dollar, monnaie habituellement utilisée, a rendu leur utilisation coûteuse et aléatoire du fait de l'absence de garantie de change. Ajoutons que la poursuite de l'inflation à taux élevé (15 %) contribue à gonfler, en valeur, les demandes de concours bancaires des entreprises.

Pour toutes ces raisons, la quasi-totalité des banques se trouvaient avoir débordé, plus ou moins largement, leurs quotas à fin juin et, surtout, à fin juillet, ce qui pouvait en inciter à limiter la délivrance de leur crédits aux entreprises, déjà pénalisées par la *forte tension* des taux. C'est pourquoi, les autorités monétaires ont « *lâché un peu de lest* » pour les échéances de l'été.

Refusant de confirmer son intérêt pour le rachat de Conoco

Gulf Oil annonce la négociation d'un crédit bancaire de 6 milliards de dollars

La bataille boursière sans précédent déclenchée par le rachat de Conoco, neuvième compagnie pétrolière américaine, suscite autant de candidatures à l'O.P.A. (Seagram, Du Pont de Nemours et Mobil restent sur les rangs) que de recours pressants au marché pour recueillir les fonds nécessaires qui s'évaluent en milliards de dollars.

Après Mobil (6 milliards de dollars), Texaco (5,5 milliards), Marathon Oil (5 milliards), Seagram (3 milliards) et Conoco elle-même pour un montant identique, c'est au tour de la cinquième compagnie pétrolière américaine, Gulf Oil, d'annoncer la négociation d'une ligne de crédit de 6 milliards de dollars.

Refusant de préciser si Gulf était intéressée par un éventuel rachat de Conoco, un porte-parole de la société s'est borné à indiquer que, sur ce montant de 6 milliards de dollars, un milliard était destiné « *à couvrir des besoins financiers courants* » et 5 milliards « *à être financièrement prêt à faire face aux possibilités qui pourraient se présenter dans l'environnement actuel* ».

Cet « environnement » que le président de la Réserve fédérale américaine, M. Volcker, a qualifié de « *folie contagieuse* » continue à susciter de nombreux commentaires. Après la mise en garde lancée par l'émirat de Dubai à l'intention de Conoco, en invoquant le risque que ferait courir à ses intérêts à Dubai une prise de contrôle par le géant canadien Seagram, compte tenu « *des liens étroits de Seagram et du mouvement sioniste* », le gouvernement norvégien se montre à son tour préoccupé.

L'activité première de Seagram est le domaine des spiritueux, rappellent *les autorités norvégiennes* et l'offre formulée par la firme sur Conoco « *pourrait altérer les capacités financières de Conoco dans la prospection et le développement, ce qui représente de considérables problèmes pouvant amener la révision des licences accordées dans les eaux territoriales norvégiennes de la mer du Nord* », *soulignent-elles dans une lettre* adressée aux intéressés.

COUR DES COMPTES

Informatique : une critique de la politique « d'achats préférentiels »

En dix ans, le nombre d'ordinateurs dans les administrations *a été* multiplié par 7,4 et par 6,7 dans les entreprises publiques. Le secteur public détenait, en 1980, 37 % du total du parc français de matériels.

Cette informatisation très rapide n'a pas été sans bavures. La Cour des comptes, dans son rapport annuel, en relève un certain nombre, et demande un « *effort de rationalisation* », le développement de l'informatique étant « *imparfaitement maîtrisé* »... « *Les responsables de l'administration et des entreprises publiques n'accordent pas suffisamment d'importance à la définition des objectifs à atteindre, à la détermination des plans et des schémas directeurs, à la désignation des chefs de projet et au choix des moyens.* »

La Cour des comptes insiste sur la *nécessité* de s'assurer des besoins réels des usagers (trop de matériels sont « *surdimensionnés* ») et regrette que le personnel n'ait « *pas toujours été suffisamment informé des avantages à attendre de l'informatique* ». Mais c'est sans doute à l'égard de la politique d'achats préférentiels menée ces dernières années en faveur des matériels de CII-Honeywell Bull que la Cour se montre le plus sévère. Elle constate que cette politique a « *conduit parfois à des substitutions coûteuses* ». Ainsi « *l'adoption d'un matériel CII-Honeywel Bull par le Centre national d'études spatiales (CNES) pour l'un de ses programmes scientifiques a entraîné un coût supplémentaire global de 14,7 millions de francs 1977 (...). En outre, les performances du matériel CII-H.B. se sont révélées sensiblement inférieures à celles que prévoyait le marché* ».

Après avoir cité plusieurs exemples, le rapport explique que ces charges supplémentaires de conversion sont dues à la présence chez CII-H.B. de « *séries d'ordinateurs incompatibles entre eux* » (...). « *Pour les traitements de masse ou pour des traitements très spécialisés comme les calculs scientifiques, le matériel français, notamment pour les plus puissants, a posé aux utilisateurs le problème d'un rapport performance/prix insuffisant. D'autre part, lors du changement d'ordinateurs, le choix recommandé par l'Etat s'opère la plupart du temps au profit d'un matériel incompatible avec l'ancien et nécessite donc la révision des logiciels d'application et d'exploitation.* »

Certes, les efforts de « *rationalisation* » entrepris par CII-H.B. devraient porter leurs fruits à la fin de l'année. *Mais les nouveaux* matériels ne seront pas compatibles avec tous les anciens produits, notamment la série 7000 d'Unidata. De plus, « *les ordinateurs de grande puissance (D.P.S. 8) demeureront incompatibles avec ceux de la gamme D.P.S. 7* ».

Dans sa réponse, le ministère de l'industrie écrit : « *Il est exact que l'adoption d'un matériel CII-H.B. en remplacement d'un matériel étranger a souvent eu pour conséquece des coûts de conversion élevés.* » Mais « *si un alignement systématique sur le choix d'un constructeur — qui serait évidemment I.B.M. — serait sans nul doute bénéfique à court terme pour les utilisateurs de ce point de vue, il leur ferait courir à plus long terme les risques évidents d'un monopole de fait* ».

COMMERCE INTERNATIONAL

Dans une circulaire sur l'application de la loi contre le boycottage

Le gouvernement s'affirme « soucieux de marquer sans équivoque le caractère intolérable des pratiques racistes »

La loi contre le boycottage économique devrait s'appliquer pleinement, ainsi que le souhaitait, dans un communiqué du 16 juin, le président de la République. Une circulaire du premier ministre, en date du 17 juillet, publiée au *Journal officiel* du samedi 18 juillet, abroge en effet un texte du 9 mai 1980 qui restreignait l'application de cette loi, en faisant appel à des considérations économiques (*le Monde* du 9 juillet).

Aux termes de la nouvelle circulaire, les modalités d'application de la loi du 7 juin 1977 « *ayant fait naître de graves et légitimes préoccupations, le gouvernement, soucieux de marquer sans équivoque le caractère intolérable des pratiques racistes dans notre société, a décidé de renoncer à faire usage, pour des motifs économiques et commerciaux, de la faculté* » de ne pas appliquer les articles du code pénal prévus en cas de discrimination. Toutefois, ajoute la circulaire, le gouvernement conserve cette faculté « *pour les applications, cas par cas, de ses engagements internationaux* ».

Le chef du gouvernement indique aux ministres et secrétaires d'Etat que les dispositions de la loi « *tendent, tout comme celles de la loi du 1er juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme, à sanctionner sur le plan pénal la violation de la convention de New-York du 7 mars 1966 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* ». La France a adhéré à cette convention le 28 juillet 1971. L'application de la loi de 1977 doit, souligne en conclusion la circulaire, mettre la position de la France « *en complète harmonie avec celle de la Communauté européenne, telle notamment qu'elle a été fixée par les accords internationaux conclus par elle avec sept pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient* ». Ces accords « *énoncent le principe fondamental selon lequel le régime des échanges entre ceux-ci et les pays, entreprises et ressortissants de la Communauté, ne doit comporter aucune discrimination, quelle qu'en soit la raison* ».

ÉTRANGER

La France devient le premier partenaire industriel de l'Égypte

De notre correspondant

Le Caire. — Un nouvel accord industriel entre l'Egypte et la France, le jeudi 16 juillet, a été signé au Caire, entre l'organisme égyptien des téléphones et la société française Thomson-Téléphone, un contrat d'un montant de 1 milliard de francs relatif à la fourniture à la ville d'Alexandrie d'un réseau téléphonique de *100 000 lignes* et de 250 kilomètres de câble.

Ce contrat, qui s'inscrit dans le cadre de l'accord global conclu en septembre 1980 entre l'Egypte et le groupe Thomson et Siemens (« le Monde » des 10 septembre 1980 et 25 mars 1981), fait suite à celui qui a été signé le 29 juin entre le gouvernement égyptien et un consortium comprenant dix-sept sociétés françaises et deux entreprises arabes pour la réalisation de la première tranche du métro du Caire (« le Monde » du 30 juin), et devrait commencer à être exécuté prochainement.

L'achèvement des travaux, qui dureront quatre ans, permettra à la capitale, compte tenu de deux lignes non souterraines, de disposer d'une transversale Nord-Sud de 42 kilomètres. Une deuxième tranche de travaux est prévue, après 1985 en principe, pour relier entre eux l'est et l'ouest du Caire.

La genèse de l'affaire remonte à 1970, lorsque le projet fut confié à la Société française d'études et *de réalisations de transports* urbains (Sofretu), dont le rapport fut agréé en 1973 par l'Egypte. En 1976, M. Giscard d'Estaing fit débloquer un crédit de 160 millions de francs en faveur du métro. Il ajouta un *prêt de 100 millions de francs* accordé par M. Barre en 1976. Deux ans plus tard, l'enveloppe globale était portée à 410 millions, sans pour autant que l'Egypte en vint à mettre le projet à exécution avec les Français. A cette époque, *le concurrent japonais* — Mitsubishi — était toujours en lice, et les Américains manœuvraient.

Cependant, dès le début, les Egyptiens étaient décidés à ne commencer les travaux que lorsqu'un *financement complet* serait assuré. Les monarchies pétrolières arabes et la Banque mondiale s'étant dérobées, le marché a été emporté par la France, dès lors que celle-ci a accepté de financer, grâce à un « prêt exceptionnel », *la quasi-totalité de la première* tranche.

Ce contrat, ajouté à plusieurs autres, place la France, déjà second fournisseur commercial et second bailleur de fonds de l'Egypte, après les Etats-Unis, *nettement en tête des pays* développant avec Le Caire une coopération en matière d'équipements publics et industriels. Le nouvel aéroport international du Caire et le port de Damiette — dont la construction ne s'imposait pas à *cause de sa proximité* de Port-Saïd, mais qu'a voulue à tout prix le ministre de la construction, M. Kafraoui, député de Damiette... — seront également réalisés par des firmes françaises. Un programme de modernisation hospitalière est d'autre part en cours, avec une large participation française, notamment à Aïn-Chams (Le Caire). La France est enfin partie prenante, avec les Etats-Unis, dans le plan visant à construire, avant la fin du siècle, huit centrales nucléaires à usage industriel.

Une sucrerie de betteraves

En ce qui concerne les réalisations franco-égyptiennes récemment achevées, le 27 juin, a été inaugurée par M. Sadate à Kafr-el-Daouar (delta du Nil), une unité de fibre polyester (26 000 t. par an) d'un coût de 180 millions de francs. Cette usine a été installée pour la société d'Etat égyptienne Misr-Rayonne par un groupement d'entreprises françaises (comprenant les Ateliers roannais de constructions textiles, CITEX et Rhône-Poulenc) grâce à des « crédits privilégiés » français.

Le raïs a présidé à la mise en fonctionnement, le 1er juillet, d'une sucrerie située près de Kafr-el-Cheikh (delta). D'un coût de plus d'un demi-milliard de francs, ce complexe, utilisant pour la première fois au Proche-Orient la betterave au lieu de la canne, a pu être mené à bien grâce à des « crédits privilégiés » français, une particularité : la compagnie sucrière a accepté que le groupe français constructeur (Fives-Cail-Babcock) et la Société financière internationale, filiale de la Banque mondiale qui avait été associée aux études préliminaires, prennent des participations dans son capital social à raison respectivement de 10 % et de 5 %.

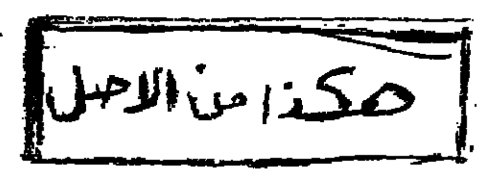
L'usine dispose d'une superficie arable de 20 000 hectares, récemment bonifiés, qui lui permettra *de cultiver suffisamment* la betterave — laquelle s'est parfaitement adaptée au climat nilotique — pour produire 100 000 t. de sucre par an, et aussi 75 000 t. de céréales. L'Egypte consomme 1 million de tonnes de sucre par an. *La production, déjà effective*, de Kafr-el-Cheikh, s'ajoutant à celle des sucreries anciennes, permettra au pays d'assurer les deux tiers de sa consommation.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

AUTOMOBILE

● *L'U.R.S.S. va construire des voitur es à « traction avant »*, a indiqué le vice-ministre de l'industrie automobile, M. Kolomnikov. Ce choix, fait pour des raisons de confort et de sécurité implique une reconversion totale de la production. Elle prendra plusieurs années, a précisé M. Kolomnikov. L'U.R.S.S. a également l'intention de se lancer dans la production de moteurs diesel pour les voitures particulières.

● *La direction de l'usine Ford de Blanquefort, près de Bordeaux, propose au comité d'entreprise un pla nde réduction des effectifs.* — Cent trente employés pourraient prendre leur pré-retraite à cinquante-cinq ans, avec 70 % de leur salaire. Des départs volontaires seraient encouragés (prime de 20 000 francs pour les ouvriers, *huit mois et demi de salaires pour* les cadres). Le comité d'entreprise se prononcera d'ici un mois sur ce plan.



AGRICULTURE

La restructuration de l'industrie sucrière à la Martinique

Une urgence vieille de six ans

De notre correspondant

Fort-de-France. — En invitant les membres du conseil général de la Martinique à venir discuter à Paris, le 21 juillet, de la restructuration de l'industrie sucrière, M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, a exprimé une double volonté : d'une part, s'atteler à une tâche qualifiée d'urgente depuis... 1975, d'autre part, obliger les élus du département à prendre, face à cette question, des positions plus claires que par le passé.

Le 10 juillet, au terme d'une fort longue délibération, l'assemblée départementale n'avait pu prendre aucune décision : de nombreux conseillers généraux favorables à l'ancienne majorité avaient quitté la salle peu avant le vote. Le 17 juillet, deux jours avant le départ pour Paris de la délégation invitée par le ministre, le conseil général a, cette fois, adopté un projet. Il a décidé que la restructuration de l'industrie sucrière serait confiée à une société d'économie mixte, et que l'usine du Lareinty constituerait l'outil de production de cette SEM. Cette proposition, longtemps défendue par M. Victor Charron, conseiller général appartenant à l'ancienne majorité, est soutenue par le P.P.M. (parti martiniquais, proche du P.S.), par les élus de la fédération socialiste départementale et par le parti communiste. Elle met fin aux espoirs du groupe Cointreau d'acquérir, grâce à son usine du Galion à Trinité — sous-préfecture du nord de l'île — le monopole du traitement de la canne, tant pour l'extraction du sucre que pour la fabrication du rhum.

Dans la solution retenue par le conseil général, il est suggéré que le groupe Cointreau participe, à concurrence de 20 %, au capital de la SEM. Le groupe pourrait développer son activité dans sa distillerie de Sainte-Marie, qui fournit 50 % des rhums agricoles produits dans l'île. Les diverses activités de Cointreau permettraient aux planteurs du nord de l'île d'écouler leur production, tandis que ceux du centre et du sud écouleraient la leur grâce au maintien en activité de l'usine du Lareinty. Les conseillers généraux n'ont pourtant pas pu trouver un accord, avant leur départ pour Paris, sur le financement de la SEM, la proposition du P.P.M. de financer une partie de la restructuration de l'industrie sucrière en prélevant 35 % des recettes du Fonds d'investissement régional, a soulevé les protestations du R.P.R., de l'U.D.F. et de leurs alliés encore largement majoritaires à l'assemblée départementale.

M. Victor Charron estime qu'il est normal de demander une aide considérable à l'Etat « qui a bien aidé la métallurgie, Manufrance ou telle ou telle région lorsqu'il y avait des difficultés ». Le P.P.M., lui, fait valoir qu'à la Martinique, vingt mille ménages ont un revenu supérieur à 5 000 F par mois ; si cinq mille de ces ménages acceptaient d'investir 1 000 F sous forme d'actions, ils pourraient détenir 29 % du capital de la SEM, qui s'ajouteraient aux 31 % que devrait détenir le département, aux 20 % des communes et aux 20 % de gestionnaires.

L'investissement nécessaire à la réalisation de cette restructuration de l'industrie sucrière est de 80 millions de francs pour une production escomptée de 240 000 tonnes à court et moyen termes.

FIRMIN RENÉVILLE.

● *A la Réunion, les planteurs de canne à sucre n'approvisionnent pas les usines depuis deux semaines.* — Ce mouvement a été lancé après la fixation par le gouvernement du prix de la tonne de canne que les planteurs jugent insuffisant. M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM, a invité les représentants syndicaux de l'île, de mardi 21 juillet à Paris, à une réunion de travail.

Les syndicats se sont déclarés satisfaits, dans un communiqué, de « *ce premier geste de concertation* ». L'organisation la plus importante, la Fédécanne, a cependant appelé les planteurs à manifester « *dans le calme et la dignité* » le même jour. En 1980, pour les mêmes raisons (insuffisance du prix de la tonne de canne) et pour des motifs techniques, les planteurs avaient déjà interrompu les livraisons du 38 juillet au 7 août.

● RECTIFICATIF. — Dans l'article intitulé « La Fédération des syndicats pharmaceutiques de France est condamnée à une amende de 2 millions de francs (*le Monde* du 18 juillet), il fallait lire à propos de l'échelonnement des amendes infligées à divers syndicats départementaux et régionaux : de 20 000 francs à 140 000 francs et non 40 000 francs comme imprimé par erreur.

AGITATION DANS LE MIDI

Lundi 20 juillet, deux camions-citernes transportant du vin en provenance d'Italie ont été vidés de leur contenu par des viticulteurs de l'Aude, qui répondaient à l'appel du Comité d'action viticole.

Les manifestations, arraisonnements, contrôles et destructions de vin, fruits et légumes reprennent dans le midi de la France, avec la régularité des saisons.

Avec la même régularité, les ministres de l'agriculture des Dix se penchent en vain sur le dossier du commerce intra-européen. *Ce mardi 21 juillet,* Mme Cresson doit demander à nos partenaires de la Communauté l'adoption d'un prix minimum pour les transactions sur le vin entre la France et l'Italie. La Commission a déjà refusé une proposition française en ce sens, estimant que la situation du marché ne le justifiait pas.

Sans doute les subventions grecques aux exportations d'abricots, les ventes espagnoles de pêches de petit calibre, interdites dans la C.E.E., et les fraudes diverses ne portent pas sur des volumes tels que la Commission se sente contrainte d'intervenir. Elles n'en contribuent pas moins à désorganiser les marchés de production, dans un secteur — les fruits et légumes — sensible aux moindres fluctuations. — J. G.

SOCIAL

LA C.G.C. SIGNE A SON TOUR L'ACCORD SUR LA DURÉE DU TRAVAIL

Le bureau national de la Confédération française de l'encadrement C.G.C. a décidé de signer, lundi 20 juillet, le protocole d'accord sur la durée du travail déjà paraphé, samedi, par le C.N.P.F. et F.O.

Commentant cette décision, qui était attendue, la C.G.C. souligne dans un communiqué, que le texte adopté précise que la réduction du temps de travail tend à « *favoriser l'emploi* » et prévoit des adaptations pour que « *la réduction effective de la durée du travail puisse s'appliquer au personnel d'encadrement* ». La C.G.C. indique aussi que le protocole d'accord « *n'impose pas de contraintes aux branches professionnelles, qui restent libres de négocier tant la durée que l'aménagement du temps de travail en fonction de leurs possibilités* ».

Les autres partenaires sociaux doivent faire connaître leur réponse avant vendredi.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *Saint - Gobain envisage de prendre le contrôle de Quillery,* société spécialisée dans le bâtiment et le génie civil, dont le siège social est à Saint-Maur (Val-de-Marne), et qui emploie huit mille personnes. Saint-Gobain agirait par l'intermédiaire de sa filiale Sobea, elle-même spécialisée dans les grands chantiers. Sobea, comme Quillery, ont réalisé, en 1980, des chiffres d'affaires hors taxes de plus de 2 milliards de francs.

Etranger

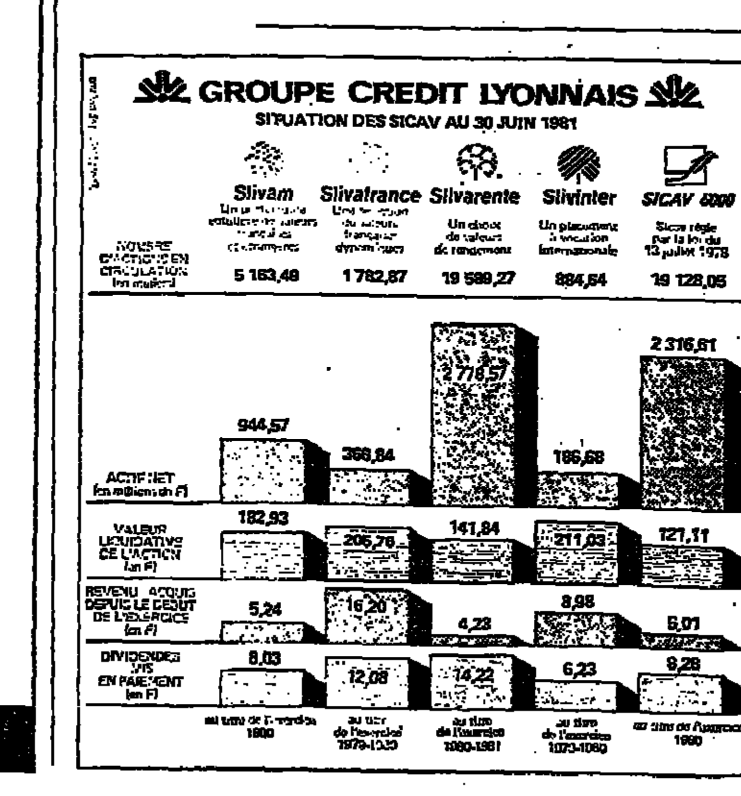
● *Avoirs iraniens aux Etats-Unis.* — La Banque centrale des Pays-Bas a ouvert une filiale, la N.V. Settlements Bank of the Netherlands, pour recevoir en dépôt 1 milliard de dollars provenant des avoirs iraniens gelés aux Etats-Unis, a déclaré, le 20 juillet à Amsterdam, le porte-parole de l'institut d'émission. Selon les accords d'Alger du 19 janvier 1981 entre l'Iran et les Etats-Unis, qui avaient permis la libération des otages américains de Téhéran, un fonds de sécurité de 1 milliard de dollars provenant de ces avoirs iraniens avait été créé pour l'exécution des créances sur lesquelles statuera le tribunal d'arbitrage Iran-Etats-Unis, installé le 1er juillet à La Haye. D'après le ministère américain de la justice, le total des avoirs iraniens gelés aux Etats-Unis s'élève à 2,3 milliards de dollars, dont 1,3 milliard devront être restitués directement à l'Iran. Le milliard restant pourra être versé à la N.V. Settlements Bank of the Netherlands, qui gérera ces fonds jusqu'au moment où le tribunal d'arbitrage statuera sur les créances. — (A.F.P.)

Social

● *La fédération F.O. des employés* a signé, avec le patronat des magasins de chaussures, un accord portant le salaire minimum des quelque trente-trois mille salariés concernés (dont 80 % de femmes) à 3 910 F (au lieu de 2 644 F chez les détaillants et 2 573 F chez les succursalistes), (soit 72 centimes de plus que le SMIC), à partir du 1er juillet 1981. Les barèmes sont à peu près identiques chez les détaillants et les magasins à succursales. Ils atteignent 3 900 F bruts pour les catégories les plus élevées (au lieu de 3 700 F chez les détaillants et 3 450 F chez les succursalistes), la moyenne oscillant entre 3 200 et 3 500 F par mois.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS





DOCKS DE FRANCE

Le chiffre d'affaires consolidé provisoire, toutes taxes comprises, des Docks de France s'élève à 6 359 millions de francs pour le premier semestre 1981.

Il marque une progression de 10,6 % sur celui réalisé sur la même période de l'exercice précédent.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

20 JUILLET

Nouvelle hausse sensible des actions françaises

Poursuivant sa hausse sensible amorcée vendredi dernier, le marché parisien s'adjuge ce lundi une nette majorité de gains.

En progrès de 1,5 % dès l'ouverture, l'indicateur instantané met ultérieurement plus de 3 % à son actif et une demi-douzaine d'actions sont initialement « réservées à la hausse », procédure classique qui sanctionne le déséquilibre entre ordres d'achat et de vente.

Parmi ces titres au « hit-parade » figure à nouveau Manurhin, lequel s'était mis en vedette vendredi dernier avec un bond de près de 40 %. Les sidérurgiques sont dans le même cas, une fois de plus (Saulnes, Générale Fonderie), ainsi que Pétroles BP, Locafrance, Matra (en hausse de 6,6 % vendredi) et Penarroya. Rappelons, pour cette dernière action, que la Banque Rothschild, société-mère du groupe, envisage de séparer son activité industrielle de ses intérêts bancaires.

Pour en revenir à l'horizon purement boursier, cette bonne orientation des valeurs françaises ne doit pas faire illusion. Ces hausses sont souvent obtenues à la suite d'ordres d'achat restreints en volume tant il est vrai que la contrepartie continue à faire défaut. De plus, le réinvestissement des dividendes perçus se fait également sentir.

On remarque également les bonnes dispositions de Chiers, Bis, Moteurs Leroy, A.D.G., avec des gains voisins de 7 %, tandis que Kléber abandonne un terrain comparable, suivie de Lefebvre et Hachette (− 3 %).

Peu de changements sur le marché de l'or, où le lingot s'inscrit à 90 010 F (− 35 F) et le napoléon à 885 F (+ 5 F). La devise-titre se maintient dans la « fourchette » de 6,83-6,85 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

BIC. — Le *chiffre d'affaires* (hors taxes) réalisé par le groupe Bic Multinational durant le premier semestre 1981 a marqué une progression de 25 % sur la période comparative du précédent exercice, à 2,01 milliards de francs. La part de la branche Bic a représenté 1,29 milliard de francs, en augmentation de 40 %, pourcentage ramené à 18 % sur la base de taux de change équivalents.

De son côté, la société-mère Bic a réalisé un chiffre d'affaires, également H.T., de 315 millions de francs pendant la même période, en progression de 14 %.

SER. — les ventes consolidées du groupe ont atteint le chiffre de 1 039 millions de F au premier semestre de l'exercice en cours, contre 935 millions précédemment, soit une augmentation de 11 % environ, la part réalisée à l'étranger (405 millions de F) marquant une augmentation nettement supérieure : 21 %.

DU PONT DE NEMOURS. — Le « numéro 4 » de l'industrie chimique mondiale (après B.A.S.F., Hoechst et Bayer) annonce, pour le premier semestre 1981, un bénéfice net en augmentation de 12 %, à 466 millions de dollars sur un chiffre d'affaires de 7,02 milliards de dollars (+ 8 %).

MONSANTO. — la firme de Saint-Louis (Missouri) a également enregistré une nette *augmentation de son bénéfice* net au deuxième trimestre 1981, à 93,8 millions de *dollars*, contre 23,2 *millions* pour la période comparative du précédent exercice, le *chiffre d'affaires* consolidé atteignant 1 856 millions de dollars contre 1 549 *millions*.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	17 juil.	20 juil.
Valeurs françaises	77,2	79
Valeurs étrangères	137,3	138,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	81,4	83,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 21 juillet .... 18 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	20/7	21/7
1 dollar (en yens)	233,80	233,40

NEW-YORK

Forte baisse

Subissant le contrecoup de la forte augmentation de la masse monétaire américaine, le marché new-yorkais a subi lundi sa plus forte baisse depuis six mois.

En chute de 18,36 points en clôture, alors *qu'il accusait déjà un repli supérieur* à 9 points après une demi-heure de transactions, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles se trouve ramené à 940,54, son plus bas niveau depuis le 20 février dernier.

Pour la majorité des opérateurs, il est clair qu'il ne faut s'attendre à aucune désescalade sur les taux d'intérêt américains à court terme, le président des États-Unis se contentant de réaffirmer, à Ottawa, que lesdits taux baisseraient dès que l'inflation serait effectivement mieux contrôlée.

Cette perspective a conduit nombre de professionnels à se cantonner dans une prudente expectative, et le volume d'affaires s'en est ressenti, 40,24 millions de titres étant finalement échangés contre 42,78 millions à la précédente séance.

Conoco, enjeu d'une bataille boursière sans précédent à Wall Street, figure en tête des valeurs les plus actives de la séance avec une baisse de 2 points, à 85 1/4.

On relevait finalement en clôture 1 293 valeurs en baisse contre 288 gains et 306 titres inchangés.

VALEURS	Cours 17 juil.	Cours 20 juil.
Alcoa	27 1/4	27 3/4
A.T.T.	55 1/2	54 5/8
Boeing	29 3/4	29 1/8
Chase Manhattan Bank	52 1/2	51 3/8
Du Pont de Nemours	46	45 3/8
Eastman Kodak	72 1/8	71
Exxon	34 1/4	34
Ford	22 1/4	22
General Electric	61 7/8	60
General Foods	31 1/2	31 4/8
General Motors	49 5/8	48 1/2
Goodyear	18 3/4	18 1/4
I.B.M.	56 1/8	56 3/8
I.T.T.	28 3/4	28 1/2
Mobil Oil	30 3/4	30
Pfizer	49 1/8	48 1/4
Schlumberger	65 1/4	66 1/2
Texaco	35 3/8	35 1/2
U.A.L. Inc.	25 5/8	25 1/4
Union Carbide	58 1/2	58 1/2
U.S. Steel	29 7/8	29 1/8
Westinghouse	30	28 7/8
Xerox Corp.	52	50 1/2

BOURSE DE PARIS — 20 JUILLET — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	2 408
5 %	43 60	2 329
3 % amort. 45-54	71	2 940
4 1/4 % 1963	95 20	3 813
Emp. N. Éq. 6 % 66	112	4 816
Emp. N. Éq. 6 % 67	98 50	0 822
Emp. 7 % 1973	6955	..
Emp. 8,80 % 77	[illegible]	[illegible]
Emp. 9,80 % 78	75 75	0 242
E.D.F. 7,8 % 61	115 50	3 782
E.D.F. 14,5 % 80-82	89	1 895
Ch. France 3 %	200	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	155 30	....
Aciers Peugeot	65 50	68
Actibail	115 50	117
Agence Havas	500	....
A.G.F. (St Cent.)	710	710
A.G.P. Vie	2250	2300

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	125	....
Alcan	59	58 20
Alcan Alum	192 90	193 30
Algemene Bank	749	749
Am. Petrofina	320	....
Arbed	155	....
Asturienne Mines	48 10	....
Bco Pop Espanol	120	120
B. N. Mexique	28 50	28 30
B. Régl. Internat.	58900	....
Barlow Rand	49	51
Bell Canada	106 50	107
Blyvoor	87 50	90 60
Bowater	32	31 50
British Petroleum	37	37 20
Br. Lambert	164	....
Caland Holdings	87	85
Canadian-Pacific	270	282
Cockerill-Ougrée	20 30	....
Cominco	305	305
Commerzbank	395	390
Courtaulds	7 90	....
Dart. and Kraft	335	....
De Beers (port.)	45 40	....
Dow Chemical	210	207
Dresdner Bank	400	430
Est-Asiatique	69	....
Femmes d'Auj.	80 10	72 o
Finoutremer	95	103
Finsider	0 30	....
Foseco	25 50	25 50
Gen. Belgique	150	....
Gevaert	200	200
Glaxo	46 80	45 50
Goodyear	121	....
Grace and Co	320	....
Grand Metropolitan	25	22 50 o
Gulf Oil Canada	160 10	167
Hartebeest	351	389
Honeywell Inc.	588	....
Hoogoven	36 50	....
I. C. Industries	232	253
Int. Min. Chem	295	295
Johannesburg	390	415
Kubota	10	....
Latonia	133 50	162 d
Mannesmann	445	....
Marks-Spencer	17	16 35
Matsushita	53	53 50
Mineral-Ressourc.	66 80	67 50
Nat. Nederlanden	292	296
Noranda	180 10	183
Olivetti	16 90	17
Pakhoed Holding	110	106
Petrofina Canada	508	....
Pfizer Inc.	310	322
Phœnix Assuranc.	24 50	....
Pirelli	8 60	8 60
President Steyn.	205	214
Procter Gamble	500	519
Rolinco	655	673
Robeco	612	620
Shell fr. (port.)	40 80	....
S.K.F. Aktiebolag	158 30	160
Sperry Rand	286 50	290
Steel Cy of Can.	186 50	190
Stilfontein	106 50	....
Sud. Allumettes	155	....
Tenneco	260	....
Thorn EMI	43	....
Thyssen c. 1 000	166	....
Vaal Reefs	422	420
Vieille Montagne	160 50	....
Wagons-Lits	141 50	141 50
West Rand	16 90	17 10

HORS-COTE

Compartiment spécial

Entrepose	144	150
Serakreek N.V.	216	220
Sicomer	125	130
Sofibos	220	220
Rodamco	295	301

Autres valeurs hors cote

Alser	116	....
Cellulose du Pin	27 70	....
Coparex	550	510
Iena Industries	13	....
La Mure	70	....
Métallurgique Minière	148	....
Océanic	26 60	11 80 o
Petrofigaz	421	....
Pronuptia	205	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	85	....
Ufinex	148	....
Voyer S.A.	2 40	....
Rorento NV	341	353

SICAV

20/7	Émission Frais inclus	Rachat net
1re catégorie	8455 96	8072 52
Actions France	141	134 61
Actions-Investiss.	181 17	172 86
Actions sélectives	205 25	195 94
Aedificandi	227 67	217 35
A.G.F. 5000	161 23	153 92
Agfimo	259 26	247 50
Altefi	164 95	157 47
A.L.T.O.	160 07	152 81
Amérique Gestion	325 94	311 16
Bourse-Investiss.	175 66	167 69
C.I.P.	597 02	569 95
Convertimmo	199 03	190
Corsica	665 51	635 33
Creditor	260 24	248 44
Croiss. Immobil.	239 42	228 56
Drouot-France	180 07	171 90
Drouot-Investiss.	466 86	445 69
Energie	214 75	205 01
Epargne-Croiss.	963 35	919 67
Epargne-Industr.	281 86	269 08
Epargne-Inter	463 08	442 08
Epargne-Oblig.	134 37	128 28
Epargne-Unie	542 04	517 46
Epargne-Valeur	246 98	235 78
Euro-Croissance	251 66	240 25
Financière Privée	573 17	547 18
Foncier Investiss.	425 90	406 59
France-Épargne	283 59	270 73
France-Garantie	229 18	224 69
France-Investiss.	259 15	247 40
Fr.-Obl. (nouv.)	312 30	298 14
Francic	162 54	155 17
Fructidor	160 76	153 47
Fructifrance	281 91	269 13
Gestion Mobilière	347 03	331 29
Gest. Rendement	359 20	342 91
Gest. Sél. France	236 55	225 82
I.M.S.I.	246 27	235 10
Indo-Suez Valeurs	428 27	408 85
Interoblig.	6352 20	6064 15
Intersélect France	176 62	168 61
Intervaleurs Indust.	273 39	260 99
Invest. St-Honoré	445 94	425 72
Laffitte-France	135 86	129 69
Laffitte-Oblig.	123	117 42
Laffitte-Rend.	156 34	149 25
Laffitte-Tokyo	490 97	468 71
Livret portefeuille	311 56	297 43
Muto-Obligations	348 05	332 27
Multirendement	119 36	113 94
Mondial Investiss.	212 52	202 88
Natio.-Inter.	575 22	549 14
Natio.-Valeurs	344 29	328 68
Oblisem	126 86	121 11
Pacifique St-Honoré	291 62	278 40
Paribas Gestion	331 33	316 31
Pierre Investiss.	270 95	258 66
Rothschild Expans.	536 04	511 73
Sécur. Mobilière	329 43	314 49
Sélec. Mobil. Div.	241 07	230 14
S.P.I. Privinter	174 35	166 44
Sélection-Rendem.	123 84	118 22
Sélect. Val. Franç.	137 66	131 42
S.F.I. fr. et étr.	284 77	271 86
Sicavimmo	320 50	305 97
Sicav 5000	134 70	128 59
S.I. Est	707 48	675 40
Sivafrance	228 63	218 26
Sivam	205 49	196 17
Sivarente	153 85	146 87
Sivinter	238 80	227 97
S.I.G.	471 77	449 88
S.N.I.	739 57	706 03
Sogapargne	260 58	248 76
Sogevar	575 64	549 54
Soginter	713 89	681 52
Soleil Investiss.	319 63	305 14
U.A.P. Investiss.	224 53	214 35
Unifrance	157 89	150 73
Unifoncier	426 18	406 85
Unigestion	393 16	375 33
Uni-Japon	649 07	619 64
Unirente	1295 58	1252 98
Valorem	257 79	246 10
Worms Investiss.	455 46	434 81

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 20/7	Cours des billets aux guichets — Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 763	5 789	5 600	5 860
Allemagne (100 DM)	237 250	237 340	229	241
Belgique (100 F)	14 487	14 494	13 500	14 200
Pays Bas (100 fl.)	212 950	213	207	218
Danemark (100 krd)	75 800	75 850	73	78
Norvège (100 k)	94 400	94 900	92	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 781	10 857	10 600	11 200
Grèce (100 drachmes)	9 725	9 715	....	....
Italie (1 000 lires)	4 761	4 763	4 650	5 100
Suisse (100 fr.)	276 120	276 500	270	283
Suède (100 krs)	111 320	111 580	108 500	114
Autriche (100 sch)	33 780	33 760	33 100	0 180
Espagne (100 pes.)	5 947	5 933	6	6 400
Portugal (100 esc.)	8 970	8 955	8 600	9 700
Canada ($ can 1)	4 778	4 803	4 660	4 890
Japon (100 yens)	2 487	2 489	2 380	2 510

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 20/7
Or fin (kilo en barre)	90000	90000
Or fin (en lingot)	90045	90010
Pièce française (20 fr)	880	885
Pièce française (10 fr)	475	480
Pièce suisse (20 fr)	749 50	730 10
Pièce latine (20 fr)	700 10	710 10
Souverain	831	821
Pièce de 20 dollars	3978	3900 40
Pièce de 10 dollars	1899	1970
Pièce de 5 dollars	910	.....
Pièce de 50 pesos	3830	3750
Pièce de 10 florins	715	705

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté du 21 juillet 1981 a été tiré à 548 366 exemplaires.

A B C D E F G

Au Sénat

La loi d'amnistie : le rapporteur propose certaines extensions du champ d'application

Le Sénat a entamé, mardi matin 21 juillet, la discussion publique en première lecture, avant l'Assemblée nationale, du projet de loi d'amnistie adopté par le conseil des ministres du 8 juillet sur proposition de M. Robert Badinter, garde des sceaux (« le Monde » du 9 juillet).

M. Badinter ouvre la séance en présentant, dans un discours relativement bref et sans recherche d'éloquence, les dispositions juridiques et techniques de son projet, dont il justifie l'ampleur en évoquant *« la générosité traditionnelle de la gauche française » et le fait que cette loi succède à* une longue période sans amnistie, la plus longue depuis les débuts de la Ve République. M. Badinter souligne aussi que toutes dispositions ont été prises par le gouvernement pour faciliter l'insertion des détenus libérés.

« *Ce texte*, ajoute-t-il, *a un caractère de simplicité et de clarté. Pour maintenir ce caractère, il ne se rapporte qu'aux infractions pénales ou disciplinaires, c'est-à-dire à des rapports de pur droit privé. Une telle restriction n'est pas satisfaisante en équité mais, juridiquement, elle demeure la seule valable. Pour y remédier, nous avons*, dit-il, *adressé des circulaires aux autorités concernées.* » Ainsi le ministre du travail demandera aux inspecteurs du travail de recommander aux employeurs de retirer les sanctions disciplinaires dans leurs entreprises respectives.

Le ministre de la justice justifie, en terminant, les dispositions du projet qui exclut de l'amnistie plusieurs délits jugés par lui comme ayant porté une atteinte particulièrement grave à l'ordre social ou même *« à la morale »* : infractions à la législation douanière, spéculations, banqueroutes frauduleuses, certaines contraventions à la réglementation du travail, etc.

L'heure de la réconciliation nationale

« *L'heure est venue*, déclare M. Robert Badinter, *de la plus large réconciliation nationale. La nouvelle politique qui sera conduite à l'égard de certaines aspirations régionales commande l'oubli des infractions qui ont été en relation avec l'ancienne politique, à l'exclusion toutefois de certains actes très graves à l'encontre des forces de l'ordre. Par ces dispositions généreuses, il ne s'agit pas seulement d'apaiser les tensions issues du passé. Il s'agit, au-delà de la clémence, d'appeler ceux qui, inspirés par la passion politique, sont sortis de la légalité à retrouver la communauté nationale et à prendre part, dans le respect de la loi, aux profonds changements que la volonté du pays appelle. (...) Le projet qui vous est soumis*, conclut-il, *tend à réaliser un compromis satisfaisant entre des exigences contradictoires : une large clémence et les nécessités de l'ordre public ; la réconciliation souhaitée et la répression d'infractions pas très significatives.* »

Le rapporteur de la commission des lois, M. Rudloff (U.c., Bas-Rhin), a souligné dans son exposé que la principale caractéristique de ce projet était l'extension à six mois des peines de prison ferme amnistiées. « *Cette mesure*, déclare-t-il, *n'est pas seulement une marque d'indulgence. Elle a aussi pour but de remédier au surpeuplement des prisons... Elle permettra de libérer environ cinq mille détenus, alors que ce chiffre aurait été de trois mille environ si le seuil habituel de trois mois avait été maintenu.* » La commission propose de porter de douze à quinze mois le bénéfice de l'amnistie pour les peines avec sursis. Sont aussi amnistiées les amendes jusqu'à 5 000 francs.

Au-delà, elles ne le sont qu'après paiement. Les contraventions antérieures au 23 mai sont également amnistiées. Autres peines amnistiées : les délits « en relation avec des incidents d'ordre politique ou social, à condition que ces infractions n'aient pas entraîné la mort ou des blessures », et les délits déférés devant la Cour de sûreté de l'Etat, à condition également qu'ils n'aient pas entraîné de tentatives d'homicide sur les membres des forces de l'ordre.

Le rapporteur propose plusieurs autres amendements. A l'article 9, prévoyant l'amnistie des infractions commises par des mineurs ayant fait l'objet d'une admonestation, un amendement étend le bénéfice de la loi aux infractions ayant donné lieu à une mesure de rééducation quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse d'une admonestation, de la remise aux parents ou encore d'un placement individuel ou dans un établissement.

L'article 24 écarte du bénéfice de la loi un certain nombre d'infractions. M. Rudloff a estimé que la technique des exclusions n'était pas satisfaisante dans la mesure où elles privent de l'amnistie des personnes qui ont pu commettre des fautes bénignes. Ces exclusions, pense-t-il, ne sont pas parfaitement cohérentes car on comprend *difficilement que soient* exclues, par exemple, du bénéfice de l'amnistie les banqueroutes frauduleuses, et non les abus de biens sociaux. Il propose donc de retirer de la liste des exclusions les délits suivants :

- Les spéculations illicites ;
- La banqueroute frauduleuse et les délits assimilés ;
- Les contraventions à la réglementation du travail à l'exception de celles relatives aux règles d'hygiène et de sécurité des travailleurs ;
- Le proxénétisme, les séquestrations de personnes, les infractions contre les enfants et le trafic de stupéfiants ;
- Le port d'armes prohibées.

Le rapporteur demande enfin que soient retirées, non seulement du casier judiciaire, mais aussi du sommier de police technique, les fiches relatives à des déclarations de faillite antérieures à la réforme des sociétés commerciales et les fiches relatives aux arrêts d'expulsion antérieurs à 1960. Pour effacer les dernières séquelles des événements d'Algérie, il propose deux amendements qui lèvent l'interdiction faite à l'administration de reconstituer les carrières des personnes amnistiées pour des infractions commises en relation avec la guerre d'Algérie. D'autre part, un amendement précise que les peines prononcées par défaut bénéficient elles aussi de l'amnistie. — A. G.

Le C.N.P.F. proteste contre les discriminations effectuées par le ministère du travail

« *Il est contraire à la justice et au droit que les délits soient amnistiés ou non, traités avec indulgence ou sévérité selon l'origine de leurs auteurs.* » C'est en ces termes que le C.N.P.F., le 21 juillet, a réagi à un communiqué de M. Jean Auroux, *ministre* du travail, qui, selon le patronat, aurait instauré une grave discrimination entre les employeurs et les salariés.

Dans le texte incriminé, le ministre déclarait : « *Les salariés qui ont été poursuivis et condamnés pour des délits commis notamment à l'occasion de conflits du travail bénéficieront d'une attitude très libérale. Alors que celle-ci sera beaucoup plus stricte à l'égard de délits commis par les employeurs. Mais l'amnistie relève uniquement du domaine du droit pénale, autant elle ne peut inter- l'infraction et sa condamnation pénale ; autant elle ne peut intervenir dans le domaine du droit privé que constitue la relation contractuelle entre employeurs et salariés.* »

On se défend, rue de Grenelle, de toute visée manichéenne, en énumérant les cas cités dans le communiqué du 16 juillet.

Les salariés seront amnistiés de « *délits commis à l'occasion de réunions, manifestations sur la voie publique, les lieux publics et à l'occasion des conflits du travail* » (sanctions prononcées au titre de la loi anti-casseurs, en cas de séquestration, dommages et intérêts, pour faits de grève, etc.). Seront également abrogées les condamnations prononcées en liaison « *avec des élections de toutes sortes ou avec des incidents d'ordre politique ou social à condition que ces infractions n'aient pas entraîné la mort ou des blessures graves* ».

Enfin, il en sera de même pour « *les délits relatifs à la police des étrangers, y compris les fraudes ou fausses déclarations en vue d'obtenir un titre de travail* ».

En revanche, les employeurs seront exclus de l'amnistie en ce qui concerne les délits de fraude et de corruption électorales à l'occasion des élections sociales et, d'autre part, « *les délits et contraventions en matière de législation et de réglementation du travail* ». Ce dernier point soulève les vives protestations du C.N.P.F., car il s'agit notamment des manquements à l'hygiène et à la sécurité et de la prévention des accidents du travail. Les patrons, pour leur défense, invoquent la complexité de la législation et la difficulté d'établir les responsabilités.

Quant au refus d'amnistier les délits en matière d'hébergement collectif (les « marchands de sommeil ») mentionné par M. Auroux, il ne figure pas dans la dernière mouture du projet gouvernemental. Il aurait été supprimé pour rayer tout ce qui avait trait aux condamnations impliquant les immigrés. Mais il serait rétabli par amendement.

Même s'il fait observer que les conséquences des infractions commises n'ont pas la même gravité pour les salariés et pour les employeurs, il reste que les explications du cabinet de M. Auroux ne sont pas totalement convaincantes. Néanmoins le patronat serait mal venu — et il n'y pense pas, affirme-t-on, — de prendre la défense des chefs d'entreprise qui trichent aux élections professionnelles. — J. R.

En République Sud-Africaine

DEUX CENTRALES ÉLECTRIQUES SONT ENDOMMAGÉES PAR DES SABOTAGES

Johannesburg (*A.F.P.*). — Deux centrales électriques ont été endommagées dans la nuit de lundi 20 à mardi 21 juillet, en Afrique du Sud, dans l'est du Transvaal, par des explosions dues, semble-t-il, à des sabotages commis par des « *terroristes* », a *annoncé* un porte-parole officiel. Selon ce dernier, des mines non explosées ont été retrouvées par la police qui les a désamorcées.

Ces explosions, qui n'ont pas fait de victimes, surviennent après une série d'attentats dont certains ont été revendiqués par le Congrès national africain (A.N.C.), interdit en Afrique du Sud. Le 21 avril, une sous-station électrique était sabotée à Durban, ainsi qu'une ligne de chemin de fer le 6 mai dans l'est du Transvaal. Une autre voie ferrée était endommagée près de Durban le 25 mai et, deux jours plus tard, une bombe explosait dans un centre de recrutement à Durban.

MORT DE Mme LUDMILA JIVKOVA fille du chef de l'État bulgare

Mme Ludmila Jivkova, membre du Bureau politique du parti communiste bulgare et ministre de la culture, est morte à la suite d'une brève maladie, annonce, ce mardi 21 juillet, l'agence B.T.A. — (*A.F.P.*)

[Mme Jivkova était âgée de trente-neuf ans et était considérée comme le *second* personnage politique du pays. Elle était, en effet, la fille de M. Todor Jivkov, chef de l'Etat et du P.C. bulgares. Lorsqu'elle était venue en visite officielle en France, en janvier 1978, elle avait été reçue par le président Giscard d'Estaing.]

FERMETÉ DU DOLLAR

La Banque de France réduit son taux d'intervention à un mois

Le dollar est resté ferme mardi 21 juillet sur les marchés des changes, en raison de la vive progression de la masse monétaire aux Etats-Unis, qui fait présager aux opérateurs le maintien de taux d'intérêt élevés. La monnaie américaine valait, à *Francfort, plus de 2,45 DM contre* 2,4450 DM et, à Paris, presque 5,82 F contre 5,80 F.

La bonne tenue du franc a permis à la Banque de France de réduire de 1/2 % son taux d'intervention sur le marché monétaire : lundi 20 juillet, elle a acheté 20 milliards de francs d'effets de première catégorie, à échéance 1er août et 15 septembre, à 17 3/4 % contre 18 1/4 % antérieurement. Cette réduction devrait entraîner une nouvelle baisse du taux de base des banques, actuellement fixé à 15,90 % et qui pourrait être ramené à 15,50 %.

LES NÉGOCIATIONS SUR L'ACCORD MULTIFIBRE REPRENDRONT LE 21 SEPTEMBRE

Lundi 20 juillet, les négociations pour le renouvellement de l'accord multifibre (A.M.F.), ouvertes le 14 juillet dans le cadre du GATT (accord général sur le commerce et les tarifs douaniers) à Genève, ont été ajournées au 21 septembre.

Des consultations préliminaires, d'une durée maximale de cinq *jours, reprendront à cette date* entre les cinquante et un pays membres de l'A.M.F., avant la reprise des pourparlers le 18 novembre, pour plusieurs semaines sans doute. Les positions en présence sont en effet divergentes, entre la C.E.E. qui connaît de grandes difficultés dans le secteur textile et souhaite restreindre les importations, et les pays du tiers-monde qui réclament eux la disparition des restrictions à leurs ventes, les *Etats-Unis* jouant le rôle d'intermédiaire.

M. Felipe Jaramillo, colombien, porte-parole des vingt-sept pays exportateurs en voie de développement, a déclaré que « *certains pays industrialisés sont venus avec l'intention délibérée de retarder jusqu'à la limite du possible le début des négociations concrètes* ».

B.P. VA ACHETER DU PÉTROLE MEXICAIN

La compagnie pétrolière britannique British Petroleum va acheter du pétrole mexicain. B.P. et la compagnie nationale mexicaine (Pemex) mettent la dernière main à un accord aux termes duquel le groupe britannique achèterait 100 000 barils *par jour (5 millions de tonnes* par an) de brut mexicain. Les discussions portent notamment sur la qualité des « bruts » et sur leur prix. B.P. souhaiterait avoir une importante quantité de pétrole léger (isthmus), alors que Pemex aimerait écouler un pourcentage substantiel de pétrole lourd (maya).

La controverse entre Paris et Madrid

Le ministre espagnol des travaux publics qualifie d'« erreur » les déclarations de M. Defferre sur le Pays basque

M. Luis Ortiz, ministre espagnol des travaux publics et de l'urbanisme, a estimé, lundi 20 juillet, que les déclarations de M. Defferre sur le Pays basque étaient une « *erreur* ». « *L'erreur est humaine* », a ajouté le ministre, dont les propos, rapportés par l'Agence France-Presse, *ont* été tenus à la radio nationale espagnole. « *Ce qui est important, ce n'est pas de se tromper, mais de savoir rectifier* ». Dans un entretien publié par *le Nouvel Observateur*, M. Defferre avait répété en termes très nets que la France n'extraderait pas les Basques espagnols réclamés par Madrid (*le Monde* du 21 juillet).

Ces déclarations du ministre de l'intérieur ont provoqué l'ajournement du voyage que M. Defferre devait faire à Madrid mardi 21 juillet. Selon des sources diplomatiques citées par l'A.F.P. de Madrid, le report de cette visite est intervenu à la demande du gouvernement espagnol.

Une nouvelle date a été arrêtée : le 29 juillet. Mais il ne s'agit que d'un accord de principe qui pourrait être remis en cause si les points de vue restaient divergents. M. Defferre, qui considère que dans cette affaire l'Espagne est demandeur, devait préciser sa position mardi 21 juillet en fin de journée. Cette controverse franco-espagnole intervient alors que dans un entretien publié par *le Matin de Paris* du 21 juillet, M. Felipe Gonzales, secrétaire général du parti socialiste ouvrier espagnol, renouvelle son désir de voir le gouvernement français dirigé par M. Mauroy extrader les Basques.

Les déclarations de M. Defferre au *Nouvel Observateur* sont généralement jugées sévèrement par les quotidiens parisiens de ce mardi 21 juillet. Pour *le Figaro*, le refus d'extrader « *met en lumière une incohérence certaine du gouvernement français en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme international* ». *La Lettre de la Nation* écrit : « *Il est déjà fâcheux qu'un tel incident nuise aux relations entre la France et l'Espagne. Mais il l'est encore plus que, par son attitude, Gaston Defferre favorise en Espagne l'action antidémocratique de cette extrême droite qu'il veut pourchasser en France.* » *Le Quotidien de Paris* parle de « *zigzags* » de la position française sur cette affaire depuis quelques semaines et *le Matin de Paris* consacre son « point de vue » au « *faux pas de Defferre* ».

A Marseille

Arrestation de l'un des auteurs présumés du meurtre d'un policier membre du SAC

Les policiers du S.R.P.J. de Marseille, qui enquêtaient depuis le lundi 20 juillet, sur la disparition, survenue dans la nuit du 18 au 19 juillet, d'un inspecteur de police marseillais, M. Jacques Massié, et de cinq personnes, son épouse, leur fils âgé de huit ans, les parents de Mme Massié et un ami de la sœur de l'inspecteur, ont arrêté une personne qui pourrait être l'auteur du meurtre de plusieurs de ces six personnes, nous indique notre correspondant régional.

Trois personnes ont été interpellées, le lundi 20 juillet, et placées en garde à vue. Il s'agit, selon le commissaire principal Jean-Claude Vegnaduzzi, directeur adjoint du S.R.P.J., de « *proches et de connaissances des six disparus, dont les déclarations faisaient l'objet de vérifications* ».

En fin de matinée, M. Vegnaduzzi a confirmé des informations émanant du bureau marseillais de l'Agence France-Presse, et selon lesquelles l'une de ces personnes aurait avoué sa participation aux meurtres. *Le directeur adjoint* du S.R.P.J. a indiqué que des recherches étaient en cours, pour *retrouver l'endroit où les corps* des victimes auraient pu être enterrés ou dissimulés.

Agé de quarante et un ans, ancien brigadier-chef désigné « au choix » début 1980 pour devenir inspecteur, M. Massié avait été affecté au mois de septembre dernier en qualité d'inspecteur stagiaire, au terme de sa scolarité à l'école de police de Cannes-Ecluse (Seine-et-Marne), au commissariat du treizième arrondissement de Marseille. Il était connu par ailleurs comme étant le responsable régional du Service d'action civique (SAC). C'est probablement cette appartenance qui lui avait valu, le 25 avril dernier, d'essuyer plusieurs coups de feu tirés contre son véhicule par des inconnus circulant à moto.

L'affaire avait commencé le dimanche 19 juillet dans la matinée, lorsqu'un voisin avait donné l'alerte, après avoir constaté que la ferme de la Touronne, à Auriol (Bouches-du-Rhône), propriété acquise par le policier qui procédait à sa restauration et y passait avec sa famille tout son temps de loisirs, avait brûlé en partie, et que personne n'y donnait signe de vie.

Les enquêteurs avaient alors découvert des traces de sang dans la cuisine et des débris de liens près de plusieurs sièges. Au dehors, ils avaient trouvé des touffes de cheveux et relevé des traces pouvant être celles de *corps* qu'on aurait traînés sur le sol. Enfin, un peu plus tard, ils devaient retrouver la voiture des beaux-parents du policier abandonnée dans les collines voisines, partiellement incendiée et portant des traces de sang dans le coffre à bagages, mais n'avaient pu localiser la voiture de M. Massié.

● *M. Louis Longequeue* (P.S.), président par intérim du Conseil régional du Limousin. — M. Louis Longequeue, sénateur (socialiste) et maire de Limoges, assume depuis le 21 juillet la présidence par intérim du Conseil régional du *Limousin*, en remplacement de M. André Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes. M. Longequeue était le doyen d'âge des vice-présidents du Conseil régional.